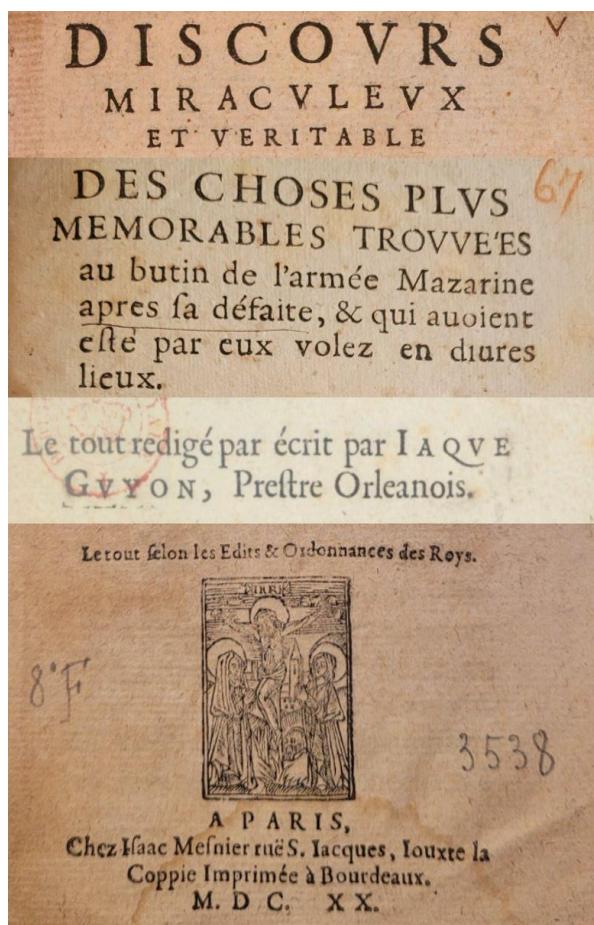


**2022-2023**

Master | Histoire, Civilisations, Patrimoine

Parcours Pratiques de la recherche historique

# **VOLS ET DESTRUCTIONS DES OBJETS CHRÉTIENS DANS LA FRANCE DU PREMIER XVII<sup>E</sup> SIECLE :**



*Le miroir des nouvelles  
imprimées*

**VALENTIN LAURENT**

Sous la direction de Marie Lezowski

## **Jury**

Marie Lezowski, maîtresse de conférences à l'Université d'Angers

Yann Rodier, Assistant Professor à Sorbonne Université Abu Dhabi

Soutenu publiquement le 16/06/2023

**Document confidentiel**



## AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiants : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

## ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné Valentin Laurent, déclare être pleinement conscient que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

Signé par l'étudiant le 05 / 06 / 2023

## REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements tout d'abord à madame Marie Lezowski, ma directrice de recherche. C'est grâce à son cours sur l'Europe à l'époque moderne, en licence 1, que j'ai réalisé ce mémoire sur cette période, tant cet enseignement m'a permis de développer une grande passion pour la modernité. Je lui suis reconnaissant pour le temps et la patience dont elle a fait preuve tout au long de cette année face à mes nombreuses interrogations : la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans son suivi régulier. Grâce à ses nombreux conseils, j'ai pu acquérir une véritable démarche de recherche et des habitudes de rédaction qui, j'en suis certain, demeureront. Je la remercie également pour son intervention qui m'a permis de réaliser mon stage de master à la Bibliothèque nationale de France

Je remercie ensuite mon camarade Hugo Loncle, lui aussi sous la direction de madame Marie Lezowski, pour ses conseils durant cette année, ainsi que pour nos facetés qui durent depuis la licence 1.

Je suis aussi reconnaissant envers mes amis Alexandre, Quentin et Tom, pour leur relecture (qui a été assidue m'ont-ils dit) de ce mémoire.

Enfin, je remercie chaleureusement mes parents de me permettre de faire des études et pour leur présence.



## SOMMAIRE

Avertissement .....	3
Engagement de non plagiat .....	4
Remerciements.....	5
Sommaire .....	7
Introduction .....	9
I. La publication des vols et destructions sacrilèges .....	29
I.A. La production des nouvelles imprimées dans le premier XVII <sup>e</sup> siècle .....	29
I.B. Attribution et formes des nouvelles imprimées .....	39
I.C. Horizon de réception des nouvelles imprimées.....	60
II. Les vols et destructions : objets, gestes, acteurs .....	79
II.A. Cibles et qualifications des destructions.....	79
II.B. Les auteurs des faits .....	87
II.C. Motivations alléguées et pratiques de destruction .....	98
III. Réagir face à l'attaque : entre dévotion et justice.....	117
III.A. Une dévotion restreinte : le miracle.....	117
III.B. Une dévotion démonstrative : les processions .....	126
III.C. Une justice expiatoire .....	137
Conclusion .....	149
Annexes .....	155
Annexe 1 [Catalogue des occasionnels imprimés] .....	155
Annexe 2 [Pierre de l'Estoile et les occasionnels] .....	173
Annexe 3 [Iconographie du Miracle des Billettes] .....	177
Annexe 4 [ <i>Le sac des églises de Lyon</i> ] .....	191
Annexe 5 [ <i>L'histoire miraculeuse de saint Antoine</i> ] .....	192
Sources .....	194
Bibliographie .....	205

Table des illustrations .....	215
Table des graphiques.....	218
Table des cartes.....	219
Table des matières .....	220
Abstract .....	224
Résumé.....	224

## INTRODUCTION

Helas que l'impiété est feconde en mal heurs, qu'elle est ingenieuse à nos douleurs ! Les rebelles ont pensé que les lieux d'Oraisons, & les maisons sacrées au Mysteres Divins, conserveroient en nous ka mémoire & le desir du service religieux que nous devons à Dieu, & que ces marques augustes de la pieté ancienne demeurant debout devant leurs yeux, leur reprocheroient éternellement leurs sacrileges. C'est pourquoy pour nous retrancher toute esperance, leur fureur s'est portée à les saccager & démolir, a renverser les chaires, abattre les Images, traîner un Crucifix par les ruës avec un licol, briser les Autels, violer les sainctes Reliques, & de raser tout à fait les Eglises, dedans lesquelles le nom de Dieu estoit adoré. Mais en ces actions d'enfer, ô bon Dieu que de crimes, & de sacrileges entassez contre les choses Sainctes, contre les Sacremens, & le Soleil des Sacremens ! Tout ce que la pieté rend venerable, tout ce que la Religion rend sacré, tout ce que la foy rend adorable, a été foulé soubs les pieds. O douleur ! ô vengeance que tu tardes, & que le Ciel & la terre demandent à vostre Majesté<sup>1</sup> !

Pierre de Fenouillet, évêque de Montpellier

En 1622, le royaume de France était une nouvelle fois, après les rébellions des deux années précédentes, le théâtre d'affrontements entre le pouvoir royal et les huguenots. C'est face à Benjamin de Rohan, baron de Soubise et son frère Henri II de Rohan, duc de Rohan, que le monarque est alors en conflit. C'est pendant ces opérations, qui allaient aboutir à la paix de Montpellier du 18 octobre 1622, que Louis XIII entre à Béziers le 18 juillet 1622. L'évêque de Montpellier, Pierre de Fenouillet, prononce à cette occasion une harangue en l'honneur du monarque. Ce discours est alors le moyen pour lui, de dépeindre les exactions commises par les protestants dans le Bas Languedoc. Dans son exposé, il énumère les nombreuses préoccupations que le clergé connaît en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, notamment face au protestantisme. Plus précisément, il est intéressant de noter l'inquiétude que l'évêque de

<sup>1</sup> FENOUILLET Pierre de, *Harangue tres-exelente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres. Par messire Pierre de Fenouillet evesque de la ville & dioceze de Mont-Pellier. Ensemble les grandes cruautez exercée contre les Eglises, Autels, Monastères, Prestres & autres Catholiques du bas Languedoc. Par les pretendus de la Religion*, Rouen, Jouxte la coppie Imprimée à Paris, Jacques Besongne, 1622, p. 12.

Montpellier accorde à la destruction des objets religieux : les images, autels ou reliques.

## I. Objets chrétiens et nouvelles imprimées : de la destruction à l'information

L'expression que nous utilisons pour cette étude, afin de regrouper les objets visés par des vols et destructions, est celui d'objets chrétiens. Appartenant au lexique du patrimoine, il est un moyen de classer et d'étudier divers objets religieux. Néanmoins, c'est une conception moderne et consensuelle, qui s'éloigne des usages modernes comme le remarque Marie Lezowski, moment où « le désaccord surgit dès qu'il s'agit de nommer les choses<sup>2</sup> ». L'objet chrétien est caractérisé à la fois par une réalité matérielle, mobilière, puis une valeur symbolique, qui est religieuse. En ce sens, il se fait « connecteur divin » au sens où l'ouvrage co-dirigé par Frédéric Cousinié l'entend. L'objet chrétien est un objet de culte et de prière et il participe à la médiation, l'articulation et la structuration d'une certaine liturgie<sup>3</sup>. Il permet d'établir un contact avec Dieu, permet la prière, sert à célébrer la messe... Les objets chrétiens peuvent donc être aussi bien des objets d'églises (espèces eucharistiques, vêtements liturgiques...) mais aussi des objets de dévotion privée utilisés pour la prière individuelle et domestique, comme un crucifix.

Tous ces objets coexistent et sont hiérarchisés, ayant chacun une valeur différente selon leur importance symbolique. L'hostie, par exemple, joue un rôle majeur, car il représente le corps du Christ. Cette importance symbolique, qui est chrétienne, investit l'objet d'une sacralité et lui confère alors un rôle dans l'exercice de la religion. La matière qui forme l'objet passe au second plan, pour laisser la primauté à la valeur symbolique. Ainsi, le crucifix n'est plus seulement définissable par le bois, le marbre ou l'argent dont il est le résultat, mais bien par la sacralité dont il est le réceptacle. Ces objets sont alors de plusieurs ordres : des espèces eucharistiques (pain et vin), des objets

<sup>2</sup> LEZOWSKI Marie et LIGNEREUX Yann (dir.), *Matière à discorde : les objets chrétiens dans les conflits modernes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2021.

<sup>3</sup> BLANC Jan, COUSINIE Frédéric et SOLFAROLI CAMILLOCCI Daniela (dir.), *Connecteurs divins. Objets de dévotion en représentation dans l'Europe moderne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions 1 : 1, coll. « Ars », 2020, p. 7-12.

de culte (les vêtements, livres liturgiques...) jusqu'aux objets de dévotion qui revêtent un caractère plus personnel (crucifix)... Ils sont des acteurs de l'environnement fortement christianisé dans lequel ils évoluent. Par leur présence, ils organisent et fédèrent l'existence d'une communauté autour d'eux et s'inscrivent dans le quotidien des individus. L'objet chrétien relève donc à la fois de l'objet cultuel et de l'objet culturel.

Pourtant, ces objets peuvent aussi être ciblés lors de conflits, qu'ils en soient l'origine ou seulement des victimes collatérales. Ces objets se retrouvent alors dégradés, ce qui affecte aussi les communautés qui s'organisent autour d'eux. De surcroît, ces objets chrétiens par leur double identité d'objet cultuel et culturel, participent, lorsqu'ils sont dans des édifices religieux, à l'ornement du lieu où ils se trouvent, que ce dernier soit public ou privé. Le XVII<sup>e</sup> siècle figure ce moment où une « volonté d'imposer une "décence" nouvelle apparaît tel un *leitmotiv*<sup>4</sup> ». Par conséquent, les objets chrétiens participent de cette harmonie que la Réforme catholique entend assurer et il convient ainsi de les protéger car « l'édifice matériel est bien le miroir, sinon l'écrin, de l'état spirituel<sup>5</sup> ». En d'autres termes, la protection de la liturgie catholique passe par la défense des objets chrétiens face aux mutilations.

Ces dégradations, nous les réunissons sous deux termes : vol et destruction. Le vol est défini par l'Académie française comme « action de celuy qui vole par force, ou furtivement<sup>6</sup> ». La subtilisation de l'objet peut ensuite être motivée par différentes raisons : guerrière, péculiaire, religieuse... Le second terme retenu est la destruction. L'Académie française nous offre ici aussi des renseignements sur ce mot, qui consiste à « démolir, abattre, ruiner, renverser un edifice<sup>7</sup> ». Le mot peut cependant revêtir un double sens, à la fois en tant que destruction matérielle et symbolique. Matérielle d'abord, par exemple lorsqu'un individu brise un crucifix : l'objet est détérioré physiquement, dans sa

<sup>4</sup> MARTINAZZO Estelle, *Toulouse au Grand siècle : le rayonnement de la Réforme catholique, 1590-1710*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 183.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome second M-Z*, Paris, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, p. 658.

<sup>7</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome premier A-L*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, p. 323.

substance première. Symbolique ensuite, car en s'attaquant à ce crucifix, l'individu endommage la dimension sacrée, c'est-à-dire sa source de légitimité : le signe est séparé de la chose qu'il signifie. Ainsi, un détournement irrévérencieux des objets chrétiens à travers des cérémonies inspirées du culte catholique est une forme de destruction car la sacralité des objets est visée. L'objet n'a donc pas fondamentalement à être attaqué dans sa matière pour être dégradé : des gestes parodiques sont suffisants. C'est donc la légitimité de l'objet qui est en jeu dans ce processus de destruction, en plus de son existence.

Ces deux termes présentent plusieurs avantages qui justifient leur utilisation dans cette étude. D'abord, ils nous permettent d'éviter l'utilisation du terme « iconoclasme ». Ce mot, par son étymologie, sous-entend que l'attaque doit se limiter aux images. Or, si nous avons des cas dans lesquels les images sont visées, elles ne représentent qu'une partie de notre corpus. Ensuite, le second intérêt de ces termes est leur polysémie. Ils nous permettent de regrouper plusieurs mots qui étaient utilisés au XVII<sup>e</sup> siècle pour qualifier ces attaques face aux objets chrétiens (« sacrilège », « profanation », « attentat » ...). Enfin, les termes de destructions et de vols étant eux-mêmes présents dans nos sources, nous jugeons judicieux de les sélectionner dans cette étude.

Les gestes perpétrés au XVII<sup>e</sup> siècle à l'encontre des objets chrétiens sont renseignés à la fois de façon manuscrite, mais aussi par l'imprimé. C'est ce second choix que nous avons sélectionné pour cette étude, en utilisant la publication de ces actes. Le terme de « nouvelle » est considéré, par l'Académie française, comme « le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée recemment<sup>8</sup> », cet « avis » étant lui-même définissable comme une « opinion, sentiment<sup>9</sup> ». De ce fait les nouvelles peuvent se décliner de multiples manières, des « nouvelles plaisantes » jusqu'aux « nouvelles incertaines<sup>10</sup> », c'est-à-dire les rumeurs, ou les bruits. Elles peuvent alors être mises sur papier grâce à l'imprimé et se décliner sous de multiples formes. Dans le cadre de cette étude, nous

<sup>8</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome second M-Z, op. cit., p. 118.*

<sup>9</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome premier A-L, op. cit., p. 13.*

<sup>10</sup> NICOT Jean et RANCONNET DE Aimar, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur, 1606, p. 434.

les divisons en deux grandes catégories : les occasionnels et les périodiques. Nous nous intéressons aux évènements rapportés, qu'ils se déroulent dans le royaume de France ou bien à l'étranger et qui vont de l'année 1598 avec l'édit de Nantes et la sortie des conflits religieux jusqu'au milieu du siècle XVII<sup>e</sup>.

L'occasionnel, d'abord, est un terme assez large dont la définition est assez incertaine tant il est vaste. L'occasionnel, appellation que l'on ne trouve pas encore au début du XVII<sup>e</sup>, siècle, est une publication imprimée qui est le fruit d'une occasion, c'est-à-dire une « rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires, propre pour quelque chose<sup>11</sup> ». On a donc une première caractéristique : l'occasionnel est défini par sa publication imprévue. D'un point de vue matériel, on constate que c'est un imprimé qui est généralement de format in-4° ou bien in-8°, tout dépend de la période. Ainsi, Nicolas Petit estime qu'avant 1530, c'est le format in-4° qui prime, pour devenir in-8° ensuite<sup>12</sup>. Son nombre de pages est lui-même restreint car il dépasse rarement la vingtaine de pages. De qualité assez médiocre dans sa fabrication, on le remarque aussi par son caractère éphémère : à peine consommé, il est généralement laissé de côté, voire jeté.

Une fois cette première distinction du reste des imprimés, vient la question du contenu. D'abord, il doit faire écho au contexte dans lequel il est publié. Le contenu de l'occasionnel peut aller du fait d'armes à l'évènement politique voire jusqu'au simple fait local. Néanmoins, dans le traitement, une nouvelle division est possible. La définition d'Henri-Jean Martin offre des pistes de réflexion : « Il s'agit d'abord d'actes et de pièces officiels, de Lettres du roi à ses bonnes villes [...] de déclarations de chefs de partis, ainsi que de relations d'événements marquants et encore de faits-divers de toutes sortes<sup>13</sup>. » Nous avons repris cette définition pour la collecte des sources. On retrouve dans notre corpus les occasionnels officiels, qui font état des décisions prises par des institutions (arrêt du parlement, édit royal...). Ensuite, on remarque l'importance du fait divers, c'est-à-dire « des événements

<sup>11</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome second M-Z, op. cit.*, p. 138.

<sup>12</sup> PETIT Nicolas, *L'éphémère, l'occasionnel et le non-livre (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Klinkcksieck, 1997, p. 52.

<sup>13</sup> MARTIN Henri-Jean, « Culture écrite et culture orale, culture savant et culture populaire dans la France d'Ancien Régime », *Journal des Savants*, n° 3, 1975/3-4, p. 239-240.

singuliers de chaque époque, plus pittoresques que grandioses, auxquels chaque société attribue une valeur particulière, et qui reflètent ses croyances, ses craintes et ses espoirs<sup>14</sup> ». Enfin, si l'occasionnel est caractérisé par un contenu polémique et partisan, on peut le classer dans la catégorie des pamphlets. Pourtant, les frontières de ces ensembles ne sont pas étanches. Il peut y avoir un amalgame et l'utilisation du fait divers peut servir à entacher l'honneur d'une personne et donc être un pamphlet. On le remarque donc à travers ces quelques essais de définitions, il est assez compliqué de donner une définition précise de l'occasionnel. Ainsi, nous préférons associer l'aspect matériel et textuel afin d'obtenir une définition suffisamment large.

Enfin, dans le cas spécifique des mazarinades, le corpus n'est pas seulement une unité textuelle ou matérielle mais borné par l'appartenance à une période précise. C'est ce qui permet à Christian Jouhaud d'affirmer que « si *mazarinades* est tellement commode, c'est que ce corpus immense n'a aucune véritable unité<sup>15</sup> » hormis leur parution pendant la Fronde et qu'à ce titre, les mazarinades sont presque tout et rien à la fois. Il faut tout autant garder à l'esprit que les publications durant la Fronde qui ne « présentent aucun rapport avec les hommes ou les événements de la Fronde<sup>16</sup> » ne peuvent pas être placées sous l'appellation de « *mazarinades* ». Ces mazarinades justement « sont aussi bien des chansons que des remontrances ou des arrêts de cours souveraines, aussi bien des pamphlets que des récits de combats ou de fêtes<sup>17</sup> » ce qui se rapproche de notre définition des occasionnels. On peut alors se demander si ce n'est pas non plus dans cette absence d'unité réelle que s'explique le succès du mot, d'usage commode en raison même de son indétermination.

Avec ces quelques essais de définitions, nous constatons donc bien les difficultés et doutes que les historiens ont pour définir le terme, ce qui explique les différences que l'on peut trouver d'une définition à

<sup>14</sup> LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013, p. 28-29.

<sup>15</sup> JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1985, p. 21.

<sup>16</sup> CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653) : la conquête de l'opinion*, Genève, École Pratique des Hautes Études, coll. « Histoire et civilisation du livre », 1991, p. 63.

<sup>17</sup> *Ibid.*

l'autre. Ces doutes sont visibles dans l'ouvrage coordonné par Philippe Martin, intitulé *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*. Ce dernier cherche à définir le mot « éphémères » (qui est donc une partie de notre définition). Il remarque en vérité une multitude de mots : « occasionnels ; feuilles volantes ; prospectus et tracts... », ce qui lui autorise à affirmer qu'il existe des « hésitations sémantiques qui traduisent autant l'embarras face à un objet difficile à cerner que l'immense variété des formes<sup>18</sup> ». C'est avec cette prudence que nous avons formé notre corpus, tout en précisant que ce dernier ne contient pas toutes les formes que l'occasionnel peut prendre. Ainsi, nous ne disposons pas de feuilles volantes de type placard, mais il n'est pas impossible qu'une recherche plus approfondie permette d'en découvrir dans des cartons d'archives judiciaires.

Vient alors le deuxième ensemble que nous regroupons sous le terme de nouvelles imprimées : les périodiques. Par là, nous entendons ce « qui a ses périodes<sup>19</sup> », ce qui est donc publié de façon régulière et qui est donc totalement opposé à l'occasionnel et à sa publication déterminée par l'évènement. Dans notre recherche, nous nous concentrerons sur deux périodiques : le *Mercure François* et la *Gazette de France*. Les caractéristiques matérielles du périodique sont assez différentes dans nos deux publications. Il peut aller du livre, que Virginie Cerdeira qualifie comme « un volume de format variable composé de plusieurs feuilles écrites reliées entre elles et protégées par une couverture<sup>20</sup> » ou bien prendre le format du livret, en conséquence de l'occasionnel. Quant au contenu, il est lui aussi différent selon le périodique et les sujets que celui-ci veut traiter, mais dans nos deux cas il en vient à informer son lectorat. Une place est laissée à un contenu similaire à celui des occasionnels, car certains faits rapportés par les occasionnels sont réutilisés dans ces périodiques (faits divers, décisions royales...).

L'enjeu de notre recherche est d'étudier ces vols et destructions au miroir de ces nouvelles. C'est par ce prisme que nous pouvons réfléchir

<sup>18</sup> MARTIN Philippe (dir.), *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Beauchesne, 2012, p. 12.

<sup>19</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome second M-Z, op. cit.*, p. 221.

<sup>20</sup> CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Histoire des Temps modernes », 2021, p. 52.

aux multiples façons dont il est possible de refléter quelque chose, ici un évènement. Ce reflet peut être grossissant : dans un ensemble de violences commises contre des objets, la nouvelle publiée se concentre sur un cas. L'auteur du récit décide ainsi d'isoler un micro-événement, qui appartient à un ensemble plus vaste encore et insiste sur les détails de l'affaire. C'est alors que ce reflet peut devenir déformant. Soucieux de valoriser certaines idées, de dénigrer certaines communautés dans le but d'inculquer une bonne morale aux lecteurs, l'auteur présente les faits sous un certain regard. Il apporte ainsi un jugement, un regard prévenu sur la question qui transparaît dans la rédaction. C'est justement cette manière de voir les choses que nous entendons restituer à travers cette étude.

## II. État de l'art

Cette enquête sur les destructions d'objets chrétiens se base sur des travaux d'histoire dans trois domaines principaux, à propos de l'iconoclasme, la publication de l'information dans la France moderne et de la Réforme catholique.

### II.A. L'iconoclasme : de Byzance à *Black Lives Matter*

L'objectif de cette recherche étant de s'intéresser aux phénomènes de destruction, la question de l'iconoclasme est centrale. Ce thème, par les nombreuses implications qu'il comporte est, nous allons le voir, à la fois un sujet d'histoire et d'histoire de l'art. Le mot en lui-même est sujet à caution d'un point de vue lexicologique, à travers la manière dont il a réussi progressivement à s'imposer malgré un usage irrégulier au cours de l'histoire<sup>21</sup>. Mais s'il est possible d'étudier l'iconoclasme de façon générale<sup>22</sup>, on peut tout autant l'aborder en le segmentant chronologiquement.

#### **Un iconoclasme médiéval avant tout byzantin**

L'historiographie médiévale de l'iconoclasme est très majoritairement marquée par la « querelle des images » dans l'Empire byzantin, aux

<sup>21</sup> BREMMER Jan, « Iconoclast, Iconoclastic, and Iconoclasm: Notes Towards a Genealogy », *Church History and Religious Culture*, n° 88, 2008/1, p. 1-17.

<sup>22</sup> KOLRUD Kristin et PRUSAC Marina (dir.), *Iconoclasm from Antiquity to Modernity*, Farnham, Ashgate, 2014.

VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Le terme *eikônonoklastês* apparaît déjà dans les années 720 et Jan Bremmer part du principe que le mot est antérieur à cette période car probablement déjà courant<sup>23</sup>. Néanmoins, c'est bien la succession des évènements à Byzance qui donne tout son sens à ce terme. Le travail de Marie-France Auzépy montre bien aussi que l'iconoclasme byzantin ne se contente pas d'une simple politique de destruction d'images mais constitue une « religion des iconoclastes<sup>24</sup> ». Ce christianisme, en se basant sur une certaine lecture des textes saints, fonde une réflexion sur la question des images, sur les espèces eucharistiques, sur le temps historique... En parallèle de ces études centrées sur le cas byzantin, d'autres travaux sont dédiés à l'iconoclasme dans le reste de l'espace géographique européen. Pour cela, ils s'intéressent aux destructions pendant les conflits, comme la guerre de Cent Ans ou encore à la place de la notion de sacrilège<sup>25</sup>.

### **Un XVI<sup>e</sup> siècle marqué par l'iconoclasme protestant**

Les très nombreuses études sur l'iconoclasme moderne ont porté sur le XVI<sup>e</sup> siècle. Avec l'émergence des protestantismes, la question des images est régulièrement évoquée et leur destruction est chargée d'enjeux doctrinaux, étudiés par les historiens pour le passage du christianisme aux différentes Réformes. Le catalogue *Iconoclasme : vie et mort de l'image médiévale*, écrit à l'occasion d'une exposition de 2001 est une référence majeure en la matière car il met en évidence une charnière chronologique. Il montre effectivement l'évolution de l'iconoclasme à travers plusieurs siècles, tout en essayant de mieux comprendre comment la piété pouvait passer par ces images, selon le regard de l'histoire et de l'histoire de l'art.

Un premier jalon pour cette histoire de destructions, mais aujourd'hui entièrement dépassé dans son interprétation, est l'*Histoire du vandalisme* de l'historien de l'art Louis Réau. S'il propose une histoire chronologique du vandalisme, il est guidé par une interprétation contre-

<sup>23</sup> BREMMER Jan, « Iconoclast, Iconoclastic, and Iconoclasm: Notes Towards a Genealogy », *op. cit.*, p. 8.

<sup>24</sup> AUZEPY, Marie-France, *L'iconoclasme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2006.

<sup>25</sup> WIRTH Jean, « Sur la destruction d'œuvres d'art au Moyen Âge », *Perspective, Revue de l'INHA*, n° 2, 2018, p. 175-188.

révolutionnaire en considérant l'art français comme une « espèce de patrimoine imaginaire, anhistorique<sup>26</sup> » et voit dans sa destruction une pulsion primitive. D'autres travaux ont alors été effectués par la suite, notamment ceux d'Olivier Christin, historien incontournable pour notre étude. Dans son œuvre majeure, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, il entend répondre à l'interprétation pulsionnelle de la destruction par Louis Réau. Il observe dans un premier temps le geste iconoclaste en lui-même, qu'il voit comme « intentionnel, significatif et construit<sup>27</sup> » tout en insistant sur les nombreux discours qui viennent le légitimer et la méthode qu'il y a derrière ce geste. Il adopte également une approche sociologique dans son explication, qui fait écho à la publication conjointe de Solange Deyon et Alain Lottin<sup>28</sup>. Olivier Christin souhaite « mettre au jour la rationalité à l'œuvre dans les destructions d'images<sup>29</sup> » loin de la pulsion primitive de Réau. La seconde partie, dédiée à cette « reconstruction catholique », est significativement importante pour cette enquête, car elle y est rattachée chronologiquement. Après l'iconoclasme, l'image est réhabilitée de multiples manières : controverses, miracles, processions... Il qualifie de « recharge sacrale » cette réponse catholique l'iconoclasme et ses conséquences, expression qu'il emprunte à Alphonse Dupront – qui n'était pas fondamentalement destinée à cet usage – que l'on peut définir comme « une surenchère dévotionnelle faisant suite à l'agression désacralisatrice, surenchère marquée par l'irruption du surnaturel qui expie la violence dont il est le produit<sup>30</sup> ».

<sup>26</sup> CHRISTIN Olivier, « L'iconoclasme huguenot : Praxis pietatis et geste révolutionnaire », *Ethnologie française*, n° 24, 1994/2, p. 218.

<sup>27</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1991, p. 12.

<sup>28</sup> DEYON Solange et LOTTIN Alain, *Les casseurs de l'été 1566 : L'iconoclasme dans le Nord*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013. (Paris, Hachette, 1981)

<sup>29</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, op. cit., p. 12.

<sup>30</sup> BALZAMO Nicolas, « Les bienfaits de l'iconoclasme : destructions d'images et phénomènes cultuels », dans LEZOWSKI Marie et LIGNEREUX Yann (dir.), *Matière à discorde : les objets chrétiens dans les conflits modernes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2021, p. 46.

## Un XVII<sup>e</sup> siècle délaissé

Néanmoins, cette conséquente bibliographie autour du XVI<sup>e</sup> siècle et du début XVII<sup>e</sup> se raréfie progressivement pour le reste du XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup>. Elle ne refleurit qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle avec le vandalisme révolutionnaire principalement. C'est ce XVII<sup>e</sup> siècle oublié que nous abordons dans cette étude, au sortir des guerres de Religion, et jusqu'au milieu du siècle, qui se voit secoué par la Fronde. Une réponse à cette absence de travaux est proposée par l'ouvrage dirigé par Marie Lezowski et Yann Lignereux, *Matière à discorde : les objets chrétiens dans les conflits modernes*, publié en 2021. Portant son attention aussi bien sur le XVI<sup>e</sup> siècle que le XVII<sup>e</sup> ou le XVIII<sup>e</sup>, l'ouvrage entend traiter ces périodes moins abordées, en étudiant les conflits autour des objets chrétiens. Pour ce faire, les auteurs prennent en considération tous les objets chrétiens et pas seulement les images, ce qui montre cette volonté d'aller au-delà de la seule étude de l'image attaquée<sup>31</sup>. Cette approche englobant tous les objets de culte et de prière, mais aussi le mobilier est aussi visible dans les travaux de Ralph Dekoninck, historien de l'art. Celui-ci part notamment du principe qu'il est préférable de parler de « cosmoclasme » plutôt que d'un « iconoclasme » pendant les guerres de Religion. Selon ce néologisme de Ralph Dekoninck, les objets chrétiens sont solidaires entre eux. Le « cosmoclasme » permet ainsi de « désigner les destructions qui visent plus un système ou un monde ordonné très strictement que les objets qui le composent<sup>32</sup> ».

## De la Révolution française aux conflits mémoriaux du XXI<sup>e</sup> siècle

Enfin, la période contemporaine, comprend l'iconoclasme prioritairement comme une conversion des signes dans le contexte des révoltes. Longtemps dans l'historiographie ces destructions ont été qualifiées comme étant du vandalisme, par exemple avec Louis Réau. Si le terme est forgé pendant la période révolutionnaire, il est avant tout péjoratif, ayant pour but de dénoncer ces gestes au départ. La notion

<sup>31</sup> GAMBONI Dario, « Iconoclasme, histoire de l'art et valeurs » *Perspective. Revue de l'INHA*, n° 2, 2018, p. 125-146.

<sup>32</sup> DEKONINCK Ralph, « Cosmoclasme. Les images de la destruction du système des objets du culte aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Perspective. Revue de l'INHA*, n° 2, 2018, p. 191.

de « vandalisme » est ainsi progressivement évacuée du lexique historique pour lui préférer d'autres termes moins connotés. Par exemple, Dario Gamboni préfère parler de « destruction de l'art<sup>33</sup> », bien qu'il admette que ce terme est lui aussi marqué par certaines limites comme le fait qu'il soit vague. Richard Clay<sup>34</sup> participe, lui aussi, dans ses travaux, à chasser cette idée. Il estime que les Parisiens considéraient les objets et images avant tout comme représentatifs de valeurs politiques et religieuses, avant d'être artistiques. Le XIX<sup>e</sup> siècle est lui aussi propice à certaines destructions, comme le précise Emmanuel Fureix, qui constate que « l'iconoclasme, à la suite de la Révolution française, tend à se laïciser et entretient des liens étroits avec le politique<sup>35</sup> ». Il montre comment la destruction au cours de ce siècle consiste en une pratique sociopolitique de destruction des valeurs de l'opposant, et ce, à travers la destruction de ces signes. Plus récemment encore, ce sont les nombreuses manifestations autour du mouvement *Black Lives Matter* qui ont été à l'origine de certaines publications, comme Jacqueline Lalouette<sup>36</sup>, qui, par un minutieux état des lieux, montre comment des conflits mémoriaux peuvent se cristalliser autour de statues.

## **II.B. L'imprimé et l'information dans le premier XVII<sup>e</sup> siècle**

Notre recherche a porté sur la destruction des objets chrétiens telle que vue par l'imprimé, plus spécifiquement par les nouvelles imprimées. Le XVII<sup>e</sup> siècle est particulièrement propice à la production imprimée qui connaît une hausse importante de la production couplée à un contrôle de plus en plus intense de la publication par le pouvoir ou encore la

<sup>33</sup> GAMBONI Dario, *La destruction de l'art. Iconoclasme et vandalisme depuis la Révolution française*, trad. Estelle Beauseigneur, Dijon, Les Presses du réel, 2015. (Londres, Reaktion Books, 1997)

<sup>34</sup> CLAY Richard, *Iconoclasm in revolutionary Paris: the transformation of signs*, Oxford, Voltaire Foundation, 2012.

<sup>35</sup> FUREIX Emmanuel, « L'iconoclasme, un objet d'histoire politique ? Souveraineté et recharge révolutionnaire, 1830-1831 », *Raison publique*, n° 21, 2017/1, p. 101. Une plus importante contribution de l'auteur revient sur ces sujet : FUREIX Emmanuel, *L'œil blessé : Politiques de l'iconoclasme après la Révolution française*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019.

<sup>36</sup> LALOUETTE Jacqueline, *Les statues de la discorde*, Paris, Passés Composés, 2021.

publication d'importants périodiques comme le *Mercure François* ou la *Gazette de France*<sup>37</sup>.

En se concentrant spécifiquement sur l'occasionnel, le travail de Nicolas Petit<sup>38</sup> nous permet de bien comprendre les différents enjeux possibles pour le définir. Pour les canards, le travail de Jean-Pierre Seguin<sup>39</sup> nous guide ici, en analysant la matérialité et la narration de ces imprimés. En parallèle, un travail plus récent sur le même sujet nous est aussi utile : Silvia Liebel<sup>40</sup> qui revient sur leur utilité pour l'histoire et en quoi ils sont révélateurs de leur temps. Les mazarinades occupant une partie de notre corpus, le travail de Christian Jouhaud nous semble incontournable. En étudiant les mazarinades, il montre bien la manière dont l'information est utilisée dans des contextes de troubles et il considère les mazarinades comme des textes d'action plutôt que d'opinion, tout en récusant cette notion d'opinion publique pour le XVII<sup>e</sup> siècle, considérant l'opinion publique comme « les idées de tout le monde et les idées de personne<sup>41</sup>. » L'importante étude d'Hubert Carrier<sup>42</sup> nous paraît également obligatoire pour aborder les mazarinades sur tous les plans, de la conception à la diffusion.

Pour la compréhension des périodiques, nous nous sommes appuyés sur plusieurs travaux à propos du *Mercure François* et de la *Gazette de France*. Le *Mercure* est étudié par Virginie Cedeira<sup>43</sup>, qui montre la logique de compilation historique de l'ouvrage et son caractère hybride, mais aussi la façon dont l'information y est traitée et construite. Pour la *Gazette*, nous nous inspirons des importantes études produites par

<sup>37</sup> CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean (dir), *Histoire de l'édition française. Tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen Âge au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1989.

<sup>38</sup> PETIT Nicolas, *L'éphémère, l'occasionnel et le non-livre (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Klinkcksieck, 1997.

<sup>39</sup> SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

<sup>40</sup> LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013.

<sup>41</sup> JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1985, p. 19.

<sup>42</sup> CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653)*, Genève, École Pratique des Hautes Études, coll. « Histoire et civilisation du livre », 1991.

<sup>43</sup> CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, op. cit.

Gilles Feyel<sup>44</sup> et plus encore par Stéphane Haffemayer<sup>45</sup>. Ces historiens mettent en évidence la rationalisation de l'information et le désir de plus en plus importante de contrôle de cette dernière, soit différents aspects parfois déjà présents dans le *Mercure François*.

Si cette culture de l'imprimé est d'abord écrite, elle entretient, dans le cas des nouvelles imprimées, des liens importants avec la culture orale<sup>46</sup>. Cette question de la diffusion appelle donc à s'interroger sur les sujets du royaume qui sont prioritairement visés par ces nouvelles. C'est la question du public et de la diffusion de l'information que l'historienne Hélène Duccini essaye de cerner aussi bien dans les libelles que dans les estampes. Elle montre comment la monarchie peut faire passer certains messages à travers ces supports, et surtout comment l'historien peut les utiliser, car ils ne sont, en vérité, que des « représentations des faits et des choses, le deuxième degré de la réalité»<sup>47</sup>. Cette approche a été couplée aux travaux de Roger Chartier<sup>48</sup> sur la lecture afin de comprendre quelles sont les pratiques de lecture au XVII<sup>e</sup> siècle et comment un imprimé peut se diffuser.

## **II.C. La dévotion catholique dans le premier XVII<sup>e</sup> siècle**

La destruction des objets chrétiens a enfin été comprise dans le contexte de la France de la Réforme catholique. Cette période que nous étudions s'inscrit d'abord dans un moment où la Réforme catholique joue un rôle important. Dans *La compagnie du Saint-Sacrement*, Alain Tallon<sup>49</sup> dévoile comment la compagnie du Saint-Sacrement tient une place centrale et exalte la sacralité de l'hostie consacrée, tout en fédérant des regroupements politiques et sociaux. La question du miracle tient aussi une place importante sur notre période et peut être

<sup>44</sup> FEYEL Gilles, *L'annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime*, 1630-1788, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

<sup>45</sup> HAFFEMAYER Stéphane, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la « Gazette » de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque d'Histoire Moderne et Contemporaine », 2002.

<sup>46</sup> MARTIN Henri-Jean, « Culture écrite et culture orale, culture savant et culture populaire dans la France d'Ancien Régime », *Journal des Savants*, n° 3, 1975/3-4, p. 225-282.

<sup>47</sup> DUCCINI Hélène, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2003, p. 512.

<sup>48</sup> CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1987.

<sup>49</sup> TALLON Alain, *La Compagnie du Saint-Sacrement, 1629-1667*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990.

comprise à partir du travail de Nicolas Balzamo<sup>50</sup>. Il nous permet de mettre en lumière la façon dont le miracle de ce premier XVII<sup>e</sup> siècle est vécu par les dévots catholiques, outragés par les destructions de la Réforme, comme un « réenchantement du monde ». Ces miracles que nous avons repérés dans notre corpus sont des histoires souvent réactualisées, dans lesquelles le miracle vient au secours de l'objet attaqué. Toutes ces dévotions viennent jouer un rôle dans une France sortant des guerres de Religion et dans laquelle une certaine haine demeure entre les communautés. À ce titre, il est normal, pour le pouvoir royal, d'essayer de la comprendre et de la contenir. C'est sur ce sujet que l'ouvrage réalisé par Yann Rodier<sup>51</sup> peut être intéressant dans ce mémoire. En analysant le cas de la haine, celui-ci fait ressortir des profils assez récurrents que l'on peut notamment retrouver dans les occasionnels, comme les protestants, les musulmans...

### **III. Constitution du corpus imprimé**

La réalisation de cette étude autour des vols et destructions d'objets chrétiens sur la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est basée sur des sources imprimées, principalement des nouvelles imprimées. La façon dont l'information est traitée dans ces publications a attiré notre attention. Les nouvelles imprimées, dans leur diversité, proposent différentes manières d'appréhender l'évènement. Leur intérêt est de pouvoir confronter des points de vue, des traitements, autour d'une même affaire, ou bien d'une même thématique, en l'occurrence la destruction des objets chrétiens. Les occasionnels et les périodiques ne poursuivant pas les mêmes objectifs, certains sont plus susceptibles de revenir sur des évènements que d'autres.

Le corpus de nouvelles imprimées a été constitué en deux temps. Un premier a été dédié spécifiquement à la recherche des occasionnels, par une recherche approfondie dans le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France, sur *Google Books*, *WorldCat* ou encore sur le *Karlsruher Virtueller Katalog*. Afin de faire ressortir ces documents,

<sup>50</sup> BALZAMO Nicolas, *Les Miracles dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle. Métamorphoses du surnaturel*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le miroir des humanistes », 2014.

<sup>51</sup> RODIER Yann, *Les raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019.

plusieurs recherches lexicales ont été effectuées. Le terme iconoclasme étant absent de nos sources, il n'a pas été utilisé. D'autres termes de notre sujet nous ont guidés en priorité, c'est-à-dire « vol » et « destruction ». Au fur et à mesure que des occasionnels étaient trouvés à partir de ces deux mots, d'autres expressions nous sont apparues. C'est ainsi que les mots de « sacrilège », « profanation », « larcin » ou encore « attentat » ont émergé et permis eux-mêmes de faire apparaître de nouveaux occasionnels. Ces mots qualifiant la destruction ayant permis une première approche, afin de compléter le corpus, nous nous sommes dirigés vers une seconde recherche sur aux objets ciblés par les destructions. Des termes spécifiques ont été utilisés comme « Saint-Sacrement », « hostie », « calice », « ciboire », « crucifix », « autel » et « image ». Cette méthode de repérage a permis de former la majorité du corpus. En parallèle de cette recherche empirique dans les moteurs de recherche, certains ouvrages, comme ceux de Maurice Lever<sup>52</sup> et Jean-Pierre Seguin<sup>53</sup>, qui s'intéressaient aux canards spécifiquement, ont également permis d'agrandir notre corpus. Au terme de cette recherche, cinquante-neuf imprimés constituent notre corpus d'occasionnels.

Le second temps pour la réunion des sources imprimées a porté sur les périodiques, en nous concentrant sur deux publications du premier XVII<sup>e</sup> siècle. La première est le *Mercure François*, édité dès 1611 par les frères Jean et Estienne Richer, jusqu'à la dernière livraison en 1648, sous l'autorité de Théophraste Renaudot, qui reprend la publication en 1638. Le repérage dans cette importante publication nous a été possible grâce à une numérisation du *Mercure François* par le Grihl (Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire) et sa mise en ligne<sup>54</sup>. Ensuite, le repérage des passages digne d'intérêts pour cette étude a été facilité par la lecture des tables des matières des vingt-quatre tomes. Au terme de cette reconnaissance, neuf occurrences nous ont paru utiles dans l'élaboration de ce mémoire.

<sup>52</sup> LEVER Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, op. cit.

<sup>53</sup> SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, op. cit.

<sup>54</sup> BURGHART Marjorie, MASTEAU Catherine et SOUDAN Cécile, *Mercure François*. Disponible sur : <http://Mercurefrancois.ehess.fr/presentation.php>. Mis en ligne le 17 février 2008. Consulté le 25 mai 2023.

Pour la *Gazette de France*, publiée dès 1631 par Théophraste Renaudot et qui s'étend au-delà de notre période chronologique, une méthode similaire à celle des occasionnels a été adoptée. En utilisant *Gallica* et *Retronews*, sites où la *Gazette* est numérisée, nous avons effectué une recherche lexicale. Celle-ci suit les principes exposés précédemment, en utilisant les mêmes mots. Ainsi, nous avons relevé treize occurrences intéressantes dans la *Gazette de France*.

En parallèle des nouvelles imprimées, qui constituent l'essentiel de notre corpus, d'autres sources publiées ont été mobilisées pour l'essentiel de cette recherche. Ils contiennent le lexique d'époque sur un sujet et nous permettent de mieux nous repérer sur les façons de désigner quelque chose, comme les mots de « sacrilège » ou « attentat ». Ces dictionnaires sont aussi le reflet d'une définition dominante à une époque et participent à donner un sens politique et partisan à certains mots, ce qui permet de comprendre le point de vue de l'autorité (politique et religieuse) sur ces termes. Nous nous sommes appuyés sur cinq dictionnaires : celui de Aimar de Rançonnet et Jean Nicot daté de 1606, celui de François Oudin de 1640, puis le dictionnaire de Pierre Rechelet en 1680, suivi de celui d'Antoine Furetière pour l'année 1694 et enfin le *Dictionnaire de l'Académie françoise* de 1694.

Les collections du clergé de France ont aussi joué un rôle dans le cadre de cette étude car elles peuvent nous renseigner sur des affaires qui ne seraient pas abordées dans nos nouvelles imprimées. Les procès-verbaux des assemblées apportent des précisions quant à certains cas, en développant plus longuement une affaire par exemple. Nous avons mobilisé les publications de 1615, 1636 et 1646.

Enfin, les traités juridiques constituent nos dernières sources imprimées. Ils nous permettent notamment de comprendre ce que prévoit la loi, ce que risquent les auteurs pour de tels délits. Il nous est ainsi possible de comparer les règlements et normes répressives contenus dans ces traités, à certaines sentences publiées par les nouvelles imprimées. Cinq de ces traités ont été sélectionnés pour répondre à ces questions<sup>55</sup>.

<sup>55</sup> À savoir le *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France* de Jean Papon déjà publié en 1556 mais réédité au XVII<sup>e</sup> siècle. Vient ensuite *La conference du droit françois avec le droit*

## IV. Démarche du mémoire

Afin de comprendre ces vols et destructions des objets chrétiens dans le premier XVII<sup>e</sup> siècle au miroir des nouvelles imprimées, nous allons observer quel regard les nouvelles imprimées portent sur les attaques contre les objets chrétiens et comment ces publications participent à y répondre. Trois grands aspects seront ici étudiés successivement, à savoir comment les nouvelles sont publiées, quels sont les auteurs des destructions et quelles sont les réactions des catholiques.

Un premier chapitre viendra mettre en lumière les nouvelles imprimées dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous établirons les différences qui résident entre les occasionnels et les périodiques. Ce sera ici l'occasion de réfléchir alors sur les différentes figures d'auteurs dans ces publications imprimées. Nous aborderons ensuite les caractéristiques matérielles de ces publications et l'horizon de réception des nouvelles imprimées. Cette diffusion, nous l'évoquerons, passe par différents canaux, qui peuvent être aussi bien visuels que sonores. Enfin, la publication de ces imprimés échappe régulièrement à son auteur, et le public qui reçoit l'information n'est pas forcément celui attendu.

Dans le second chapitre, nous viendrons plus en détail au contenu. Un premier regard sera porté autour du vocabulaire utilisé pour qualifier ces gestes. Cela nous amènera à porter une attention toute particulière aux objets chrétiens visés en priorité et leurs significations. Subséquemment, nous discuterons des différents profils que l'on retrouve dans nos affaires. Est-ce que le genre peut affecter la façon dont un individu vient à détruire un objet ? Au même titre, quelle place la confession des auteurs joue-t-elle ? Enfin, dans le sillage de cette étude des auteurs, nous retracerons leurs motivations à agir, tout en

---

*romain, civil et canon* de Bernard Automne, dont la première édition date de 1610 et *Le Procez civil et criminel* de Claude Le Brun La Rochette publié dès 1611 et régulièrement réédité. Puis il y a *l'Institution au droit ecclésiastique* de Claude Fleury en 1677 et le *Traité des matières criminelles* par Guy du Rousseaud de la Combe, de 1741 nous servent également ici.

gardant à l'esprit qu'il s'agit de motivations alléguées par l'auteur de l'imprimé.

La troisième partie sera consacrée à la façon dont l'imprimé participe à répondre à l'attaque commise. Celle-ci passera premièrement par la divulgation et l'exaltation de miracles advenus après la destruction. Toutefois, les miracles en rapport avec notre thématique ne sont pas légion au XVII<sup>e</sup> siècle. Bien plus souvent, c'est par l'organisation de processions majestueuses que l'on réagit à ces attaques. Ces grandes cérémonies jouent un rôle important dans la société de l'époque moderne. Enfin, nous verrons que les nouvelles publient certains supplices et nous les interrogerons sur leur représentativité par rapport aux peines prévues par les traités criminels.



## I. LA PUBLICATION DES VOLIS ET DESTRUCTIONS SACRILEGES

### I.A. LA PRODUCTION DES NOUVELLES IMPRIMEES DANS LE PREMIER XVII<sup>E</sup> SIECLE

La production imprimée, lors du premier XVII<sup>e</sup> siècle, est particulièrement fleurissante. Mais si l'on constate une envolée de cette production, le pouvoir royal veille à accroître son influence sur elle en tissant progressivement des liens avec certains imprimeurs et en légiférant efficacement. Les multiples crises qui émaillent notre arc chronologique sont elles-mêmes l'occasion d'une production toujours plus intense, qui rend d'autant plus nécessaire ce contrôle de l'information. Afin de mieux comprendre quelle place occupent les nouvelles imprimées dans ce contexte, il est d'abord nécessaire de s'intéresser à la composition précise de notre corpus. Celui-ci sera à la fois catégorisé, mais aussi analysé chronologiquement, afin de constater à quelle logique est soumise la production des nouvelles imprimées.

#### Catégorisation et chronologie des occasionnels

Afin de mieux cerner notre corpus et ses enjeux, nous avons divisé nos occasionnels en quatre catégories. L'intérêt de cette démarche est d'avoir un panorama sur cette production imprimée et de constater dans quels types d'occasionnels les vols et destructions sont contenus. Pour cela, nous prenons en compte nos cinquante-neuf occasionnels, parmi lesquels se trouvent des rééditions. Parmi ces cinquante-neuf imprimés, trois sont rédigés en vers<sup>56</sup>, quand le reste est composé en prose.

La première catégorie est celle des canards. Le terme, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, n'a pas la même signification qu'aujourd'hui : il n'évoque que l'animal. Ce n'est qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que le canard devient

---

<sup>56</sup> *Le Harlan ou pillage et desmolissement des Eglises de la ville de Montpelier faicts par quelques Rebelles*, Béziers, Jean Pech, 1622, *Le miracle nouveau d'un crucifix qui parla vendredy dernier dans S. Germain à la Reyne régente*, Paris, Denis Langlois, 1649 et *le Soupirs françois sur la paix italienne avec l'augmentation*, Jouxte la Copie imprimée à Anvers, 1649.

une « fausse nouvelle lancée dans la presse pour abuser le public, puis par extension, un journal de peu de valeur<sup>57</sup>. » Cette évolution sémantique rend nécessaire une définition plus précise de ce que nous entendons par « canard ». Jean-Pierre Seguin le considère comme :

Un imprimé vendu à l'occasion d'un fait divers d'actualité, ou relatant une histoire présentée comme tel. Il peut avoir des liens plus ou moins étroits et avoués avec les évènements politiques et religieux contemporains, mais le fait divers y demeure le principal motif d'intérêt [...] il se présente presque toujours sous la forme d'une brochure d'un ou de deux, très rarement de trois cahiers, généralement composée à la hâte, sur un papier de médiocre qualité<sup>58</sup>.

Cette vaste définition nous renseigne déjà sur deux caractéristiques du canard : son contenu, le fait divers et sa forme, un livret de mauvaise qualité. Une troisième peut être rajoutée en référence à son contenu : la forte portée morale. Le texte débute et s'achève toujours par un message général, qui ne comporte que rarement des liens avec le fait divers en lui-même et dans lequel la morale est centrale afin d'édifier le lecteur. Silvia Liebel, pour sa part, s'inspire de la définition de Jean-Pierre Seguin en voyant le canard comme « un texte inspiré d'évènements supposés récents, rapportant des circonstances extraordinaires plus ou moins proches de la réalité » tout en distinguant bien la forme, à savoir le canard, et son contenu, le fait divers « c'est-à-dire l'évènement qui a suscité le rapport<sup>59</sup> ». C'est en prenant en compte ces différents aspects que nous utilisons la notion de « canard » dans cette étude.

La seconde catégorie comprend les occasionnels publiés sous le nom d'un particulier. Nous incluons dans cette catégorie les occasionnels dont l'auteur est un particulier, à propos duquel on connaît l'identité, qu'il écrive en son nom ou en celui d'un groupe identifié. Cet ensemble, assez composite, en dehors de trois exceptions<sup>60</sup>, contient principalement des

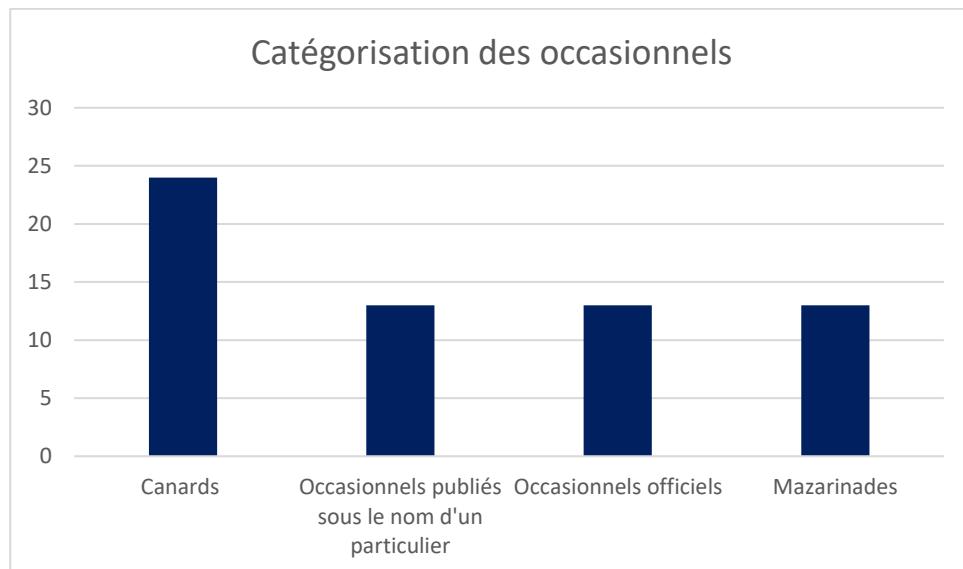
<sup>57</sup> LEVER Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 11.

<sup>58</sup> SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, p. 8.

<sup>59</sup> LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013, p. 28.

<sup>60</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Paroisse du Diocese d'Orléans et d'une procession solennelle qui y a été faicté pour reparation dudit crime. Le tout rédigé par écrit par Jaque Guyon, Prestre Orleanois*, Orléans, Maria Paris, 1646, DE LA CAMPIE, *Les profanations mazariniques, ou le truchement de S. Denis, apportant les nouvelles de*

discours de toute forme : harangues, remontrances... La troisième catégorie est dédiée aux occasionnels officiels. L'imprimé est alors signé par une autorité identifiée. Ce groupe contient des arrêts du parlement ou des arrêts du Conseil du roi. Enfin, la quatrième catégorie comprend les mazarinades, c'est-à-dire ces publications imprimées pendant la Fronde et qui entretiennent un lien avec les acteurs et événements de cette période. Ce groupe étant justifié par un critère chronologique, il comprend également nos trois premières catégories.



Graphique 1 Quatre ensembles d'occasionnels

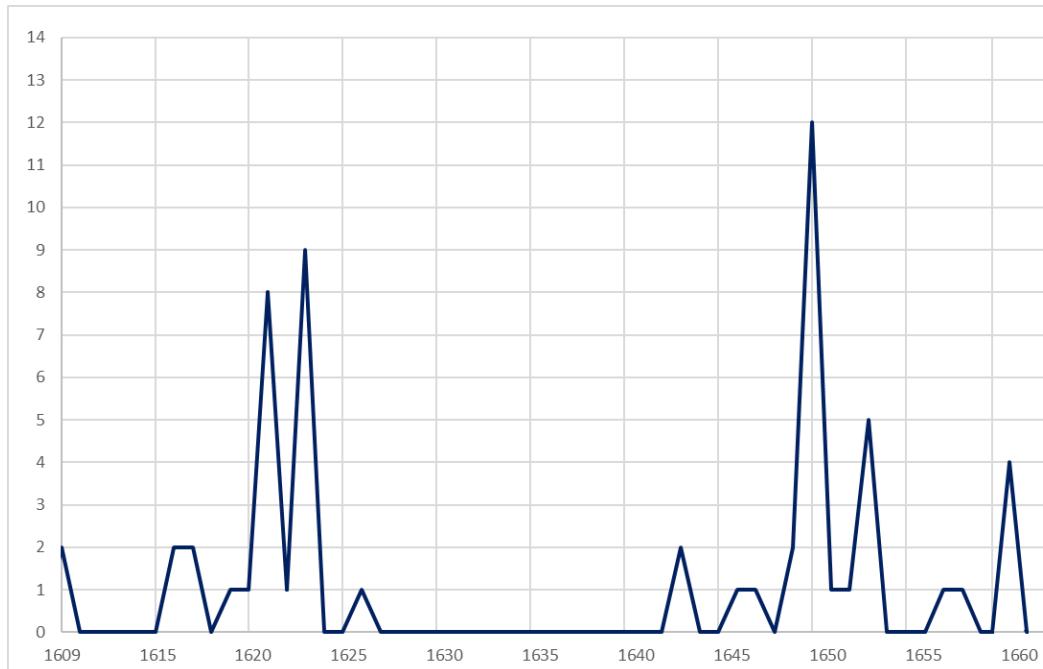
Cinquante-neuf occasionnels constituent notre corpus, mais le total de ces quatre ensemble est de soixante-trois. Cet excédant se justifie par la porosité entre certaines catégories : un occasionnel peut être dans deux groupes à la fois. Par exemple, une publication officielle peut également trouver sa place parmi les mazarinades<sup>61</sup>, car elle légifère en réaction en la Fronde. Ce graphique nous renseigne d'abord sur

---

*sa desolation. Par le Sieur De La Campie, Gentil-homme Perigordin, Paris, Pierre Targa, 1649 et CAUMARTIN François Lefèvre de, Mandement de monsieur l'evesque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, 1650.*

<sup>61</sup> *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucun meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnées, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le SR. Duc d'Espernon. Du 7 may 1649, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1649.*

l'importance des canards, au nombre de vingt-quatre. Ensuite nos trois dernières catégories sont égales, avec treize occurrences : publications sous le nom d'un auteur, publications officielles et mazarinades. Nous précisons que la présence de treize cas en 1622 pour les pièces signées est facilement explicable : une de nos affaires<sup>62</sup> compte sept éditions successives. Afin de tirer plusieurs renseignements de ce premier graphique, il faut cependant le croiser avec un autre, à savoir une répartition chronologique de la production des occasionnels.



Graphique 2 Répartition chronologique de la production des occasionnels relatant des faits d'attaques contre les objets chrétiens (1609-1660)

Notre première observation concerne la faiblesse de la production d'occasionnels au début de notre période. Il faut attendre 1609 pour trouver un premier imprimé relatif aux attaques. Bien que les années 1614-1617 constituent une forte production pamphlétaire<sup>63</sup> (États

<sup>62</sup> FENOUILLET Pierre de, *Harangue tres-exelente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres. Par messire Pierre de Fenoillet evesque de la ville & dioceze de Mont-Pellier. Ensemble les grandes cruautez exercée contre les Eglises, Autels, Monastères, Prestres & autres Catholiques du bas Languedoc. Par les pretendus de la Religion*, Rouen, Jouxte la copie Imprimée à Paris, Jacques Besongne, 1622.

<sup>63</sup> JOUHAUD Christian, « Les libelles en France au XVII<sup>e</sup> siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 90-91, 2003/1, p. 33-34.

généraux, révoltes nobiliaires, régence...) ces nombreuses impressions évoquent assez peu les vols et destructions des objets chrétiens. Quatre cas sont alors recensés, deux en 1615 et deux en 1616. En revanche, les années 1620 marquent une augmentation qui s'étale plus ou moins régulièrement sur la première moitié de la décennie : huit occasionnels en 1620 et neuf en 1622. Cette hausse importante indique l'influence des conflits religieux des années 1620 sur la production imprimée. On remarque notamment la présence de discours, comme la harangue de l'évêque de Montpellier<sup>64</sup>. De manière générale, le clergé, qui constate la destruction des biens de l'Église, sollicite l'aide du roi pour punir les fautifs – souvent protestants – et protéger les catholiques et leurs lieux de culte. La paix d'Alès de 1629 vient mettre un terme aux différentes prises d'armes, notamment par ses dispositions comme le démantèlement des places de sûreté. Quant au duc de Rohan, meneur de ces conflits, il doit quitter le royaume. Toutes ces dispositions annoncent la fin des conflits religieux pour notre période. S'opère alors un effondrement de cette production imprimée pendant près d'une vingtaine d'années, avec quelques occurrences dispersées : deux en 1642, une en 1645 et également en 1646. L'attaque des objets n'est plus dictée par un contexte général mais par des réalités locales et individuelles. C'est alors qu'une seconde hausse est remarquable à la fin des années 1640, pour atteindre son acmé en 1649, avec douze occurrences : c'est la Fronde. Les troubles provoqués par cet évènement aboutissent sur des affrontements entre différents camps et s'ils ne sont plus des cibles prioritaires comme pendant les conflits religieux, les objets chrétiens demeurent des cibles pendant ces conflits. Enfin, nous terminons notre période avec quelques cas avec un en 1656, 1657 et 1660. Le rythme de parution des occasionnels est donc un sismographe des crises religieuses et politiques dans le royaume de France au cours du premier XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>64</sup> FENOUILLET Pierre de, *Harangue tres-exelente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres..., op. cit.*

## Deux périodiques pour le premier XVII<sup>e</sup> siècle

En parallèle des occasionnels, le second groupe des nouvelles imprimées est celui des périodiques. Le *Mercure François* de Jean et Estienne Richer commence à paraître en 1611. Le vingt-cinquième et dernier volume est publié en 1648, alors que Théophraste Renaudot en est à la tête depuis 1638. L'ensemble des publications du Mercure couvre alors une période allant de 1605 à 1643. Son apparition est en partie reliée à l'assassinat d'Henri IV et aux menaces que cet évènement fait peser sur la paix en France. Face au régicide, la crainte d'un retour des guerres de Religion inquiète. Ainsi, cette « grande peur » dont parle Michel Cassan<sup>65</sup> est une des raisons de la création de ce périodique : les frères Richer veulent conjurer la menace et canaliser la parole. C'est du moins ce qu'affirme Virginie Cerdeira : « Il est possible de considérer la mort d'Henri IV comme l'évènement déclencheur de la publication du *Mercure François*<sup>66</sup>. » Sans pour autant être un instrument officiel de la monarchie, le *Mercure François* a pour projet de servir le pouvoir royal. La méthode de rédaction du *Mercure* est la compilation de nouvelles déjà publiées, provenant de documents français ou étrangers. Néanmoins, si le *Mercure* traite de l'actualité, c'est toujours avec un décalage, la publication suivant un rythme assez irrégulier. Enfin, le *Mercure* entretient un rapport particulier à l'histoire, étant donné que par sa sélection, il est caractérisé par un désir d'écrire le passé, de le découper. C'est une « compilation périodique poursuivant le dessein d'écrire l'histoire<sup>67</sup> » pour reprendre l'expression de Virginie Cerdeira.

La *Gazette de France* de Théophraste Renaudot, elle, commence à paraître en 1631 pour s'étendre au-delà de notre arc chronologique. L'objectif premier de Renaudot semble être de fonder une publication régulière afin d'informer de la guerre de Trente Ans. La *Gazette* paraît une fois par semaine et est d'abord datée du vendredi de mai 1631 à décembre 1632 et ensuite est datée du samedi, de janvier 1633 à

<sup>65</sup> CASSAN Michel, *La grande peur de 1610 : les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2010.

<sup>66</sup> CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Histoire des Temps modernes », 2021, p. 198.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 239.

décembre 1761<sup>68</sup>. Sous le terme de *Gazette*, plusieurs publications coexistent. On retrouve alors la *Gazette* en elle-même accompagnée en plus de *Nouvelles Ordinaires*. Plus précisément, « la *Gazette* était consacrée aux nouvelles de l'Orient et du Midi, alors que les *Nouvelles Ordinaires* se chargeaient des pays septentrionaux et occidentaux<sup>69</sup>. » Des *Extraordinaires* sont parfois publiées aussi. Ces informations sont celles qui se rapprochent le plus des occasionnels par les thèmes évoqués car parfois proches du canard. Dans la *Gazette de France*, Renaudot poursuit l'objet de rationaliser l'information en évitant des histoires dans lesquelles le surnaturel est trop intense. Néanmoins, si on veut tout de même trouver une trace du surnaturel dans les publications de Renaudot, il faut se plonger dans les *Extraordinaires*. À l'inverse, les autres publications de la *Gazette* essayent vraiment d'expurger ces références.

Si la publication débute en 1631, Renaudot doit rapidement se placer au service du pouvoir afin de conserver son monopole. Il est notamment soutenu par Richelieu, les deux hommes s'étant déjà fréquentés auparavant. Cette possibilité pour le pouvoir royal de contrôler l'information dispensée est immédiatement saisie. Si une des craintes du pouvoir était la diffusion de fausses informations, une autre était celle de l'absence d'informations car alors « Paris retentissait de toutes sortes de nouvelles incontrôlées<sup>70</sup> ». L'intérêt de la *Gazette* est donc certes le contrôle de l'information, mais en passant par une diffusion continue et régulière de celle-ci afin de faire taire les bruits. Le contrôle de la demande sociale d'information passe donc par la *Gazette*. Ce périodique est aussi un levier, pour la monarchie, de baisser la production des occasionnels, qui constituent une information de l'instantanée et difficilement contrôlable. Cette publication, en plus d'informer sur la guerre de Trente Ans où certains événements intérieurs, joue donc un rôle important auprès de la monarchie. Elle justifie la politique du

<sup>68</sup> SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789* [En ligne], Paris Oxford, Universitas Voltaire Foundation, 1991, notice 492. Disponible sur : <https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/>. Mis en ligne le 29 juillet 2012. Consulté le 18 février 2023.

<sup>69</sup> HAFFEMAYER Stéphane, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la « Gazette » de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque d'Histoire Moderne et Contemporaine », 2002, p. 209.

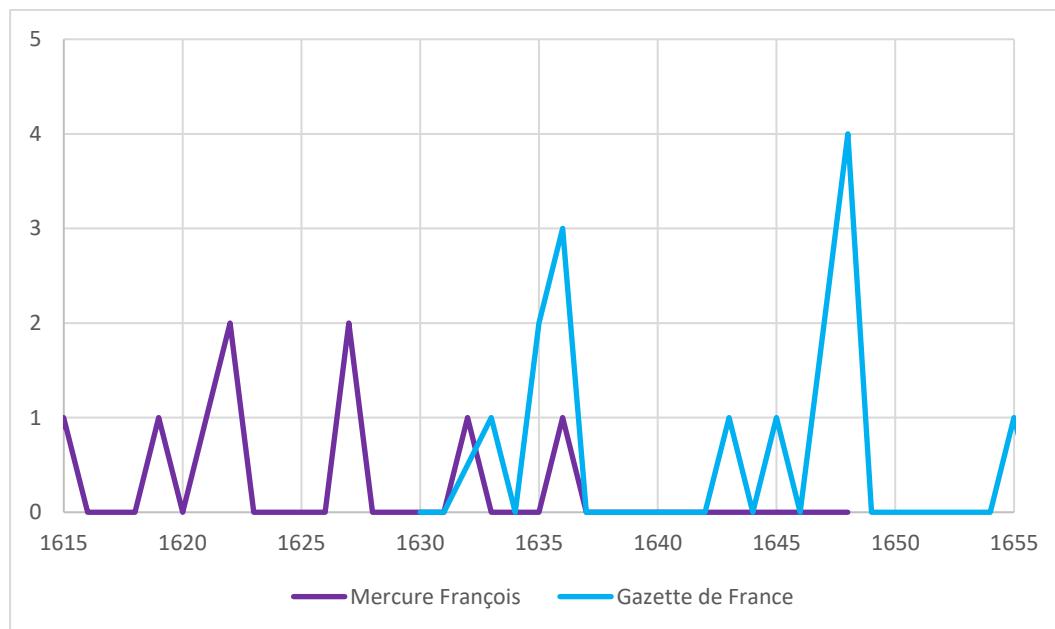
<sup>70</sup> FEYEL Gilles, *L'annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-1788*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 136.

cardinal et du roi, exalte la réussite de leurs projets... Stéphane Haffemayer considère ainsi que la *Gazette* :

Conçoit l'information comme une mise en ordre sociale, apte à établir l'harmonie, sous la double forme interne et externe d'une fonction de représentation de l'espace public de l'Église et de la Cour et de la supériorité du projet monarchique vis-à-vis des autres puissances européennes et, à une autre échelle, de la chrétienté vis-à-vis des mondes non-chrétiens<sup>71</sup>.

C'est à ce titre que les affaires internationales ont une importance dans le périodique de Renaudot. On trouve, dans notre sélection, des cas qui se déroulent dans l'Empire ottoman, ou bien en Bohême, dans les années de la guerre de Trente Ans.

Si on s'intéresse plus en détail à ces publications, on se heurte cependant à une absence de logique chronologique. Si les occasionnels sont propices à des pics de production explicables, les mentions des vols d'objets dans les périodiques ne répondent pas à ce même schéma.



Graphique 3 Répartition chronologique des affaires d'attaques contre les objets chrétiens dénombrées dans les périodiques (1615-1655)

Neuf mentions ont été repérées dans le *Mercure François* et treize dans la *Gazette de France*. L'absence d'une logique chronologique aussi claire que dans les occasionnels peut s'expliquer par la nature de

<sup>71</sup> HAFFEMAYER Stéphane, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la « Gazette » de Renaudot de 1647 à 1663*, op. cit., p. 453.

l'information qui est traitée dans les périodiques. L'occasionnel est publié à l'occasion de quelque chose, il est incertain, on ne peut pas prédire le prochain car sa publication dépend du jugement de l'auteur d'estimer une information comme digne d'intérêt pour le lectorat. En revanche, le *Mercure* ou la *Gazette* ont une publication régulière et sélectionnent des événements de différentes formes pour éviter la redondance. L'irrégularité des occasionnels est bien visible pendant la Fronde : on constate une forte production dans les occasionnels alors qu'il n'en est rien pour les périodiques. Le *Mercure François* et la *Gazette de France* ont donc un esprit constant dans le traitement des affaires de France qu'il convient donc de nourrir de manière régulière. Il est rare pour eux de revenir, sur plusieurs parutions, à propos de la même affaire, sauf si celle-ci revêt un caractère extraordinaire ou qu'elle sert l'objectif poursuivi par le périodique. De plus, il est rare d'avoir des publications spécifiques sur la destruction des objets chrétiens. Dans le *Mercure François* par exemple, si les désordres des années 1620 occupent beaucoup de pages, les attaques envers les objets chrétiens sont assez peu signalées ou bien sont noyées dans un ensemble de violences plus générales et donc passées sous silence.

Dans le *Mercure François*, sur nos neuf affaires, trois s'arrêtent sur les premiers conflits des années 1620, que l'on constate par ce très léger pic de deux cas pour la même année, en 1622, précédé d'un en 1621. On repère un autre pic en 1627 où les deux occurrences concernent une attaque envers des crucifix. Deux épisodes font référence à la guerre de Trente Ans : en 1619, l'attaque contre la cathédrale Saint-Guy de Prague et en 1636, l'irruption du cardinal-infant Ferdinand en Picardie<sup>72</sup>. Cette présence de la guerre de Trente Ans n'est pas spécifique au *Mercure*. Six passages des treize de la *Gazette* sont dédiés à la guerre de Trente Ans. Mais ici aussi, la destruction des objets chrétiens fait partie des ravages causées par les guerres, sans être traitées en détail.

Néanmoins, si les périodiques sont moins attentifs aux détails autour des destructions militaires, ils prennent des cas abordés dans les occasionnels, y faire allusion. Dans le *Mercure François*, on retrouve deux allusions à des affaires traitées dans nos occasionnels, un premier

<sup>72</sup> DREVILLON Hervé, *Les Rois absous (1629-1715)*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2009, p. 20-22.

en 1615<sup>73</sup> et un second en 1622<sup>74</sup>. Dans la *Gazette de France*, c'est d'autant plus visible avec cinq occurrences, la première en 1645<sup>75</sup> et la seconde en 1648<sup>76</sup>. Le troisième cas, qui est aussi daté de 1648<sup>77</sup>, est assez marquant car il est relevé trois fois dans la *Gazette*. On remarque donc une convergence entre les évènements rapportés dans la *Gazette* et dans certains occasionnels, ce qui témoigne des vues communes qu'ils peuvent partager. Même si ce cas arrive en 1648, moment où la Fronde a commencé, la *Gazette* ne semble pas s'intéresser ensuite particulièrement aux dégâts causés par les affrontements. Précisons que la position de la *Gazette* est assez ambiguë pendant la Fronde, étant donné qu'elle sert à la fois son public composé en partie de parlementaires, mais en même temps, essaye de rester fidèle au pouvoir royal. Malgré cette attitude au départ, elle devient progressivement un « instrument de reconquête<sup>78</sup> » contre les mazarinades. Cela lui laisse peu d'occasions de traiter les questions de vols et destructions, ces points étant eux-mêmes assez secondaires dans les mazarinades.

<sup>73</sup> *Discours véritable du premier exploit d'armes faict en Guienne, en l'Abbaye de Saint Ferme, le 12 octobre 1615 par quelques pretendus Reformateurs d'Estat, contenant leur Horoscope, & la merveille de Dieu qui a paru sur ce sujet*, Bourdeaux, Simon Millanges, 1615 et *Mercure François*, Tome 4, 1615, p. 369.

<sup>74</sup> FENOUILLET Pierre de, *Harangue tres-exelente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres...*, op. cit. et *Mercure François*, Tome 8, 1622, p. 677.

<sup>75</sup> *Récit véritable du grand attentat fait au tres-auguste sacrement de l'Autel par un détestable Renegat, nommé François Langlois, qui a meschamment arraché & mis en pieces la sainte Hostie d'entre les mains d'un Prestre, à l'eslevation de la saincte Messe, en l'Eglise Parochiale de S. Hilaire de la ville de Chartres en Beausse, au grand estonnement des assistants : Et pour cet effet, a esté condamné d'avoir le poing coupé, & d'estre brûlé tout vif, & les cendres jettées au vent. Ensemble les grandes ceremonys de la Procession generale qui se sont faites pour ce sujet*, par Monseigneur l'ILLUSTRISSE & REVERENDISSE Evesque de Chartres, accompagné de tout son Clergé, qui s'y sont comportés avec zele de devotion, Paris, Alexandre Lesselin, 1645 et *Gazette du 27 mai 1645*, p. 7.

<sup>76</sup> *Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648 et *Gazette du 17 septembre 1648*.

<sup>77</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilege commis sur le Saint Sacrement de l'autel à Saint Sulpice, avec la reparation d'honneur qui luy a esté faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Generale faite le 6 d'Aoust 1648*, Paris, Guillaume Sassier, 1648. L'évènement rapporté par cet occasionnel est repris dans différents numéros du périodique : *Gazette du 22 août 1648*, p. 8, *Gazette du 12 septembre 1648*, p. 8 et *Gazette du 17 septembre 1648*.

<sup>78</sup> HAFFEMAYER Stéphane, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la « Gazette » de Renaudot de 1647 à 1663*, op. cit., p. 652.

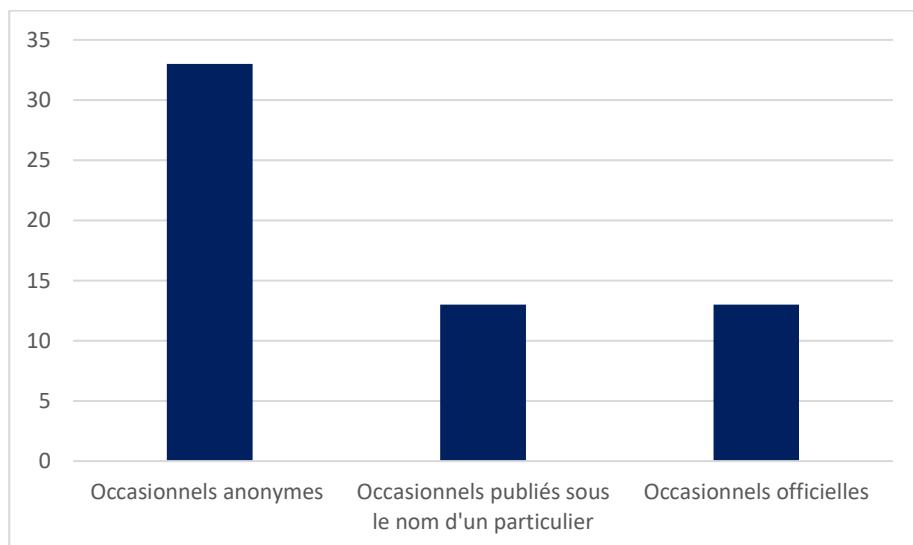
## I.B. ATTRIBUTION ET FORMES DES NOUVELLES IMPRIMEES

La publication des nouvelles imprimées implique de mentionner ou non un auteur. Dès lors, ce sont tous les enjeux qui gravitent autour de la notion d'« auteur » qu'il convient d'éclaircir et l'anonymat y joue une part importante. Subséquemment, les nouvelles imprimées répondent à des choix de mises en forme, que nous allons examiner à présent afin de déterminer à quelle logique ils répondent.

### L'auteur dans les nouvelles imprimées

La première question que l'on peut se poser pour cela est celle de l'auteur de ces textes. La question de l'anonymat est essentielle et doit donc être approfondie si on s'intéresse à la conception de ces nouvelles. Pour cela, nous reviendrons sur nos cinquante-neuf occasionnels afin d'avoir une vue d'ensemble.

Pour justifier l'intérêt que nous portons à la place de l'auteur dans ces publications, nous avons divisé ces cinquante-neuf imprimés en trois catégories. On constate, sur le graphique suivant, la prépondérance de l'anonymat avec trente-quatre occasionnels anonymes, dont neuf sont des rééditions. Les pièces que l'on peut attribuer à un particulier sont au nombre de treize, avec six faits uniques et sept pièces rééditées. Le décompte est similaire pour les publications officielles.



Graphique 4 La « fonction-auteur » dans les occasionnels

Pour les occasionnels officiels, l'objectif est de pouvoir pénétrer dans la population. L'imprimé doit être remarqué immédiatement comme le fruit de l'autorité royale et signifier qu'elle s'étend partout. L'anonymat n'a donc pas lieu d'être et est remplacé par l'institution en elle-même comme le parlement. Le récit est assez codifié et se limite principalement à un état des faits et à la décision prise. Parmi les treize imprimés, dix de ces occasionnels officiels sont dédiés au parlement de Bordeaux, un au parlement de Paris et deux émanent du conseil du roi.

En ce qui concerne les occasionnels publiés sous le nom d'un particulier, sur nos treize occurrences, nous comptons six auteurs différents, étant donné qu'il existe des rééditions prises en compte. Parmi ces six individus, cinq sont des ecclésiastiques. Certaines figures sont connues, comme Denys Simon de Marquemont, archevêque de Lyon à ce moment. C'est en ces termes qu'il adresse une remontrance au nom du clergé<sup>79</sup>, à la régente Marie de Médicis, afin d'avoir de l'aide face aux événements de Millau de 1614-1615<sup>80</sup>. Ensuite, nous retrouvons Pierre de Fenouillet, évêque de Montpellier, qui, dans une harangue dédiée au roi, insiste sur les violences exercées dans Montpellier et ses environs par les réformés, en 1622<sup>81</sup>. Cette harangue semble avoir un certain retentissement étant donné que nous avons retrouvé sept exemplaires par sept imprimeurs différents<sup>82</sup>. En 1632, c'est Jacques Guyon, dont on ne connaît quasiment rien si ce n'est qu'il est prêtre à Orléans, qui revient sur le sacrilège contre le Saint-

<sup>79</sup> MARQUEMONT Denys Simon de, *Remonstrance de la part du clergé de France faicté à la Royne Mere du Roy, en faveur des Evesques & autres Ecclesiastiques de Béarn, & sur l'execrable & detestable impiété des heretiques de Millaud contre le sainct Sacrement. Par Reverend P. en Dieu Messire Denys Simon de Marquemont, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Archevesque Comte de Lyon, & Primat de France*, Paris, 1616.

<sup>80</sup> Voir l'étude dédiée : FRAYSENNE Jacques, *Controverses et troubles religieux à Millau au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans FOUILLOU Joël et MICHEL Henri, *Mélanges Michel Péronnet 2 : La Réforme*, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 2003, p. 161-168.

<sup>81</sup> FENOUILLET Pierre de, *Harangue tres-exelente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres. Par messire Pierre de Fenoillet evesque de la ville & dioceze de Mont-Pellier. Ensemble les grandes cruautez exercée contre les Eglises, Autels, Monastères, Prestres & autres Catholiques du bas Languedoc. Par les pretendus de la Religion*, Rouen, Jouxte la copie Imprimée à Paris, Jacques Besongne, 1622.

<sup>82</sup> Toutes ces éditions sont recensées avec leurs nombreuses publications dans l'annexe 1.

Sacrement<sup>83</sup>. L'affaire se déroule à la Queuvre, aujourd'hui réunie dans la commune de Férolles. Le quatrième ecclésiastique est François Lefèvre de Caumartin, alors évêque d'Amiens<sup>84</sup>. Le diocèse d'Amiens est attaqué pendant la guerre franco-espagnole, ce qui engendre une dégradation des objets chrétiens. Il demande alors à son clergé d'organiser l'expiation de ces gestes par des prières, des processions... Le dernier ecclésiastique de notre corpus est l'évêque d'Angers Henri Arnauld<sup>85</sup>. Dans cet occasionnel, il dénonce les violences exercées par les troupes royales et le maréchal Charles de Monchy d'Hocquincourt autour d'Angers, ville alors frondeuse. Notons toutefois que cette remontrance a été rééditée à l'identique, en dehors du seul titre qui s'est adapté à son nouvel objectif : l'évêque d'Angers est devenu l'évêque d'Avranches<sup>86</sup>. Ainsi, même si le sujet de la remontrance doit être le diocèse d'Avranches, l'occasionnel ne parle que de la ville d'Angers et de ses environs. À ce titre, nous attribuons la paternité du texte à Henri Arnauld et non à l'évêque d'Avranches, qui était à ce moment Gabriel de Boislève et que nous soupçonnons d'avoir simplement fait copier le texte sans porter un grand intérêt aux détails géographiques. Cinq de nos ecclésiastiques sont donc des prélates, en dehors de Jacques Guyon, prêtre. Ces ecclésiastiques utilisent principalement l'occasionnel afin d'informer leur clergé, ou bien la population, de leurs décisions, leurs actions... Il n'y a pas vraiment d'enjeux pour l'ecclésiastique à cacher son identité car il incarne une certaine autorité, une figure. Il fait publier dans le cadre de ses fonctions et participe à affirmer souvent la grandeur du roi ou de la reine régente.

<sup>83</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Parroisse du Diocese d'Orleans et d'une procession solennelle qui y a esté faite pour reparation dudit crime. Le tout rédigé par écrit par Jaque Guyon, Prestre Orleanois, Orléans, Maria Paris, 1646.*

<sup>84</sup> CAUMARTIN François Lefèvre de, *Mandement de monsieur l'évesque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, 1650.

<sup>85</sup> ARNAULD Henri, *Tres-humble Remonstrance faite au Roy et à la Reyne, par Monseigneur l'Evesque d'Angers, sur les actes d'hostilité, sacrileges, violements & incendies, commis par les troupes du Mareschal d'Hocquincourt, dans plusieurs lieux de son Diocese & singulierement és environs de la ville d'Angers*, Paris, Salomon de La Fosse, 1652.

<sup>86</sup> ARNAULD Henri, *Tres-humble remonstrance faite au Roy, par Mr. l'évesque d'Avranches, sur les actes d'impiété, sacrilege, volleries, & violements qui se commettent tous les jours és environs de la ville de Paris, depuis l'arrivée de Sa Majesté à Saint Germain en Laye*, Paris, 1652.

De façon plus singulière, le sixième cas est une mazarinade signée par le sieur de la Campie, qui se revendique gentilhomme périgourdin. Si on retrouve un de ses textes dans notre corpus<sup>87</sup>, il en a également signé un autre de son nom<sup>88</sup>. Le plus intéressant est l'usage qu'il fait de l'anonymat dans une autre publication qu'Hubert Carrier lui attribue<sup>89</sup>. Si les deux autres publications sont signées par son nom complet, *La resiouissance publique et banquet provincial, Au retour du Roy en sa bonne ville de Paris. Par le S. D. L. C.*<sup>90</sup> comporte une signature abrégée. L'intérêt de cet anonymat est de le feindre, en laissant des indices seulement reconnaissables par certains initiés.

Vient enfin la dernière catégorie, qui traite de l'anonymat, avec trente-trois occasionnels. Pourquoi l'auteur de ces textes peut-il vouloir rechercher l'anonymat ? Tout d'abord, cet anonymat ne semble pas être dicté par une volonté de garantir sa sécurité. Tous ces récits vont dans le sens du roi, de son autorité, ou bien d'une morale religieuse unanimement reconnue comme légitime, en dehors des protestants. Même si cette littérature n'est pas toujours permise, car toutes les publications ne possèdent pas une autorisation d'impression, elle n'est pas fondamentalement visée par la censure, car elle ne représente pas de danger. Dans un de nos occasionnels on remarque même la présence d'une approbation des docteurs en théologie, qui précise que ce texte contient « quantité de passages de l'Ecriture Saincte qui peuvent servir aux bons, & donner de la terreur aux méchans<sup>91</sup> ». À partir de là, le ton est donné en ce qui concerne la visée d'un tel texte et il concorde avec nos remarques précédentes. L'objectif de ces textes est de moraliser, d'édifier et s'adresse donc aux bons catholiques. Les canards, qui

<sup>87</sup> DE LA CAMPIE, *Les profanations mazariniques, ou le truchement de S. Denis, apportant les nouvelles de sa desolation. Par le Sieur De La Campie, Gentil-homme Perigordin*, Paris, Pierre Targa, 1649.

<sup>88</sup> DE LA CAMPIE, *La Juliade, ou Jule demasqué, où se voit au vif le charactere de son ame. Par le Sieur de La Campie, Gentil-homme Perigordin*, Paris, Veufve de François Targa, 1649.

<sup>89</sup> CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653) : les hommes du livre*, Genève, École Pratique des Hautes Études, coll. « Histoire et civilisation du livre », 1991, p. 37.

<sup>90</sup> S. D. L. C., *La resiouissance publique et banquet provincial, Au retour du Roy en sa bonne ville de Paris. Par le S. D. L. C.*, Paris, Pierre Targat & Thomas la Carrière, 1649.

<sup>91</sup> *Histoire veritable de tout ce qui s'est fait et passé à la mort d'un des voleurs qui avoit pris le S. Ciboire dans l'Eglise S. Sulpice, & jetté les Hosties par terre. Lequel a esté condamné à faire amande honorable nud en chemise la torche au poing, devant ladite Eglise & à estre mené au bas de la ruë de Tournon, & là estre attaché à un poteau, & étranglé, puis brûlé, & ses cendres jettées au vent. Ce qui a esté fait le 16 juin 1649*, Paris, Guillaume Sassier, 1649, p. 2.

partagent cette vision, sont caractérisés par une absence totale du nom de l'auteur : aucun cas parmi les vingt-quatre ne contient une identité.

Cette absence d'auteur n'est pas explicable de la même manière selon le contexte dans lequel l'occasionnel est publié : c'est ce que nous enseigne la Fronde. Les mazarinades consistent, pour une partie, en une critique du pouvoir en place. En ce cas, il est préférable de cacher son identité. Il faut éviter les « foudres de la justice » et « les représailles du parti adverse ou la vengeance d'un particulier<sup>92</sup> ». En prenant en compte nos treize mazarinades, il est impossible de déterminer avec précision qui en est l'auteur dans dix d'entre elles. La première est une publication officielles<sup>93</sup> et les deux autres sont signées d'un particulier : le sieur de la Campie<sup>94</sup> et Arnauld Henri<sup>95</sup>. En outre, les mazarinades constituent une « littérature d'action<sup>96</sup> », elles poursuivent des intérêts spécifiques, l'auteur a donc moins d'intérêts à laisser son nom dessus. L'objectif de ces imprimés est d'occuper l'espace public par un point de vue et non pas de faire date, ce qui n'incite donc pas non plus l'auteur à se manifester. L'efficacité étant l'objectif premier, il y a une « nécessité pour la propagande de rester souterraine<sup>97</sup> ». En dehors de ces raisons, qui sont surtout des mesures de sécurité, Hubert Carrier remarque aussi que l'anonymat est lié à un aspect littéraire, avec « ce côté piquant – et très parisien – du secret à percer » et en raison des « préjugés contre le travail littéraire, indigne d'un homme de condition<sup>98</sup> » ce qui se justifie, quand on sait que les mazarinades étaient parfois le fruit d'aristocrates.

<sup>92</sup> CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653) : les hommes du livre, op. cit.*, p. 82-83.

<sup>93</sup> Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucuns meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnées, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le SR. Duc d'Espernon. Du 7 may 1649, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1649.

<sup>94</sup> DE LA CAMPIE, *Les profanations mazariniques, ou le truchement de S. Denis...*, op. cit.

<sup>95</sup> ARNAULD Henri, *Tres-humble Remonstrance faite au Roy et à la Reyne, par Monseigneur l'Evesque d'Angers...*, op. cit.

<sup>96</sup> JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll « Collection historique », 1985, p. 33.

<sup>97</sup> CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653) : les hommes du livre, op. cit.*, p. 86.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 84-85.

Pour approfondir cette question de l'anonymat, notamment dans les canards, il convient de prendre en compte l'imprimeur. Ce dernier joue, effectivement, un rôle actif et il peut composer des récits rapides en partant de sources diverses. Une partie de ces publications était le fruit d'une impression assez rapide, sans grande qualité, avec des fautes dans l'impression. Par exemple, dans un de nos canards, la page quatre est numérotée en tant que page huit<sup>99</sup>. C'est un exemple typique des maladresses qui émaillent les canards et qui témoignent bien que ces publications ont un but économique avant tout. Rappelons que « en France, les imprimeurs n'ont considéré le fait divers comme une source durable de profits qu'après 1575, environ<sup>100</sup> ». Il est donc concevable que l'imprimeur lui-même se fasse écrivain pour quelques pages et quelques sous.

Néanmoins, si le récit est anonyme, l'auteur n'est pas absent du récit. Il se permet parfois des interventions afin de montrer son dégoût de l'évènement ou bien pour le corroborer. Ainsi, dans une affaire de sacrilège de 1648, l'auteur qui nous renseigne de l'évènement ne peut s'empêcher de nous signifier à quel point il est horrifié par un geste. Il en vient alors à inclure des remarques entre parenthèses dans son explication, afin de bien la séparer du reste du texte : « en comparaison du Ciboire qu'il tenoit : (ô crime ! ô sacrifice ! ô impiété) il jeta confusement les hosties à un coing de Chappelle parmy la poussiere & l'ordure<sup>101</sup> ». Dans un autre évènement 1649, l'auteur de l'occasional nous raconte comment il a eu connaissance d'une affaire. Alors qu'il est à la messe, dans une église, il écoute une discussion entre des hommes. Incapable de s'en empêcher, il s'immisce dans celle-ci : « Je lui ay demandé le plus civilement qu'il m'a été possible, de quoy ces

<sup>99</sup> *Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moynes, deux Gentilshommes, & deux Damoiselles, sur le S. Sacrement de l'Autel, qu'ils ont fait consumer à une Chevre & à un Oye, & sur trois Enfans, qu'ils ont fait distiller par la lambique. Avec le recit de leur emprisonnement dans l'inquisition de Rome, pour leur estre fait & par fait leur procez. Loué soit le très Sanct Sacrement de l'Autel, Jouxte la copie Imprimée à Paris, 1651.*

<sup>100</sup> SEGUIN Jean-Pierre *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, p. 15.

<sup>101</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilège commis sur le Sanct Sacrement de l'autel à Sanct Sulpice, avec la reparation d'honneur qui luy a été faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Generale faite le 6 d'Aoust 1648*, Paris, Guillaume Sassier, 1648, p. 5.

Messieurs & luy sentretenoient avec tant de chaleur<sup>102</sup> ? » La présence de l'auteur rend presque familier le récit et vise à susciter la confiance. Il est un argument pour légitimer le récit, le rendre crédible, il est une preuve supplémentaire de la véracité de l'histoire. Son absence sur la première de couverture ne semble pas poser un problème car le récit véhicule le sens commun. L'auteur semble destiné à demeurer un individu sans nom qui intervient parfois pour donner du sens à son récit, sans aller plus loin. Cette légitimité qui passe par l'auteur pouvait aussi passer par d'autres moyens comme l'approbation d'une autre autorité, le fait de donner à un document un aspect officiel. C'est par exemple le cas quand on affirme qu'une partie de l'histoire est un « extract des registres de l'Officialité de Paris<sup>103</sup> ». Ici, cette précision vient légitimer le récit, donner une valeur supplémentaire au témoignage. En montrant que l'occasionnel est issu d'un document officiel, le regard du lecteur est différent et sa confiance est accrue. Dans les faits, bien que nous n'ayons pas pu vérifier si ce texte était inscrit dans les registres, il est possible que cela ne soit qu'un argument. Le texte reprend les formes du canard, c'est-à-dire est très moralisant, ce qui est assez loin d'un registre d'officialité. Néanmoins, cette question n'est pas fondamentalement importante dans le cas présent. Plutôt que la véracité des dires de l'imprimeur quand il utilise cet argument de l'officialité, ce qui compte, c'est qu'est-ce qu'il nous renseigne sur les nombreux moyens que l'auteur a de donner du crédit à sa production.

Il en va autrement pour les périodiques. Le *Mercure François* et la *Gazette de France* sont représentés par des individus bien identifiés et susceptibles d'endosser la responsabilité pénale de leur publication. Si la question de l'anonymat ne se pose pas, celle de l'auteur demeure néanmoins. Si la préface du *Mercure François* peut être comprise comme « une revendication de paternité<sup>104</sup> », la question se pose de savoir si le fait de compiler suffit à faire des frères Richer les auteurs. Dans le cadre

<sup>102</sup> *Récit véritable, D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649 au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la saincte Messe*, Paris, 1649, p. 4.

<sup>103</sup> *Attantat commis en l'eglise de Centnoix pres d'Argenteuil, par Nicolas Geny laquais, âgé de 20 ans, qui arracha le precieux corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du prestre disant la sainte messe, le lundy de la Pentecoste 1649*, Paris, Pierre Targa, 1649, p. 3.

<sup>104</sup> CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'Etat. Le Mercure François sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Histoire des Temps modernes », 2021, p. 133.

de cette recherche, nous suivons la conclusion de Virginie Cerdeira à ce propos, en leur attribuant « la qualité d'auteurs du *Mercure François*<sup>105</sup> ». Cela s'explique notamment par la responsabilité pénale qu'ils assument, par le fait qu'ils sont les créateurs d'un certain contenu et que leurs contemporains les considèrent comme auteurs de ce périodique.

Pour la *Gazette de France*, il faut d'abord s'intéresser aux sources de ses publications. D'un côté, ce sont les personnes publiques qui le renseignent, comme Richelieu, des ministres... Ceux-ci commandent l'action et sont donc mieux informés. À cela s'ajoutent des particuliers, lecteurs de la *Gazette* ou bien agents de Renaudot, qui envoient des nouvelles. Toutes ces informations sont alors regroupées par Renaudot, qui les reformule ensuite pour les inclure dans ses publications. Renaudot est le principal rédacteur, mais au fur et à mesure il profite d'une aide accrue. Ainsi, ces fils, Isaac et Eusèbe Renaudot aident leur père dans la rédaction. Les *Extraordinaires* étaient laissées à Charles Robinet de Saint-Jean « qui aurait réécrit seul tous les *Extraordinaires* publiés de 1640 au milieu des années 1670<sup>106</sup> ». Même si la *Gazette* ne contient pas un nom d'auteur dans ses publications, Renaudot est considéré comme tel.

## Formats et nombre de pages des nouvelles imprimées

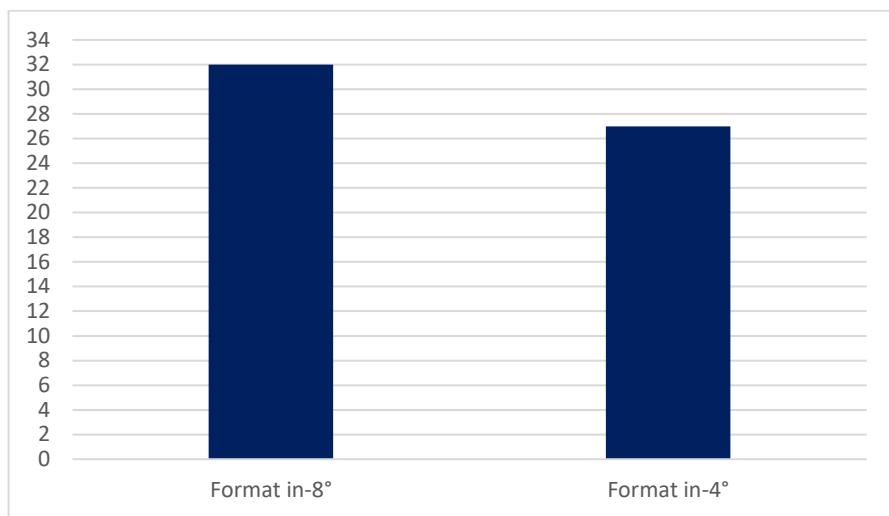
Après avoir abordé les enjeux des notions d'auteur et d'anonymat, nous étudions les caractéristiques matérielles des nouvelles imprimées. D'abord, c'est le format qu'il faut prendre en considération. Nicolas Petit estime que les occasionnels sont en « in-8° à partir des années 1530<sup>107</sup> ». Cette observation se vérifie en partie avec ce graphique.

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>106</sup> SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789* [En ligne], Paris Oxford, Universitas Voltaire Foundation, 1991, notice 492. Disponible sur : <https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/>. Mis en ligne le 29 juillet 2012. Consulté le 18 février 2023.

<sup>107</sup> PETIT Nicolas, *L'éphémère, l'occasionnel et le non-livre (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Klinkcksieck, 1997, p. 52.

*Graphique 5 Format des occasionnels*

On remarque qu'une majorité de nos imprimés sont publiés dans un format in-8° avec trente-deux cas contre vingt-sept pour le format in-4°. Néanmoins, si le format in-8° s'impose en 1530 d'après Nicolas Petit, un basculement s'opère dans notre corpus autour des années 1642-1645 : le in-4° remplace le in-8. Avant ces années, sur trente-et-un occasionnels, vingt-neuf sont des formats in-8°. Puis, après ces dates et jusqu'en 1660, date de notre dernier occasionnel, sur les vingt-neuf pièces restantes, vingt-six ont un format in-4°. Toutes les catégories de nos occasionnels, détaillées plus haut, sont concernées. Pièces officielles comme canards, récits anonymes comme récits signés par un nom d'auteur : toutes les parutions basculent vers un format in-4° à partir de ce moment. C'est encore plus visible avec le cas des mazarinades dans lequel on ne retrouve que ce format. Pour nous efforcer de le comprendre, il faut prendre en compte le format des périodiques.

Le *Mercure François* est basé sur un format in-8, qui le fait s'approcher des occasionnels. Cependant, si le format est similaire, des différences demeurent. Par son épaisseur, sa qualité typographique, par le fait que ce soit un support pérenne, le *Mercure François* se rapproche du livre, que Virginie Cerdeira considère comme « un volume de format variable composé de plusieurs feuilles écrites reliées entre elles et protégées par une couverture<sup>108</sup> ». Ainsi, la forme que prend le livre éloigne le *Mercure François* de la manière dont on diffuse l'information

---

<sup>108</sup> CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, op. cit., p. 52.

en 1611, qui est celle de l'occasionnel. Cela montre une nouvelle fois en quoi le *Mercure François* n'a pas pour but premier seulement l'actualité, mais que cette idée d'écriture de l'histoire est très présente et qu'il espère investir le temps long en tant que « livre continue d'histoire politique du temps présent<sup>109</sup> ».

Le cas de la *Gazette* est particulier car il vient, contrairement au *Mercure*, trancher avec le format des occasionnels du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Plutôt que d'adopter un format in-8°, similaire aux occasionnels dans les années 1630, il utilise un in-4° « afin de distinguer la *Gazette* de tous les occasionnels alors colportés dans Paris<sup>110</sup> ». L'objectif poursuivi par Renaudot est d'isoler l'information de l'occasionnel à un format pour que l'on puisse mieux distinguer sa publication derrière, qui est imprimée sous un autre format. Renaudot espère pouvoir faire de son format in-4° le format de la publication sérieuse. Bien que notre corpus ne soit pas suffisant pour en être certain, on peut se demander si ce changement progressif, n'est pas lié à une imitation du format de la *Gazette* dans toutes les parutions de nouvelles. Il est ainsi possible que soucieux de briser cette distinction mise en place par Renaudot, les imprimeurs vont modifier leur format à leur tour pour le rapprocher de celui de Renaudot.

Si l'on examine à présent le nombre de pages des occasionnels, la moyenne est de douze pages pour notre corpus, avec un minimum de six pages<sup>111</sup> et un maximum de quarante pages<sup>112</sup>. En reprenant les catégories établies plus haut, on remarque que, avec une moyenne de vingt pages, les pièces signées sont les plus longues. Cela s'explique notamment par le fait qu'elles sont composées de discours, qui, avant d'être pensées pour l'impression, sont pensées pour être lues devant un public. Il est donc concevable que ce nombre de pages soit nettement

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>110</sup> FEYEL Gilles, *L'annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-1788*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 150.

<sup>111</sup> *Récit véritable, D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649 au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la sainte Messe*, Paris, 1649 et CAUMARTIN François Lefèvre de, *Mandement de monsieur l'evêque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, 1650.

<sup>112</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Parroisse du Diocese d'Orléans ...*, op. cit., 1646.

plus élevé que la moyenne. Viennent ensuite les canards, avec quatorze pages, ce qui les rapproche de la moyenne générale. Les canards, comme le montre Jean-Pierre Seguin, ont un nombre de pages qui « varie entre six et seize<sup>113</sup> ». Enfin, les pièces officielles et les mazarinades sont au même niveau, avec une moyenne de neuf pages. Nous sommes donc bien en présence d'un document qui est fait pour être lu rapidement, avec une information précise.

Le volume de pages du *Mercure François* est plus fluctuant. Si aux deux premiers numéros, il y a autour de 500 pages, les numéros suivants seront quasiment tous autour de 1 000 pages<sup>114</sup>. La *Gazette* connaît une augmentation de son nombre de pages également. Les publications individuelles sont entre quatre et huit pages. Le volume annuel de page, lui, ne dépasse jamais les 600 pages jusqu'en 1634. Puis, la quantité augmente progressivement, pour se rapprocher des douze pages par publication et jusqu'à 1768 pages annuelles en 1648, ce qui témoigne à la fois du succès de la publication et surtout de l'importance de la politique étrangère : nous sommes à la fin de la guerre de Trente Ans<sup>115</sup>.

Pourtant, dans ce vaste ensemble de pages, les événements qui nous intéressent n'occupent pas une grande part : l'efficacité de l'information est recherchée. Pour le *Mercure*, dans nos neuf cas, quatre cas sont brièvement évoqués en une dizaine de lignes. Ensuite, on retrouve deux affaires évoquées en une page puis deux en deux pages. Le dernier cas, évoqué en trois pages, reprend un arrêt de parlement qui condamne deux calvinistes pour sacrilège envers le Saint-Sacrement<sup>116</sup>. Dans la *Gazette*, le constat est proche, avec sept cas sur treize qui ne dépassent pas une page et quatre qui développent les attaques sur une page. Nos deux derniers cas font douze pages<sup>117</sup> et évoquent des affaires déjà présentes dans nos occasionnels. Ils développent en détail le déroulement des événements et insistent sur les processions qui s'ensuivent. On remarque donc ici cette différence, entre les

<sup>113</sup> SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, op. cit., p. 11.

<sup>114</sup> SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, op. cit., notice 937.

<sup>115</sup> Ibid., notice 492.

<sup>116</sup> *Mercure François*, Tome 18, 1632, p. 26-28.

<sup>117</sup> *Gazette du 10 août 1648* et *Gazette du 17 septembre 1648*.

occasionnels, qui eux se permettent de rentrer dans les détails, là où les périodiques se contentent majoritairement d'un très bref résumé.

## Décorer les nouvelles imprimées : gravures, marques typographiques et ornements

Quelle place les gravures occupent-elles dans les nouvelles imprimées ? Les occasionnels, d'abord, contiennent très peu d'illustrations. Les gravures sont généralement réservées à des publications spécifiques, en l'occurrence aux canards et elles concernent « les monstres, les miracles, les phénomènes célestes et les inondations<sup>118</sup> ». Le but de l'illustration est de commenter une histoire à caractère prodigieux, miraculeux, de lui apporter un complément. Le problème étant que les imprimeurs n'utilisaient pas à chaque fois un nouveau bois pour apposer une illustration. Au lieu de ça, ils ont recours à une réserve composée de pièces déjà utilisées, dont certaines avaient un lien plus ou moins perceptible avec l'histoire contenue dans l'occasionnel. Pourtant, l'image est parfois tellement décalée que l'on peine à vraiment y trouver un lien. Il existe donc un entre-deux qu'il faut garder à l'esprit et que Jean-Pierre Seguin illustre en affirmant que « le pouvoir de suggestion de l'image est si puissant, sur une clientèle forcée de se satisfaire de peu, que beaucoup de bois qui, au premier abord, semblent simplement décoratifs, gardent alors un certain lien avec le texte<sup>119</sup> ». Parmi nos occasionnels dédiés aux vols et destructions, il n'existe pas de représentations spécifiques de l'évènement. Le corpus comporte quatre gravures, dont deux figurent dans le même occasionnel.

---

<sup>118</sup> SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, op. cit., p. 12.

<sup>119</sup> Ibid., p. 13.



*Illustration 1 Croix avec deux christogrammes : INRI et In hoc signo vinces.  
Bibliothèque nationale de France, J-23406, Discours miraculeux et véritable d'un Turc,  
lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en  
ruissela le sang..., Paris, Jouxte la coppie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609,  
p. 13.*



Illustration 2 Gravure représentant saint François d'Assise. Bibliothèque nationale de France, J-23406, *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang...*, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609, p. 15.



*Illustration 3 Gravure représentant saint Antoine le Grand. Bibliothèque nationale de France, K-16025, *La Punitiōn arrivée à six Voleurs du pays Millanois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremone, le 4 Septembre Mil six cens dix-huict..., Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618.**



*Illustration 4 Gravure représentant le mythe d'Actéon. Bibliothèque nationale de France, 8-H-7855, Inventaire des choses plus memorables trouvées au but de l'armée Mazarine après sa défaite, & qui avoient esté par eux voléz en divers lieux, Paris, André Chouqueux, 1652.*

Ces quatre gravures sont pertinentes à étudier dans le lien qu'elles entretiennent avec les histoires qu'elles accompagnent. Les deux premières proviennent d'un récit dans lequel un musulman donne un coup à un crucifix. Ladite image se met alors à saigner, l'agresseur est enfoui dans le sol et doit se faire chrétien pour s'en sortir. S'ensuivent alors de nombreux miracles autour de cette histoire qui incite de nombreuses personnes à se convertir face à la grandeur de ce miracle qui exprime la supériorité du christianisme. La première gravure est une croix qui comporte deux inscriptions que l'on peut assimiler à des christogrammes. D'abord, *INRI*, qui résume *Iesus Nazarenus Rex Iudeorum* et la seconde *In hoc signo vinces* (Par ce signe tu vaincras). On y voit ici des références directes au Christ, à la puissance du signe de la croix dans l'histoire puisque c'est le crucifix, apparu à Constantin dans le ciel, qui lui a assuré la victoire dans la bataille du Pont Milvius en 312. On constate même la présence de clous sur la croix, pour faire écho à la crucifixion du Christ. La seconde illustration est là pour insister sur la dévotion et la révérence qui sont dues au crucifix. Un homme y tient un crucifix et grâce à l'auréole et aux stigmates sur ses mains, on peut identifier l'homme à saint François d'Assise. La présence du saint est justifiée par la présence d'un « couvent de l'ordre de Saint François<sup>120</sup> » dans le récit. On peut noter que le lien avec l'histoire

---

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 7.

rapportée est donc assez faible : seul compte le geste de dévotion qu'enseigne l'image.

Notre troisième illustration provient d'un occasionnel qui raconte le vol et la punition de voleurs dans un édifice religieux dédié à saint Antoine. La première page représente alors saint Antoine abbé, dit aussi le Grand, que l'on reconnaît à ses attributs. Sa barbe suggère qu'il est âgé, il semble porter l'habit des antonins, tient le bâton en forme de tau dans sa main, est auréolé et il est accompagné d'un cochon.

Enfin, la quatrième gravure apparaît en couverture d'une mazarinade. Ici, c'est la défaite d'une armée mazarine face au prince de Condé qui est racontée. Le récit insiste sur le butin que l'armée du cardinal a laissé derrière elle, fruit de ses pillages et dans lequel on retrouve de nombreux objets chrétiens. Cette gravure est unique dans nos récits car elle fait un détour par la mythologie pour évoquer la rapacité des soldats. L'illustration est une représentation du mythe d'Actéon. Ce mythe raconte l'histoire d'Actéon, chasseur avec sa meute de chiens qui surprend la déesse Diane se baignant. Diane, nue à ce moment, surprise par le chasseur, le transforme alors en cerf. Actéon termine alors dévoré par sa propre meute. Ici, c'est le moment de la surprise qui est représenté. Sur la gauche, on retrouve des personnages qui sont étonnés : ce sont les nymphes de Diane. Diane, près du centre de l'image, est courroucée et on la reconnaît par le croissant de lune qu'elle porte au front, ainsi que par l'arc et le carquois suspendus à un arbre. Enfin, à droite, on retrouve Actéon, que l'on distingue à son allure entre l'homme et le cerf et à ses chiens autour de lui. Ainsi, le détour par la mythologie permet d'évoquer la rapacité des soldats pillards, comparable à l'avidité des chiens dévorant Actéon. L'imprimeur résout une difficulté courante, qui est de ne pas disposer d'image adéquate pour illustrer l'événement, en ayant recours à une gamme de bois prêts à l'emploi.

Même si notre corpus n'est pas particulièrement propice à un foisonnement iconographique, il nous permet de bien montrer les multiples occasions d'utiliser les images dans les occasionnels. Certains sont là pour représenter la dévotion, ayant un décalage plus ou moins grand avec le sujet abordé : c'est le cas de notre occasionnel à propos du musulman. D'autres sont parfaites pour présenter des modèles de piété, comme saint François d'Assise et saint Antoine. Reste à savoir si

c'est une réutilisation ou bien une création spécifique pour ce dernier. Enfin, la gravure mythologique dans la mazarinade redouble la condamnation morale des pillages d'objets chrétiens dans le récit. Notre corpus n'est donc pas accompagné d'illustrations qui « n'ont pas d'autres buts que de rendre la pièce plus agréable à l'œil<sup>121</sup> » dont parle Jean-Pierre Seguin. Du côté des périodiques, le *Mercure François* et la *Gazette de France* le constat est proche. S'il en existe parfois, nous n'avons pas d'illustrations dans nos mentions.

En dehors de ces quelques gravures, nos imprimés sont également mis en page. La présentation vise avant tout la clarté et l'économie car les occasionnels n'avaient pas pour but de durer dans le temps. Le premier signe qui pouvait décorer les occasionnels était la marque typographique. L'objectif premier de cette marque était d'identifier l'imprimeur. Dans les faits, les imprimeurs en utilisaient plusieurs, ils copiaient les marques d'autres imprimeurs, de sorte à bénéficier de leur réputation. Sur nos cinquante-neuf occasionnels, quarante-et-un contiennent une marque typographique. Néanmoins, l'attribution n'est pas toujours simple, en raison de la proximité des marques typographiques. Ainsi, on trouve quatre imprimeurs qui reprennent la réunion des armes de France et de Navarre comme marque, bien que stylisée d'une manière différente : Jacques Mongiron Millanges d'abord en 1649 et en 1660, Antoine Vitré en 1656<sup>122</sup> et 1657<sup>123</sup>, la veuve de Jean Guillemot en 1652<sup>124</sup> et François Noel en 1660<sup>125</sup>. Ce qui fausse

<sup>121</sup> SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>122</sup> *Arrests du Conseil du Roy, des Chambres de l'édit de Paris et de Castres. Sur la vénération que sa Majesté. veut estre rendue au Saint Sacrement de l'Autel, par ceux de la Religion prétendue reformée de son Royaume. Imprimez par le commandement de Nosseigneurs de l'Assemblée générale du Clergé*, Paris, Antoine Vitré, 1656.

<sup>123</sup> *Arrest du Conseil d'Estat par lequel le Roy, sans s'arrêter à l'Ordonnance du 22 avril 1655, à la Requeste du 23 juin en suivant, et au partage intervenu en la Chambre de l'édit de Castres le 22 May 1649, a deschargé les habitans Catholiques de Realmont de la demande à eux faite par ceux de la Religion prétendue reformée, pour entrer en la joüissance de leur Eglise, avec deffenses d'y troubler lesdits catholiques, ny de se plus pourvoir au Conseil pour le fait dont est question dans ledit Arrest, circonstances et dependances*, Paris, Antoine Vitré, 1657.

<sup>124</sup> *Lettre d'un habitant de la ville de Blois, escrive a un sien amy, sur les desordres, pilleries, sacrileges & violemens que le Cardinal Mazarin a fait faire, tant dans ladite Ville de Blois, que dans tous les Villages aux environs*, Paris, Veufve de Jean Guillemot, 1652.

<sup>125</sup> *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation a mort contre plusieurs Habitants de la Ville d'Aymet faisans Procession de la Religion prétendue Reformée. Pour avoir fait une procession avec un Asne habillé en Prestre, & profané les Divins Misteres du St. Sacrifice de la*

encore plus l'identification, c'est le changement de style de la même marque d'une année à l'autre. Jacques Mongiron Millanges conserve la France et la Navarre comme marque, mais dans un style différent de 1649 à 1660.



*Illustration 5 Marques typographiques de Jacques Mongiron Millanges représentant les armes de France et de Navarre. Sur la gauche celle de 1649 et celle de droite, 1660.*

Bibliothèque nationale de France, F-23681 (25), *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville...*, Paris, Jacques Mongiron Millanges, 1649 et

Bibliothèque nationale de France, F-23681 (89), *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation a mort contre plusieurs Habitants de la Ville d'Aymet...*, Paris, Jacques Mongiron Millanges, 1660.

Ces mêmes marques peuvent parfois être aussi personnalisées selon l'histoire. C'est le cas dans *Le miracle nouveau d'un crucifix qui parla vendredi dernier dans S. Germain à la Reyne régente*<sup>126</sup>. Afin de créer un lien entre l'histoire et cette marque, l'imprimeur Denis Langlois place un crucifix la marque typographique<sup>127</sup>. D'autres moyens sont encore utilisés pour orner les occasionnels, comme les lettrines, les bandeaux, où on trouve des figures classiques comme l'homme vert. Ces représentations ont un objectif purement décoratif et demeurent malgré tout limitées. Cette sobriété de l'occasionnel, peu décoré, s'explique toujours par son utilisation : il répond à une attente ponctuelle du lectorat et n'est donc pas destiné à durer.

---

*Messe, & du St. Sacrement de l'Autel, publiquement & scandaleusement au milieu de la place de la Ville d'Aymet. Et le ministre deffaillant apres avoir esté trompeté & assigné à trois briefs jours,* Paris, Jouxte la copie imprimée à Bordeaux par Jacques Mongiron Millanges, François Noel, 1660.

<sup>126</sup> Paris, Denis Langlois, 1649.

<sup>127</sup> CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653) : les hommes du livre, op. cit., p. 207.*



*Illustration 6 Marque typographique de Denis Langlois, modifiée spécialement pour la publication d'une mazarinade. Bibliothèque nationale de France, 4-LB37-1102, Le miracle nouveau d'un crucifix qui parla vendredi dernier dans S. Germain à la Reyne régente, Paris, Denis Langlois, 1649.*

Le *Mercure François* fonctionne sur un modèle similaire dans la manière de décorer ses volumes. On y trouve des lettrines ou des bandeaux purement décoratifs, sans liens avec le texte. La *Gazette de France* utilise également des lettrines et se contente de décorer le titre de ses publications. Ce style évolue et change de 1631 à 1632, pour se stabiliser ensuite vers 1633-1634. Au départ, la première lettre de *Gazette* est stylisée et les autres le sont aussi dans un esprit similaire. Néanmoins, après plusieurs autres tentatives, l'apparence se fige avec « un "G" ou un "N" évidé, accompagné d'un globe terrestre et de l'aiguille d'une boussole, le tout sommé par les sept étoiles de la Petite Ourse, l'aiguille indiquant l'étoile polaire<sup>128</sup> », où on peut lire « Guidé du ciel, j'adresse et par mer et par terre » qui symbolise bien l'ambition de Renaudot pour informer. En parallèle, d'autres publications de la *Gazette* comme les *Extraordinaires* ne présentent pas un titre stylisé, bien que par le contenu, ces *Extraordinaires* soient le plus proche des occasionnels.

---

<sup>128</sup> SGARD Jean (dir.), Dictionnaire des journaux, 1600-1789, op. cit., notice 492.



*Illustration 7* Évolution et stabilisation de l'ornementation de la *Gazette*. La première date de 1632 et la seconde de 1634. Bibliothèque nationale de France, 4-LC2-1, *Gazette du 3 décembre 1632* et Bibliothèque nationale de France, 4-LC2-1, *Gazette du 20 août 1634*.

## I.C. HORIZON DE RECEPTION DES NOUVELLES IMPRIMEES

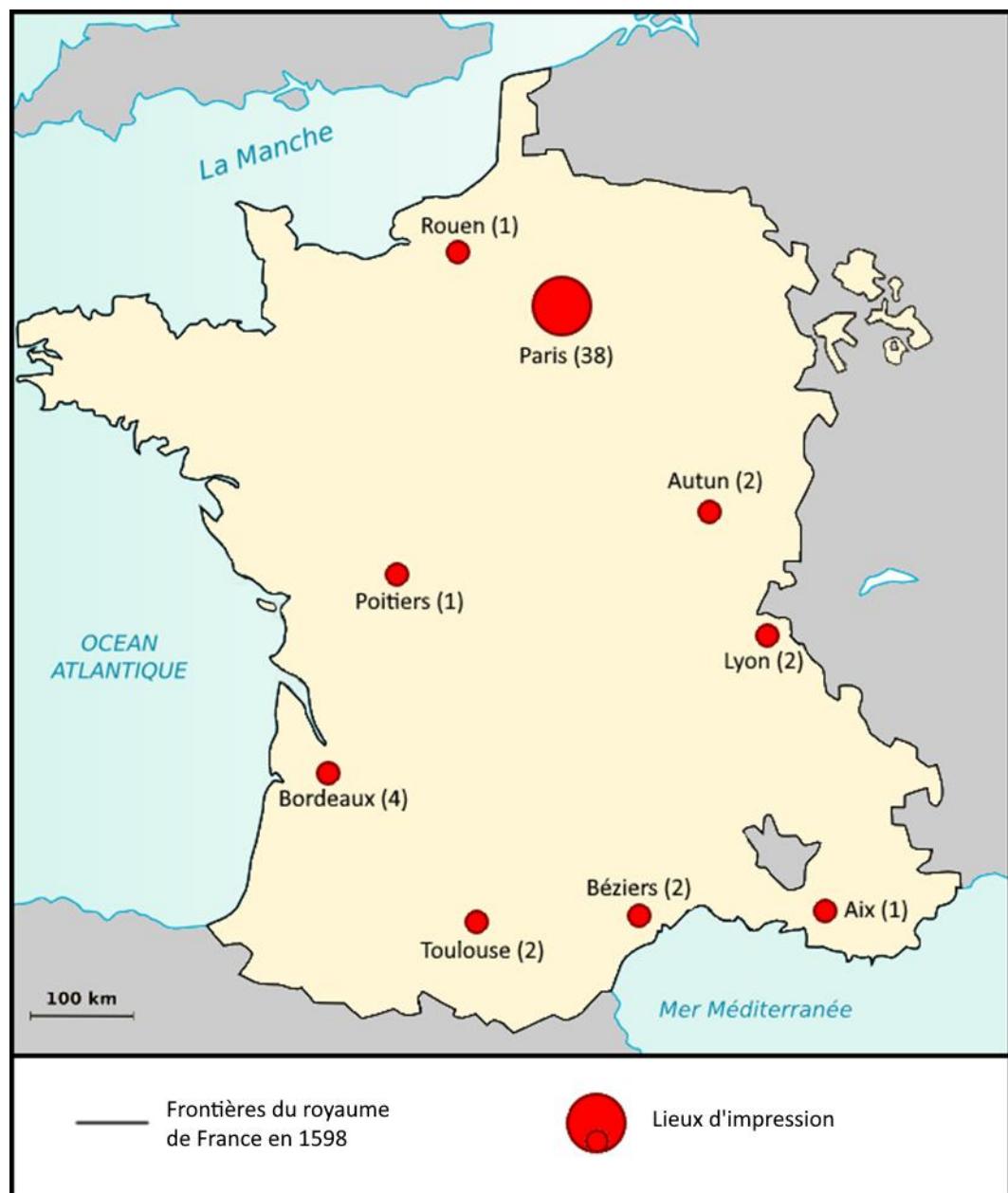
Une fois que nous avons bien cerné en quoi consistent les nouvelles imprimées, il convient de s'intéresser à la diffusion de ces publications et quel lectorat est visé en fonction de l'imprimé.

### Géographie de l'impression et de l'évènement

Le point par lequel il est possible de partir pour commencer est celui des imprimeurs. Pour avoir un point de vue de la géographie des imprimeurs, il est nécessaire de se référer à une carte en s'intéressant aux villes où nos cas peuvent être imprimés. Parmi nos cinquante-neuf occasionnels, cinquante-trois sont ici localisés sur la carte, les six autres étant des imprimés où le lieu d'impression n'est pas indiqué et où la marque typographique ne permet pas une identification de l'imprimeur. Le premier point qui est marquant est la prépondérance de Paris dans notre corpus. C'est explicable d'abord par la volonté toujours plus grande de contrôler l'information. Nous rejoignons ici le propos de Christian Jouhaud : « C'est ainsi que peu à peu, au cours du siècle, Paris, où se trouvaient concentrées les grandes institutions de l'État, les directions des grands ordres religieux [...] et où séjournait la haute aristocratie, réussit à contrôler une part toujours plus grande de la production éditoriale. Les grandes places comme Lyon ou Rouen cédèrent beaucoup de terrain<sup>129</sup>. » Ainsi, les quelques événements qui ne sont pas parisiens concernent souvent des villes importantes, parfois de parlementaires, comme Bordeaux ou Toulouse, ce qui justifie la présence de pièces officielles imprimées. Le second facteur qui peut expliquer la répartition de certains imprimés, notamment dans le sud-ouest, autour du croissant réformé, est lié au contexte d'époque, avec le retour des conflits religieux dans les années 1620. Ces événements incitent les imprimeurs locaux à revenir sur les atteintes commises à l'encontre des objets chrétiens. Le *Mercure François* ainsi que la *Gazette de France*, eux, sont imprimés à Paris.

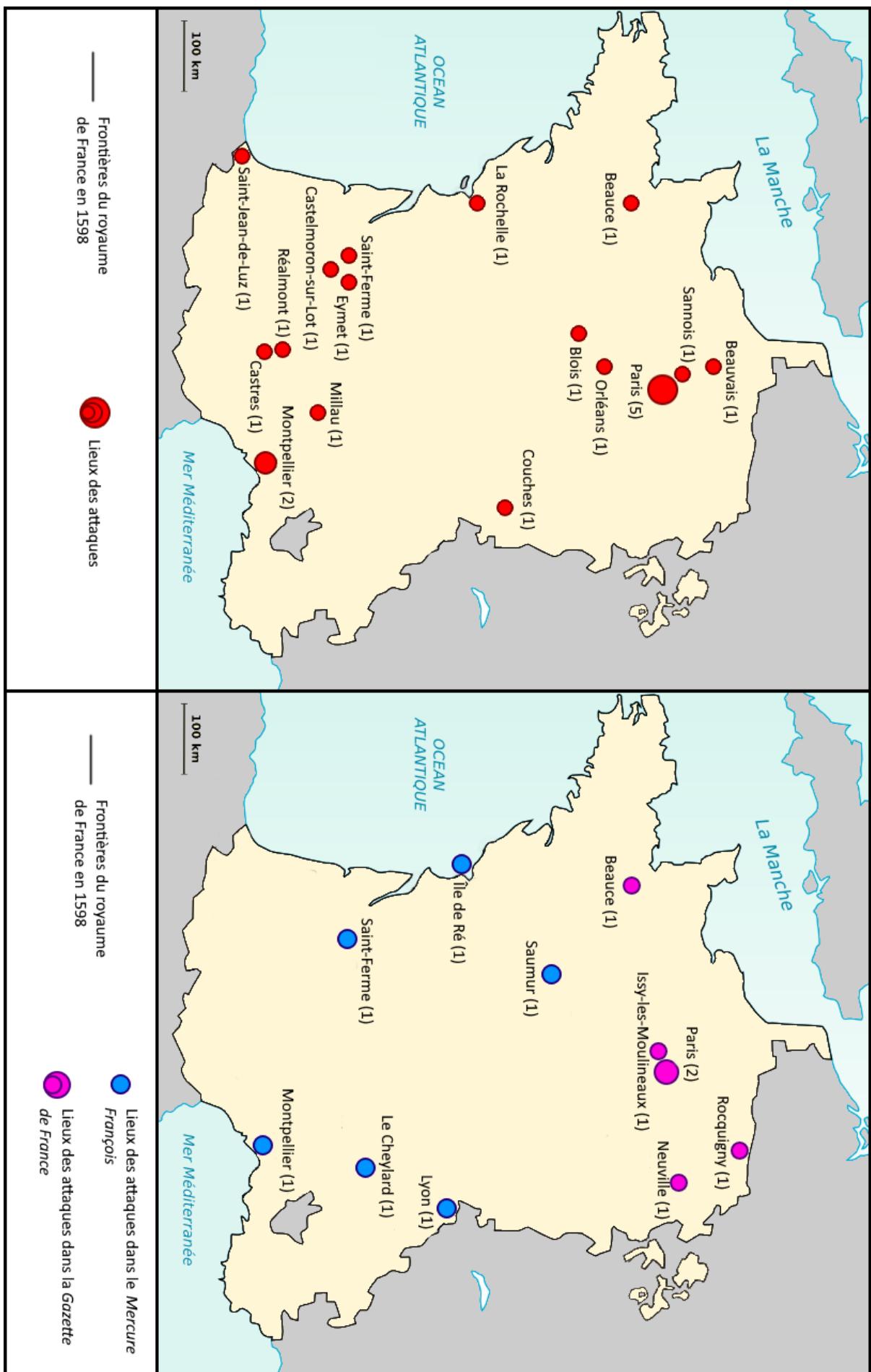
---

<sup>129</sup> DESCIMON Robert et JOUHAUD, Christian, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup Histoire », p. 130.



Carte 1 Carte de la publication des occasionnels par ville (1609-1660)

Un second repère géographique est important à prendre en compte, il s'agit des lieux où les attaques sont perpétrées. Afin de réaliser cette carte néanmoins, nous ne prendrons pas en compte les cinquante-neuf publications. Nous utiliserons les « faits rapportés », c'est-à-dire les événements uniques, en ignorant les éventuelles rééditions, qu'elles soient identiques ou non. Une fois ces rééditions exclues, nous possédons donc trente-quatre affaires uniques pour les occasionnels. Dans les périodiques, la méthode est similaire. Sur les treize occurrences de la *Gazette de France*, on compte onze faits rapportés et sur les neufs du *Mercure Français*, les neuf sont des faits rapportés.



Carte 2 Lieux des attaques dans les nouvelles imprimées. Sur la carte de gauche, dans les occasionsnels, sur celle de droite dans les périodiques.

Sur la première de ces deux cartes, celle dédiée aux attaques dans les occasionnels, on remarque que sur les trente-trois faits rapportés, vingt sont localisés. Pour les quatorze restants, l'absence s'explique par deux raisons. D'abord, le manque de précisions totales ou partielles. Dix affaires de nos faits rapportés ne mentionnent pas explicitement de lieu ou bien celui-ci est trop imprécis, et désigne une zone géographique trop large. Pour ces raisons, ces cas ne sont pas présents sur la carte. La seconde explication concerne les limites géographiques de notre sujet. Étant donné que nous sommes attentifs aux publications en langue française, celles-ci peuvent aussi insister sur des évènements étrangers. Ainsi, trois faits rapportés se déroulent en dehors du royaume : un en Grèce<sup>130</sup>, un second à Crémone<sup>131</sup> et le dernier à Bologne<sup>132</sup>.

La seconde carte, qui recense les faits rapportés dans les périodiques, adopte la même démarche. Sur les neuf faits rapportés du *Mercure François*, six sont ici visibles. L'absence des trois derniers s'explique par une imprécision pour un premier, qui évoque la « Picardie », sans aller plus dans les détails<sup>133</sup> et un second, qui concerne le Bas-Poitou<sup>134</sup>. Le troisième évènement se déroule à l'étranger, à Prague<sup>135</sup>. En ce qui concerne la *Gazette de France*, six faits rapportés sur onze sont sur la carte. Les cinq restants se déroulent à l'étranger. Le premier est particulier, car on ne peut pas le cibler géographiquement : il se déroule sur un bateau de l'Empire ottoman<sup>136</sup>, probablement en mer

<sup>130</sup> *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieuës de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans*, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609.

<sup>131</sup> *La Puniton arrivée à six Voleurs du pays Millannois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremone, le 4 Septembre Mil six cens dix-huict*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618.

<sup>132</sup> *Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moynes, deux Gentils-hommes, & deux Damoiselles, sur le S. Sacrement de l'Autel, qu'ils ont fait consumer à une Chevre & à un Oye, & sur trois Enfans, qu'ils ont fait distiler par la lambique. Avec le recit de leur emprisonnement dans l'inquisition de Rome, pour leur estre fait & par fait leur procez. Loué soit le très Sainct Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Paris, 1651.

<sup>133</sup> *Mercure François, Tome 21*, 1636, p. 223-224.

<sup>134</sup> *Mercure François, Tome 8*, 1622, p. 560.

<sup>135</sup> *Mercure François, Tome 6*, 1619, p. 281.

<sup>136</sup> *Gazette du 17 janvier 1635*, p. 1.

Méditerranée. Les quatre affaires restantes se passent à Bruxelles<sup>137</sup> pour l'une et les trois dernières en Italie : Sorico<sup>138</sup>, Naples<sup>139</sup> et Rome<sup>140</sup>.

Une première observation découle de la carte des occasionnels : l'importance de Paris. Elle est la seule ville à réunir cinq affaires. Ensuite, c'est Montpellier, qui fait l'objet de deux publications : les troubles des années 1622 l'expliquent. Les quatorze affaires restantes sont réparties dans le royaume. La présence de nombreux cas dans le sud de la France, avec neuf occurrences, correspond au « croissant réformé ». Il témoigne des conflits qui demeurent dans des espaces où le protestantisme est parvenu à s'enraciner. La comparaison de cette carte à la toute première, sur les lieux d'impression, nous renseigne aussi sur l'intérêt que les imprimeurs parisiens portent aux affaires extérieures à la ville. Ces derniers sont obligés d'aller chercher des événements dans le royaume entier et même à l'étranger pour publier sur les destructions d'objets chrétiens.

Dans la carte des périodiques, on retrouve la logique de chacun des périodiques dans ses publications. Le *Mercure*, nous l'avons précisé, porte un grand intérêt aux conflits religieux des années 1620, ce qui explique que des villes comme Montpellier ou Saint-Ferme, déjà présente dans les occasionnels, soient aussi évoquées. L'intérêt de la *Gazette de France* pour la guerre de Trente Ans est illustré par les affaires de Rocquigny et Neuville, au nord-est du pays, qui constitue un des fronts de la guerre. L'importance de Paris, seule ville à réunir plus d'une affaire, est caractérisé par l'intérêt que la *Gazette* lui porte. Enfin, c'est la question de l'étranger qui doit nous préoccuper. Si le *Mercure François* ne contient qu'une référence extérieure au royaume, à savoir l'attaque de la cathédrale Saint-Guy de Prague, en 1619, la *Gazette* est beaucoup plus ciblée. Sur les cinq affaires étrangères, une se déroule à Bruxelles (pour la guerre de Trente Ans) et les quatre autres dans l'espace méditerranéen, surtout l'Italie. Cette prépondérance italienne est documentée dans la *Gazette* de manière générale et se répercute donc sur les destructions. Gilles Haffemayer constate que l'Italie a

<sup>137</sup> *Gazette du 11 juin 1633*, p. 3.

<sup>138</sup> *Gazette du 04 Juin 1636*, p. 1-2.

<sup>139</sup> *Gazette du 13 septembre 1636*, p. 1.

<sup>140</sup> *Gazette du 20 juin 1643*, Paris, p. 1.

suscité un grand intérêt dans la *Gazette*, avec 89 716 lignes contre 85 800 pour la France<sup>141</sup>. Il justifie cette importance par les liens entretenus avec les cités italiennes et l'importance qu'elles sont durant la période moderne. Dans une logique proche, la présence de ce cas turc est compréhensible : les informations ayant trait à l'Empire ottoman transitent par l'Italie pour parvenir jusqu'en France. Ces cartes dévoilent donc bien les principaux espaces qui intéressent les imprimeurs mais également ceux susceptibles d'intéresser le public.

## Espace rural et espace urbain

À présent, il faut nous demander comment ces nouvelles sont reçues dans le royaume. Leur pénétration se limite-t-elle aux villes de leur publication ? La question de la réception dans l'espace rural se pose en premier. Les lectures en veillées paysannes sont trop rares pour notre période<sup>142</sup> car « la culture villageoise de l'âge moderne n'est pas une culture de la lecture à haute voix, ou de l'écrit présent, médiatisé par un lecteur qui l'oralise<sup>143</sup> ». De plus, nous sommes dans une campagne plutôt analphabète, plus encore que dans les villes. Ainsi, lorsque veillées paysannes il y a, on priviliege « la récitation de contes ou d'histoires connus par cœur<sup>144</sup> ». Par contraste, en ville, les lectures d'imprimés font partie des habitudes : « Dans les cités l'acculturation à l'imprimé est quasi quotidienne, parce que le livre est présent, parce que les murs portent images et placards, parce que fréquents sont les recours à l'écrit.<sup>145</sup> » Au-delà de ces considérations générales, il est difficile de savoir si ces nouvelles dédiées aux destructions d'objets circulent dans les campagnes, alors que notre corpus est plutôt dédié

---

<sup>141</sup> HAFFEMAYER Stéphane, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la « Gazette » de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque d'Histoire Moderne et Contemporaine », 2002, p. 51.

<sup>142</sup> CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1987, p. 107 et CHARTIER Roger, « Loisir et sociabilité : lire à haute voix dans l'Europe moderne », *Littératures classiques*, n° 12, 1990, p. 134.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>144</sup> CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, op. cit., p. 107.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 128.

aux réceptions urbaines. Ainsi, notre analyse porte principalement sur une réception urbaine et essentiellement parisienne.

La diffusion des nouvelles dans l'espace urbain passe notamment par la figure du colporteur, qui est essentielle. Pour la *Gazette de France*, un conflit oppose les colporteurs à Théophraste Renaudot<sup>146</sup>. Si ce dernier parvient à avoir le privilège pour sa publication malgré des oppositions la question de la distribution de la *Gazette* pose un autre problème. Les colporteurs estiment que distribuer la *Gazette* est leur bon droit, tandis que Renaudot possède un privilège lui permettant de choisir les personnes qui peuvent vendre sa *Gazette*. La prévôté de Paris tranche finalement en faveur des colporteurs. Mais alors, le Conseil du Roi intervient le 4 août 1634 et donne raison à Renaudot en faisant briser la décision du lieutenant civil. Cette décision peut s'inscrire dans un contexte plus large en ce premier XVII<sup>e</sup> siècle où le pouvoir cherche à réglementer la profession de colporteur. La question se pose dès le début du siècle : « Officiellement, ils n'étaient que 12 à Paris en 1616 et 50 en 1634, mais un arrêt du parlement de 1653 réduit leur nombre à 100 (ce qui signifie qu'ils étaient plus nombreux encore)<sup>147</sup>. » L'information pouvait ainsi être diffusée à la fois par des colporteurs officiels, et de l'autre côté, des clandestins, « souvent d'anciens ouvriers d'imprimerie devenus invalides<sup>148</sup> ». Cette volonté de réduire leur nombre témoigne de la volonté du pouvoir royal de toujours vouloir maîtriser l'information qui était distribuée. Même si en vérité « les attestations quant au colportage de livres, en particulier dans les réglementations royales, visent exclusivement une activité urbaine<sup>149</sup> ». Par ces arrêts, l'objectif était de limiter la concurrence pour les librairies et limiter la diffusion de textes non autorisés qui pouvaient nuire à l'autorité du pouvoir ou bien diffuser des rumeurs. Au XVII<sup>e</sup> siècle « le colporteur de livres est donc une figure citadine, qui propose ensemble, occasionnels et pièces officielles, almanachs et livrets bleus, pamphlets

<sup>146</sup> CHARTIER Roger, « Pamphlets et *Gazettes* », dans CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean (dir), *Histoire de l'édition française. Tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen Âge au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1989, p. 511.

<sup>147</sup> DESCIMON Robert et JOUHAUD Christian, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, op. cit., p. 133.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>149</sup> CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, op. cit., p. 124.

et *Gazettes*<sup>150</sup> ». La pénétration dans le milieu rural du colporteur est surtout visible au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui justifie une nouvelle fois le fait de mettre de côté la réception rurale de nos nouvelles.

## Le public et sa réception : entre écrit et oral

Se pose alors la question de l'importance de l'écrit et de l'oral qui induit d'abord la nécessité de comprendre quel public est visé en particulier par ces imprimés. Comme l'affirme Roger Chartier : « Manipulé en commun, enseigné par les uns et déchiffré par les autres, profondément intégré dans la vie communautaire, l'imprimé marque la culture citadine du plus grand nombre. Il créé ainsi un public – donc un marché – plus large que celui des seuls alphabétisés, plus large aussi que celui des seuls lecteurs de livres<sup>151</sup>. » Nos imprimés concernent donc un public assez vaste et à ce titre, un public qui n'est pas forcément attendu au départ.

Selon la nature de l'occasionnel, le public peut être différent. Les pièces officielles ont pour objectif d'informer la totalité de la population. Nul ne doit ignorer ce que dit la loi, en d'autres termes, ce que dit le roi. Les actes du parlement permettent également d'informer sur les dispositions prises face à certains événements. L'objectif était alors la compréhension de ces prescriptions par tout le monde. L'oralité joue un rôle majeur dans leur publication. Comme le précise Christian Jouhaud, « leur publication se faisait selon des procédures, et même des rites, qu'il convenait de respecter : les édits royaux, par exemple, une fois enregistré par les cours souveraines, étaient lus à voix haute [...] puis ils étaient affichés<sup>152</sup> ». L'objectif était donc à la fois d'occuper le paysage sonore à travers ces cérémonies et en même temps de contrôler l'espace visuel par plusieurs affichages. Pour nos occasionnels, c'était surtout l'oralité qui jouait un rôle dans la diffusion élargie. Cette diffusion orale est illustrée si on prête attention aux propos de l'auteur d'un de nos imprimés. En allant à la messe, il y découvre « beaucoup de personnes qui parloient ensembles avec des gestes qui marquaient un grand

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>152</sup> DESCIMON Robert et JOUHAUD Christian, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, op. cit., p. 125-126.

estonnement<sup>153</sup> » et en discutant avec eux, il en vient à être informé du crime récent. Cet exemple témoigne bien de l'oralité de ces informations et même si l'auteur invente cette histoire pour lui donner du crédit, cela montre bien quelle perception il a de l'oralité. Celle-ci joue un rôle majeur dans la diffusion des informations et les contemporains en ont bien conscience. Si notre corpus ne comporte pas d'affiches, il est possible que des placards aient publié des décisions officielles après la destruction d'objets chrétiens. C'est, par exemple, ce que laisse à penser un arrêt de la cour de parlement de Bordeaux de 1649. On peut y lire que « ladicte Cour ordonne que le present Arrest sera leû, publié & affiché par tout où besoin sera<sup>154</sup> ». Henri-Jean Martin insiste bien à propos ce point de la lecture à haute voix en affirmant que les occasionnels « sont si mal imprimés, en caractères menus, sans espacements, qu'ils semblent peu propices à une lecture rapide. Nul doute qu'ils aient été conçus pour être relus plutôt que lus, et cela par petites tranches, souvent sans doute à haute voix » et toute une cérémonie est mise en place, avec les trompettes « afin que personne n'en pretende cause d'ignorance<sup>155</sup> ». Mais s'il avait une diffusion organisée de ces pièces par le pouvoir, il y avait d'autres possibilités pour les faire connaître de la population. Ainsi, en dehors de l'intervention du crieur public, l'information était aussi transmise par le « curé au prône dominical ou par le récit du voisin, du patron ou encore du maître de confrérie<sup>156</sup> ». Ce sont donc les réseaux de sociabilité qui participent à la diffusion de l'imprimé. Le cas des pièces officielles est celui qui a le plus besoin de ces relais étant donné qu'elles doivent être connues de tous. L'objectif est de « faire connaître pour être obéi<sup>157</sup> ».

<sup>153</sup> *Récit véritable, D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649 au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la saincte Messe*, Paris, 1649, p. 4.

<sup>154</sup> *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucuns meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnées, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le SR. Duc d'Espernon. Du 7 may 1649*, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1649, p. 7.

<sup>155</sup> MARTIN Henri-Jean, « Culture écrite et culture orale, culture savant et culture populaire dans la France d'Ancien Régime », *Journal des Savants*, n° 3, 1975/3-4, p. 268.

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>157</sup> FOGEL Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1989, p. 73.

En ce qui concerne les mazarinades, il faut préciser que la Fronde vient « rompre le système de contrôle monarchique sur l'imprimé<sup>158</sup> ». Avec l'affaiblissement du pouvoir royal, la diffusion de l'information officielle est parasitée. D'autres informations viennent se substituer à ce vide qui est laissé, notamment des mazarinades. Rappelons que la mazarinade constitue une « *littérature d'action*, écho d'une actualité dans laquelle elle est également actrice<sup>159</sup> ». À ce titre, elles ont pour objectif de déclencher quelque chose et elles s'inscrivent dans un contexte particulier et chronologiquement assez court. Tout leur intérêt est de pouvoir agir le plus rapidement possible. Si leur production est essentiellement parisienne, ces imprimés « furent diffusés et lus, pour un petit nombre d'entre eux au moins, dans tout le pays<sup>160</sup> ». Dans les villes plus spécifiquement, « les mazarinades rencontrent tous les groupes sociaux urbains, ou presque<sup>161</sup> » ce qui montre encore l'importance des solidarités entre groupes dans la diffusion de l'imprimé. Hubert Carrier distingue les milieux visés par les mazarinades en différentes catégories. Un premier groupe, qu'il regroupe sous le « style du Palais », plutôt cultivé, ayant une habitude de lecture et possédant plusieurs références antiques et religieuses. Un second concerne le style des « bons bourgeois », qui sont « en gros la catégorie des marchands » et qui n'ont pas une grande habitude de lecture et cherchent plutôt un divertissement dans les mazarinades. Enfin, une dernière catégorie, plus populaire, avec une mazarinade dotée d'un style assez simple, une utilisation du patois, de la superstition<sup>162</sup>... Par exemple, une de nos mazarinades<sup>163</sup>, qui interdit la revente d'objets volés, dont des objets chrétiens, contient le terme de « recordier ». Celui-ci est un mot de

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>159</sup> JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll « Collection historique », 1985, p. 33.

<sup>160</sup> DESCIMON Robert et JOUHAUD, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, op. cit., p. 145.

<sup>161</sup> JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, op. cit., p. 65.

<sup>162</sup> CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653) : la conquête de l'opinion*, Genève, École Pratique des Hautes Études, coll. « Histoire et civilisation du livre », 1991, p. 389-409.

<sup>163</sup> *Arrêt de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recordiers, Recordieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucun meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnées, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le SR. Duc d'Espernon. Du 7 may 1649*, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1649.

patois bordelais qui signifie « revendeur » selon Ernest Labadie<sup>164</sup>. Cette publication est à la fois officielle mais aussi une mazarinade. Ayant cette double casquette, elle doit toucher le plus de monde possible et pour cela elle en vient à utiliser un patois. Le style nous renseigne bien sur le public visé et justifie que cette mazarinade appartient plutôt à la troisième catégorie des publics d'Hubert Carrier. Néanmoins, les frontières ne sont pas étanches entre ces trois groupes et les imprimés peuvent toucher un autre public par une diffusion orale par exemple.

Les pièces signées de notre corpus, nous l'avons vu plus haut, sont principalement des discours. La réception de ces discours se veut avant tout orale, mais peut se faire face à un auditoire limité. De ce fait, cela limite grandement la pénétration du discours. Il faut aussi prendre en compte que ces discours ne sont pas fondamentalement destinés à tous les publics. Ils sont destinés au roi, à la reine régente, en un mot à une autorité. Ces interventions sont ainsi structurées dans ce sens et ont pour but de convaincre ces autorités en priorité et non pas le grand public. Le discours convoque parfois des références peu abordables, est plus long et laborieux à communiquer qu'un fait divers par exemple et sa gravité tranche avec le ton plus léger du canard.

Cela nous amène à notre dernière catégorie, avec les canards. Roger Chartier part du principe que les livrets que l'on peut qualifier de « populaires » sont « des textes qui n'appartiennent pas ou plus à la culture imprimée des élites<sup>165</sup> ». Le lectorat populaire, lui, est vu comme « tous ceux qui n'appartiennent à aucune des trois robes (pour reprendre une expression de Daniel Roche) : la robe noire, c'est-à-dire les clercs ; la robe courte, c'est-à-dire les nobles ; la robe longue [...] les hommes de médecine. Se trouvent ainsi identifiés comme "populaires", les paysans, les compagnons et maîtres des métiers, les marchands<sup>166</sup> ». La question que l'on doit se poser est néanmoins de savoir si nos imprimés peuvent vraiment être qualifiés de populaire. Plutôt que de suivre des considérations trop générales, nous rejoignons Silvia Liebel quand elle affirme que « le canard implique une habileté de lecture de la part de ses acheteurs, si bien qu'il n'est pas un objet

<sup>164</sup> LABADIE Ernest, *Nouveau supplément à la bibliographie des mazarinades*, Paris, H. Leclerc, 1904, p. 6.

<sup>165</sup> CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, op. cit., p. 128.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 95.

culturel vendu a priori à la grande masse<sup>167</sup> ». Nous partons du principe que si l'évènement en lui-même peut être compris par tous, il n'est pas la seule chose que le canard contient. On peut diviser le canard en trois parties : une première partie, fortement moralisatrice, qui se base sur des aspects historiques, politiques ou religieux, contenant un lien plus ou moins visible avec le crime. Une seconde partie qui consiste en l'explication de l'histoire et enfin une troisième partie qui vient conclure, dans le même esprit que la première. Ainsi, si la seconde partie est abordable car très simple et didactique, les deux parties restantes nous empêchent de concevoir le canard comme une publication totalement « populaire ». Par exemple, dans un cas où le ciboire et des hosties sont volés, après un long discours sur l'hostie, certaines références viennent compliquer la compréhension :

Sacrement duquel saint Cyprian, dict que Serapion recouvrira la parole los qu'il Communia & dans saint Ambroise qui dit, que lors que des prophanes vouloient jettter ce Divin Sacrement aux chiens, ils retournerent leur rage pour les devorer, sacrement qui donne la vie à la mort, qui souventfois à la veuë mesme de ses ennemis, a esté veu souventfois suspenduë en l'air, ors que plusieurs Eglises ont esté embrazées de feu<sup>168</sup>.

Ici de nombreuses références sont convoquées par le narrateur. Par exemple, l'histoire de Sérapion qui guérit de son mutisme grâce à l'hostie, ou une histoire de chiens contenue dans les textes de saint Ambroise<sup>169</sup>. Le troisième miracle précisé autour des hosties qui restent suspendues en l'air quand l'église brûle, est un évènement qui est même documenté à notre période : cela peut être une référence au miracle de Faverney de 1608, qui est la raison de nombreuses publications d'occasionnels sur le sujet<sup>170</sup>. Bien que d'autres canards soient plus

<sup>167</sup> LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, op. cit., p. 42.

<sup>168</sup> Execrable larrecin et sacrilege fait du S. Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commendataire de S. Jean de Latran de Paris, le 14 Fevrier 1620. Ensemble comme il a esté miraculeusement recouvert en les prisons de la Justice de Sainct Benoist de ladite ville, Paris, Isaac Mesnier, 1620, p. 6.

<sup>169</sup> Si nous n'avons pas pu retrouver trace d'un tel évènement chez saint Ambroise (que cette référence soit réelle ou inventée) le fait de donner l'hostie à des animaux, ici des chiens, était une pratique courante afin de dénigrer la valeur du corps du Christ. C'est notamment une pratique que l'on retrouve chez les protestants. Voir à ce sujet : CABANEL Patrick, *Histoire des protestants en France : XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2012, p. 219.

<sup>170</sup> GOMEZ-GERAUD Marie-Christine, « La victoire du Corps-Dieu : structures et fonctions des récits de miracles eucharistiques à l'époque de la Contre-Réforme » dans MARCHAL Corinne et TRAMAUX

abordables, car ils ne rentrent pas autant dans les précisions et les références, on constate qu'une partie de l'imprimé peut échapper à un lectorat de non-initiés. Si le message général du canard est accessible à tous, les subtilités historiques et religieuses empêchent un lectorat populaire de l'appréhender dans sa globalité. C'est ainsi que « le texte imprimé est d'abord destiné essentiellement à un public lettré et urbain » et que son aspect populaire semble surtout venir, pour Silvia Liebel, « des spécificités typographiques formelles<sup>171</sup> ».

Le canard est donc une sorte d'hybride entre deux lectorats, qui nous pousse à supposer plusieurs niveaux de réception possibles, à propos d'un même imprimé. Le lectorat populaire est plutôt celui qui privilégie une lecture groupée comme nous l'avons vu plus haut. En revanche, les élites et classes cultivées, qui ne cachent pas leur intérêt pour ce type de littérature, pratiquent plutôt une lecture personnelle. Ces groupes considèrent le canard comme un divertissement, une curiosité. L'exemple de Pierre de l'Estoile est assez éloquent à ce sujet. L'homme était friand de ces publications et consignait ses achats dans son journal<sup>172</sup>. Si Pierre de l'Estoile partage l'appréhension de ces nouvelles avec d'autres publics, c'est dans le regard qu'il porte que la différence réside. Ainsi « l'usage qu'il en fait (la collection), le sens qu'il en retire et la distance qu'il exprime à leur égard [...] ne sont pas identiques à ceux de lecteurs populaires<sup>173</sup> ». Ce qui est donc plus intéressant à comprendre c'est le sens que chacun peut retirer de ces récits très moraux, de la foi qu'il accorde à ce qu'ils racontent. Le cas de Pierre de l'Estoile est d'autant plus particulier pour notre étude car l'on sait qu'il a acheté et lu un de nos occasionnels<sup>174</sup>. En conséquence, le 6 avril 1609, il note ceci à propos de son achat :

Manuel, *Le miracle de Faverney, 1608 ; l'eucharistie, environnement et temps de l'histoire*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. « Série historiques », 2011.

<sup>171</sup> LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013, p. 42.

<sup>172</sup> Ibid, p. 37, DESCIMON Robert et JOUHAUD, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, op. cit., p. 133 et SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, p. 23.

<sup>173</sup> DESCIMON Robert et JOUHAUD, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, op. cit., p. 133.

<sup>174</sup> Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieuës

Le lundi 6<sup>e</sup>, j'ai acheté, deux sols, deux balivernes, qu'on crait devant le Palais. L'une est un Discours, intitulé miraculeux et véritable d'un Turc, lequel, par dérision, ayant frappé l'image d'un crucifix d'un coup de cimetière, dont en ruissela le sang, était demeuré sur la place, sans s'en pouvoir bouger jusques à ce qu'il eût fait vœu de se faire chrétien<sup>175</sup>.

Pierre de l'Estoile s'amuse de ces « balivernes » et comme le précise Florence Greffe et José Lothe « l'Estoile s'est souvent moqué de ces publications, mais n'a pas résisté au désir de les acheter ni à celui de les lire<sup>176</sup> ». Il allait même, parfois, jusqu'à émettre un jugement sur la véracité ou non d'un miracle. En 1608, on raconte qu'un enfant est ressuscité par les reliques de saint François : « L'Estoile acheta l'opuscule et le lut le jour même. Jugement : "miracle très fameux mais très faux, composé à la Pomme de Pin, en recommandation de l'Ordre de S.-François, ou plutost de l'argent qu'on pourroit tirer de ceste piperie"<sup>177</sup>. » Il n'était donc pas rare de croiser des personnes érudites, voire nobles parfois, s'intéresser à ces publications<sup>178</sup>. Les catalogues de bibliothèque de certaines personnes nous le prouvent. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on sait que Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière, possède des canards dans sa bibliothèque<sup>179</sup>. Le catalogue de sa bibliothèque nous indique qu'elle contient un des occasionnels de notre corpus<sup>180</sup> et que l'édition est datée de 1651, comme celle que nous utilisons. Cela signifie donc que l'ouvrage a été jugé suffisamment intéressant pour être conservé par ses précédents propriétaires et que cet homme, noble, n'hésitait pas à lire ces livrets. On comprend bien à

*de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans,* Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609.

<sup>175</sup> GREFFE Florence et LOTHE José (dir.), *La vie, les livres et les lectures de Pierre de l'Estoile*, Paris, Honoré Chamion, coll. « Page d'archives », 2004, p. 569.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>177</sup> BALZAMO Nicolas, *Les Miracles dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle. Métamorphoses du surnaturel*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le miroir des humanistes », 2014, p. 188.

<sup>178</sup> Pour plus d'exemples à propos des commentaires de Pierre de l'Estoile sur ses achats, nous vous renvoyons à l'annexe 2.

<sup>179</sup> DE BURE Guillaume, *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le Duc de La Vallière. Première partie... Tome second*, Paris, Guillaume de Bure, 1783, p. 701.

<sup>180</sup> *Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moynes, deux Gentils-hommes, & deux Damoiselles, sur le S. Sacrement de l'Autel, qu'ils ont fait consumer à une Chevre & à un Oye, & sur trois Enfans, qu'ils ont fait distiller par la lambique. Avec le recit de leur emprisonnement dans l'inquisition de Rome, pour leur estre fait & par fait leur procez. Loué soit le très Sainct Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Paris, 1651.

travers ces exemples les nombreux publics et degrés de lecture possibles.

Un autre indice de la réception orale des canards réside dans leur titre. La longueur et la précision témoignent en effet de la manière dont ils étaient criés dans les rues et comment cela participait à leur diffusion. Le titre contenait alors des informations comme l'institution émettrice ou l'auteur (si ces informations étaient connues), des indications géographiques, temporelles, les auteurs des méfaits, les objets visés... On peut d'abord prendre l'exemple d'un occasionnel officiel avec *l'Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Contre les Habitans de la Ville de Castelmoron, de la Religion Pretendue Réformée. Pour avoir rompu & brisé l'Image d'un Crucifix, estant sur le Siege de l'Auditoire Royal de ladicte Ville. Ensemble comme par ledict Arrest il est defendu à ceux de ladicte Religion, de mettre en leurs Actes publics, simplement le mot de Religion, ains Religion pretendue Reformée. Le tout selon les Edits & Ordonnances des Roys*<sup>181</sup>. Les principales informations y sont, à savoir l'institution, les personnes concernées, l'objet visé, le lieu et ce qui est décidé finalement. Néanmoins, ici, le titre demeure assez neutre : il ne délivre pas de message moral et n'exagère pas l'importance de l'affaire. Les titres des canards, au contraire, sont beaucoup plus moralisants et hyperboliques. C'est le cas du *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieuës de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans*<sup>182</sup>. Dès le départ, le ton est donné, nous sommes face à un discours « véritable », une précision afin de pousser le public à croire de bonne foi tout ce que l'occasionnel contient. Ensuite, l'histoire est « miraculeuse », par son contenu, ce qui la rend d'autant plus captivante, dans une société où, comme le disait René Taveneaux : « Le miracle est très fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle : il n'est pas un acte exceptionnel ou isolé, mais s'intègre à la trame de civilisation ;

<sup>181</sup> Paris, Jouxte la Copie Imprimée à Bourdeaux, Isaac Mesnier, 1620.

<sup>182</sup> Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609.

les hommes vivent dans un véritable climat miraculeux<sup>183</sup>. » L'idée est de marquer, d'édifier, de susciter le goût à l'histoire ne serait-ce que par le titre et poussé à l'achat. De surcroît, même si l'occasionnel n'est pas acheté, l'individu est marqué par ces histoires et peut en retenir les traits principaux : il en est imprégné.

La réception du *Mercure François* est plus compliquée à étudier. Par son format de livre, qui induit un coût important, on peut déjà conclure qu'il n'était pas diffusé de la même manière que nos occasionnels, qu'il n'occupait pas l'espace de la même façon. Virginie Cerdeira remarque que l'on manque de sources pour nous éclairer sur la réception de cet ouvrage, ce qui nous empêche de comprendre quelle influence politique il a eu. Ainsi, elle constate que les principales réactions que l'on a en lien avec la publication et le contenu du *Mercure François* proviennent surtout d'importantes réactions, comme celle du parlement de Paris<sup>184</sup>. Au même titre, notre corpus étant ciblé sur un point très précis du *Mercure François*, nous n'entendons pas approfondir cette question ici.

La *Gazette de France*, elle, offre plus de questionnements. Le public qu'elle vise est celui de la noblesse d'épée, de robe avec le monde parlementaire, certains avocats, médecins, des marchands ou encore des officiers de l'armée. Les caractéristiques matérielles facilitent la manipulation de cet imprimé, étant un format in-4°. La diffusion orale de la *Gazette* lors de sa vente peut également être moins efficace, étant donné qu'elle ne contient pas de titres aussi affriolants et précis que les canards. Le but étant de rationaliser l'information comme nous l'avons évoqué précédemment, les histoires trop extravagantes, c'est-à-dire qui font état de monstres ou de fantômes, sont évacuées des reprises de la *Gazette*. Les quelques miracles que l'on retrouve sont assez limités et encouragent la dévotion, dans un contexte où la Réforme catholique joue un rôle important. Ainsi, les autres histoires qui risquent de déranger les autorités ecclésiastiques sont délaissées aux occasionnels. Cela permet ainsi de poursuivre cette volonté de Renaudot de distinguer les occasionnels de la *Gazette*. Malgré ces précautions, cela n'empêche pas Renaudot de reprendre certaines histoires de canards pour les

<sup>183</sup> VIGUERIE Jean de, « Le miracle dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *Société d'étude du XVII<sup>e</sup> siècle*, n°140, 1983/3, p. 313.

<sup>184</sup> CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Histoire des Temps modernes », 2021, p. 395.

inclure à sa *Gazette*, conscient que son public peut apprécier des nouvelles assez légères.

Si elle est imprimée et diffusée à Paris, elle est aussi distribuée dans la province : « En 1633, Renaudot leur proposa un "abonnement" de 10 livres par an pour 104 cahiers, soit près de 2 sous le cahier. Les provinciaux pouvaient recevoir ces mêmes numéros ordinaires moyennant 15 livres<sup>185</sup>. » C'est ainsi que des nouvelles peuvent être connues dans d'autres villes et participer à émouvoir. Mieux encore, si à première vue la *Gazette* veut laisser le monopole de l'émotion et des informations secondaires aux occasionnels, certaines affaires lui semblent particulièrement importantes. Ainsi, en 1648, une affaire de profanation du Saint-sacrement a lieu dans l'église de Saint-Sulpice à Paris. Si les occasionnels s'emparent de cette information<sup>186</sup> la *Gazette* ne lui laisse pas le monopole et aborde également cette question avec une publication intitulée *La profanation du saint Sacrement reparée par les honneurs qui lui ont été rendus en l'Eglise S. Sulpice*<sup>187</sup>. Le périodique, en accordant une telle place à cet événement, lui confère par la même occasion une légitimité. Son public, constatant qu'elle prend le temps de publier un numéro spécialement dédié à ce fait, en est donc d'autant plus affecté et permet une mobilisation de l'opinion au-delà du lieu où l'événement a eu lieu. Ainsi, par la diffusion en province, on constate comment une information parisienne au départ peut-être devenir nationale très rapidement et sensibiliser un public à ce genre d'attaque, en montrant les réponses à y apporter, ici la procession. Cette question de la province est également approfondie par les nombreuses rééditions, non-autorisées dans un premier temps, en province : Rouen, Bordeaux ou encore Lyon. La *Gazette*, qui concentre donc plusieurs types d'informations, permet aussi de diffuser les informations officielles dans la province par son système. Cette initiative de Renaudot de publier des pièces officielles lui vaut une opposition des imprimeurs du Roi, qui estiment que le périodique ronge leur privilège.

<sup>185</sup> FEYEL Gilles, *L'annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-1788*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 241.

<sup>186</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilege commis sur le Sanct Sacrement de l'autel à Saint Sulpice, avec la reparation d'honneur qui luy a été faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Generale faite le 6 d'Aoust 1648*, Paris, Guillaume Sassier, 1648.

<sup>187</sup> *Gazette du 10 août 1633*.

Mais ici aussi, comme précédemment avec le conflit autour des colporteurs, le pouvoir royal vient en aide à Renaudot et lui donne raison<sup>188</sup>. On constate donc que le pouvoir royal est conscient de l'intérêt d'un tel organe, tant sa pénétration dans la province est possible par le système de livraison et de réédition.

Ce premier chapitre nous montre bien comment les informations sur le vol et la destruction d'objets chrétiens est véhiculée par les nouvelles imprimées. Ces gestes sont dépeints différemment qu'ils se retrouvent dans un occasionnel ou dans un périodique. Malgré ces différences, ces publications se veulent profondément marquées par le contexte dans lequel elles évoluent, que cela soit dans leur rythme de parution ou dans l'information qu'elles décident de traiter. La question de l'auteur est également importante pour comprendre ces nouvelles imprimées. Celui-ci est caractérisé par un fort anonymat d'un côté, ou par une identification claire et précise de l'autre, que cette identité soit celle d'un particulier ou d'une institution. La matérialité de ces nouvelles ne présente pas de grandes différences sur certains points (lettrines, bandeaux...) sauf pour le format, in-8° ou in-4°. Celle-ci, majeure, vient profondément marquer l'ambition que l'on a pour l'imprimé et ce format conditionne sa réception. Cette réception est ici entendue comme étant principalement urbaine et en premier lieu parisienne, dans un espace où les sens visuels et sonores sont mobilisés pour diffuser l'information. Enfin, ces nouvelles se retrouvent dédiées à certains publics à l'origine. Néanmoins, une publication vient souvent à échapper à son auteur et termine par toucher un public plus large que prévu. C'est alors l'occasion pour l'imprimé de diffuser une information qui est perçue selon différents degrés de lecture.

---

<sup>188</sup> CHARTIER Roger, « Pamphlets et *Gazettes* », dans CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean (dir), *Histoire de l'édition française. Tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen Âge au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1989.



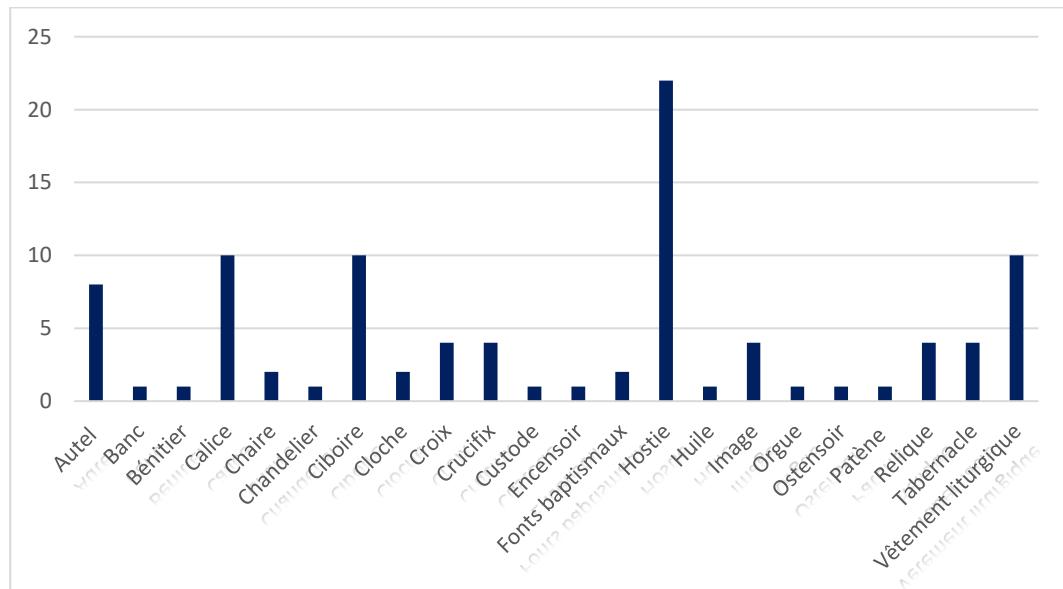
## II. LES VOLS ET DESTRUCTIONS : OBJETS, GESTES, ACTEURS

### **II.A. CIBLES ET QUALIFICATIONS DES DESTRUCTIONS**

Le premier XVII<sup>e</sup> siècle, par de nombreux affrontements intérieurs et par des actes isolés, est marqué par une recrudescence des attaques contre les objets chrétiens. Ces attaques sont, en conséquence, dirigées contre certains objets, que nous allons ici appréhender en détail tout en analysant le vocabulaire utilisé pour qualifier ces destructions.

#### **Les objets visés**

Nous l'avons rappelé précédemment, utiliser le terme « iconoclasme » nous paraissait insuffisant, celui-ci étant dédié aux images et notre corpus englobant des objets figurés ou non. C'est ce que l'on peut constater à travers ce graphique.



Graphique 6 Typologie des objets chrétiens dans les faits rapportés des occasionnels

Il se base sur un corpus composé des trente-quatre faits rapportés de nos occasionnels. On observe premièrement la multitude d'objets

visés : vingt-trois types d'objets sont ici répertoriés. Parmi nos trente-quatre faits, quatorze sont des attaques où un seul objet est visé, tandis que nos vingt dernières, elles, contiennent une liste de plusieurs objets. Tous ces occasionnels contiennent de multiples précisions sur les formes prises par la violence envers les objets : « traîner un Crucifix par les ruës avec un licol, briser les Autels, violer les saintes Reliques<sup>189</sup> », « comme l'Eglise a été pillée & saccagée, les Autels & Images brisez & rompus<sup>190</sup> » ou encore « violent les femmes & filles juques à l'âge de huit ans, mesmes sur les Autels [...] Enfin tirans des coups de pistolets & fusils dans la Sainte hostie<sup>191</sup>. »

Parmi ces vingt-trois types d'objets, certains sont assez peu représentés. Neuf catégories sont citées une fois : banc, bénitier, chandelier, custode, encensoir, huile, orgue, ostensorial et patène. Trois sont visibles deux fois : chaire, cloche et les fonts baptismaux. Ici, on peut déjà distinguer certaines manières d'agir. Le banc d'église ou l'huile sainte ne sont pas des matières que l'on vend. Détruire le premier revient à empêcher la bonne tenue d'une messe et corrompre l'huile revient à empêcher l'administration des sacrements<sup>192</sup>. C'est donc une attaque qui se veut avant tout dirigée contre l'Église catholique, sa liturgie, la célébration de la messe. D'autres objets, au contraire, revêtent un caractère plus matériel, c'est-à-dire qu'ils sont fabriqués dans une substance précieuse (or, argent, étain...). C'est le cas de la patène, une assiette de petite taille où l'hostie était déposée et qui pouvait être forgée en un métal précieux. Si c'est plutôt cet objet qui est dégradé, l'individu semble plutôt guidé par l'appât du gain, plutôt que par la volonté d'empêcher la célébration de la messe catholique bien que les deux motivations puissent coexister.

<sup>189</sup> FENOUILLET Pierre de, *Harangue tres-excellente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres. Par messire Pierre de Fenoillet evesque de la ville & diocèze de Mont-Pellier. Ensemble les grandes cruautés exercées contre les Eglises, Autels, Monastères, Prestres & autres Catholiques du bas Languedoc. Par les pretendus de la Religion*, Rouen, Juxte la copie Imprimée à Paris, Jacques Besongne, 1622, p. 12.

<sup>190</sup> *Mercure François*, Tome 7, 1621, p. 699-700.

<sup>191</sup> *La Champagne désolée par l'armée d'Erlach*, Paris, 1649, p. 7.

<sup>192</sup> L'huile pouvait aussi faire l'objet de détournement irrévérencieux. Pendant les guerres de Religion, certains protestants graissaient leurs bottes avec l'huile sainte. Voir à ce sujet : CABANEL Patrick, *Histoire des protestants en France : XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2012, p. 219.

Ce dernier point est particulièrement visible avec d'autres objets, comme le crucifix et les croix, qui sont tous les deux représentés quatre fois. Dans nos sources, le crucifix est soit simplement appelé crucifix ou bien « crucifix-image ». Pour plus de clarté, nous faisons ici le choix de le distinguer de l'ensemble des images, catégorie dans laquelle nous englobons les tableaux et statues. Le crucifix et la croix, assez proches, peuvent avoir une forte valeur matérielle s'ils sont en métaux précieux ce qui incite au vol. En parallèle, ils sont indéniablement porteurs d'une grande symbolique pour les catholiques et contestés par les réformés. Par exemple, pour les représentations de la croix, dans l'esprit des réformés, qu'elles soient « en bois ou en pierre, n'apprennent aux fidèles rien qu'ils n'aient pu comprendre par la prédication de la Parole de Dieu et le rappel de la passion ; en or ou en argent, elles attisent seulement les passions dangereuses des avaricieux<sup>193</sup> ». La croix est donc à la fois condamnée théologiquement pour les calvinistes et en même temps, elle attire les voleurs soucieux de s'emparer du métal dans lequel elle est formée.

Ces remarques sont possibles également pour les objets prépondérants de notre corpus. Le ciboire, avec neuf occurrences et le calice avec dix, sont également faits en métal précieux et employés pour l'administration du sacrement de l'Eucharistie. L'importante présence de ces deux objets dans notre corpus est fortement reliée à celle de l'autel, avec huit occurrences et de l'hostie (nous regroupons sous cette dénomination à la fois l'hostie et le Saint-Sacrement), mentionné vingt-deux fois, ce qui en fait l'objet le plus cité. Le fait que l'hostie soit l'objet le plus présent n'est pas étonnant étant donné que l'Eucharistie est une pomme de discorde entre protestants et catholiques. La Contre-Réforme fait de la célébration eucharistique un cheval de bataille, étant donné que l'Eucharistie « en est également venue à représenter un symbole du corps social de la communauté chrétienne<sup>194</sup> » ce qui explique que ce soit une cible prioritaire. Objet de frontière confessionnel, l'hostie

<sup>193</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1991, p. 39-40.

<sup>194</sup> SAGER Jason, « The Eucharistic Debate and the Redefinition of Catholic-Protestant Confessional Boundaries under Louis XIII », *Europa Moderna. Revue d'histoire et d'iconologie*, n°2, 2011/1, p. 63.

joue un rôle primordial dans les querelles, qu'elles soient orales, écrites ou physiques.

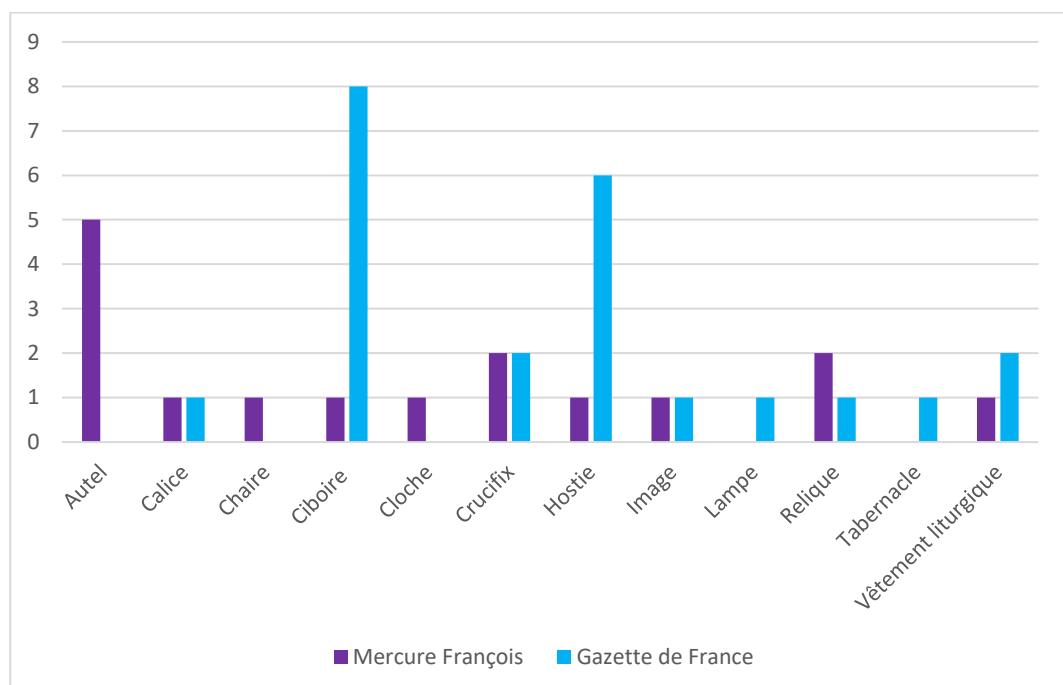
Le scénario classique du vol, en dehors des exactions guerrières, est le suivant : l'individu parvient à rentrer dans l'église, attaque parfois l'autel (certains précisent qu'il force le tabernacle), y subtilise les objets, c'est-à-dire le ciboire et le calice. Or, si le calice est toujours vide, le ciboire contient régulièrement des hosties consacrées. C'est alors que se jouent différents scénarios : l'individu emporte les hosties avec lui, il jette les hosties et fuit avec son butin ou bien il mange les hosties et fuit avec les vases de messe. Ainsi, dans une de nos affaires, en volant un ostensorial d'argent et un ciboire en étain, les voleurs ont « déchiré en trente pièces la grande Hostie consacrée » pour « y jetté à l'abandon & Sacrilegemen dispensé les parcelles de l'Hostie deschirée dans le Cimetiere des Huguenots<sup>195</sup> ».

Les vêtements liturgiques enfin jouent eux aussi un rôle dans nos récits avec douze occurrences. Par souci de clarté, nous avons néanmoins préféré réunir sous ce terme les nombreux vêtements (aubes, chasubles...) qui étaient mentionnés. Les vêtements liturgiques étaient généralement visés durant les pillages ou bien ils étaient utilisés dans des mises en scène pour tourner en dérision les pratiques catholiques.

Semblables aux occasionnels, les unités narratives dans nos périodiques sont également révélatrices de la multitude d'objets qui sont volés ou attaqués. Dans les deux périodiques pris en considération, une liste de douze objets a été établie. Elle reprend en grande partie des objets déjà présents dans notre graphique précédent, auxquels il faut ajouter la lampe.

---

<sup>195</sup> *Sacrilège execrable commis contre le précieux Corps de Dieu et justement puny. Ensemble l'heureuse Conversion de trois Hérétiques qui commirent l'attentat au Bourg de Couches en Bourgogne, le dernier jour de Decembre mil six cens quarante & un, Autun, Blaise Simonnot, 1642, p. 3.*



Graphique 7 Typologie des objets chrétiens dans les faits rapportés des périodiques

Le *Mercure François* contient neuf faits rapportés et est assez uniforme à propos des objets visés : sept catégories (calice, chaire, ciboire, cloche, hostie, image et vêtement liturgique) des dix que l'on retrouve dedans sont évoquées une fois, suivis des reliques et des crucifix avec deux occurrences. Au contraire, les autels sont beaucoup plus visés, avec cinq mentions. L'intérêt d'attaquer l'autel, n'est pas ici prioritairement de pouvoir s'emparer du ciboire ou du calice. Au contraire, l'autel est ici vu comme le symbole de la messe et de l'Eucharistie avant tout. Ainsi, en détruisant l'autel, on vient rompre le bon déroulement de la messe catholique. Ce sont des gestes que l'on retrouve, pendant les conflits des années 1620 ou bien pendant la guerre de Trente Ans.

Cependant, comme nous l'avons détaillé précédemment, l'information n'est pas très détaillée dans le *Mercure* et cela se répercute sur la liste des objets visés. Le tome de 1615 évoque une attaque liée au soulèvement de protestants dans le sud de la France. Ces derniers s'arrêtent alors à Saint-Ferme et attaquent l'édifice religieux qui s'y trouve. Pour raconter cet événement, le *Mercure* indique s'inspirer d'autres imprimés : « Voyons maintenant ce que l'on a imprimé des

exploits de ceux de la Religion pret. ref.<sup>196</sup>. » Nous possédon justement dans nos occasionnels une description de cette affaire<sup>197</sup>. L'occasionnel nous renseigne bien sur les objets visés : « Ayans renversé autant qu'ils peurent le maistre Autel, enlevé les Calices & ornemens, il y en eust un, qui jette les yeux sur le ciboyer, où reposoit le precieux sacremen<sup>198</sup>. » Le périodique, lui, se contente seulement de dire que « on entra dedans, & tout ce qui estoit fut pillé<sup>199</sup> ». Cette efficacité de l'information nuit en partie aux détails que les périodiques peuvent nous fournir.

La *Gazette de France*, qui contient onze unités narratives, est assez proche dans ce traitement. Neuf objets parmi les douze retenus sont représentés dans ce périodique. Ici aussi, la plupart sont comptés une fois (calice, image, lampe, relique et tabernacle) et deux fois pour les crucifix et vêtements liturgiques. Deux objets sortent du lot, l'hostie et le ciboyer, étant donné qu'en attaquant l'un, l'autre est souvent entraîné. Par ailleurs, trois de nos affaires à propos des hosties et des ciboires sont repris dans des occasionnels<sup>200</sup>. Le récit explique le vol avant tout par l'appât du gain plutôt que par une quelconque considération religieuse. Un objet sort du lot, car inédit auparavant : des lampes volées. Ces dernières étaient probablement des lampes votives, offertes en ex-voto, pour grâce reçue, qui sont précisées comme « deux lampes d'argent<sup>201</sup> », ce qui laisse peu de doute sur la motivation du crime. Ainsi, si des différences demeurent entre le traitement des objets entre les occasionnels et les périodiques, des logiques semblables demeurent entre les deux : les cibles énumérées mettent en évidence soit les objets précieux, susceptibles d'être vendus ou bien porteur d'une grande symbolique religieuse.

<sup>196</sup> *Mercure François*, Tome 4, 1615, p. 368.

<sup>197</sup> *Discours véritable du premier exploit d'armes faict en Guienne, en l'Abbaye de Saint Ferme, le 12 octobre 1615 par quelques pretendus Reformateurs d'Estat, contenant leur Horoscope, & la merveille de Dieu qui a paru sur ce sujet*, Bourdeaus, Simon Millanges, 1615.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 8-9.

<sup>199</sup> *Mercure François*, Tome 4, 1615, p. 369.

<sup>200</sup> *Gazette du 27 mai 1645*, *Gazette du 10 août 1648* et *Gazette du 17 septembre 1648*.

<sup>201</sup> *Gazette du 20 juin 1643*, p. 1

## Le lexique de la destruction

Par une analyse du lexique, il nous est possible de comprendre la perception que l'on avait de ces objets. Ces mots sont surtout visibles dans les titres : l'intérêt est d'utiliser des termes forts, étant donné qu'ils sont criés et pénètrent ainsi l'esprit. Dans ces destructions, il y a deux types de qualifications. L'auteur peut utiliser des mots assez neutres et plutôt descriptifs : « rompre », « briser », « voler », « détruire » ... Ce sont des mots que nous avons déjà défini au début de notre étude, nous les laissons de côté.

À côté de ça, le narrateur peut aller plus loin en utilisant cette fois-ci des expressions qui touchent directement aux choses sacrées ou bien qui sont porteur d'une certaine moralité : « sacrilège », « attentat » et « profanation ». Nous revenons ici sur ces termes, à commencer par le sacrilège. Selon le *Thresor de la langue française*, le sacrilège est considéré comme le « larron de choses sacrées » ou « larcin des choses sacrées<sup>202</sup> » quand l'Académie française en fait une « action impie, par laquelle on profane le caractère des personnes ou des choses sacrées<sup>203</sup> » tandis que Antoine Furetière voit en lui un « crime par lequel on profane, on vole, on viole, ou on fait quelque indigne traitement à une chose, ou à une personne sacrée, ou dévoisée à Dieu<sup>204</sup> ». Si ces trois définitions se rapprochent dans l'idée où il y a une atteinte à une chose sacrée, on constate que la qualification est bien plus sévère chez Furetière. L'utilisation du mot « crime » insiste bien sur le fait que ce soit l'aspect juridique qui entre en jeu pour punir l'acte tout en faisant écho au sacré. Par le sacrilège, l'individu attente à l'autorité monarchique car son geste s'oppose aux lois du royaume et par la même occasion, il offense les choses sacrées. Dans nos trente-quatre faits rapportés, six utilisent le terme de sacrilège dans le titre. Parmi ces six occurrences, quatre sont dédiées à un geste contre l'hostie et le ciboire. Le reste concerne d'autres objets chrétiens : calices, reliques, ostensoris et tabernacles.

<sup>202</sup> NICOT Jean et RANCONNET DE Aimar, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur, 1606, p. 577.

<sup>203</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome second M-Z*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, p. 432.

<sup>204</sup> FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel...*, La Haye, Arnout et Reinier Leers, 1690, p. 1852.

Quant au mot « profaner », il est entendu communément dans le même sens. Dans le *Thresor de la langue française* cela est vu comme le fait de « se servir en commun usage des choses consacrées<sup>205</sup> ». Pour l'Académie française, cela revient à « abuser des choses de la Religion, les traiter avec irreverence, avec mespris, les convertir en des usages profane »<sup>206</sup> quand Furetière y voit une façon de « manquer de respect pour les choses saintes & sacrées<sup>207</sup> ». Ici, la présence de l'hostie est encore plus remarquable. Sur quatre occurrences, elle est présente trois fois. Si « sacrilège » et « profaner » ne sont pas dédiés à un objet mais à tout ce qui est justement porteur d'une certaine sacralité, on voit une prépondérance de l'hostie.

Enfin, le mot d'attentat est, lui, systématiquement considéré comme un geste dirigé contre l'hostie dans le cas présent. Si le terme est attesté dès le XIV<sup>e</sup> siècle comme une tentative criminelle, son utilisation évolue, comme le souligne Gilles Malandain, affirmant que « d'abord tentative de meurtre, l'attentat est donc aussi, en un sens plus général, une "entreprise contre les loix", comme le définit le Dictionnaire de l'Académie française en 1694<sup>208</sup> ». En allant plus loin, il affirme que « le terme peut recouvrir toute une série de crimes, comme ces "sacrilèges, incendies, meurtres et autres attentats que les calvinistes révoltés ont commis dans les Cévennes"<sup>209</sup> ». Cela le rapproche donc de l'usage qui en fait dans nos sources. Il y est présent à trois reprises, toujours en lien avec l'hostie. On peut y voir ici une analogie avec l'usage qui veut qu'il soit lié à « tous les outrages, même purement symboliques, à l'autorité ou à la personne du roi<sup>210</sup> ». Le terme a connu un certain succès dans les imprimés en lien avec l'assassinat d'Henri III en 1589 et celui d'Henri IV en 1610. Le corps du roi est touché et le terme d'attentat est alors utilisé comme une référence implicite à la mort du Christ. Le Christ étant une victime sur la croix et la table d'autel étant aussi appelée une table du sacrifice, tout attentat à l'hostie consacrée

<sup>205</sup> NICOT Jean et RANCONNET DE Aimar, *op. cit.*, p. 518.

<sup>206</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise M-Z*, *op. cit.*, p. 331.

<sup>207</sup> FURETIÈRE Antoine, *op. cit.*, p. 1677.

<sup>208</sup> MALANDAIN Gilles, « Les sens d'un mot : « attentat », de l'Ancien Régime à nos jours », *La Révolution française* [En ligne], n° 1, 2012/1. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/lrf/368>. Mis en ligne le 20 mars 2012. Consulté le 10 février 2023, p. 2.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>210</sup> *Ibid.*

est vu comme une répétition du supplice de la Passion. Attaquer le corps du Christ revient à la fois à le blesser physiquement et en même temps spirituellement, car selon la transsubstantiation, le pain conserve les caractéristiques physiques et spirituelles du Christ. Blesser l'hostie, c'est blesser le corps du Christ, ce qui justifie l'utilisation du terme d'attentat. Tous ces mots jouent un rôle important car ils sont porteurs d'une forte symbolique. En ce sens, ils permettent de marquer efficacement l'attention du lectorat.

## **II.B. LES AUTEURS DES FAITS**

Dans les nouvelles imprimées se rapportant à des faits criminels, la place de l'auteur des faits joue un rôle majeur. Par « auteur », nous entendons ici celui qui commet le geste sacrilège et criminel, celui qui est passible de poursuites, c'est-à-dire qui vole ou détruit l'objet chrétien. L'intérêt est alors de mieux connaître ces individus, ce que nous entreprenons ici, en revenant dans un premier temps à la question du genre, afin de déterminer si les auteurs sont plutôt des femmes ou des hommes. Ensuite, c'est la question de la confession qui joue un rôle central, avec l'étude de différentes catégories : ceux dont la confession n'est pas identifiable, les protestants, les juifs, les musulmans et enfin les catholiques.

### **La question du genre**

Les femmes occupent-elles, dans notre corpus de nouvelles imprimées, une place importante ? La question du genre intervient-elle dans le récit de ces attentats sacrilèges ? Sur nos trente-quatre faits rapportés, deux cas viennent mettre en lumière leur rôle et ce sont tous les deux des canards. Dans les trente-deux faits rapportés restants, les auteurs sont des hommes ou bien des groupes dans lesquels le genre n'est pas mentionné : une foule ou des soldats. Il est donc question ici de revenir sur le rôle de ces femmes en se penchant sur nos deux exemples. Silvia Liebel précise bien que « les femmes citées dans les canards appartiennent à leur temps, mais on se doit d'insister sur le peu de crédit à apporter à la véracité de ces histoires, la plupart n'étant que

le fruit de l'imagination des auteurs<sup>211</sup> ». Nous cherchons donc ici, avant tout, à nous intéresser à leur rôle plutôt qu'à la véracité de ce qui est raconté.

Notre première histoire se déroule dans le gouvernement de Bayonne, « au lieu de S. Jean Deluz<sup>212</sup> ». Dans cette histoire, nous avons un portrait de cette femme assez précis : elle se nomme Catherine Fernandes et a soixante ans. Ces quelques informations sont précieuses, car sur nos trente-quatre faits rapportés, nous possédons un nom huit fois : six fois pour des individus précis et deux cas où ce sont des chefs militaires qui guident leurs troupes. On nous dit ensuite que cette femme se fait passer pour « une bonne Chrestienne, & Catholique<sup>213</sup> ». Vient alors le crime. Un prêtre, nommé Don Anthonio « tenu pour juif<sup>214</sup> » donne la sainte communion à un groupe de femmes qui se disent toutes catholiques. Or, en observant la scène, un autre ecclésiastique, Lissardy, sur lequel aucun soupçon ne pèse car vrai catholique, remarque que toutes les femmes, une fois l'hostie en bouche, la retire discrètement. Horrifié, le prêtre attend que la dernière femme ait reçu la communion pour vérifier ses soupçons et agir en conséquence. Or, cette femme est Catherine Fernandes, qui, comme les autres femmes, récupère l'hostie et la glisse dans un mouchoir. Le prêtre s'extasie alors en criant « ah ! meschante femme, qu'est-ce que vous avez faict » et en appelant de l'aide, essaye d'attraper le groupe. Une seule est capturée : Catherine Fernandes. La femme est alors jugée. Mais alors que l'on attend le lieutenant pour continuer à l'interroger, une tempête s'annonce et le « peuple estimoit que ladicte tempete estoit causee par l'horrible delit comis par ladicte ju[i]fve<sup>215</sup> ». Un groupe s'empare alors de force de la femme et la fait brûler. Si ici c'est une femme qui visée, en vérité l'affaire est plus profonde et ce que l'on reproche avant tout à cette femme, c'est le fait d'être juive. Silvia Liebel rappelle que certaines précisions servent

<sup>211</sup> LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013, p. 51.

<sup>212</sup> *Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juifve, pour avoir prophané le saint Sacrement de l'Autel, le 20 Mars 1619. Avec l'execution memorable qui s'en est ensuyvie*, Paris, Abraham Saugrain, 1619, p. 6.

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 11.

à « renforcer les marques distinctives des coupables<sup>216</sup> » dans les canards et ici il y a la géographie. Le passage qui précède l'énoncé des faits nous donne un résumé historique de la situation et affirme que de nombreux juifs du Portugal se sont enfuis. Or, Catherine Fernandes se dit portugaise. L'ensemble de cet occasionnel est écrit afin de discréditer la présence des juifs en France et commence par louer la décision de Louis IX en 1254 de chasser les responsables des « crucifiemens de tres-grand nombre des enfans, des Chrestiens par eux desrobes, ravys par personnes interposees avecque les empoisonnements des puids<sup>217</sup> ». Ici, la façon dont le sacrilège est conté n'a pas pour objectif de condamner une théologie qui s'oppose aux images. L'objectif premier de cette atteinte à l'hostie est de dénigrer la communauté juive et de rappeler le danger que celui-ci fait peser sur la communauté chrétienne. On s'inquiète du fait que les juifs s'immiscent parmi les chrétiens (le prêtre lui-même était juif) et cherchent à nuire à l'hostie par tous les moyens, même les plus inattendus :

En Espagne, en quelques villes, d'autres Juifs ayant caché les hosties sacrées qui leurs furent données à la communion, en feirent mettre en paste avec de la viande, & estant les pastés mis au four avec d'autres, ceux ou y avoit desdites hosties ne peurent onques cuire, qui causa que les boulengers advertirent la Justice des lieux, lesquels ayant fait ouvrir ces pastés y trouvent lesdits hosties, feirent prendre les propriétaires d'iceux, qui ont esté pendus, & bruslez<sup>218</sup>.

Notre seconde histoire, qui met en avant deux femmes, date de 1651 et a lieu en Italie, à Bologne. L'affaire est mixte en vérité, car on y retrouve « deux Moines, deux Gentilshommes de la maison Barbazi, & autant de Damoiselles<sup>219</sup> », tous jugés par l'Inquisition romaine. Sur un fond de sacrifice au diable de trois enfants, notre groupe est accusé d'avoir profané l'hostie en donnant celle-ci à une chèvre et une oie. Ici aussi pourtant, la profanation n'est pas l'objectif premier de l'occasionnel. Il y est plutôt question de magie, de maléfice et pourtant,

<sup>216</sup> LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, op. cit., p. 70.

<sup>217</sup> *Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juifve...*, op. cit., p. 4.

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 15.

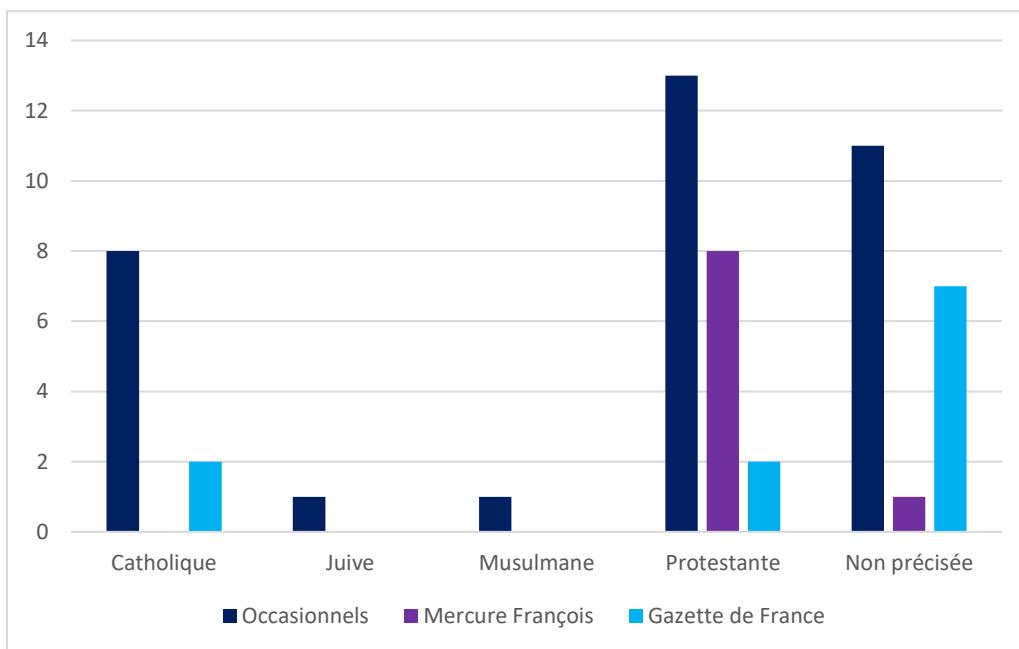
<sup>219</sup> *Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moynes, deux Gentilshommes, & deux Damoiselles, sur le S. Sacrement de l'Autel, qu'ils ont fait consumer à une Chevre & à un Oye, & sur trois Enfans, qu'ils ont fait distiller par la lambique. Avec le recit de leur emprisonnement dans l'inquisition de Rome, pour leur estre fait & par fait leur procez. Loué soit le très Sainct Sacrement de l'Autel, Jouxte la copie Imprimée à Paris, 1651*, p. 4-5.

le rôle de ces femmes n'est pas particulièrement mis en avant. Elles sont confondues dans le groupe et ne jouent pas un rôle particulier : on ne sait même pas qui a vraiment profané l'hostie en la donnant à ces animaux.

Avec ces deux exemples, on peut conclure que l'attaque des objets chrétiens n'est pas traitée du point de vue des femmes. Celles-ci ne semblent pas jouer un rôle particulièrement important dans ces destructions et sont toujours englobées dans une cause plus grande : l'antisémitisme ou bien la sorcellerie. La destruction et le vol des objets chrétiens paraissent, dans notre corpus, avant tout le fruit d'un acte masculin que féminin. La dégradation des objets chrétiens n'est donc pas un prétexte à travers lequel les stéréotypes de genres peuvent s'exprimer.

## La confession et les auteurs

Nous l'avons vu avec l'exemple de Catherine Fernandes, que l'on disait juive, certains critères sociologiques sont plus importants que le genre, notamment la confession de l'auteur. Le graphique suivant nous permet d'avoir un regard général sur les confessions majoritaires dans les nouvelles imprimées.



Graphique 8 Confession des auteurs dans les faits rapportés des nouvelles imprimées

La première observation que l'on peut faire est l'importance du protestantisme dans nos récits : treize dans les occasionnels, huit dans le *Mercure François* et deux dans la *Gazette de France*. Cette forte proportion se justifie par le contexte. Les guerres de Religion marquent toujours le royaume de France et la coexistence n'est pas totalement assurée. Les protestants sont également les coupables parfaits pour les histoires, étant donné que des soupçons pèsent sur eux après les guerres de Religion. Les prises d'armes des années 1620 sont protestantes et nos sources le soulignent bien. Ce ne sont pas de simples foules ou de simples soldats : ils sont protestants et sont identifiés comme tel. Le *Mercure* dédiant des pages aux tensions des années 1620, il est logique que l'on retrouve huit affaires sur neuf qui impliquent des protestants. La *Gazette* ayant été créée en 1631, elle ne peut pas profiter de ces événements, ce qui explique en partie que l'on retrouve deux cas dans ce périodique. Ensuite, la *Gazette* porte un intérêt pour la guerre de Trente Ans, qui mobilise des soldats et à propos desquels la confession n'est pas donnée et n'intéresse pas.

Cela nous amène directement à la seconde observation qui découle de la première : les affaires où il n'y a pas de détails à propos de la confession des auteurs. Avec onze faits rapportés pour les occasionnels et sept pour la *Gazette*, cela représente la seconde catégorie la plus représentée dans les occasionnels et la première pour la *Gazette*. En revanche, le *Mercure* n'en compte qu'un.

Cette prépondérance s'explique surtout par la guerre de Trente Ans et la Fronde. Nous l'avons expliqué précédemment, durant ce conflit européen, la confession des auteurs n'inquiète pas toujours le rédacteur : elle est rarement précisée, en dehors de quelques cas précis, comme l'attaque contre la cathédrale Saint-Guy de Prague de 1619<sup>220</sup>. Les auteurs du geste semblent donc, pour une partie, être définis par quelque chose de supérieur encore, qui est la fonction qu'ils occupent dans la société : ici être soldat. Parfois, on peut avoir une indication sur le supérieur qui les guide, par exemple quand des troupes sont dirigées par le maréchal Charles de Monchy d'Hocquincourt<sup>221</sup>, mais cela ne

<sup>220</sup> *Mercure François*, Tome 6, 1619, p. 281.

<sup>221</sup> ARNAULD Henri, *Tres-humble Remonstrance faite au Roy et à la Reyne, par Monseigneur l'Evesque d'Angers, sur les actes d'hostilité, sacriléges, violents & incendies, commis par les*

permet pas vraiment d'en savoir plus à propos de leurs confessions. Si la foi des soldats est notifiée, c'est surtout car elle est un argument de révolte, dans le cas des protestants par exemple : le soldat se bat et sa foi est précisée car intimement liée à ses gestes. Autrement, la confession est tue, car elle n'occupe pas une place majeure dans les actions du soldat.

Ensuite, viennent nos trois dernières catégories, en commençant par les juifs. Notre corpus contient une affaire où ces derniers sont évoqués, qui est l'histoire déjà brièvement étudiée auparavant, de Catherine Fernandes en 1619. Nous l'avons vu, cette histoire est motivée par une volonté de dénigrer les juifs. Elle est publiée dans un contexte où le royaume de France vient une nouvelle fois d'expulser les juifs, en 1615<sup>222</sup>. Ce même édit d'expulsion est d'ailleurs vanté dans l'occasionnel, ou Louis XIII est vu comme digne « de ceste belle qualité, de juste qui luy est justement acquise<sup>223</sup> ». Néanmoins, certains occasionnels font référence aux juifs à d'autres occasions. Par exemple, dans une affaire de sacrilège de 1648<sup>224</sup>, la scène se déroule dans l'église Saint-Jean-en-Grève, qui conserve l'hostie miraculeuse du miracle des Billettes. Cette histoire raconte comment un juif parvient à se procurer une hostie et lui fait subir de nombreux supplices face auxquels elle se met à saigner<sup>225</sup>. Finalement, l'homme est brûlé, sa famille se convertit et l'hostie devient symbole de miracle. Cette attaque qui se passe dans l'église est donc l'occasion de rappeler ce dont les juifs sont capables et quels soupçons pèsent sur eux. Dans un autre occasionnel enfin, quatre individus protestants sont accusés de vol et d'avoir déchiré l'hostie. Si on sait qu'ils sont protestants, l'auteur de l'histoire en vient à les qualifier comme « quatre Herétiques-Juifs<sup>226</sup> » pour encore plus les

*troupes du Mareschal d'Hocquincourt, dans plusieurs lieux de son Diocese & singulierement és environs de la ville d'Angers, Paris, Salomon de La Fosse, 1652.*

<sup>222</sup> AMSON Daniel, *La Querelle religieuse. Quinze siècles d'incompréhensions*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 93.

<sup>223</sup> *Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juive, pour avoir prophané le saint Sacrement de l'Autel, le 20 Mars 1619. Avec l'execution memorable qui s'en est ensuyvie*, Paris, Abraham Saugrain, 1619, p. 5.

<sup>224</sup> *La Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648.

<sup>225</sup> Nous renvoyons à l'annexe 3 pour plus d'informations sur le Miracle des Billettes.

<sup>226</sup> *Sacrilège execrable commis contre le précieux Corps de Dieu et justement puny. Ensemble l'heureuse Conversion de trois Hérétiques qui commirent l'attentat au Bourg de Couches en*

dénigrer. C'est avec ce point de vue qu'il faut lire l'histoire de Catherine Fernandes, en gardant à l'idée que « depuis le Moyen Âge central, le juif est le profanateur par excellence dans la littérature chrétienne en Europe<sup>227</sup> ».

Une seconde catégorie confessionnelle est représentée une fois : celle des musulmans, dans une histoire qui mélange miracle et sacrilège<sup>228</sup>. Elle nous raconte comment un soldat ottoman « natif de Darboc en la Natolie<sup>229</sup> » en vient à attaquer un crucifix. L'image saigne alors et ce miracle provoque de nombreuses conversions. Ici aussi, le contexte de l'œuvre joue un rôle dans sa publication. On sait que l'impression parisienne se base sur l'exemplaire de Venise et de Troyes bien que nous n'ayons pas pu retrouver l'exemplaire original en italien. Soit l'édition originale existe vraiment mais nous ne l'avons pas obtenue, soit l'imprimeur cherche à donner du crédit à cette histoire en lui procurant Venise comme origine, lieu où de nombreuses informations transitent en ce qui concerne l'Empire ottoman. L'objectif de ce récit et de montrer la supériorité de la religion chrétienne sur la religion musulmane et la manière dont un hérétique peut se convertir et trouver le bon chemin, tout en dénigrant la religion musulmane :

Dieu par sa Saincte grace les inspire tellement de son Saint Esprit, qu'ilz s'y puissent si bien conduire que ce soit à son honneur & gloire, & à l'avancement de la foy Chrestienne, extirpation de la secte Mahometiste, laquelle a desja tant duré, & malheureusement seduit & empoisonné les 3 parts du monde, que nos Prieres & Oraisons bandent tellement à la destruction de ceste secte maudite<sup>230</sup>.

Comme pour notre récit qui concernait les juifs, l'objectif premier est de faire de l'objet chrétien un objet de conquête et de lutte. Il est un prétexte pour s'opposer ici à l'Islam et à sa conquête de terres

*Bourgongne, le dernier jour de Decembre mil six cens quarante & un, Autun, Blaise Simonnot, 1642, p. 3.*

<sup>227</sup> LEZOWSKI Marie, « Vol sacrilège et règlement de comptes entre voisins. Sienna 1730 » dans LEZOWSKI Marie et LIGNEREUX Yann (dir.), *Matière à discorde : les objets chrétiens dans les conflits modernes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2021

<sup>228</sup> *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieuës de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans*, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

chrétiennes et prouver la supériorité de ce christianisme. Les occasionnels de ce style, qui mettent en avant des musulmans, se placent dans la logique d'une « turcophobie chrétienne » pour le dire avec Yann Rodier, dans laquelle l'objectif est de « créer un imaginaire de l'odieux en dépeignant les cruautés des Turcs à l'égard des chrétiens et sur leurs mœurs jugées barbares<sup>231</sup> ».

Enfin, la dernière catégorie est celle des catholiques, qui représentent huit faits rapportés dans nos occasionnels et deux dans la *Gazette de France*. Dans trois récits sur huit, nous disposons de gestes individuels. D'abord, en 1620, Manuel Magnan, compagnon cordonnier de vingt-trois ans environ, est condamné à mort pour avoir volé un ciboire et des hosties<sup>232</sup>. Notre second cas concerne un attentat contre une hostie en 1649 par Nicolas Geny, laquais, qui a entre vingt et vingt-sept ans selon les versions<sup>233</sup>. Enfin, notre dernière affaire est également de 1649 mais est moins documentée. On sait que l'auteur du geste est un religieux natif d'Orléans et qu'il appartient à l'Oratoire de Paris depuis quelques jours<sup>234</sup>.

Nos cinq affaires restantes affaires sont réalisées en groupe. La première en 1618 par les six voleurs du monastère de Saint-Antoine<sup>235</sup>. La seconde en 1620 concerne un groupe de jeunes débauchés à Beauvais qui payent une femme pour des relations sexuelles<sup>236</sup>. La troisième, datée de 1646, est assez particulière car une ambiguïté

<sup>231</sup> RODIER Yann, *Les raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019, p. 87.

<sup>232</sup> Execrable larrecin et sacrilège fait du S. Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commendataire de S. Jean de Latran de Paris, le 14 Fevrier 1620. Ensemble comme il a été miraculeusement recouvert en les prisons de la Justice de Sainct Benoist de ladite ville, Paris, Isaac Mesnier, 1620.

<sup>233</sup> Attantat commis en l'eglise de Centnoix pres d'Argenteuil, par Nicolas Geny laquais, âgé de 20 ans, qui arracha le precieux corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du prestre disant la sainte messe, le lundy de la Pentecoste 1649, Paris, Pierre Targa, 1649.

<sup>234</sup> Récit véritable, D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649 au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la saincte Messe, Paris, 1649.

<sup>235</sup> La Punitiion arrivée à six Voleurs du pays Millannois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremone, le 4 Septembre Mil six cens dix-huict, Paris, Jouxte la copie imprimée à Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618.

<sup>236</sup> Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, le 9 Janvier 1620. Dont le rapport d'iceluy est maintenant entre les mains de Messieurs de la Cour de Parlement de Paris : Pour sur iceluy prononcer Arrest à l'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont esté condamnez, le 28 Janvier, par le Juge Criminel de ladite Ville de Beauvais, Paris, Jouxte la copie imprimée à Amiens, 1620.

demeure dans l'histoire. Les deux voleurs, qui sont des vagabonds paraissent catholiques. Néanmoins, lorsqu'ils sont arrêtés pour leurs méfaits par un seigneur protestant, voici comment on essaye de les faire avouer :

Pendant leur detention en cette maison, quelques domestiques dudit Gentilhomme, ainsi qu'il m'a esté rapporté, pour faire avoüer la verité à ces prisonniers, leur dirent que s'ils vouloient confesser qu'ils estoent Huguenots & dire la verité de ce qu'ils avoient fait de la susdite coupe, on les feroit sauver, aussi bien monsieur de ceans nostre maistre, disoient-ils, est aussi Huguenot. Ils se declarent donc Huguenot quoiy qu'un d'eux ait bien fait paroistre de l'estre pas<sup>237</sup>.

Les deux auteurs étant de base vu comme des catholiques, nous avons placé cette affaire dans le groupe des catholiques même si, on le constate, afin de sauver leur vie, ils n'hésitent pas à compromettre leur fidélité à la foi. La quatrième histoire se déroule en 1648, avec un vol commis dans l'église Saint-Sulpice par douze individus et en 1649 on apprend qu'un d'eux est capturé et condamné. Notre cinquième affaire groupée, documentée en 1651, est réalisée par deux femmes, deux gentilhommes et deux moines et qui sont arrêtés par l'Inquisition romaine<sup>238</sup>.

Dans la *Gazette de France*, le premier cas est une affaire de vol à Naples en 1636 sur laquelle nous possédons assez peu d'informations<sup>239</sup>. La seconde, elle, est déjà développée dans nos occasionnels : il s'agit de l'affaire de Saint-Sulpice<sup>240</sup>.

## Évolution chronologique des profils

À travers ces cinq catégories établies, il convient de s'intéresser à la façon dont elles sont disséminées chronologiquement. Pour cela, nous avons réparti de manière chronologique les différentes attaques contre

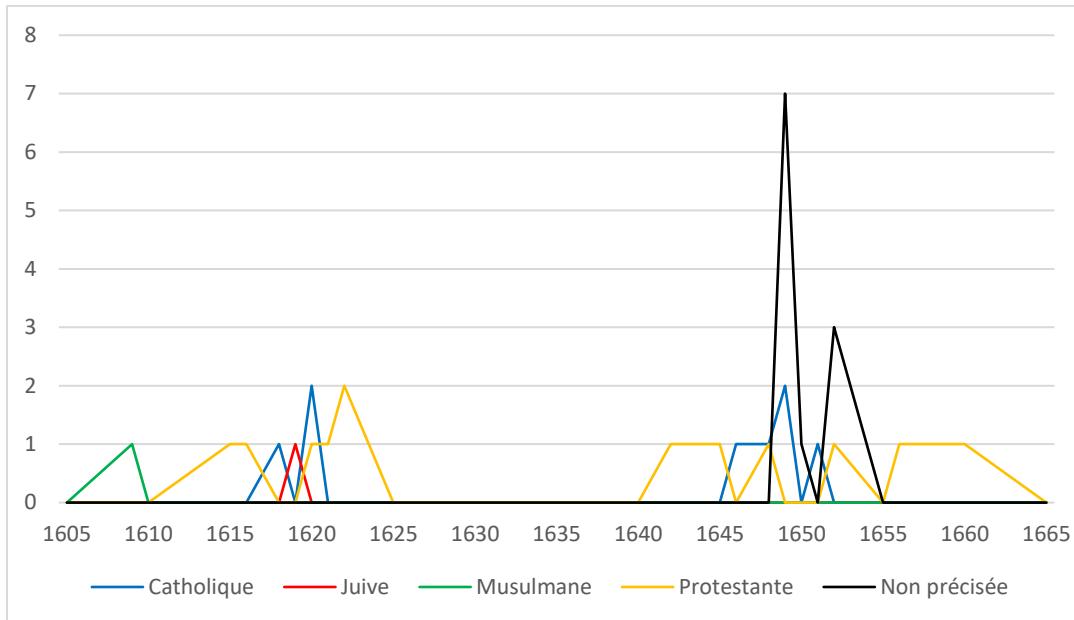
<sup>237</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Parroisse du Diocese d'Orléans et d'une procession solennelle qui y a esté faicté pour reparation dudit crime. Le tout rédigé par écrit par Jaque Guyon, Prestre Orleanois, Orléans, Maria Paris, 1646*, p. 8.

<sup>238</sup> *Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moynes, deux Gentilshommes, & deux Damoiselles..., op.cit.*, Jouxte la copie Imprimée à Paris, 1651.

<sup>239</sup> *Gazette du 13 septembre 1636*.

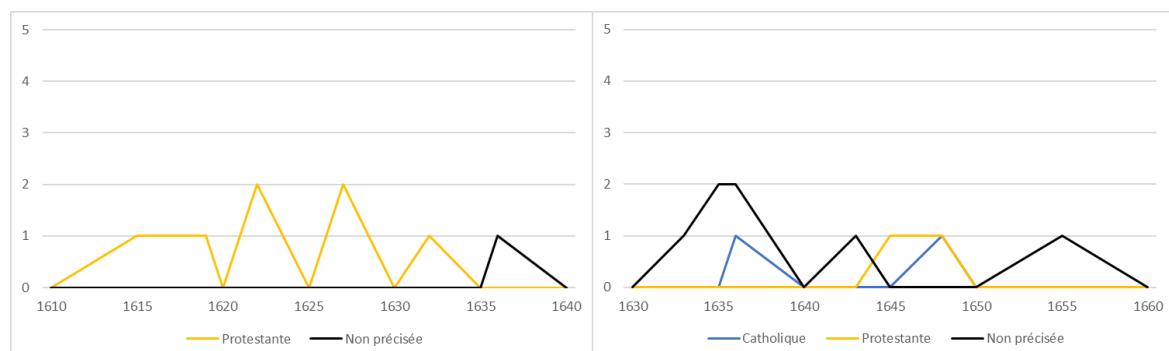
<sup>240</sup> *Gazette du 10 août 1648*.

les objets chrétiens selon la confession des auteurs dans les occasionnels puis dans les périodiques.



Graphique 9 Répartition chronologique des attaques selon la confession des auteurs dans les faits rapportés des occasionnels

La première observation générale réside dans le fait que cette évolution suit, pour certaines catégories, une logique contextuelle. Le pic des affaires protestantes est daté des années 1620, tandis que le bond effectué par les affaires où la confession n'est pas le sujet est visible dans les années 1648-1652, c'est-à-dire les années de la Fronde. Pour les périodiques, la remarque est similaire avec les protestants dans le *Mercure François* avec différents pics dans les années 1620, bien que leur présence soit plus régulière. La *Gazette de France*, elle, connaît son pic dans les années 1630, pendant la guerre de Trente Ans avec les individus dont la religion n'est pas connue, souvent des soldats.



Graphique 10 Répartition chronologique des attaques selon la confession des auteurs dans les faits rapportés du *Mercure François* (gauche) et de la *Gazette de France* (droite)

La présence unique d'un cas juif et d'un autre musulman témoigne également de certaines réalités. Pour le cas de Catherine Fernandes, c'est la persistance d'un certain antisémitisme, comme en témoigne l'édit de 1615. L'occasionnel datant de 1611, seulement quatre années les séparent. L'auteur de cet occasionnel a ainsi pu profiter de l'évènement pour publier une histoire sur un sujet qui a tout de même une actualité, en plus de l'importante tradition du juif sacrilège. En ce qui concerne l'affaire du musulman, il n'est pas étonnant non plus de trouver une telle histoire, surtout dans un contexte de conflit avec l'Empire ottoman aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. La ville d'où vient la publication originale, Venise, ne fait que renforcer cette idée.

Si l'existence et l'évolution chronologique de toutes ces catégories suivent une logique plus ou moins précise, les catholiques n'obéissent pas à un schéma aussi clair. Contrairement aux autres cas cités plus haut, ils sont les représentants d'une confession qui n'est pas combattue en France. Ceux-ci sont disséminés sur l'ensemble de notre corpus, de 1618 à 1651 avec deux pics, en 1620 ainsi qu'en 1649. Ces affaires sont singulières et choquent d'autant plus car les catholiques sont censés révéler le Saint-Sacrement, le crucifix... et non pas les attaquer. La persistance d'une violence protestante contre les objets chrétiens est couplée à une violence catholique qui oblige à redoubler de prudence. Si logiquement, le fait d'être protestant, musulman ou juif suffit à faire porter des soupçons sur une personne, ici l'argument confessionnel est d'office disqualifié car l'individu partage cette confession.

Néanmoins, plus on avance chronologiquement, plus on semble remarquer une plus grande liberté prise à l'égard de l'attitude de ces individus. Le cas de 1618 est assez classique, ce ne sont que de simples voleurs qui cherchent la richesse à tout prix, même en risquant l'impiété. Celui de 1620 est assez traditionnel aussi, avec des jeunes débauchés qui, en colère, décident de brûler la maison sans vouloir nuire vraiment aux choses sacrées. Pour notre second cas de 1620 le manque de préparation et le caractère spontané du geste sont flagrants. On nous informe, à propos du voleur, que « ses hault-de-chauses, estoient grosse oultre mesure, & que d'icelle sortoit comme le bout d'une

nappe<sup>241</sup>. » Cette précision dévoile bien que l'individu ne semble pas agir pour remettre en cause les dogmes ou bien se questionner à leur propos. Ces simples vols perdurent avec l'affaire de 1646 à Orléans et de 1648, à Saint-Sulpice. Celui de 1651 à Bologne mélange, lui, magie et religion, mais sans vraiment avoir plus de détails. En bref, la plupart obéissent à une logique que l'on retrouve déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, et même avant.

Nos cas restants, datés de 1649, méritent néanmoins une certaine attention particulière car ils diffèrent. Ils ne sont pas des vols, plus ou moins discrètement commis. Au contraire, ce sont des actes accomplis aux yeux de tous, pendant une messe par exemple et qui participent d'autant plus à émouvoir le public car chacun peut s'en faire une idée directement. Dans ces deux affaires, l'individu se jette sur le prêtre et se questionne au sujet de l'hostie, de sa valeur et de son rôle en tant qu'objet chrétien. Nicolas Geny et le religieux, tous deux se jettent sur le prêtre afin de questionner les mystères de la religion catholique, voire de les contester. L'appât du gain est totalement exclu, au profit d'un questionnement proche de la théologie. Le fait que l'on trouve ces attaques à la fin de notre période et non pas au sortir des guerres de Religion témoigne bien des changements qui s'opèrent. Toutes ces questions rendent nécessaire une étude plus approfondie des motivations de ces personnes, ou plutôt des motivations alléguées.

## **II.C. MOTIVATIONS ALLEGUEES ET PRATIQUES DE DESTRUCTION**

Pour approfondir l'évolution de nos profils, il faut se demander quelles motivations sont données dans nos nouvelles imprimées et comment les individus peuvent pratiquer les attaques contre les objets chrétiens en conséquence de ces motivations. Pour les analyser, nous reprenons la division confessionnelle réalisée plus haut : ceux pour qui la religion n'est pas précisée, les protestants, les juifs, les musulmans et les catholiques. En parallèle, nous allons revenir sur la manière dont les

---

<sup>241</sup> *Sentence de mort confirmee par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, contre Manuel Magnan compagnon cordonnier, executé, à mort, Pour avoir pris & derobé le saint Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commandataire de S. Jean de Latran le 14 Février, 1620. Ensemble tout le contenu du Procès, Informations, & confessions, faictes par ledict Magnan, sur ledict larrecin & Sacrilege, Paris, Isaac Mesnier, 1620, p. 5.*

individus attaquent les objets chrétiens et qu'est-ce que ces pratiques révèlent sur leurs intentions.

## L'absence de religion : appât du gain et impiété

D'abord, les personnes dont la religion n'est pas définie, nous l'avons vu, représentent très majoritairement des soldats, pendant la guerre de Trente Ans et la Fronde. La question confessionnelle n'est pas vraiment traitée dans ces récits. Par exemple, dans l'affaire des désordres causés par le maréchal d'Hocquincourt autour d'Angers, les troubles sont gravement dénoncés par l'évêque. Les motivations des soldats résident surtout dans leur désir de nuire et de piller : « Non content d'avoir ou mis a feu & a sang, au pillage brigandage dix lieux autour d'Angers reduire en cendres ce qui nous est donné par la providence divine pour les nécessitez de la vie<sup>242</sup>. » Les objets chrétiens sont détruits dans un ensemble plus général de biens matériels. Ils appartiennent à un quotidien et de ce fait, ils suivent le même traitement que n'importe quel autre objet profane. Les soldats ne sont guidés que par un instinct purement matériel et par une certaine violence. En Picardie, c'est la même chose avec Jean-Louis d'Erlach : « Il marche quant & luy comme il veut, sans autre ordre que pour tout ruiner<sup>243</sup>. » Ici aussi, ce n'est que le butin qui l'intéresse et le fait de dévaster. Notre corpus insiste particulièrement sur cet aspect : les soldats en campagne finissent toujours par piller et endommager les lieux où ils passent, pour faire du butin et vivre aux dépens de l'habitant et les objets chrétiens n'échappent pas à leur rapacité. On ne retrouve pas une motivation particulière, clairement inscrite, si ce n'est la volonté de piller et de détruire qui semble presque être une suite logique après la bataille.

Le récit des destructions est le plus souvent elliptique : les indications ne sont pas forcément précises dans de nombreux cas. On sait seulement qu'ils s'en prennent aux objets, qu'ils les détruisent la plupart du temps, ou bien les profanent seulement. Nous possédons cependant

<sup>242</sup> ARNAULD Henri, *Tres-humble Remonstrance faite au Roy et à la Reyne, par Monseigneur l'Evesque d'Angers, sur les actes d'hostilité, sacrileges, violements & incendies, commis par les troupes du Mareschal d'Hocquincourt, dans plusieurs lieux de son Diocese & singulierement és environs de la ville d'Angers*, Paris, Salomon de La Fosse, 1652, p. 6.

<sup>243</sup> *La Champagne désolée par l'armée d'Erlach*, Paris, 1649, p. 4.

quelques récits plus développés qui nous permettent de détailler le comportement des soldats dans leur destruction. Dans le cas de l'armée d'Erlach déjà évoqué à l'instant, de nombreuses violences sont perpétrées et les objets chrétiens, s'ils ne sont pas toujours les cibles prioritaires, sont aussi cités, en relation avec les violences infligées aux civils les plus vulnérables et aux animaux. De cette manière, des soldats « violent des femmes & jusques à l'âge de huit ans, mesmes sur les Autels, & marche-pieds<sup>244</sup> » sont évoqués, quand d'autres attachent des chats aux ventres et dos des prêtres pour les blesser.

Plus intéressant encore, l'hostie fait l'objet d'un traitement particulier : « Enfin tirans des coups de pistolets & fusils dans la Sainte hostie, en disant. *Tien bougre de Curé voila ton Dieu que j'ay tué, ne le crains plus, il ne te scauroit mordre*<sup>245</sup>. » Ce geste n'est pas sans rappeler l'iconoclasme des guerres de Religion : le geste peut avoir comme objectif de prouver l'inutilité de l'image, de la tourner en dérision<sup>246</sup>. Par son geste, ce soldat prouve l'erreur théologique dans laquelle se trouve ce curé. Ces mêmes propos peuvent nous laisser penser que des calvinistes plus ou moins convertis servent dans les armées avec des catholiques.

Cette indifférence envers la valeur symbolique des objets chrétiens s'explique en raison de la matière de beaucoup. Or, argent et autres métaux de valeur peuvent être fondu ou bien vendus. Des précautions sont prises contre ces pratiques à Bordeaux, avec la publication d'un arrêt du parlement qui vise à informer les « Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville<sup>247</sup> ». L'objectif de cet arrêt est clair : empêcher le commerce des objets chrétiens que le duc d'Épernon détient, dans la ville de Bordeaux. Ces pratiques étant condamnées, on peut supposer qu'il y a un précédent qui incite le parlement à réagir. Cet arrêt permet alors, d'une certaine manière, de freiner une

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>246</sup> CHRISTIN Olivier, « L'iconoclaste et le blasphémateur au début du XVI<sup>e</sup> siècle », dans DELUMEAU Jean, *Injures et blasphèmes*, Paris, Éditions Imago, 1989, p. 39-40.

<sup>247</sup> *Arrêt de la cour de parlement de Bourdeaus, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucuns meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnées, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le SR. Duc d'Espernon. Du 7 may 1649*, Bourdeaus, Jacques Mongiron Millanges, 1649.

désacralisation des objets chrétiens qui semblent être perçus avant tout comme une simple marchandise.

Il existe quelques cas isolés, qui ne concernent pas des soldats, par exemple dans la *Gazette de France*, avec l'histoire d'un esclave qui s'attaque à un crucifix. Celui-ci arracha « un crucifix qui estoit dans la Chapelle de la prison des Chrestiens » avec d'autres, « lequel ils mirent en pièces après plusieurs indignitez<sup>248</sup> ». Ici, ce n'est absolument pas l'aspect pécunier qui incite à l'action mais l'impiété. L'objectif premier est de nuire au christianisme, mettre au défi la présence réelle. On retrouve donc bien toujours des motivations alléguées assez semblables dans le cas où les attaques sont perpétrées par des personnes dont l'identité religieuse n'est pas identifiable : les hommes, souvent des soldats, cherchent à nuire, piller, voire les deux.

## **Les protestants : combattre et humilier le catholicisme**

Notre seconde catégorie est donc celle des protestants, avec vingt-trois affaires au total : treize dans les occasionnels, deux dans le *Mercure* et huit dans la *Gazette*. Nous pouvons la diviser une nouvelle fois en deux catégories. D'un côté les actions groupées, longuement documentées car profitant des conflits sur le territoire et de l'autre les actions individuelles.

Dans les actions groupées, nous pouvons revenir sur les nombreux conflits avec les protestants dès les années 1615 et principalement dans les années 1620 dans lesquels les auteurs sont clairement identifiés comme étant protestants. Nous prenons ici l'affaire de Millau des années 1614-1615 pour insister sur cette réalité. Soucieux de faire revenir les espaces réformés dans le giron de l'Église catholique, des religieux sont envoyés afin de convaincre la population. C'est le cas du père Odo, jésuite, envoyé à Millau afin de s'opposer au pasteur Arnaud Duthil. Après un esclandre entre les deux hommes, la pression monte et rend nécessaire la fuite d'une partie du clergé, notamment du père Odo. Face à cet outrage envers la religion réformée et son représentant, les

---

<sup>248</sup> *Gazette du 17 janvier 1635.*

calvinistes de Millau décident d'attaquer l'église Saint-Antoine<sup>249</sup> le jour de Noël. Si toutes ces informations sont essentielles pour comprendre l'affaire, Denys Simon de Marquemont en fait fi dans sa remontrance. Il considère plutôt cette violence envers les objets chrétiens comme le résultat du refus des calvinistes à se soumettre à l'Église et au roi : c'est la principale motivation des réformés. L'attaque des objets chrétiens est une étape dans un plus large processus de contestation de la foi catholique : le clergé catholique du Béarn est aussi visé et ils sont chassés de leurs lieux de culte. Ce « crime de leze Majesté divine au premier chef, que tous les tourmens de l'enfer, & toutes les gehennes ne sçauroient assez chastier<sup>250</sup> » culmine avec ces destructions qui empêchent alors les services divins à Millau. Les calvinistes sont ici dépeints comme des ennemis de la foi et de l'État : ce sont leurs motivations pour attaquer les objets chrétiens selon le clergé.

Dans la façon de détruire les objets, rien de particulièrement détaillé ici. On sait seulement qu'ils font irruption dans l'église le jour de Noël, ce qui est également une pratique régulière dans l'iconoclasme protestant avant et durant les guerres de Religion, tant celui-ci peut être organisé<sup>251</sup>. L'intérêt étant de marquer l'attention et de déranger la liturgie catholique, il faut agir à des moments bien précis pour marquer efficacement les esprits. C'est cette méthode qu'adoptent les réformés de Millau en attaquant la cathédrale à Noël. Nous sommes donc bien ici en présence d'un acte prémedité, qui a été réfléchi. C'est l'intention qui vient distinguer la simple profanation, de la profanation militante : ici

<sup>249</sup> FRAYSENGE Jacques, *Controverses et troubles religieux à Millau au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans FOUILLERON Joël et MICHEL Henri, *Mélanges Michel Péronnet 2 : La Réforme*, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 2003, p. 162.

<sup>250</sup> MARQUEMONT Denys Simon de, *Remonstrance de la part du clergé de France faicte à la Royne Mere du Roy, en faveur des Evesques & autres Ecclesiastiques de Béarn, & sur l'execrable & detestable impiété des heretiques de Millaud contre le saint Sacrement. Par Reverend P. en Dieu Messire Denys Simon de Marquemont, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Archevesque Comte de Lyon, & Primat de France*, Paris, 1616, p. 24.

<sup>251</sup> CHRISTIN Olivier, « L'iconoclaste et le blasphémateur au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 37, CHRISTIN Olivier, « Les iconoclastes savent-ils ce qu'ils font ? Rouen, 1562-1793 » dans BERNARD-GRIFFITHS Simone, CHEMIN Marie-Claude et EHRARD Jean (dir.), *Révolution française et "vandalisme révolutionnaire"*: *Actes du colloque international de Clermont-Ferrand 15-17 décembre 1988*, Paris, Universitas, p. 353-365 et CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, *op. cit.*, p. 139-155.

les calvinistes voulaient nuire au catholicisme et défendre le protestantisme.

Cette intention de refuser l'autorité, voire la présence, du catholicisme, on peut aussi la retrouver dans des destructions plus symboliques : la désacralisation par l'usage profane. Les protestants nuisent à la liturgie catholique en imitant la gestuelle « papistique », en revêtant des habits religieux qu'ils ont pillés... Nous possédons trois affaires qui reviennent sur cela, dans nos occasionnels et qui sont exclusivement protestantes. Premièrement dans *Le Harlan ou pillage et desmolissement des Eglises de la ville de Montpellier faicts par quelques Rebelles*, qui insiste sur les destructions de 1621 à Montpellier. Le terme de « harlan » en lui-même est un cri par lequel les démolisseurs se réunissaient. La ville de Montpellier a déjà été le théâtre d'affrontements religieux (1561 et 1567-1568), mais ce sont les évènements de 1621 qui interpellent l'auteur ici<sup>252</sup>. Les huguenots sont dénoncés comme étant « des enfans de Sathan<sup>253</sup> » qui sont « bouffis d'orgueil & de malice, Pouffez d'un desespoir favoris d'injustice<sup>254</sup> » ce qui les motive à agir. Ils veulent, « sapper & mettre tout par terre, [...] Pour abatre, arracher, scier, mettre en ruine Les portes & les gonds de la maison Divine<sup>255</sup> ». Comme précédemment, ici les protestants sont dépeints comme des dangers et des ennemis de la foi et sont motivés par le fait de nuire au catholicisme en s'attaquant aux objets chrétiens. Puis, en plein milieu du pillage, est organisée une mise en scène :

Ainsi donc esclairez parmy ce grand desordre,  
 Prophanent les Autels, se mocquent du saint Ordre,  
 L'un faict Monsieur l'Evesque & par derision  
 Donne à ses compagnons la benediction,  
 Les autres à l'entour font Messieurs du Chappitre  
 Quelques , uns en chantant au devant du pulpitre  
 Font les Musiciens, mais avec tout leur chant

<sup>252</sup> *Le Harlan des Églises de Montpellier. Réimpression faite par la Société des Bibliophiles de Montpellier, d'après le seul exemplaire connu de l'édition de 1622*, Béziers, Jean Pech, Montpellier, Félix Seguin, 1875, p. I-XXVI.

<sup>253</sup> *Le Harlan ou pillage et desmolissement des Eglises de la ville de Montpellier faicts par quelques Rebelles*, Béziers, Jean Pech, 1622 dans *Le Harlan des Églises de Montpellier. Réimpression faite par la Société des Bibliophiles de Montpellier, d'après le seul exemplaire connu de l'édition de 1622*, Béziers, Jean Pech, Montpellier, Félix Seguin, 1875, p. 7.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 5.

Joüent au plus hardy & font au plus meschant,  
 Car pour cela pas moins avec leur badinage  
 Ne laissent de piller & faire le ravage<sup>256</sup>.

Ce genre de parodie n'est pas rare et était déjà visible dans les manières de s'attaquer aux objets chrétiens. On peut y voir une référence aux rites de violence de Natalie Zemon Davis qu'elle définit comme « un répertoire d'actions qui viennent de la Bible, de la liturgie, des conduites politiques officielles ou des traditions de justice populaire, et qui visent à purifier la communauté religieuse, humilier l'ennemi et amoindrir ainsi sa malaisance<sup>257</sup> ». Ici, c'est la parodie qui est utilisée pour humilier, ce qui participe alors à « redéfinir la limite entre le sacré et le profane<sup>258</sup> ». Ainsi, dans un autre occasionnel, des calvinistes :

Allerent dans l'Eglise, qu'ils pillerent avec toutes les insolences que les Calvinistes ont accoustumé faire, l'un alla prendre les calices & les pataines, l'autre se vestit d'un surplis, un autre print le manipule la ceinture & l'aube & s'en fit plusieurs escharpes, d'autres encores prindrent le chasuble qu'ils vestirent, & avec la croix, la sonnette, & le benoistier s'en allerent ainsi ces trois lieuës jusques à ce qu'ils arriverent aux porte de la Rochelle où chacun se venoit conjouïr d'un si notable exploit<sup>259</sup>.

La parodie de la liturgie catholique, surtout incarnée à travers les vêtements liturgiques ou bien des gestes particuliers comme l'eucharistie, permet donc une inversion des valeurs. Néanmoins, si ces deux exemples se basent sur les objets chrétiens en eux-mêmes, une seconde voie est possible. Un autre moyen consiste à transformer des objets profanes, du quotidien, en objets chrétiens, de feindre qu'ils le sont : c'est ce que décident de faire les habitants de la ville d'Eymet. Pour le parlement de Bordeaux, les motivations sont les suivantes :

Ne pouvans souffrir que le Curé de cette Ville fit arborer en la place publique une Croix, qu'il preschast la Controverse dans l'Eglise, & qu'il fist les processions & prières

<sup>256</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>257</sup> ZEMON DAVIS Natalie « Les rites de violence » dans ZEMON DAVIS Natalie, *Les Cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVI<sup>e</sup> siècle*, trad. Marie-Noëlle Bourguet, Paris, Aubier Montaigne, 1979, p. 281.

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>259</sup> *Le bannissement des Prestres de l'Oratoire, hors de la Rochelle, avec la Harangue que leur fit le Maire, auparavant que de les en chasser, & généralement tout ce qui s'est passé en ceste action. Avec un véritable récit des insolences & impietez exercées dans des Eglises par les Rochelais, & l'emprisonnement d'un Gentil-homme & de son fils, après avoir pillé son Château, pour n'avoir pas voulu permettre que ses sujets allassent travailler aux fortifications de leur ville au préjudice des défenses du Roy*, Paris, Antoine Vitré, 1621, p. 15-16.

publiques, & ne pouvans y apporter empeschement voulurent en profaner les Mysteres : & cela d'une manière tout a fait sacrilege & plaine d'impieté<sup>260</sup>.

C'est donc motivé par l'idée de lutter contre la reconquête catholique, afin de montrer l'erreur que représente le catholicisme, que les habitants d'Eymet auraient organisé une fausse procession. Les chants deviennent des « hurlements des mots profanes », la croix est « une fourche, aux branches de laquelle estoient attachez des flambeaux de Resine allumez », le prêtre est joué par un âne « revestu de linge blanc en derision des surplis & ornemens Ecclesiastiques, luy ayant mis un bonnet quarré sur la teste ». Arrivé devant la croix que le curé a fait mettre sur la place publique, arrive la scène de l'Eucharistie. L'hostie est « un couvercle de pinte ou pot d'estain à boire » tandis que le calice devient un « un gobelet ». La gesticulation papistique est représentée « en frappans à genoux durant ces Eslevantions leurs Poitrines avec des risées & des huës scandaleuses & impies. Puis, pour terminer la parodie, ils allèrent jusqu'à consommer l'hostie, qui, de couvercle de pinte, était devenue « des tranches de jambon & des morceaux de viande cuite<sup>261</sup> ».

Par l'utilisation d'objets du quotidien, ils dégradent la valeur de la liturgie catholique. L'âne, qui est vu comme « un esprit lourd & grossier, d'un ignorant qui ne sait point les choses qu'il doit savoir<sup>262</sup> » devient ici le prêtre et participe d'autant plus à dénigrer cette figure qui est l'origine de la querelle. Les protestants occupent ici l'espace visuel, comme la croix occupe l'espace visuel. En profanant les « mysteres » du catholicisme, c'est la remise en cause du sacré qui compte. En remettant en cause la valeur de certains objets chrétiens, c'est aussi la croix qui est dénigrée. Le terme de Ralph Dekoninck de cosmoclasme, qui désigne « les destructions qui visent plus un système ou un monde ordonné très strictement que les objets qui le composent<sup>263</sup> » est ici

<sup>260</sup> *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation a mort contre plusieurs Habitants de la Ville d'Aymet faisans Procession de la Religion pretendue Reformée. Pour avoir fait une procession avec un Asne habillé en Prestre, & profané les Divins Misteres du St. Sacrifice de la Messe, & du St. Sacrement de l'Autel, publiquement & scandaleusement au milieu de la place de la Ville d'Aymet. Et le ministre deffailant apres avoir esté trompeté & assigné à trois briefs jours, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1660*, p. 3.

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>262</sup> *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy. Tome premier A-L*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, p. 59.

<sup>263</sup> DEKONINCK Ralph, « Cosmoclasme. Les images de la destruction du système des objets du culte aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Perspective. Revue de l'INHA*, n° 2, 2018, p. 191.

pertinent. En s'attaquant à certains objets en particulier, les protestants dénigrent en même temps la valeur sacrale de la croix, celle-ci étant solidaire dans un ensemble d'objets chrétiens. Ces destructions à visée surtout symbolique jouent donc toujours un rôle dans les dégradations XVII<sup>e</sup> siècle.

## **Une victoire du catholicisme sur le protestantisme ?**

En parallèle de ces groupes, il existe aussi des cas individuels pour les protestants. Nos récits ne sont néanmoins pas propices à une mise en scène aussi originale que dans nos affaires précédentes. Ici, nous allons surtout nous concentrer sur la façon dont le crime est justifié. Prenons l'affaire de Jaques le Comte, responsable du vol du ciboire et de la consommation de l'hostie dans l'église Saint-Jean-en-Grève. Rien d'original dans sa façon de procéder : l'homme a récupéré le ciboire et plutôt que de jeter l'hostie, la consomme. Son geste est motivé de la façon suivante par le narrateur :

Il s'est trouvé de son aveu qu'il l'avoit prise de ses lèvres profanes & consommé par une Communion indigne, disant que depuis une Conference qu'il avoit eu avec un Ecclésiastique de saint Jâques de la Boucherie nommé le sieur Fauvel, il avoit eu quelque créance de la réalité du Corps de Jesus-Christ en ce Mystère, & pensoit qu'il le traiteroit avec plus de respect usant l'Hostie, que la laissant dessus l'Autel<sup>264</sup>.

Dans les faits, pendant son vol, Jaques le Comte fait chuter un papier qui faisait état de ses discussions avec l'ecclésiastique Fauvel qui cherchait à le convertir. Le papier se met à brûler, or, tout brûle sauf le nom dudit Fauvel. Le papier est retrouvé par les autorités et est utilisé pour remonter jusqu'au prêtre qui les guide jusqu'à Jaques le Comte. Arrêté, il avoue alors son crime. La *Gazette*, qui traite également de l'évènement, nous renseigne plus en détail sur cela :

Mais lui apres toutes ses tergiversations se confessa auteur du sacrilége, & reconnut que ce qui l'avoit le plus touché & convaincu estoit la justice de Dieu qui le poursuivoit aussi visiblement que celle des hommes, non seulement en ce qu'on estoit venu presque tout droit à son logis sans le connoistre mais principalement par le miracle auquel il attribüoit cette retenuë du feu : lequel ayant brûlé une partie de l'escrit qu'on lui

---

<sup>264</sup> *Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648, p. 4.

représenta avoit épargné le nom de l'Ecclésiastique, afin qu'il servist d'indice pour le reconnoistre<sup>265</sup>.

Par cette histoire, c'est d'abord le travail des ecclésiastiques catholiques qui est mis en avant. On voit qu'ils participent à la reconquête catholique en obtenant la conversion des protestants : Jaques le Comte abjure le protestantisme avant son exécution. C'est un cas édifiant qui peut se rapprocher de l'*exemplum*. Il donne un modèle de comportement, car il arrive progressivement à la conversion, malgré les erreurs passées. C'est au bord de la mort qu'il en vient à abjurer pour embrasser le catholicisme, ce qui doit tout de même inciter les protestants à choisir le bon chemin.

## **Les juifs sacrilèges : perpétuation d'un archétype**

Les juifs destructeurs d'objets chrétiens sont mentionnés dans un occasionnel. Le récit se rattache au modèle narratif ancien du juif sacrilège. Catherine Fernandes, aurait été motivée à consommer l'hostie en « pour faire à croire qu'elle estoit bonne Chrestienne, & Catholique<sup>266</sup> ». Pour se justifier de son acte, elle rejette la faute :

Le Diable (qu'elle appelloit *Il peccado*) luy avoit fait commettre ce malefice, lors qu'elle avoit tousse, & qu'en toussant ladicte saincte Hostie luy estoit eschappé de la bouche, & qu'elle l'avoit mise dans son mouchoir pour la prendre à loisir estant en son logis avecq plusieurs autres pretextes frivols & contraires à la vérité<sup>267</sup>.

L'argument du diable, qu'elle utilise afin de se dédouaner de son crime, ne fonctionne néanmoins pas. Les autorités ne sont pas convaincues et les autres juifs, dissimulés dans le peuple, sont les premiers à inciter le peuple à ne pas la croire et à faire justice lui-même. Le narrateur affirme que les juifs cachés en viennent à trahir Catherine Fernandes « afin de faire accroire au peuple qu'ils n'estoient Juifs » et pour la faire disparaître « avant qu'elle fut atténuee par tortures &

<sup>265</sup> *Gazette du 17 septembre 1648*, Paris, Bureau d'adresse, 1648, p. 4.

<sup>266</sup> *Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juive, pour avoir prophané le sainct Sacrement de l'Autel, le 20 Mars 1619. Avec l'execusion memorable qui s'en est ensuyvie*, Paris, Abraham Saugrain, 1619, p. 6.

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

géennes que la Justice eut peu exercer contre elle, pour luy faire declarer les malignitez, impietés & blasphemmes<sup>268</sup> » du peuple juif.

Quant à sa manière de s'attaquer à l'hostie, qui est vue par les catholiques comme la cible prioritaire des juifs, elle ne consiste pas tant à la détruire qu'à se l'approprier à des fins inconnues. On sait seulement que celle-ci vient à la conserver. Ce récit est assez proche du miracle des Billettes nous l'avons vu. Dans une publication du début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'histoire est rapidement contée et le début est assez proche de *l'Horrible jugement* de Catherine Fernandes :

Tost apres à l'heure de la premiere Messe, elle entre en l'Eglise parrochiale de S. Mederic, & s'approchant avec les autres fideles pres du saint Autel, comme porte l'ancienne coustume, toute enflee du venin de sa malice & convoitise, masquée d'une reverence feinte, reçoit les venerables mysteres du corps de JESUS-CHRIST, & d'artifice projetté garde la saincte Hostie quelque peu de temps dans sa maudite bouche, & souz la langue de son infidélité<sup>269</sup>.

La ressemblance est manifeste, car comme Catherine Fernandes, l'objectif est de conserver l'hostie pour un autre usage néanmoins celui-ci n'est pas précisé. On sait seulement que le peuple juif risque d'en faire des « malignitez, impietés & blasphemes » et que son objectif est de nuire à l'hostie derrière de plusieurs manières possibles, comme à travers l'exemple des hosties cachés « en paste avec de la viande<sup>270</sup> » afin de les faire cuire. Ainsi, bien que notre cas soit unique à propos des juifs, on remarque une certaine logique dans le récit, une continuité. Les motivations alléguées sont toujours les mêmes depuis plusieurs siècles et incitent à la méfiance envers les juifs.

## **Un musulman défiant le « Dieu des Chrestiens »**

L'affaire de 1609 d'un musulman qui donne un coup de cimeterre est la seule mettant en scène les musulmans. Dans celle-ci, l'individu est un soldat, mais avant tout un musulman et c'est ce qui compte le plus dans sa motivation d'attaquer le crucifix. C'est en le voyant qu'il a affirmé :

---

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>269</sup> SEGUIER Jérôme, *Histoire miraculeuse de la saincte hostie gardee en l'eglise de S. Jean en Greve. Ensemble quelques hymnes de l'eglise, au S. Sacrement de l'autel. De la traduction de H. S. P.*, Paris, Frédéric Morel, 1604, p. 9-10.

<sup>270</sup> *Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juifve..., op. cit.*, p. 15.

« Je veux sçavoir si la figure du Dieu des Chrestiens ne me fera point de resistance<sup>271</sup>. » C'est ici une mise à l'épreuve de l'objet chrétien. Le musulman, par son arme, par son geste, veut défier la foi chrétienne et mettre à l'épreuve la présence réelle. Cette mise à l'épreuve peut faire penser à certains cas protestants évoqués précédemment, par exemple le soldat de l'armée d'Erlach qui pointe son arme et tire sur une hostie. Le musulman adopte une méthode assez proche. La différence ici réside dans le fait que le musulman semble être convaincu par le combat qu'il s'apprête à mener. Il veut prouver sa valeur et celle de sa foi face à celle des chrétiens. Il n'y a pas une spectacularisation de la destruction, elle est spontanée. C'est un combat véritablement entre lui et le « Dieu des Chrestiens », personnifié par le crucifix.

La motivation de combattre le christianisme, qui animait ce musulman, se retourne contre lui car il en vient à se convertir. Le sujet turc joue ici un rôle important, une sorte de catharsis. Dans ce contexte brièvement évoqué auparavant où une turcophobie s'installe, l'intérêt est certes de dépeindre les musulmans comme des barbares mais à des fins précises. Cette attitude envers l'Empire ottoman permet par exemple « de détourner les tentations de croisade intérieure en une croisade extérieure<sup>272</sup> » et permet ainsi de fédérer autour de la figure royale.

## **Les catholiques : des explications morales et passionnelles**

Pour terminer, notre attention se porte aux catholiques : huit faits rapportés dans les occasionnels et un dans la *Gazette de France*. La figure du catholique en elle-même est intéressante car elle peut être vue

---

<sup>271</sup> *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimenterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieue<sup>s</sup> de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans*, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609, p. 6.

<sup>272</sup> RODIER Yann, *Les raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019, p. 84.

comme un retour à un iconoclasme plus traditionnel, c'est-à-dire proche de la période antérieure à la Réforme.

Ces affaires plus traditionnelles peuvent justement être abordées ici. Il semble que l'indifférence aux choses sacrées soit un des moteurs de ces vols, comme certains de nos cas en témoignent. L'impiété se mélange au vol pécunier car, dans leur rapacité ou dans leur panique, les voleurs en viennent à abîmer encore plus les objets, oubliant qu'ils portent aussi une valeur symbolique. Ainsi, dans le pillage de Saint-Sulpice, lorsque le groupe de douze voleurs quitte l'église, celui qui porte le ciboire remarque qu'il contient des hosties. Il préfère alors les jeter dans un coin. Celui qui agit ainsi est motivé par sa grande indifférence à l'égard de la religion catholique et du sacré :

Ce fut en ce mesme endroit que le plus insolent & le plus méchant de la troupe, se souciant fort peu d'estre impie, pourveu qu'il fust riche, & méprisant JESUS-CHRIST, dans l'Hostie, en comparaison du Ciboire qu'il tenoit : (ô crime ! ô sacrifice ! ô impiété !) il jetta confusement les Hostie à un coing de Chapelle parmy la poussiere & l'ordure, ne craignant point de fouler aux pieds le Dieu mesme qui tonnoit sur sa teste<sup>273</sup>. »

Le vol est un mélange entre appât du gain et profanation. La motivation est assez proche dans un sens de celle des soldats, car ils cherchent eux aussi à s'enrichir en s'emparant d'un tel objet, tout en faisant acte de sacrilège. Néanmoins, le geste semble moins décidé que les soldats : c'est dans la panique qu'il jette ces hosties.

Quand douze voleurs se décident à voler les religieux du monastère de Saint-Antoine, c'est la même chose : « disant que ces Religieux se portoient bien, qu'ils estoient trop à leur aize, & qu'ils devoyent bien avoir de l'argent : disant qu'il n'y auroit point de mal de les sacager<sup>274</sup>. » C'est principalement l'aspect pécunier qui semble motiver ces cas isolés et les objets chrétiens sont des victimes collatérales.

De rares récits tranchent tout de même avec cette version. Un groupe de jeunes hommes de Beauvais qui s'amusent à « passer joieusement leurs temps en diversité de delices & débauches » décident « d'aller se

<sup>273</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilège commis sur le Sanct Sacrement de l'autel à Saint Sulpice, avec la reparation d'honneur qui luy a été faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Generale faite le 6 d'Aoust 1648*, Paris, Guillaume Sassier, 1648, p. 4.

<sup>274</sup> *La Puniton arrivée à six Voleurs du pays Millanois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremona, le 4 Septembre Mil six cens dix-huit*, Paris, Jouxt la copie imprimée à Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618, p. 7.

rejouyr en une maison de joye & impudiq<sup>275</sup> ». Néanmoins, se sentant trahis car la femme ne vient pas, leur comportement change radicalement :

Se voiant frustrés de leurs impudiques esperances, se mirent à vomir unanimement tous ensemble un torrent de blasphème & injure, tant contre Dieu, que contre la Vierge sa Mere, maudissant infiniment ceste miserable Ambassade, de ce qu'elle les avoit ainsi trompez, en exerçant en la chambre d'icelle toutes les plus grandes cruautez de quoys ils se pouvoient imaginer, comme bruslant tous ces meubles, lictz, ciels, paillace, Figure & Image : & entre autre chose, parmy tout ce, un Image de Crucifix<sup>276</sup>.

Ici se mélange à la destruction des images, le fait d'outrager Dieu par la parole. Le crucifix, à la suite de cette scène, est le seul objet qui, miraculeusement, résiste aux flammes. Cette histoire reprend un modèle assez classique où la « profanation est contingente et paraît n'obéir à aucune logique impérative<sup>277</sup> ». L'idée est de montrer que cette pratique de l'attaque envers l'objet chrétien dépend non pas d'un acte prémedité, mais qu'elle est presque instinctive. Ces jeunes hommes n'ont pas volontairement payé cette prostituée pour aller détruire le crucifix qu'elle gardait chez elle. C'est épris de débauche qu'ils agissent. L'auteur du texte ne semble même pas particulièrement étonné que de jeunes hommes s'adonnent à de telles pratiques car la ville de Beauvais « est fomentée de tres-grandes quantitez de jeunes hommes<sup>278</sup> » qui ont eux aussi un comportement douteux. Leurs « naturelles et inciviles conversations » sont imputées par nature à la jeunesse. Rappelons que « une utilisation encore courante du terme "jeunesse" à cette époque signifiait "étourderie, vivacité, folie, débauche"<sup>279</sup> ». Ces individus peuvent donc être vus comme des jeunes, aussi bien au sens propre que figuré. La tentation de la débauche est presque une étape, un passage obligé, auxquels beaucoup cèdent bien qu'ils devraient résister.

<sup>275</sup> *Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais, le 9 Janvier 1620. Dont le rapport d'iceluy est maintenant entre les mains de Messieurs de la Cour de Parlement de Paris : Pour sur iceluy prononcer Arrest à l'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoys ils ont esté condamnez, le 28 Janvier, par le Juge Criminel de ladite Ville de Beauvais*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Amiens, 1620, p. 5.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>277</sup> CHRISTIN Olivier, « L'iconoclaste et le blasphémateur au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 37.

<sup>278</sup> *Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais, le 9 Janvier 1620, op. cit.*, p. 5.

<sup>279</sup> GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 14. (Paris, Armand Colin, 1997)

Ce n'est donc pas une destruction religieuse et militante, le catholicisme n'est pas visé, c'est seulement un emportement.

Cette absence de préméditation, concerne aussi le vol perpétré par Manuel Magnan, cordonnier, condamné à mort pour son vol du ciboire et des hosties. Le jeune homme « soubs l'ombre de devotion, auroit entré en icelle Eglise pour y faire ses devotions (Comme souvent le diable donne l'invention de se couvrir des bonnes œuvres) pour en commettre d'exécrables & mauvaises<sup>280</sup> ». Dans l'arrêt de parlement qui traite de la même affaire, nous retrouvons une justification similaire car il agit « à la suscitation, & suggestion du diable » ou bien « poussé du malin esprit<sup>281</sup> ». Ce geste est assez banal, bien que l'on ne possède pas de justification particulière. L'homme paraît principalement guidé par l'appât du gain, mais un détail détonne. Une fois son vol effectué, il « se seroit saisy & chargé des nappes du M. Hostel dudit cœur, affin d'éstre descouvert en son vol & sacrilege<sup>282</sup> ». Le geste de Manuel Magnan est assez confus et il n'est pas guidé par la haine de sa religion ou un rapport particulier à celle-ci. C'est l'appât du gain, sous couvert du « malin esprit » qui le pousse à voler. Ce détail suggère l'absence de préparation et de préméditation. Manuel Magnan, avec cette nappe qui dépasse, dévoile son inexpérience dans le vol d'église par la spontanéité de son geste ce qui exclut son souhait réel de nuire aux choses sacrées.

## **Une contestation des « mystères » de la foi**

Mais si tous ces cas sont assez classiques, deux autres s'avèrent particuliers. Ils semblent avoir été particulièrement marquants car les narrateurs développent avec insistance les motivations imputées aux profanateurs. D'abord c'est Nicolas Geny, laquais de 20 ou 27 ans selon les versions, accusé de s'être jeté sur le prêtre et l'hostie qu'il tenait. Le

<sup>280</sup> Execrable larrecin et sacrilege fait du S. Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commandataire de S. Jean de Latran de Paris, le 14 Fevrier 1620. Ensemble comme il a esté miraculeusement recouvert en les prisons de la Justice de Saint Benoist de ladite ville, Paris, Isaac Mesnier, 1620, p. 6.

<sup>281</sup> Sentence de mort confirmee par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, contre Manuel Magnan compagnon cordonnier, executé, à mort, Pour avoir pris & derobé le saint Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commandataire de S. Jean de Latran le 14 Février, 1620. Ensemble tout le contenu du Procès, Informations, & confessions, faictes par ledict Magnan, sur ledict larrecin & Sacrilege, Paris, Isaac Mesnier, 1620, p. 4.

<sup>282</sup> Ibid., p. 4-5.

geste scandalise le narrateur, car Nicolas Geny est un « bon & devot Catholique en apparence<sup>283</sup> » et qu'il avait été vu « frequenter la sainte Communion & regulierement les premiers Dimanches du mois<sup>284</sup> ». Pourtant, quand il s'empare de l'hostie, il vient à dire que « ce n'estoit que du pain<sup>285</sup> ». Le second occasionnel qui traite de l'affaire Nicolas Geny est plus explicite sur les motivations secrètes du jeune homme. Ce dernier aurait été motivé par « la curiosite de sçavoir & de reconnoistre si celuy que monstroit le Prestre en l'Autel estoit le Roy des Rois, & par tel attentat il le tentoit à ce qu'il fit paroistre<sup>286</sup> ». L'hostie paraît être avant tout un motif de « curiosité » pour lui. Face à l'audace du jeune homme, c'est la consternation qui règne parmi les catholiques. Nicolas Geny était un bon catholique, que l'on ne peut soupçonner de calvinisme ni d'indifférence envers la religion. L'inquiétude règne dans cette histoire à cause de cette audace qui justifie son geste. Par ces « passions » créées par la religion, l'auteur de ce crime a voulu se lancer dans la recherche de « choses incomprehensibles, que l'autre nous defend presomptueusement vouloir penetrer ce dont la clarté nous peut esblouir<sup>287</sup> ». Tandis que les protestants plus haut veulent troubler frontalement les « mysteres » de la religion catholique, Nicolas Geny veut plutôt les comprendre, les percer par lui-même et ne pas avoir à seulement dépendre d'un prêtre. Il en vient à ignorer le fait que la religion ne saurait être un sujet d'expérience, de « curiosité ». C'est cette « folle temerité & ambition<sup>288</sup> » que l'auteur rapproche d'une motivation luciférienne qui a poussé Nicolas Geny à agir. Le narrateur en vient à dire « qu'il n'y a pas de plus notable folie au monde, que de ramener les choses de la foy à la mesure de notre capacité<sup>289</sup> ». Le mal vient du fait que Nicolas Geny ait voulu soumettre la religion à son

<sup>283</sup> *Attantat commis en l'église de Centnoix pres d'Argenteuil, par Nicolas Geny laquais, âgé de 20 ans, qui arracha le precieux corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du prestre disant la sainte messe, le lundy de la Pentecoste 1649*, Paris, Pierre Targa, 1649, p. 5.

<sup>284</sup> *Recit véritable de l'attentat fait sur le precieux corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du Prestre, disant la messe le lendemain de la Pentecoste, 24<sup>e</sup> May de cette presente année 1649 commis en l'Eglise du village de Sannois, à une petite demy-lieüe d'Argenteüil, par un grand Laquais, âgé de 26 à 27 ans*, Paris, 1649, p. 5.

<sup>285</sup> *Attantat commis en l'église de Centnoix pres d'Argenteuil...*, op. cit., p. 4.

<sup>286</sup> *Recit véritable de l'attentat fait sur le precieux corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du Prestre...*, op. cit., p. 4-5.

<sup>287</sup> *Attantat commis en l'église de Centnoix pres d'Argenteuil...*, op. cit., p. 3.

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>289</sup> *Ibid.*, p. 6.

entendement limité en menant une expérience. En ayant la prétention de dévoiler les mystères de la foi, il participe à la montée de l'impiété pour aboutir à l'athéisme. Le cas de Nicolas Geny est donc d'autant plus inquiétant car il signifie que des individus sans éducation, appartenant au peuple des domestiques, s'interrogent sur les traditions et les dogmes de l'Église catholique. Cet « attentat » envers l'hostie suscite ainsi une inquiétude grandissante. L'ennemi n'est plus seulement le protestant, mais le catholique lui-même, ce qui oblige à redoubler de prudence. Plus grave encore : la personne du prêtre elle-même a été contestée durant cette attaque car Nicolas Geny remet en cause son autorité en estimant pouvoir accéder aux mystères de la foi par sa seule raison. L'audace du laquais passe ici par sa curiosité qui l'incite à outrepasser les règles.

Mais si nos deux occasionnels ne nous renseignent pas sur la suite de l'affaire, nous avons retrouvé sa trace grâce au médecin Guy Patin, qui l'évoque dans sa correspondance et rapporte la condamnation à mort de Nicolas Geny :

Un jeune père de l'Oratoire, qui est de la Maison depuis huit jours, s'est aujourd'hui jeté sur celui qui disait la messe et lui a voulu arracher l'hostie. Le prêtre s'est défendu, mais l'autre a été le plus fort, l'a fait choir et lui a cassé les dents ; l'hostie chue, grand désordre dans l'église, etc. On dit que ce jeune homme est fou, je le crois ainsi. Un laquais en fit autant il y a quinze jours au curé de Sannois, village près de Saint-Denis, le jour de la Pentecôte. Il a été condamné à avoir le poing coupé, être pendu, étranglé et brûlé, par le bailli de Montmorency ; il est encore à la Conciergerie par appel<sup>290</sup>.

On voit que l'audace dont fait preuve Nicolas Geny est, en tout cas, suffisante pour le condamner à mort. La panique qui ressort de ce récit est spécifique à nos deux affaires catholiques. Le narrateur doit trouver une explication suffisamment convaincante pour montrer à quel point cette action est odieuse. Là où dire qu'un individu est protestant suffit à justifier sa culpabilité aux yeux de tous, dans ce cas le simple critère confessionnel est obsolète. En outre, cette lettre nous montre bien comment les informations sont diffusées et comment des liens sont faits entre ces affaires parisiennes, bien que l'on ne sache pas vraiment

<sup>290</sup> CAPRON Loïc, « Lettre de Guy Patin à Charles Spon du 11 juin 1649 », *Correspondance complète et autres écrits de Guy Patin*. Disponible sur : <https://www.biusante.parisdescartes.fr/patin/?do=pg&let=0181>. Mis en ligne le 2 avril 2015. Consulté le 2 mai 2023.

comment Guy Patin a eu cette information, si cela est plutôt par la discussion ou bien par l'occasionnel<sup>291</sup>.

Cette lettre, en plus de compléter le dossier Nicolas Geny, évoque une seconde affaire. C'est elle qui retient maintenant notre attention, à savoir celle du religieux qui attaque un prêtre en 1649. Si nous ne connaissons pas son nom, son histoire est particulièrement éclairante. Sur les inquiétudes que les occasionnels cherchent à aviver dans le royaume, notamment à Paris. L'auteur de l'occasionnel en vient à dire, par référence biblique, que « encore quarante mois ou autre petit espace de temps, & Paris sera detruit<sup>292</sup> » tant « l'ambition, l'avarice, le luxe tant pour les habits, que pour la bouche, la paillardise qui va mesme jusqu'à faire outrage à nature, la perfidie, le meu[r]tre, la medisance, & generalement tout ce qu'il y a d'abus & de dessordre se pratiquent à Paris<sup>293</sup> ». Un tel comportement ne peut alors qu'appeler à « quelque chastiment de Dieu ». Et pour cause, ce qui inquiète l'auteur de ce texte, c'est la prolifération des attaques :

Il n'y a que quatre jours qu'il c'est commis un sacrifice dans l'Eglise Saint Sauveur<sup>294</sup>. Il n'y a que peu de jours que Dieu voulut que ces impies qui avoient dérobé le Saint Ciboire, de Saint Sulpice fussent pris<sup>295</sup>. On en a exécuté qui avoient volé l'Eglise de Saint Jean en Grève<sup>296</sup> il n'y a pas longtemps<sup>297</sup>.

Notre second occasionnel sur ce cas évoque également l'attentat de Sannois, traité précédemment. L'attaque du jour envers l'hostie est alors perçue comme l'acmé de toutes ces attaques. L'affaire est si grand

<sup>291</sup> Cette seconde hypothèse est à approfondir, mais, faute de temps, nous ne le pouvons. Étant donné que la Bibliothèque nationale de France conserve un *Inventaire des livres in-folio de la bibliothèque de défunt M. Patin, vivant docteur et régent en la Faculté de médecine de Paris*, il serait intéressant d'observer s'il possède certains de nos occasionnels dont il fait mention dans cet extrait. Au-delà de ce simple exemple, cela permettrait aussi de constater une nouvelle fois quel public est touché par ces récits et quel crédit leur est accordé.

<sup>292</sup> Récit véritable, *D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649 au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la saincte Messe*, Paris, 1649, p. 3.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>294</sup> Nous n'avons pas retrouvé une trace d'un occasionnel traitant de cette affaire.

<sup>295</sup> Récit détaillé dans *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilege commis sur le Sainct Sacrement de l'autel à Sainct Sulpice, avec la reparation d'honneur qui luy a esté faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Generale faite le 6 d'Aoust 1648*, Paris, Guillaume Sassier, 1648.

<sup>296</sup> Récit détaillé dans la *Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648.

<sup>297</sup> Récit véritable, *D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris...*, op. cit., p. 4.

qu'elle est un sujet de discussion à la messe : c'est là-bas que le narrateur apprend son existence. On justifie l'action de cet homme qui a renversé le prêtre avec l'hostie en affirmant « qu'il soit tombé naturellement dans une frenesie, & alienation d'esprit, ce qui est assez ordinaire, où qu'il ait été puissamment tenté du Diable, à qui ses pechez, avoient donné toute forte d'empire<sup>298</sup> ». Ici, notre second occasionnel qui traite de cette affaire nous vient en aide pour mieux cerner les raisons de son geste. Avant de se jeter sur le prêtre, il lui aurait dit « quelle impudance il a, d'oser toucher de ses mains le Corps sacré de nostre Sauveur<sup>299</sup> ». Alors, une fois sur le prêtre, qu'il « accuse de trop de presomption & d'imprudence » il arrache l'hostie de ses mains, en croyant « rendre un grand service à Dieu en le tirant de la main d'un homme ». Pire encore : sa « dévotion enragée » est si grande qu'il a manqué de peu d'étrangler le prêtre.

Le problème est assez proche de notre cas précédent situé à Sannois. Cet homme, bon catholique, qui est allé jusqu'à embrasser une vie d'ecclésiastique, n'est pas le profil que l'on attend dans ces récits. L'acte est d'autant plus choquant car c'est un homme au sein même de l'institution religieuse qui remet en cause, à sa manière, la liturgie catholique. Ce récit est alors un appel à « ne point escarter de l'humilité, & un zèle pour les Mysteres sacrés<sup>300</sup> ». Dans ces affaires catholiques, ce qui doit attirer notre attention, c'est l'angoisse que le narrateur cherche à communiquer à son lectorat. La lettre de Guy Patin, en plus de faire des liens entre les affaires, nous conforte par rapport à cette affaire. que nous ne possédions pas dans nos occasionnels. Ce jeune religieux aurait été qualifié de fou, ce qui revient au fait que l'affaire soit qualifiée comme « extravagante ».

Ce second chapitre nous montre bien comment ces destructions sont perçues au sein des occasionnels. Déjà, à travers le choix des objets mis en avant et la prépondérance de l'hostie, objet chrétien idéal pour

<sup>298</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>299</sup> *Récit véritable D'une action prophane & extravagante, arrivée Vendredi dernier 11 juin 1649 à la Messe du R. P. Benoist, Prestre de l'Oratoire, dans leur Eglise de S. Honoré à Paris, sur les sept à huit heures du matin*, Paris, François Preuveray, 1649, p. 5.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 7.

s'attaquer au culte catholique tant il est chargé d'une forte symbolique. Ces attaques sont aussi qualifiées de sorte qu'elles fassent ressortir toute l'horreur qu'elles portent en elles. Ce faisant, les nouvelles imprimées parviennent à marquer les esprits qui sont confrontés à ces imprimés. Dans un royaume en proie à quelques conflits dans les années 1620 ou la Fronde, il n'est pas étonnant de constater que beaucoup de soldats s'attaquent à des objets chrétiens, sans que leur religion ne soit vue comme problématique. Cette logique est la même pour les destructions causées par des protestants : la France sort des guerres de Religion et le protestantisme demeure implanté. Si les juifs et musulmans destructeurs sont minoritaires, les cas étudiés mettent en évidence la survivance et réactivation de certains archétypes, comme celui du juif qui s'empare de l'hostie à des fins sacrilèges. Le plus particulier réside dans ces quelques cas catholiques qui, malgré leur faible nombre, semblent témoigner d'une réelle crainte au sein de la communauté. Fissurée en son sein, la communauté catholique doit alors aussi bien faire face aux autres confessions que se prévenir des potentiels dangers dans ses propres rangs.

### **III. REAGIR FACE A L'ATTAQUE : ENTRE DEVOTION ET JUSTICE**

#### **III.A. UNE DEVOTION RESTREINTE : LE MIRACLE**

Que peut faire la communauté face à ces attaques ? Une fois que l'objet chrétien a été victime d'une dégradation, quels sont les moyens pour y répondre et réparer la violence commise ? C'est ici l'importance et la présence du miracle qui doit nous intéresser en essayant de comprendre quelle place a le miracle dans nos nouvelles imprimées et quels sont les différents miracles mobilisés et à quelles fins.

#### **La présence du miracle dans les nouvelles imprimées**

Nous entendons d'abord appréhender l'importance accordée aux miracles dans notre corpus. Tous les cas où l'auteur du texte voit un

miracle dans la scène qu'il décrit est pris en compte dans notre analyse. Ce sont, ici aussi, les faits rapportés qui nous servent de repère. Ainsi, sur nos trente-quatre faits dans les occasionnels, on compte quatre miracles, soit à peu près 11% de notre corpus. Le miracle n'a pas la même utilité lors du XVII<sup>e</sup> siècle que pendant les guerres de Religion où sa présence était nécessaire pour « confondre les hérétiques et les sacrilèges<sup>301</sup> ». Trois de ces miracles sont datés d'avant 1620, c'est-à-dire dans des décennies assez proches des guerres de Religion et le dernier en 1649. On constate que plus le souvenir de ces conflits s'éloigne, moins les miracles sur les atteintes aux objets chrétiens sont convoqués car les tensions ne sont plus aussi intenses.

L'occasionnel est un support qui permet une diffusion du miracle assez importante et la quantité « enflait à chaque décennie : neuf libelles en 1571-1580, douze en 1581-1590, trois en 1591-1600, dix-sept en 1601-1610 et vingt-sept en 1611-1620<sup>302</sup> ». L'occasionnel, par son accessibilité, est un moyen assez important pour le miracle et son message de se diffuser. Par le miracle, c'est la puissance symbolique des objets qui est réaffirmée. Par exemple dans la façon dont un individu est châtié par une action divine. Néanmoins, nous rejoignons Nicolas Balzamo lorsqu'il affirme que « le discours développé par les libelles était avant tout à usage interne : il confortait les fidèles plus qu'il ne convertissait les hérétiques<sup>303</sup> ».

Dans les périodiques, la présence est nulle. Le miracle est assez limité car l'objectif est de rationaliser l'information sous ce support. Ainsi, seuls quelques miracles sont insérés dans la *Gazette de France* et ces derniers viennent réaffirmer la puissance des sacrements, encourager le culte des objets de dévotion... L'objectif est d'appuyer cette dévotion dans le contexte de la Réforme catholique. Pourtant, nous ne possédons pas un seul cas de miracle. Le fait que le miracle ne soit pas traité prioritairement dans nos nouvelles justifie que nous qualifions cette dévotion de restreinte : elle n'est pas majoritaire et n'affecte que quelques cas précis et chronologiquement délimités. Le terme de miracle

<sup>301</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1991, p. 239.

<sup>302</sup> BALZAMO Nicolas, *Les miracles dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle. Métamorphose du surnaturel*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 183.

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 184.

figure également parfois dans les titres des occasionnels, toujours afin d'interpeller un public assez large qui redouble d'intérêt pour une telle histoire.

Sur ces quatre miracles retenus, les objets visés méritent notre attention : deux concernent des crucifix et les deux autres regroupent un ensemble d'objets. C'est donc la figure du Christ elle-même qui est ici directement reliée au miracle. Il peut être étonnant néanmoins que l'on ne possède pas un seul miracle en lien avec l'hostie, tant le miracle eucharistique peut jouer un rôle important pour prouver la présence réelle du Christ dans les espèces eucharistiques. Ensuite, sur ces mêmes quatre miracles, on compte un musulman dans les occasionnels, deux catholiques et une affaire où la religion n'est pas évoquée. Cela peut d'ailleurs interpeller que les protestants ne soient pas mentionnés ici étant donné la position des protestants à ce sujet. S'ils ne prêtent pas vraiment d'attention aux miracles, voire qu'ils s'y opposent, c'est le contraire qui s'exprime chez les catholiques, qui accordent une grande importance à ces phénomènes. En vérité, la frontière est plus floue et les protestants pouvaient admettre une sorte de miracle. C'est du moins ce qu'affirme Olivier Christin quand il explique, au sujet de l'iconoclasme, que celui-ci était décrit « comme un miracle<sup>304</sup> » dans certains pamphlets.

Enfin, la question de la véracité de ces miracles ne se pose pas ici. Il est d'ailleurs probable que ces miracles n'étaient pas remis en cause, ne provoquaient pas vraiment de doute dans l'esprit des individus, étant donné que « ces récits anecdotiques s'ancrent, par le jeu d'un réseau complexe d'allusions et de renvois, dans la culture religieuse visuelle de l'époque<sup>305</sup> ». Nous nous intéressons avant tout ici à la façon dont ils sont formés et les relations qu'ils entretiennent avec les objets chrétiens.

---

<sup>304</sup> CHRISTIN Olivier, « L'iconoclasme huguenot : *Praxis pietatis* et geste révolutionnaire », *Ethnologie française*, n° 24, 1994/2, p. 220.

<sup>305</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, op. cit, p. 249.

## Un miracle pour répondre aux hérétiques

Le premier miracle sur lequel nous insistons est celui de l'occasionnel mettant en scène un musulman. Rappelons que celui-ci raconte l'histoire d'un soldat musulman qui attaque un crucifix, ce qui provoque miracles et conversions. Ce qui nous interpelle, c'est la manière dont réagit le crucifix. Après avoir reçu un seul coup sur la tête, on apprend que « l'Image saigna de toutes les cinq playes<sup>306</sup> ». On remarque une première référence à la crucifixion du Christ, étant donné qu'avec un seul coup, les cinq plaies du crucifix se mettent à saigner. Le crucifix est donc pleinement animé et porteur non pas seulement du message du Christ, mais du Christ lui-même. C'est une réponse directe à ce qu'a proféré le musulman auparavant quand il affirme vouloir « sçavoir si la figure du Dieu des Chrestiens ne me fera point de resistance » avant d'attaquer le crucifix et d'être « enfouy dans la terre, jusques au milieu du corps ». Ici, le Christ montre bien sa présence et sa résistance à l'envahisseur musulman sur des terres chrétiennes. Le fait qu'une image saigne n'a rien d'étonnant non plus, étant donné que « "les miracles du sang" occupent dans la tradition chrétienne une place prépondérante<sup>307</sup> ». Les objets chrétiens saignent alors car ils sont « habités par le Christ ou par les saints », notamment les hosties afin d'affirmer la présence réelle du Christ. Ce premier miracle causé par l'impiété et le geste du musulman attire l'attention du « gouverneur du lieu, qui se nomme le Bassa Bracod<sup>308</sup> » qui, face à un si grand phénomène, en vient à se convertir et libère les chrétiens prisonniers. Ne s'arrêtant pas au gouverneur, c'est toute la vallée qui se convertit, tandis ce qu'un couvent de franciscains tout proche vient « venerablement recueillir le Sang, estant avertis de ce miracle, & l'ont mis en un Sainct reliquaire là où se font plusieurs beaux miracles<sup>309</sup> ».

<sup>306</sup> Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieues de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609, p. 6.

<sup>307</sup> SBALCHIERO Patrick (dir.), *Dictionnaire des miracles et de l'extraordinaire chrétiens*, Paris, Fayard, coll. « Documents, témoignages », 2002, p. 706.

<sup>308</sup> Discours miraculeux et véritable d'un Turc..., op. cit., p. 6.

<sup>309</sup> Ibid., p. 7.

Nous sommes aussi en mesure de nous demander si la présence de franciscains en cet endroit imaginaire (la vallée de « Crosac »), c'est-à-dire de l'ordre de saint François, qui est marqué par les stigmates, n'est pas sans liens avec le fait que le crucifix saigne par ces cinq plaies.

Arrive alors le deuxième miracle lié à cette attaque, qui est la guérison apportée par le sang. Le bruit du miracle courant la région, « la royne de Carbec, distant de ceste vallee de vingt-quatre lieuës, estant malade d'une flux de sang<sup>310</sup> » demanda de l'aide aux franciscains pour profiter des vertus du sang miraculeux, en échange de quoi, elle accepte de se faire chrétienne si on la sauve. C'est alors que, grâce au sang, elle est miraculeusement guérie, se fait chrétienne et toute la vallée la suit. On nous fait même comprendre que c'est une excellente nouvelle, certes pour la foi, mais aussi pour la guerre contre l'Islam car « elle a moyen de mettre en moins de vingt-quatre heures cent mil hommes en bataille<sup>311</sup> ». Ces réjouissances gagnent même Rome « où fut chanté le *Te Deum laudamus*<sup>312</sup> ».

On comprend donc tout l'intérêt du miracle ici, dans un contexte particulier de tensions. Le miracle est un moyen de conquête, voire de reconquête de l'espace, visible par les nombreuses conversions. Il vient prouver sa supériorité face à une autre religion, ici l'islam et montre que le Christ n'abandonne pas ses fidèles. Le crucifix illustre cette présence permanente du Christ auprès des chrétiens pour les pousser à résister et pour cause, cela fonctionne. Les conversions se multiplient et de nombreux alliés puissants sont obtenues par l'intermédiaire de ce miracle. C'est une motivation, un signe montrant que Dieu aide ses fidèles et prouvant la supériorité du christianisme sur une religion hérétique en punissant ceux qui s'y opposent.

## Un crucifix sauvé des flammes

Notre second miracle est celui de Beauvais en 1620. De jeunes hommes, afin de s'occuper, se rendent dans une maison de joie afin de retrouver une femme. Finalement, la femme n'arrive pas et en proie à

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>312</sup> *Ibid.*, p. 11.

leurs passions, ils saccagent et brûlent la chambre de ladite femme. Miraculeusement, seule une chose survit des flammes : un crucifix. Dans cette histoire, l'auteur du texte commence par réfléchir à pourquoi Dieu fait des miracles. La réponse : « C'est pour mieux retenir les mortels en leurs croyance<sup>313</sup>. » S'ensuit alors une litanie de miracles tirés des Écritures afin de prouver aux hérétiques, c'est-à-dire aux protestants, l'erreur dans laquelle ils demeurent : « Que Dieu durant les siècles de Noé il racourcit la durée de la vie des hommes, & les réduit à six vingt ans, au lieu qu'ils pouvoient vivre comme auparavant sept & huitct cens ans ou plus : ce fut un miracle du temps racourcy<sup>314</sup>. » Tous ces miracles passés sont la preuve qu'ils existent et ainsi doivent pousser les catholiques à croire en eux, surtout en celui de Beauvais. Néanmoins, ici, Dieu ne vient pas directement punir les hommes comme il a pu le faire précédemment. Il intercède en faveur du crucifix et non pas contre ces hommes : il les laisse faire la justice eux-mêmes. C'est ainsi que ces hommes sont condamnés à une amende, à faire des excuses publiques et au bannissement pour quatre années.

Ce miracle n'est pas sans rappeler celui de Faverney, brièvement mentionné auparavant. Dans celui-ci, un accident d'origine non-criminelle provoque un incendie dans une église et l'ostensoir évite le feu en lévitant. C'est alors qu'il se serait posé ensuite au moment de l'office<sup>315</sup>. Cette publication est largement relayée par des occasionnels et fait date dans les miracles eucharistiques. Si ici notre histoire concerne un crucifix, il est intéressant de constater que, sans la lévitation, nous sommes en présence d'un miracle similaire. L'objet chrétien ressort intact des flammes et est ainsi renforcée dans sa valeur. Mieux même, car « lequel Crucifix fut tout aussi tost relevé, estant plus beau qu'auparavant<sup>316</sup> » signifiant que l'objet chrétien est grandi par les

<sup>313</sup> *Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, le 9 Janvier 1620. Dont le rapport d'iceluy est maintenant entre les mains de Messieurs de la Cour de Parlement de Paris : Pour sur iceluy prononcer Arrest à l'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont été condamnez, le 28 Janvier, par le Juge Criminel de ladite Ville de Beauvais*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Amiens, 1620, p. 2.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>315</sup> GOMEZ-GERAUD Marie-Christine, « La victoire du Corps-Dieu : structures et fonctions des récits de miracles eucharistiques à l'époque de la Contre-Réforme » dans MARCHAL Corinne et TRAMAU Manuel, *Le miracle de Faverney, 1608 ; l'eucharistie, environnement et temps de l'histoire*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. « Série historiques », 2011.

<sup>316</sup> *Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, op. cit.*, p. 8.

flammes. L'incendie vient purifier la demeure de la prostituée et ne préserve que ce qui en est digne tout en le magnifiant car Dieu veille à ce qu'il soit protégé. Ce miracle est précisément ancré dans une longue tradition et tous ces miracles doivent inciter les fidèles à continuer à croire. C'est une réponse directe aux protestants : ces derniers rejettent les miracles actuels et pourtant lesdits miracles se basent sur une légitimité passée. L'objectif du miracle ici, à travers cet objet chrétien est dans le même esprit que notre cas précédent autour du musulman, car il s'attaque, en filigrane, aux hérétiques.

## Le miracle et les saints

Le troisième miracle est évoqué dans le vol au monastère Saint-Antoine en 1618. Des hommes dont on sait peu de choses, si ce n'est qu'ils sont catholiques, sont logés chez les religieux et décident, au matin, de les voler. Au départ, ils ouvrent les coffres et ne trouvent qu'un faible butin qui ne parvient pas à satisfaire leur soif d'argent. C'est alors qu'ils parviennent à pénétrer dans la sacristie et s'emparent d'objets de valeurs et de reliques, même si « un de leurs compagnons nommé Octavio de Malavorta, les supplie ne toucher aux choses sacrées, & se contenter de ce qu'ils ont pris<sup>317</sup> ». Malgré les supplications des religieux, le groupe de voleurs s'enfuit. C'est alors que :

Dieu juste juge, ne voulant permettre un si détestable & malheureux acte estre celé, & sans punition, permit que ces malheureux (hors celuy qui n'avoit touché à la Sacristie) s'entissent la punition de leur forfait, & reconnussent à loisir l'injure qu'ils avoient fait à Monsieur saint Anthoine : soudain un feu qu'il ne se voit pas, les saisit par les jambes, tellement que ne pouvant passer outre furent contraints à invoquer ceux que n'aguères ils desprisoient<sup>318</sup>.

Les hommes finissent alors par être amputés étant donné que tous les soins possibles ne pouvaient rien faire pour eux. De plus, la mention du feu est directement liée à saint Antoine étant un « saint

<sup>317</sup> *La Punition arrivée à six Voleurs du pays Millanois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremone, le 4 Septembre Mil six cens dix-huict*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618, p. 8-9.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

généralement invoqué contre le mal des ardents<sup>319</sup> » et cette manière d'agir était conforme « à l'idée que les fidèles catholiques pouvaient se faire du rôle des saints, comme à leur façon de concevoir les modalités de l'intervention divine dans le monde profane<sup>320</sup>. » Ici, le miracle sert à rendre la justice. Dieu est justicier et il vient le montrer à travers ce miracle. Ne permettant pas que des choses sacrées soient volées et pour répondre aux prières des religieux, il intervient. À côté de cette punition, on retrouve une figure plus ou moins exemplaire. Un seul parmi les six, malgré le fait qu'il participe au vol des objets profanes, refuse de s'en prendre aux choses sacrées. Le miracle participe à cette délimitation entre les deux types d'objets car il vient punir uniquement pour les gestes à l'encontre des objets de la sacristie. Octavio de Malavorta, qui a été épargné, en vient à devenir ermite.

La question des saints joue, dans ce cas, un rôle important. Si ces six hommes ne sont pas protestants, cet occasionnel semble bien faire référence aux divergences autour de la question du culte des saints. Si les catholiques l'admettent, les protestants, eux, le refusent. C'est d'ailleurs sur cette note que notre affaire se termine :

Ce miracle nouvellement arrivé, devroit un peu reveiller l'esprit de ceux qui ne portent aucune reverence aux saincts, ausquels Dieu avoit donné plusieurs puissance en ce monde, & faut croire que comme ils sont a la beatitude, au Royaume Celeste, ils en ont encore d'avantage comme l'on voit tous les jours l'experience. Et par leurs intercessions nos prières & requestes sont portées devant Dieu & journellement ils prie pour nous, Ainsi soit-il<sup>321</sup>.

Ce plaidoyer en faveur des saints et de leurs cultes montre leur grande importance dans la vie des catholiques. Ici, c'est par l'intercession de Dieu que les reliques de saint Antoine ont été préservées, c'est le saint en lui-même qui est protégé. Ce n'est d'ailleurs pas le premier occasionnel que l'on peut trouver à propos de saint Antoine. En 1576 paraît une histoire, rééditée aussi en 1586, qui fait référence à l'attitude de quatre soldats envers une statue du saint<sup>322</sup>.

<sup>319</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, op. cit., p. 246.

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>321</sup> *La Punition arrivée à six Voleurs du pays Millanois*, op. cit., p. 13-14.

<sup>322</sup> *Histoire miraculeuse de trois soldats punis divinement pour les forfaits, violences, irreverences et indignités par eux commises avec blasphèmes execrables contre l'image de monsieur saint*

Dans celle-ci, on y apprend que deux perdent la vie par action divine. Les deux autres se convertissent et échappent à cette punition<sup>323</sup>. Cette histoire n'est pas sans rappeler celle du musulman, qui, lui aussi, doit se convertir pour échapper à son sort. Ainsi, que l'histoire soit de 1576, ou bien celle de 1618, dans les deux cas, « le miracle est ici démonstration publique de la justesse de la foi catholique et sa force de conviction s'impose à tous les témoins<sup>324</sup> ».

## L'objet chrétien animé

Notre dernier cas de miracle a lieu en 1649 et met en scène la régente Anne d'Autriche. Celle-ci est en pleine dévotion et alors :

Priant un soir Dieu avec une extrême ferveur, suivant la coutume, comme elle luy demandoit la grace de luy inspirer ce qu'elle devoit faire faire dans les presentes & pressantes necessitez de son Estat, entendit parler miraculeusement un Crucifix qui est dans son Oratoire<sup>325</sup>.

Le crucifix se met alors à prononcer un discours, en vers, qui vante à la fois la reine et son action, tout en la conseillant et parfois en dévoilant ses erreurs. Si Anne d'Autriche est cette « Princesse qui n'a oint icy bas de pareille » elle a pourtant failli à sa tâche en refusant la paix. Le crucifix vient à se plaindre que « la Guerre a trop duré, la Guerre a tout perdu<sup>326</sup> ». S'il déplore la perte des vies humaines, c'est aussi la perte des objets chrétiens qui l'affectent : « mais on n'y void que trop mes Autels renversez : On profane par tout mon nom & mes Eglises, Toutes les lâchetez en tous lieux sont permises ; On blasphem, on viole, on pille effrontement<sup>327</sup> ». Jusqu'ici, on constate que le crucifix vient conseiller, voire ordonner à la reine régente de faire la paix. C'est donc dans une optique de bien commun qu'il agit, afin de protéger aussi bien les individus que les objets. La reine est pressée de faire la paix pour

*Antoine, à Soulcy, près Chastillon-sur-Seine, le 21 jour de juin dernier passé, Troyes, Veuve de Nicolas Luce, 1576.*

<sup>323</sup> Annexe 5.

<sup>324</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique, op. cit*, p. 242.

<sup>325</sup> *Le miracle nouveau d'un crucifix qui parla vendredi dernier dans S. Germain à la Reyne régente*, Paris, Denis Langlois, 1649, p. 3.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 6.

ensuite reconstruire. Le fait qu'un crucifix s'exprime rappelle également l'histoire du crucifix de Saint-Damien qui a parlé à saint François d'Assise.

À ce point du récit, le miracle prend une direction assez singulière dans notre corpus. Si nos autres miracles sont dédiés à la punition des voleurs ou combattre les hérétiques, ici, nous sommes plus proche du discours purement politique. C'est que, en effet, alors que le crucifix continu sa tirade autour de la paix que la régente doit signer, il dit : « Je scay bien qu'on tempêche, & qu'un mauvais Ministre, Rompt un si bon dessin par un dessein Sinistre, Fuy le conseil d'un homme, & suy les Loix d'un Dieu<sup>328</sup>. » Le contexte de 1649 nous permet de mieux comprendre ce miracle : c'est une mazarinade. Le but de celui-ci est avant de discréder Mazarin et son action et pour cela, tous les moyens sont bons. Le fait qu'un objet chrétien parle n'est pas nouveau. Durant les guerres de religion, on retrouve l'existence de certaines images qui s'exprimaient, principalement pour demander leurs propres destructions<sup>329</sup>.

Contrairement à nos cas précédents, pour lesquels les objets visés font justice par l'intermédiaire de Dieu (bien qu'il soit sous-entendu parfois qu'ils le font d'eux-mêmes) dans cet occasionnel il n'est pas question de justice. Le crucifix s'exprime pour prévenir, ordonner, il n'a pas vocation à agir directement. Ce miracle se veut donc avant tout mis au service du politique et assez éloigné des préoccupations précédentes, qui étaient surtout marquées par un désir de marquer l'esprit des individus et combattre l'hérésie, les voleurs, en bref, de soutenir une certaine morale.

### **III.B. UNE DEVOTION DEMONSTRATIVE : LES PROCESSIONS**

En parallèle des miracles, notre intérêt doit se porter vers une autre pratique pour répondre à ces gestes sacrilèges. La procession, plus répandue que le miracle, est régulièrement mentionnée, voire

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> CHRISTIN Olivier, « *De imaginibus*. Une histoire de controverse et son public dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 74, 1988/2, p. 239.

quelquefois décrite. C'est ici sa diffusion et son application qui nous intéressent.

## Les processions dans les nouvelles imprimées

Les processions occupent une certaine place dans notre corpus de nouvelles imprimées, aussi bien dans les occasionnels que les périodiques. On compte six faits rapportés qui mentionnent une procession, et qui développent, plus ou moins longuement, autour de cette procession et son déroulement. Le *Mercure François*, lui, ne revient en aucun cas sur les processions, au contraire de la *Gazette de France*, qui, elle, compte trois mentions sur onze. Chronologiquement, ces processions s'étendent sur la totalité de notre période, mais ce qui est plus intéressant est qu'elles sont réservées à des cas en particulier. Par ailleurs, parmi toutes ces processions, toutes ne sont pas développées de la même manière. En ce qui concerne nos occasionnels, quatre de nos cas s'intéressent véritablement à la procession et reviennent en détail sur son déroulement. La plus détaillée est celle racontée par Jacques Guyon, prêtre à Orléans, qui consacre trente pages sur quarante à la procession<sup>330</sup>. Dans la *Gazette*, deux publications sont entièrement dédiées à des processions. La dernière est seulement insérée dans un numéro général de la *Gazette* et est laconiquement précisée.

Ce ne sont quasiment que les évènements isolés qui aboutissent à une procession : une seule est organisée dans le cadre d'un conflit, en l'occurrence la guerre franco-espagnole<sup>331</sup>. En dehors de ce cas, les destructions liées à un contexte plus particulier, comme les conflits des années 1620, ne profitent pas de processions : cela explique l'absence de cas dédiés au *Mercure*. Chronologiquement, elles s'étalement sur toute notre période, de 1620 à 1655, avec un pic dans les années 1640.

<sup>330</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Parroisse du Diocese d'Orléans et d'une procession solennelle qui y a été faite pour réparation dudit crime. Le tout rédigé par écrit par Jaque Guyon, Prestre Orleanois, Orléans, Maria Paris, 1646.*

<sup>331</sup> CAUMARTIN François Lefèvre de, Mandement de monsieur l'évêque d'Amiens, pour invoquer l'aide de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel, Jouxté la copie Imprimée à Amiens, 1650.

Le profil de nos auteurs est, lui aussi, assez composite. Nous retrouvons, pour les occasionnels, trois catholiques, deux protestants et une affaire où l'on ne connaît pas la confession de l'individu. Dans la *Gazette*, c'est un protestant, un catholique et un sans précisions sur sa foi. Enfin, c'est la question des objets visés dans toutes ces affaires qui doit nous interroger. Que cela soit pour les occasionnels ou les périodiques, il y a toujours une mention de l'hostie. Elle est la représentation parfaite du Christ, est le seul objet dans notre corpus qui suscite une dévotion si importante que sa dégradation nécessite une procession.

## **Annoncer la procession par l'imprimé**

Deux affaires sont néanmoins singulières et méritent ici d'attirer notre attention. La première concerne François Langlois, un protestant, dans la ville de Beauce. En 1645, alors qu'il a renié la foi catholique depuis quelques années, il s'attaque à l'hostie en l'arrachant au prêtre pour la déchirer. S'ensuivent sa condamnation et son exécution. C'est alors qu'à la fin de l'occasionnel on retrouve un texte « de la part de Monseigneur l'illusterrissime et reverendissime evesque de Chartres<sup>332</sup> » qui est Jacques Lescot. Il s'agit en vérité d'une déclaration insérée à l'intérieur de notre occasionnel pour exhorter la population à suivre la procession à venir. Après avoir rappelé brièvement le malheur qui touche la communauté catholique du diocèse de Chartres, il affirme que :

A cette cause, nous exhortons avec toute affection tous les Coprs & Compagnies de cette ville, & aussi tout le peuple, que dans ces sentimens de pieté & de religion, & avec e veritable zele de la gloire de Dieu, & de l'honneur du Tres-Auguste & Tres-Redoutable Sacrement de l'Autel, que nous avons jusques icy tousjours recogneu tres-particulier en cette ville, ils assistent à la Procession generale qui se fera Dimanche prochain 23. de ce mois, à laquelle nous porterons solemnellement le Tres-saint Sacrement de nostre

<sup>332</sup> *Récit véritable du grand attentat fait au tres-auguste sacrement de l'Autel par un détestable Renegat, nommé François Langlois, qui a meschamment arraché & mis en pieces la sainte Hostie d'entre les mains d'un Prestre, à l'eslevation de la saincte Messe, en l'Eglise Parochiale de S. Hilaire de la ville de Chartres en Beausse, au grand estonnement des assistants : Et pour cet effet, a esté condamné d'avoir le poing coupé, & d'estre bruslé tout vif, & les cendres jettées au vent. Ensemble les grandes ceremonies de la Procession generale qui se sont faites pour ce sujet, par Monseigneur l'ILLUSTRISIME & REVERENDISSIME Evesque de Chartres, accompagné de tout son Clergé, qui s'y sont comportés avec zele de devotion*, Paris, Alexandre Lesselin, 1645, p. 6.

Eglise Cathedrale en l'Eglise dudit S. Hilaire, où nous celebrierons Pontificalement la sainte Messe<sup>333</sup>.

Pour inciter la population à se rendre à la procession, l'évêque utilise de nombreux arguments. Il condamne, rappelle et enseigne que les participants à cette procession bénéficieront de « quarante jours d'Indulgence », pratique qui est particulièrement critiquée par le protestantisme. Cet exemple nous permet de voir l'importance que nos occasionnels peuvent avoir dans la vie de la communauté civile et religieuse et comment ces imprimés participent à l'organiser. Cet occasionnel, quand il était lu à haute voix, permettait ainsi de faire passer l'information à tous. Malgré une recherche, nous n'avons cependant pas retrouvé d'occasionnel traitant de la procession annoncée.

Un autre évènement assez proche du précédent, fait référence aux désordres causés dans le diocèse d'Amiens. Les lieux de culte sont saccagés, les objets chrétiens avec, ce qui met en danger la communauté catholique. Parmi les oraisons, aumônes et jeûnes, on peut lire que l'évêque ordonne en plus :

Que pendant les trois jours desdits Jeunes vous fassiez des Processions en chantant les litanies selon l'ancienne forme, chacun en son Eglise, exposiez le saint Sacrement tout le jour de la tres-sainte Trinité, qu'en chacune Eglise vous celebriez le matin dudit jour une grande Messe du mesme saint Sacrement avant celle du jour, & qu'apres les Vepres dudit jour de la Trinité vous fassiez une Procession generale, en laquelle il soit porté solemnellement<sup>334</sup>.

L'occasionnel permet de diffuser la nouvelle et d'étendre l'écho de la procession le plus possible et participe ainsi à la dévotion.

En revanche, la *Gazette de France* n'annonce pas de procession en lien avec la destruction d'objets. Néanmoins, nous possédons une affaire singulière autour du vol de ciboire de l'église Saint-Jean-en-Grève. Un de nos occasionnels traite déjà de cette affaire<sup>335</sup> et ce même évènement est repris dans trois numéros de la *Gazette*. L'évènement a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 août 1648 d'après les informations que nous donnent

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>334</sup> CAUMARTIN François Lefèvre de, *Mandement de monsieur l'evesque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, 1650, p. 5-6.

<sup>335</sup> *Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648.

ces différents supports, l'auteur est exécuté le 20 août et la procession a lieu le 6 septembre. Si rien ne nous permet de dater notre occasionnel, nous savons que celui-ci est ultérieur au 6 septembre car il décrit la procession. La *Gazette* est donc, dans son numéro du 22 août, la première à prévenir qu'une attaque a eu lieu :

Nous eumes le 20 de ce mois un tesmoignage de l'autre, par la punition exemplaire d'un scélérat qui eut le poing coupé apres avoir fait amande honorable, & fut brûlé ensuite pour avoir profané le saint Sacrement, & desrobé le Ciboire dans l'Eglise S. Jean de Grève<sup>336</sup>.

Il est important de noter que cette annonce dans la *Gazette* se fait en réaction à un autre sacrilège qui a abouti à une « solennelle procession de S. Sulpice<sup>337</sup> » et qui est documenté dans un de nos occasionnels<sup>338</sup>. Vient ensuite la *Gazette* du 12 septembre 1648, dans laquelle on apprend que « se fit une procession de l'Eglise Nostre Dame à S. Jean de Grève, pour expier le sacrilège<sup>339</sup> ». Le plus intéressant réside dans la précision réalisée ensuite car il y est considéré que « la solennité de laquelle cérémonie mérite que vous en soyez plus amplement informez ». On remarque que la *Gazette* est inspirée par ce devoir de transmettre dans ses pages tout ce qui peut susciter la dévotion. C'est ce qu'elle fait dans son numéro du 17 septembre 1648, dans lequel elle résume l'affaire et revient sur le déroulement de cette procession et toute la piété qui en est ressortie. L'affaire est d'autant plus intéressante pour susciter la dévotion que l'auteur du sacrilège, Jaques le Comte, était un réformé en cours de conversion et qui, au moment de son exécution, décide finalement de se convertir. Par ces réseaux que la *Gazette* entretient entre ses numéros et en faisant référence à d'autres affaires, on voit le grand intérêt de celle-ci pour les processions et les attaques envers les objets chrétiens. Souvenons-nous que la *Gazette* n'a pas seulement un écho parisien. Celle-ci, par la volonté de Renaudot, est distribuée sur le territoire français, principalement dans les villes de parlement étant donné que c'est là une grande partie de son lectorat. Ainsi, en évoquant une affaire de sacrilège et une autre immédiatement

<sup>336</sup> *Gazette du 22 août 1648*, p. 8.

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>338</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilège commis sur le Saint Sacrement de l'autel à Saint Sulpice, avec la réparation d'honneur qui luy a été faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Générale faite le 6 d'Aoust 1648*, Paris, Guillaume Sassier, 1648.

<sup>339</sup> *Gazette du 12 septembre 1648*, p. 8.

après elle, et les processions qui en découlent, Renaudot renforce la crainte envers certaines communautés comme les protestants. Mais en même temps, il invite son lectorat à une certaine dévotion pour ce drame qui a eu lieu à Paris, il participe à émouvoir le plus de monde possible, à sensibiliser. Cette communication à travers la *Gazette* joue donc un rôle essentiel pour étendre les bienfaits d'une procession au-delà de la seule ville où elle a été organisée.

## Motivations et prestiges des processions

Les processions suivent généralement un schéma assez classique, de marche dans la ville, d'un lieu de culte à un autre, pour aboutir à une messe. Deux points importants nous semblent importants à approfondir ici : les raisons invoquées pour organiser ces processions et comment elles sont organisées de sorte à en faire des évènements prestigieux.

Nous avons remarqué précédemment que les processions étaient dédiées aux profanations d'hosties. L'importance de cet objet chrétien dans notre corpus et pour les catholiques est palpable dans les motivations des processions. Ces motivations sont d'ailleurs assez consensuelles, aussi bien dans les occasionnels que dans les périodiques. On affirme qu'une atteinte a été réalisée à l'encontre de Dieu, de sa personne, de son autorité et que la communauté catholique doit réparer cela. On fait procession « veu l'enormité du faict, & offence ainsi faicte à l'encontre de la divine Majesté que pour l'expiation de ce & afin d'appaiser l'ire de Dieu<sup>340</sup> ». L'objectif est de renforcer la solidarité de la communauté autour de l'objet attaqué, en l'occurrence l'hostie, ainsi « bien que [manque du texte] soit commis par un seul particulier, le ressentiment neantmoins en doit estre universel<sup>341</sup> ». Tous les catholiques et même chrétiens, doivent se joindre à cette procession qui vient conjurer ce drame. On insiste bien aussi sur le fait que tout le monde est favorable et motivé pour une telle action tant l'offense causée

<sup>340</sup> *Sentence de mort confirmee par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, contre Manuel Magnan compagnon cordonnier, executé, à mort, Pour avoir pris & derobé le saint Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commandataire de S. Jean de Latran le 14 Février, 1620. Ensemble tout le contenu du Procès, Informations, & confessions, faicte par ledict Magnan, sur ledict larrecin & Sacrilege*, Paris, Isaac Mesnier, 1620, p. 9.

<sup>341</sup> *Récit véritable du grand attentat fait au tres-auguste sacrement de l'Autel par un détestable Renegat, nommé François Langlois, op. cit., p. 7.*

est grande : « Il n'y eut personne en cette Assemblée qui ne se mit alors en devoir de rendre à JESUS-CHRIST l'honneur qui luy avoir esté osté par ce violement si injuste & si extraordinaire<sup>342</sup>. »

Un cas diffère quelque peu : le sacrilège commis dans l'église Saint-Jean-en-Grève. Si la réparation est évidemment au premier chef des motivations, la spécificité de cet évènement rend la procession d'autant plus particulière. Rappelons que Jaques Le Comte, le réformé coupable du sacrilège, vient à se convertir au moment de sa mort. À ce titre, c'est une victoire du catholicisme sur le protestantisme. Il est ainsi convenu que cette procession « ne devoit pas être seulement une cérémonie d'expiation pour l'Eglise Paroissiale de saint Jean ; mais une pompe d'actions de grâces pour toute l'Eglise Catholique, qui voyoit les Héretiques tous confondus par cette conversion & cette mort<sup>343</sup> ». En plus de participer à la réparation du crime, de réunir la communauté autour du sacrilège, la procession est une démonstration de la supériorité du catholicisme et de sa victoire sur le protestantisme. Par la ferveur, par la dévotion, les autorités catholiques entendent exploiter cette victoire le plus possible. On constate l'importance que prend la procession dans le cadre catholique et à ce titre, on comprend que les protestants se plaisent à effectuer des parodies de ces processions pour moquer et railler le plus efficacement possible les catholiques.

Par ailleurs, la procession a pour objectif d'occuper l'espace et ce sur tous les plans : elle doit refléter la grandeur et la dignité. Tout le monde doit savoir qu'une procession a lieu à un endroit et nous l'avons vu précédemment, certains moyens sont mis en place pour informer l'avant et l'après procession. La symbolique de la procession se construit alors par le faste qu'elle provoque, que cela soit par les objets mis en avant ou les personnes présentes. Ainsi, lors de la procession pour le crime commis à Saint-Sulpice, on a « fait parer l'Eglise de riches tapisseries, & dressé à JESUS-CHRIST sur l'Autel un thrône d'Or & de Cristal<sup>344</sup> ». À Beauce, la procession est synonyme de générosité. Pour marquer

<sup>342</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilège commis sur le Sainct Sacrement de l'autel à Sainct Sulpice*, op. cit., p. 6.

<sup>343</sup> *Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offendé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648, p. 9.

<sup>344</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilège commis sur le Sainct Sacrement de l'autel à Sainct Sulpice*, op. cit., p. 6

d'autant plus l'évènement, dans le diocèse d'Orléans « bon nombre d'Eclesiastiques de Messieurs les Curez, & tout ensemble de leurs ornements, assavoir des Tapisseries, & des Tableaux, & argenterie de leur Eglises que ledits sieurs & leurs Gagers & Fabriquers preterent de tres bon cœur<sup>345</sup> ».

En parallèle de tout ce qui est matériel, la procession gagne en prestige par les personnes qui y sont présentes. On trouve évidemment certains points communs. La présence du clergé se veut obligatoire, qu'il soit régulier ou séculier. Pour Saint-Jean-en-Grève, il y a « les Reverends Peres Capucins, les RR. PP. Carmes des Billettes chacun sous leur croix<sup>346</sup> ». Ensuite, la plus grande partie est composée de laïcs avec les paroissiens. Leur présence est essentielle car plus ils sont nombreux, plus la procession est remarquable, comme à Saint-Sulpice où tout le monde est accueilli : « le nombre des Carosses qui estoient à toutes les avenues faisoient voir que les personnes de condition s'interessoient en cette célébrité aussi bien que les pauvres & les manœuvres, qui sont d'une égale considération auprès de Dieu<sup>347</sup>. » De surcroît, c'est par la présence de personnalités notables que la procession peut gagner en importance. C'est ainsi que les processions parisiennes semblent être fréquentées par un public réputé. Pour Saint-Jean-en-Grève :

Madame de Guise<sup>348</sup> entra dans l'Eglise, & avec elle Monsieur le Duc de Joyeuse<sup>349</sup>, Monsieur le Chevalier de Guise<sup>350</sup> : Mademoiselle de Guise<sup>351</sup> cette vertueuse Princesse, ne voulant pas seulement donner à cette action quelques ornement extérieurs de sa Maison, mais désirant par sa présence & par celle de toute sa Famille, rendre à l'Eglise cet hommage public de sa religion & de sa pieté<sup>352</sup> !

La famille de Guise est une famille importante, qui a joué un rôle pendant les guerres de Religion. Elle symbolise donc un attachement

<sup>345</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Paroisse du Diocese d'Orléans*, op. cit., p. 16.

<sup>346</sup> *Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648, p. 11.

<sup>347</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilège commis sur le Sainct Sacrement de l'autel à Saint Sulpice*, op. cit., p. 6.

<sup>348</sup> Il s'agit de Henriette-Catherine de Joyeuse, devenue Guise en 1647 par son mariage avec Charles de Lorraine, duc de Guise.

<sup>349</sup> Fils de la précédente et du duc de Guise, Louis de Lorraine devient duc de Joyeuse en 1647.

<sup>350</sup> Roger de Lorraine est frère du précédent.

<sup>351</sup> Marie de Guise, sœur de Louis et de Roger.

<sup>352</sup> *Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti*, 1648, p. 10.

très fort au catholicisme. Pour la profanation de Saint-Sulpice, on découvre que même la reine régente, Anne d'Autriche, s'y rend « pour honorer elle-même par ses homages, celuy qui ne peut estre si dignement adoré que par des Roys & des Empereurs<sup>353</sup> ». La régente et le jeune roi Louis XIV ont même « préparé un Reposoir fort magnifique » dans l'optique de cette procession. Finalement, Louis XIV lui-même est présent le lendemain pour « pour entendre la Messe devant l'Autel de la saincte VIERGE ».

## **La recharge sacrale par la procession**

La procession, dans le cadre de la Réforme catholique et de la destruction des objets chrétiens, joue ici un rôle de « recharge sacrale ». Cette notion d'Alphonse Dupront, développée par Olivier Christin dans le cadre de l'iconoclasme protestant, s'applique bien ici<sup>354</sup>. La réponse apportée par les autorités religieuses est ici la procession afin d'éviter que des attaques de ce genre ne viennent nuire plus qu'elles ne le font déjà à l'autorité de l'Église catholique et surtout à l'Eucharistie. Ces phénomènes de recharge sont plus propices lorsque que l'objet chrétien n'est pas totalement détruit ou bien quand il n'est pas unique, comme l'hostie par exemple. La situation du royaume permet elle aussi une recharge sacrale : le royaume n'est plus en proie à des conflits aussi intenses que pendant les guerres de Religion et ainsi la foi catholique et les processions peuvent s'exprimer pleinement sans grand désordre. Les processions réparatrices sont ici dotées d'un certain prestige, et d'un déroulement précis. Chaque communauté doit jouer un rôle et est « disposée comme une armee rangee en bataille, pour aller combattre l'impiété du crime commis en ces quartiers<sup>355</sup> ». Cette même procession est si éclatante qu'elle en vient à faire douter le sieur de la Queue de sa foi calviniste. L'homme en lui-même est un enjeu dans l'histoire car, malgré son protestantisme, c'est lui qui fait arrêter les deux voleurs le premier en attendant les autorités. Ainsi « il se sentit intérieurement

<sup>353</sup> *Le Violement du sanctuaire ou le sacrilège commis sur le Sainct Sacrement de l'autel à Sainct Sulpice*, op. cit., p. 8.

<sup>354</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1991, p. 177-228.

<sup>355</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Parroisse du Diocese d'Orléans*, op. cit., p. 22.

contraint de flechir le genouil en terre devant l'Autel, & là adorer en effet par cette posture, ce que sa maudite secte aborre<sup>356</sup> ». Toute la symbolique de ces processions est également claire dans l'esprit des individus, à en croire l'auteur :

Plaise à Dieu pourtant par sa grace qu'a l'advenir n'arrivent plus tels crimes, & que sil est deshonoré par plusieurs dans son Sacrement admirable, nous reparions ces offense le plus avantageusement que nous pourrons<sup>357</sup>.

Cette idée de recharge sacrale par la procession semble donc assez classique. C'est la solennité qui est recherchée ici et ce qui est spectaculaire. La recharge sacrale est possible « selon un ensemble de cérémonies et de rites, dans un ordre strict, qui vise à restituer une légitimité pleine au culte des images<sup>358</sup> ». La souillure est effacée symboliquement par la cérémonie tout en satisfaisant Dieu. La communauté catholique, mise en danger, doit être solidaire en ce moment précis et plus le crime est important, plus une procession importante est organisée, ce qui permet aussi de mesurer le retentissement d'un évènement. Ce qui compte avant tout, c'est l'union de la communauté plutôt qu'une pratique rigoureuse de la liturgie, car comme le précise Estelle Martinazzo :

Il ne s'agit pas tant d'une question de religiosité – on y voit une pratique religieuse assez relâchée – mais d'une union de la paroisse face aux éléments difficiles, climatiques, contagions ou autre. La procession est un catalyseur et elle revêt une dimension obligatoire pour les membres de la communauté<sup>359</sup>.

La procession est aussi un moyen de marquer la mémoire. Elle a lieu afin de se souvenir du crime commis et l'horreur de cet acte doit perdurer dans les esprits. Si l'auteur du crime est protestant, les processions permettent de réunir la communauté catholique et de défier la communauté protestante. Ces processions sont donc un moyen de réaffirmer la fidélité d'une communauté à ses croyances. L'importance accordée aux objets chrétiens dans le culte catholique est ici pleinement mise en avant, en réponse au protestantisme. La procession est une façon « de montrer, de revendiquer la possession de

<sup>356</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>358</sup> CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, op. cit., p. 185.

<sup>359</sup> MARTINAZZO Estelle, *Toulouse au Grand siècle : le rayonnement de la Réforme catholique, 1590-1710*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 261.

l'espace urbain<sup>360</sup> » et plus encore est une « prise de possession de l'espace sacré<sup>361</sup> » par une extériorisation du culte.

---

<sup>360</sup> FOGEL Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1989, p. 142.

<sup>361</sup> MARTINAZZO Estelle, *Toulouse au Grand siècle : le rayonnement de la Réforme catholique, 1590-1710*, *op. cit.*, p. 267.

### **III.C. UNE JUSTICE EXPIATOIRE**

Si le miracle et la procession participent à redonner une certaine valeur aux objets, permettent une réponse aux vols et destructions, le rôle de la justice est aussi important en ce qui concerne ces agressions. C'est ainsi qu'il faut s'intéresser à la façon dont l'institution judiciaire vient punir les criminels et quelles peines sont encourues pour certains actes.

#### **Punir dans les nouvelles imprimées**

Les nouvelles imprimées font connaître des verdicts rendus par les tribunaux pour vols et destructions d'objets d'église. Ainsi, sur nos trente-quatre faits rapportés, nous possédons neuf affaires dans lesquelles les individus sont jugés et pour lesquelles la sentence est renseignée. Ces neuf références sont toutes des évènements isolés, sans rapport avec quelques soulèvements et elles s'étalent de l'année 1620 jusqu'en 1660. D'un point de vue confessionnel ces neuf récits mettent principalement en avant des catholiques : six catholiques (deux en 1620 et 1649 et un en 1646 et 1660) pour trois protestants (un en 1642, 1645 et 1648).

Les périodiques étant plus propices aux traitements des évènements militaires, les faits rapportés qui aboutissent à des procédures judiciaires sont assez rares. Dans le *Mercure François* nous possédons tout de même trois affaires, qui concernent des protestants. D'abord, ce sont les deux histoires de 1627 qui attirent notre attention. La première est celle « commise par un de la Religion pret. ref. nommé Thomas Aldendof Alemand<sup>362</sup> » qui est accusé d'avoir rompu et attaqué un crucifix. Il est finalement accusé de crime « de leze Majesté divine, condamné à estre pendu & estranglé, & son corps brûlé sur le pont de Saone ». Plusieurs points doivent retenir notre attention ici. D'abord, cette logique selon laquelle un vol doit mener, souvent, au fait d'avoir le poignet coupé. Ensuite, le crime est qualifié de crime de lèse-majesté divine, c'est-à-dire qu'il atteint directement au Christ et à sa souveraineté. Enfin, le crucifix que Thomas Aldendof a brisé était sur le même pont que celui où son corps est brûlé. Il est donc décidé que, pour expier le mieux

---

<sup>362</sup> *Mercure François*, Tome 13, 1627, p. 796.

possible ce crime, il faut brûler l'homme sur le lieu de son crime. Cela permet aussi de marquer la foule, qu'elle fasse le lien entre l'homme et le lieu qu'il a endommagé. Ce cas doit d'autant plus nous interpeller car il est lié à un autre, toujours en 1627, à l'île de Ré. L'homme, dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il est protestant, est accusé du même crime que Thomas Aldendof. Pourtant, l'intendant de justice sur l'île ne sait pas comment traiter cette affaire semble-t-il. Au final « il ne l'a condamné à la mort qu'auparavant il a été convaincu de cet acte sacrilege [mot illisible] qu'a été executé un autre Huguenot à Lyon, pour pareil crime de sacrilege<sup>363</sup> ». Si le *Mercure* est assez flou sur ce point, on comprend tout de même que l'affaire de Lyon est une référence pour l'intendant de l'île de Ré. Celui-ci semblait vouloir attendre comment l'affaire de Lyon allait se terminer pour statuer. On constate à travers ces deux cas les influences et surtout les hésitations dans l'application de la loi.

Enfin, le dernier évènement du *Mercure* concerne « André Brigand et Samuël Hauet , escoliers, faisans profession de la Religion pretendue reformee<sup>364</sup> » qui sont condamnés car « ils sont allez la nuict de Noël dernier en l'Eglise de Nostre-Dame des Ardilliers, lors de la celebrazione de la Messe de minuict, & receu indiscrettement le Sainct Sacrement de l'Autel<sup>365</sup> ». Mais ici, la peine est assez douce en comparaison d'autres cas : ils sont condamnés à verser « solidairement en douze cens livres tournois envers le roy » ainsi que « deux cens livres au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais, la somme de mil livres tournois, qui sera à la diligence du Substitut dudit Procureur Generale<sup>366</sup> ». Cette peine tranche avec toutes les autres, car ici, il n'est question que de somme, bien qu'on « leur enjoinct de garder leur ban, & leur fait defenses de recidiver à peine de la vie ». C'est avant tout un avertissement que cette peine, qui n'atteinte pas à leur vie étant donné qu'ils sont assez jeunes. Si le *Mercure François* offre des cas inédits dans nos affaires et qui sont propices à l'analyse des peines, ce n'est pas le cas avec la *Gazette de France*. Celle-ci compte trois affaires (deux catholiques et une dans laquelle on ne connaît pas la foi de nos voleurs).

<sup>363</sup> *Mercure François*, Tome 14, 1628, p. 98.

<sup>364</sup> *Mercure François*, Tome 18, 1633, p. 26.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 27-28.

Si un cas diffère, nous allons le voir, les deux autres sont assez anodins : le traitement est le même que dans les occasionnels.

Ce premier coup d'œil permet déjà d'avoir une idée de la procédure que l'on retrouve dans nos nouvelles imprimées. L'individu condamné est en chemise, une corde au cou, tenant une torche allumée, dont on précise parfois le poids de deux livres et il doit d'abord demander pardon à Dieu pour son offense : c'est ici une constante que l'on retrouve dans toutes nos histoires. Ensuite, cela est changeant selon l'histoire. Pour les cas où des circonstances atténuantes sont trouvées, comme à Beauvais, la peine s'arrête là et est accompagnée d'autre chose, comme une amende, ou bien un bannissement dans notre cas<sup>367</sup>. Dans d'autres épisodes, l'individu aura la main coupée, surtout dans les vols, bien que cela ne soit pas systématique : à Orléans par exemple, les deux hommes n'ont pas le poing coupé<sup>368</sup>. Enfin, l'individu est alors pendu et peut également être brûlé, bien qu'il soit déjà mort dans nos cas. La nature du jugement dépend donc surtout de la manière dont on s'est attaqué aux objets chrétiens : si la parodie se contente de la pendaison, le vol peut passer avant par une ablation de la main.

## La spécificité des miracles et des guerres

Certains récits n'aboutissent pourtant que très rarement à des procédures judiciaires, c'est notamment le cas pour les miracles ou encore les affrontements. Pour les miracles, cela dépend surtout du type du miracle. Les individus qui sont déjà punis par l'intervention divine, comme le cas du musulman<sup>369</sup>, où de nos voleurs du monastère de

<sup>367</sup> *Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, le 9 Janvier 1620..., op. cit.*, p. 8.

<sup>368</sup> GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Paroisse du Diocese d'Orléans et d'une procession solennelle qui y a été faite pour réparation dudit crime. Le tout rédigé par écrit par Jaque Guyon, Prestre Orleanois, Orléans, Maria Paris, 1646*, p. 9.

<sup>369</sup> *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait voeu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieues de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans*, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609.

Saint-Antoine<sup>370</sup>, ne sont pas jugés par les hommes par la suite. La seule punition de Dieu suffit et elle est suffisamment remarquable pour que chacun réfléchisse aux risques encourus si on s'attaque aux objets chrétiens. Le cas du crucifix qui parle<sup>371</sup> ne se prête aucunement à une procédure derrière, étant donné que le miracle en lui-même consiste à expliquer le désordre causé par la guerre et à pousser à la paix. Le seul de nos miracles pour lequel l'intervention divine est couplée à celle des hommes est celui de Beauvais. Les jeunes hommes qui passent « joieusement leurs temps en diversité de delices & débauches<sup>372</sup> », après avoir brûlé une pièce, dans laquelle le crucifix ne brûle pas miraculeusement, sont tout de même poursuivis :

Ont esté condamnez à quatre cens livres d'amende par le Lieutenant Criminel de ladite ville, & faire amende honorable, la corde au col, nud en chemise, tenant en main une torche ardent pesant deux livres, conduits par l'executeur de Justice devant la principale porte de S. Pierre, & la demander à haute voix pardon à Dieu, au Roy, & à la Justice, & estre pour quatre ans du pays<sup>373</sup>.

Si l'imprimeur a oublié un mot à la fin, les autres versions de cette histoire nous permettent de confirmer qu'il voulait dire « estre banny ». Une circonstance atténuante a joué en leur faveur. Ce n'est pas en pleine raison qu'ils ont voulu endommager un crucifix. Poussés par la luxure, ils ont été pris de colère. C'est ce qui les a poussés à agir de la sorte. L'altération du jugement et la jeunesse des accusés sont prises en considération dans le verdict de bannissement, sans peine afflictive.

Les guerres ne sont pas non plus propices à la mise en place de procédures judiciaires envers les coupables. Dans les années 1620, nous

---

<sup>370</sup> *La Punitiōn arrivée à six Voleurs du pays Millanois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremonē, le 4 Septembre Mil six cens dix-huit*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618.

<sup>371</sup> *Le miracle nouveau d'un crucifix qui parla vendredi dernier dans S. Germain à la Reyne régente*, Paris, Denis Langlois, 1649.

<sup>372</sup> *Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, le 9 Janvier 1620. Dont le rapport d'iceluy est maintenant entre les mains de Messieurs de la Cour de Parlement de Paris : Pour sur iceluy prononcer Arrest à l'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont esté condamnez, le 28 Janvier, par le Juge Criminel de ladite Ville de Beauvais*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Amiens, 1620, p.5.

<sup>373</sup> *Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, le 9 Janvier 1620. Dont le rapport d'iceluy est maintenant entre les mains de Messieurs de la Cour de Parlement de Paris : Pour sur iceluy prononcer Arrest à l'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont esté condamnez, le 28 Janvier, par le Juge Criminel de ladite Ville de Beauvais*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Amiens, 1620.

ne trouvons aucune punition pour les dégradations d'objets chrétiens, occasionnels et périodiques confondus. Même chose pour la Fronde ou encore la guerre de Trente Ans. Seul un évènement tranche avec cette absence de jugement, dans la *Gazette de France*. Dès 1635, le duc de Rohan, ancien meneur des soulèvements des années 1620, revient au service du roi après plusieurs années d'exil et est placé en Suisse pour lutter contre l'Autriche<sup>374</sup>. En 1636, il y est toujours et doit faire face aux « sacrilège & vol commis es Eglises proches du Lac de Como<sup>375</sup> » et fait ainsi interroger « François Desessarts dit le Renard, Pharé Remond dit le Lorrain, & Hubert Fredéne soldats prisonniers es prisons de ce camps<sup>376</sup> ». Le procès est fait en conseil de guerre, par l'intermédiaire de « Mr Lanier Conseiller du Roy en Conseils d'Estat & Privé, Ambassadeur aux Grisons & Intendant de la Justice, police & finances en ses armées des Grisons & Valteline ». Ici, il est certain que les individus ont commis ce geste en connaissance de cause, l'objectif étant de gagner de l'argent. Ainsi, ces hommes sont condamnés :

À faire amande honorable devant la porte & principale entrée de l'Eglise parochiale de cette ville de Trahonne, nuds en chemise & la corde au col : tenans en mains une torche ardente du poids de deux livres : & là, dire & declarer que comme sacriléges meschamment & contre leur devoir & conscience, ils ont brisé & rompu les portes & genestres de l'Eglise de Sorico, & pris quelques ornemens : & comme tels s'en reprient en demandant pardon à Dieu, au Roy & à Justice : & de la estre conduits en la place publique proche de cette dite ville de Trahonne : y estre pendus & estranglez à une potence, qui pour cet effet y sera dressée, jusques à tant que mort s'en ensuivre : & apres leurs corps portez aux fourches patibulaires<sup>377</sup>.

Cet exemple, unique dans notre corpus, joue un rôle important. Il nous montre que les soldats eux-mêmes, en cas de crime trop grand, doivent rendre des comptes selon la juridiction établie et les lois du royaume. On le remarque donc, les miracles et les conflits ne sont pas les lieux privilégiés pour faire appliquer la justice. Celle-ci est plutôt appliquée dans les cas isolés, dans lesquels le surnaturel n'intervient pas.

<sup>374</sup> PILLORGET René et PILLORGET Suzanne, *France baroque, France classique :1589-1715, I-Récit*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1995, p. 292.

<sup>375</sup> Lac de Côme, dans le canton du Tessin aujourd'hui, à la frontière entre la Suisse et l'Italie.

<sup>376</sup> *Gazette du 4 juin 1636*, p. 1.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

## Des procédures incomplètes

Si nous avons repéré neuf occurrences sur trente-quatre dans les occasionnels, parmi les vingt-cinq restants, six nous semblent importantes à étudier de plus près car les procédures judiciaires sont mentionnées, bien qu'incomplètes. Il s'agit d'abord du récit de Catherine Fernandes, de confession juive qui se fait passer pour chrétienne. Si le lieutenant arrive pour finaliser la procédure d'après le texte, le jugement est brusquement interrompu. La justice est devancée par la réaction effervescente de la foule :

Alors estant desja environ les 4 heu du soir, le peuple impatient soubçoneus & craignant que le delai ou retardement ne fit sauver par des voyes obliques ladicte Juifve, & que les Juifs ne la fessent empoisonner aiant senti le veut que les autres Juifs avoient appresté six mille pistolles pour l'avoir en quelque en sorte que ce fust<sup>378</sup>.

Le peuple se fait justice lui-même en faisant subir un supplice à Catherine Fernandes : « la mettant dans une Barricque vuide, luy mettent un Barel vuidé de Gouldron<sup>379</sup> » le tout mélangé à de la paille, du bois sec « & autres matieres combustibles » pour finalement lui mettre le feu. La procédure judiciaire, bien qu'entamée, n'arrive pas au bout et aboutit au contraire sur un débordement du peuple, courroucé et angoissé face aux risques causé par le geste de Catherine Fernandes et par le fait qu'elle soit juive. Même si la justice ne parvient pas au bout de son office, l'auteur du texte ne semble pas particulièrement choqué. Au contraire, il fait fi de cette information dans son jugement. Catherine Fernandes n'a pas démerité ce qui vient de lui arriver, il n'a aucune raison de se plaindre : c'est le bon sens du peuple qui a triomphé.

A Castelmoron, les protestants qui ont brisé le crucifix doivent être punis comme des « perturbateurs du repos public<sup>380</sup> » avant tout mais sans plus de précisions. À Bologne, le groupe composé de « deux

<sup>378</sup> *Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juifve, pour avoir prophané le saint Sacrement de l'Autel, le 20 Mars 1619. Avec l'execution memorable qui s'en est ensuyvie*, Paris, Abraham Saugrain, 1619, p. 11-12.

<sup>379</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>380</sup> *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Contre les Habitans de la Ville de Castelmoron, de la Religion Pretendue Réformée. Pour avoir rompu & brisé l'Image d'un Crucifix, estant sur le Siege de l'Auditoire Royal de ladicte Ville. Ensemble comme par ledict Arrest il est defendu à ceux de ladicte Religion, de mettre en leurs Actes publics, simplement le mot de Religion, ains Religion pretendue Reformée. Le tout selon les Edits & Ordonnances des Roys*, Paris, Jouxte la Copie Imprimée à Bourdeaux, Isaac Mesnier, 1620, p. 6.

Moines, deux Gentils-hommes de la Maison Barbazi, & autant de Damoiselles<sup>381</sup> » sont seulement en attente « pour estre chastiez<sup>382</sup> » par l'inquisition, sans plus de détails une nouvelle fois. Dans le diocèse d'Amiens, c'est une attente de « la Justice & Pieté du Roy<sup>383</sup> » qui préoccupe l'évêque, car malgré des promesses, celle-ci ne vient pas. Il décide donc d'organiser des processions pour réparer les dégâts causés aux objets et donc à la communauté. L'attentat du religieux sur le prêtre qui a osé toucher l'hostie est lui aussi évoqué mais sans plus d'informations. Nous savons seulement que « Monsieur l'Advocat & Monsieur le Procureur du Roy avec Monsieur le Lieutenant Criminel se sont transportés sur le lieu, pour connoistre de l'affaire<sup>384</sup> ». On peut même y voir un moyen, d'une certaine manière, de fidéliser un public ici car l'auteur du texte précise juste après avoir brièvement évoqué comment la justice intervient, que « Je vous en feray sçavoir le resultat au plustost<sup>385</sup> ». Il incite donc son lectorat à rester attentif, dans l'éventualité où il ferait publier un autre occasionnel sur le sujet. Enfin, à Eymet, les protestants responsables de la fausse procession sont condamnés à être pendus, mais on précise bien que ces individus sont « coutumax et défaillans<sup>386</sup> », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas présentés pendant le jugement, ou plus simplement, qu'ils ont pris la fuite après avoir commis leur méfait.

<sup>381</sup> *Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moynes, deux Gentils-hommes, & deux Damoiselles, sur le S. Sacrement de l'Autel, qu'ils ont fait consumer à une Chevre & à un Oye, & sur trois Enfans, qu'ils ont fait distiller par la lambique. Avec le recit de leur emprisonnement dans l'inquisition de Rome, pour leur estre fait & par fait leur procez. Loué soit le très Sainct Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Paris, 1651, p. 4.

<sup>382</sup> Ibid., p. 6.

<sup>383</sup> CAUMARTIN François Lefèvre de, *Mandement de monsieur l'evesque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, 1650, p. 5.

<sup>384</sup> *Recit véritable D'une action prophane & extravagante, arrivée Vendredi dernier 11 juin 1649 à la Messe du R. P. Benoist, Prestre de l'Oratoire, dans leur Eglise de S. Honoré à Paris, sur les sept à huit heures du matin*, Paris, François Preuveray, 1649, p. 6-7.

<sup>385</sup> Ibid., p. 7.

<sup>386</sup> *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation a mort contre plusieurs Habitants de la Ville d'Aymet faisans Procession de la Religion pretendue Reformée. Pour avoir fait une procession avec un Asne habillé en Prestre, & profané les Divins Misteres du St. Sacrifice de la Messe, & du St. Sacrement de l'Autel, publiquement & scandaleusement au milieu de la place de la Ville d'Aymet. Et le ministre deffailant apres avoir esté trompeté & assigné à trois briefs jours*, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1660, p. 6.

Ces quelques exemples nous dévoilent un entre-deux, entre l'absence totale de justice et l'explication détaillée du supplice du condamné. Ils nous dévoilent les multiples formes que la justice peut prendre dans ces nouvelles imprimées. Ici, toutes ces affaires ont en commun le fait d'être incomplètes en ce qui concerne la procédure judiciaire, qu'elle ne soit pas détaillée ou bien qu'elle soit interrompue pour certaines raisons.

## Une première approche de la jurisprudence

Ces sentences, assez proches dans leur déroulement, sont déjà importantes pour une étude des peines car elles contiennent une pratique de la théorie. Néanmoins, nous avons vu que l'exécution de ces peines était multiple et nous entendons donc approfondir cette question en basant notre réflexion sur les traités juridiques. L'importante publication de Claude Le Brun de La Rochette nous renseigne sur les peines établies par la loi et la jurisprudence. Celui-ci n'utilise pas le terme de « sacrilège » ou bien de « profanation », mais celui de « blasphème », absent de notre corpus, qui recouvre, sous sa plume, de nombreuses significations, au-delà du seul discours. C'est ainsi que : « Sont de ce rang ceux, qui abbatent les images posées devant les Eglises, ou le sacré signe de la Croix, en quelque estoffe qu'il soit representé, les rompent, brisent & foulent aux pieds<sup>387</sup>. » En ce qui concerne les peines, celles-ci peuvent être multiples selon la gravité du geste et les circonstances de sa réalisation :

Les uns ont esté condamnez à prison, pour certain temps, au pain & à l'eau, & en l'amende. Les autres en l'amende honnable, avec confiscation de biens. Autres à avoir la langue percée. Plusieurs de ceux qui ont ravy de la main des Prestres la sacrosainte Hostie, ou brisé & desmembré des images, à la mort, & au feu<sup>388</sup>.

Jean Papon, dans son recueil d'arrêts, utilisait déjà cette notion de blasphème pour réunir à la fois l'acte physique qui consiste à abîmer un objet chrétien ou bien à l'insulter, voire les deux dans de plus rares cas. Étant donné que Claude Le Brun la Rochette fait référence à Papon (parfois en envoyant son lecteur consulter le travail de ce dernier s'il

---

<sup>387</sup> LE BRUN DE LA ROCHETTE Claude, *Le Procez civil et criminel, contenant la methodique liaison du droit, & de la pratique judiciaire, civile & criminelle...*, Lyon, Jean-Ayne Candy, 1643, p. 66.

(Paris, Pierre Calles, 1611)

<sup>388</sup> *Ibid.*, p. 67.

veut approfondir une question) on peut y voir une filiation dans la manière d'aborder cette question du blasphème. Ainsi « François de Sus, convaincu d'avoir donné deux ou trois coups de dague contre un Crucifix en papier, de cœur malin, fut par Arrest de Bordeaux condamné d'avoir la main coupée, & la teste après<sup>389</sup> » se trouve au chapitre dédié aux blasphemateurs et hérétiques. Avec cet exemple comme avec celui de Le Brun de La Rochette, on constate comment le crime doit être ressenti dans la manière de punir. Celui qui blasphème a la langue percée, celui qui lève la main sur un objet chrétien a le poing coupé. Qu'importe qu'il soit exécuté ensuite, il faut expier le mal par là où il a été accompli. En d'autres termes « si on veut que la punition puisse sans difficulté se présenter à l'esprit dès qu'on pense au crime, il faut que de l'un à l'autre, le lien soit le plus immédiat possible : de ressemble, d'analogie, de proximité<sup>390</sup> ». Les circonstances atténuantes dont nous parlions plus haut, à propos des jeunes gens de Beauvais, sont aussi mises en avant par Papon. En 1534, un homme est accusé d'avoir coupé « la moitié du visage & des cheveux<sup>391</sup> » d'une image du Christ. Pourtant l'homme est « excusé de la peine de mort, & condamné à estre batu de verges ». La faiblesse de sa peine s'explique car l'homme est un ivrogne et qu'il était ivre au moment d'agir. Il n'a pas accompli cet acte de son plein gré, dans le but de nuire à la religion catholique. Il représente la figure traditionnelle de l'iconoclaste pré-Réforme : un homme catholique, joueur ou ivrogne, qui fait passer ses nerfs en insultant ou attaquant une image. Un troisième cas est encore plus proche des nôtres, notamment de Thomas Aldendof dans le *Mercure François*. Dans ce cas en effet, l'homme brise un crucifix et est condamné à la même peine, surtout dans le fait d'être brûlé sur le lieu du crime.

Le mot « sacrilège » est aussi traité dans le *Recueil* de Papon. Le sacrilège est un acte « qualifié sur simple larrecin<sup>392</sup> » qui doit être « griefvement puny » mais plus marquant encore, c'est un acte qui

<sup>389</sup> PAPON Jean, *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France...*, Genève, Jacques Stoer, 1621, p. 12. (Lyon, Jean de Tournes, 1556)

<sup>390</sup> FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1993, p. 124. (Paris, Gallimard, 1975)

<sup>391</sup> PAPON Jean, *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France ...*, op. cit., p. 13.

<sup>392</sup> Ibid., p. 1333.

demande une « peine extraordinaire & arbitraire ». Jean Papon précise cette peine arbitraire est laissée à la conscience du juge et n'est pas forcément capitale. Ce peut être plutôt « le bannissement, amende honorable, privation d'estat, infamie, & autres peines<sup>393</sup> ». Face à cet usage incertain et qui semble malgré tout, aux dires de Papon, être selon la volonté des juges, on constate qu'une telle définition donne une pluralité de peines possibles pour un tel crime, bien plus que dans nos cas qui sont tous assez similaires. Comme pour tous les crimes de lèse-majesté, l'arbitraire du juge est prépondérant dans la sentence. Les verdicts rendus font jurisprudence et font ensuite figure de précédent pour d'autres juges, d'une cour à l'autre. On comprend d'autant plus le fait que le lieutenant de l'île de Ré, pour le sacrilège qu'il doit juger<sup>394</sup>, soit hésitant et décide d'attendre que le jugement de Lyon<sup>395</sup> soit prononcé. La peine étant arbitraire, il s'agit de porter une attention toute particulière aux jugements prononcés pour des crimes semblables et de s'en inspirer tout en prenant aussi en compte les spécificités de sa propre affaire. C'est en tout cas la recommandation en demandant au juge, à propos du criminel, de :

Balancer son motif aux qualitez & circonstances du crime, à qualité du mal-faiteur, sexe & aussi du temps, heure, lieux & autres choses qui luuy seroient representees par le faict & selon ce juger & ordonner Peine legere, ou griefve<sup>396</sup>.

En revanche, la qualification d' « attentat » laisse moins d'ambiguïté laisse moins d'ambiguïté quant à la peine que risquent ceux qui en sont les auteurs. Le terme d'attentat peut signifier le fait d'attenter à la vie de quelqu'un (parmi d'autres signification) et il est décidé que « la seule machination ou attentat estre punie de peine de mort, encore que l'effet ne s'en soit ensuivy, dont n'entendons donner aucune grace ou remission, & où aucune par importunité seroit octroyée, deffendons à nos Juges d'y avoir auc esg[a]rd<sup>397</sup> ». Ainsi, le fait de s'attaquer à l'hostie, c'est-à-dire au Christ, redouble le supplice de la Passion et est suffisant ici pour condamner à mort, sans circonstances atténuantes

<sup>393</sup> *Ibid.*

<sup>394</sup> *Mercure François*, Tome 14, p. 98.

<sup>395</sup> *Mercure François*, Tome 13, p. 796.

<sup>396</sup> PAPON Jean, *op. cit.*, p. 730.

<sup>397</sup> AUTOMNE Bernard, *La conference du droict françois avec le droict romain, civil et canon...*, Paris, Charles Chastelain, 1644, p. 653. (Paris, Nicolas Buon, 1610).

possibles. La seule tentative est suffisante pour la mort, sans avoir besoin d'abîmer l'hostie. Néanmoins, si la mort est requise, « le genre de mort est arbitraire<sup>398</sup> » c'est-à-dire qu'il revient aux juges de décider des modalités de l'exécution. Dans nos trois cas où le terme d'attentat est explicitement évoqué dès le titre, les trois criminels sont condamnés à mort. Cependant, deux de ces cas seulement sont caractérisés par des violences exercées envers les hosties<sup>399</sup>. La troisième affaire, celle de Nicolas Geny<sup>400</sup>, n'est pas marquée par une quelconque violence envers le corps du Christ. L'homme voulait, rappelons-le, que Dieu se manifeste, il n'a donc pas abîmé l'hostie. Néanmoins, en conformité avec le droit, il est condamné à mort.

On remarque donc que les traités laissent tout de même une certaine liberté aux juges en ce qui concerne les attaques contre les objets chrétiens. Si la mort est le plus souvent retenue, notamment dans nos affaires et encore plus dans les attentats, il est possible que l'individu soit puni d'autres manières, comme des bannissements, des amendes... L'intérêt des nouvelles imprimées étant aussi de marquer les esprits, il est plus efficace de montrer que l'on risque presque à coup sûr la mort, afin de dissuader le plus possible.

Par ce troisième chapitre, on remarque tout ce qui peut être mis en œuvre pour répondre à ces agressions. Le miracle d'abord, qui représente un surgissement du surnaturel, vient renforcer l'objet

<sup>398</sup> DU ROUSSEAU DE LA COMBE Guy, *Traité des matières criminelles suivant l'ordonnance du mois d'août 1670 & les édits, déclarations du roi, arrêts et réglements intervenus jusqu'à présent*, Paris, Théodore Le Gras, 1741, p. 87.

<sup>399</sup> *Sacrilège execrable commis contre le précieux Corps de Dieu et justement puny. Ensemble l'heureuse Conversion de trois Hérétiques qui commirent l'attentat au Bourg de Couches en Bourgogne, le dernier jour de Decembre mil six cens quarante & un*, Autun, Blaise Simonnot, 1642 et *Récit véritable du grand attentat fait au tres-auguste sacrement de l'Autel par un détestable Renegat, nommé François Langlois, qui a meschamment arraché & mis en pieces la sainte Hostie d'entre les mains d'un Prestre, à l'eslevation de la saincte Messe, en l'Eglise Parochiale de S. Hilaire de la ville de Chartres en Beausse, au grand estonnement des assistants : Et pour cet effet, a été condamné d'avoir le poing coupé, & d'estre brûlé tout vif, & les cendres jettées au vent. Ensemble les grandes ceremonys de la Procession generale qui se sont faites pour ce sujet, par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evesque de Chartres, accompagné de tout son Clergé, qui s'y sont comportés avec zèle de devotion*, Paris, Alexandre Lesselin, 1645.

<sup>400</sup> *Attentat commis en l'église de Centnoix près d'Argenteuil, par Nicolas Geny laquais, âgé de 20 ans, qui arracha le précieux corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du prestre disant la sainte messe, le lundi de la Pentecôte 1649*, Paris, Pierre Targa, 1649.

chrétien et lui permet de répondre à son agression. Les miracles puisent leur inspiration dans une longue tradition et connaissent un certain engouement au XVII<sup>e</sup>, certes restreint pour les objets chrétiens attaqués, mais existant tout de même. En parallèle, l'aspect religieux est également mis en avant par l'organisation de processions. Celles-ci sont diffusées par nos nouvelles qui peuvent les annoncer et parfois leur déroulement est annoncé sur la totalité du territoire pour étendre le plus possible la dévotion. Ces processions, méticuleusement organisées, sont toujours motivées par le désir d'expier le geste sacrilège et cherchent le prestige afin d'attirer le plus possible l'attention et symbolisent la victoire du catholicisme. C'est en cela que la procession participe à la « recharge sacrale ». Enfin, c'est la justice qui joue un rôle pour punir les auteurs de ces crimes. Si nos nouvelles imprimées sont plutôt homogènes sur les peines, le droit est en réalité plus flexible. Les traités juridiques nous permettent de comprendre que le juge dispose, dans certains cas, d'une certaine liberté d'action.

## CONCLUSION

Au terme de cette enquête, nous pouvons retenir que les vols et destructions des objets chrétiens restent, au cours de ce premier XVII<sup>e</sup> siècle, des réalités à ne pas négliger. Si le contexte n'est plus aussi tendu qu'au siècle passé, il demeure une place pour que ces destructions perdurent. Cela peut-être à l'occasion de nouveaux affrontements comme le retour des affrontements religieux après 1620, la guerre de Trente Ans ou bien la Fronde. Autrement, ce sont des gestes isolés, qui s'étalement sur toute notre période et dont les motivations sont fluctuantes. Toutes ces atteintes aux objets chrétiens, nous les avons observées sous un angle précis, qui était celui des nouvelles imprimées. Celles-ci nous ont permis d'apercevoir les nombreuses réactions que peuvent susciter ces attaques et les réactions à ces dernières.

Par notre recherche, nous avons compris quelle place nos publications font à ces destructions, à différents niveaux. Quand certaines impressions sont prioritairement dédiées aux dégradations, comme des canards, d'autres placent les objets chrétiens comme un point, plus ou moins important, au milieu d'autres événements : les mazarinades ou encore les périodiques la plupart du temps. Nous avons remarqué les liens, réels ou supposés, que pouvaient entretenir les publications avec un contexte plus général. Afin de mieux comprendre comment ces imprimés pouvaient circuler dans la société, nous les avons observés à la fois sous l'angle de leur rédaction, mais aussi sous un angle matériel. C'est ici un premier point qui nous a paru particulièrement intéressant, exclusivement dans les canards, à travers l'iconographie qu'ils proposent. Si notre sujet d'étude n'était pas propice à un foisonnement iconographique, l'étude approfondie de ces gravures a été particulièrement stimulante et révélatrice des messages que peuvent porter des images, bien que parfois assez allégoriques, comme avec la gravure d'Actéon. Une seconde question nous a semblé centrale dans notre sujet : celle de la réception de ces nouvelles imprimées. Si nous avons mené cette réflexion avec les quelques indices que nos sources nous mettaient à disposition, nous avons bien compris la très grande importance de la culture orale dans la diffusion de ces nouvelles, notamment pour les occasionnels. À ce sujet, il serait intéressant de

s'intéresser plus en détail à d'autres sources, principalement à des témoignages d'époques, afin d'approfondir cette dernière interrogation. Ces indices nous permettraient de comprendre le regard que certaines personnes pouvaient avoir au sujet de ces publications et de constater s'ils divergent. C'est un exercice que nous avons déjà commencé, à une échelle réduite, avec le *Journal de Pierre de l'Estoile*.

Après avoir étudié en détail les nouvelles imprimées dans leur production, diffusion et réception, nous avons commencé à les analyser de plus près. À propos des objets, nous insistons sur deux choses. D'abord, l'importance de l'hostie dans notre corpus, véritable enjeu de la Réforme catholique. L'utilisation exclusive de la notion d'« attentat » pour qualifier les atteintes au corps du Christ illustre bien les préoccupations qui gravitent autour. Ensuite, malgré l'ampleur de l'hostie dans ce corpus, on a pu constater qu'une multitude d'objets sont attaqués. Des espèces eucharistiques jusqu'au mobilier, en passant par les objets de piété, tous les objets sont des cibles probables. C'est ainsi que la notion de « cosmoclasme » de Ralph Dekoninck est tout à fait pertinente, étant donné qu'elle illustre bien la façon dont les objets sont visés dans un ensemble solidaire et ordonné avant tout. Notre recherche a également mis en avant la diversité des profils confessionnels. Protestants, catholiques, juifs et musulmans et ceux dont la religion n'est pas précisée, tous sont représentés au moins une fois. Si certains sont des témoins d'archétypes passés, comme les juifs, d'autres correspondent parfaitement aux tensions de ce premier XVII<sup>e</sup> siècle, comme les protestants. En outre, nous avons porté une attention toute particulière à ces profils catholiques qui sont assez proches, pour certains, des profils avant la Réforme, comme les débauchés. Chacun de ces profils a aussi une façon de détruire qui peut lui être spécifique. On a compris l'attachement que les protestants portent aux fausses processions et de la manière dont l'ombre du « juif sacrilège » semble encore planer pour certains. L'analyse de tous nos profils a dû être complétée par une étude précise des motivations alléguées de tous ces individus. Appât du gain, impiété, volonté de combattre l'autre confession... On retrouve toutes ces raisons mais plus encore, celle qui attire notre attention se retrouve chez deux de nos catholiques. Au milieu du siècle, ces deux profils émergent, où l'attaque de l'objet n'est plus cachée, isolée, mais manifestée aux yeux de tous. Le geste n'est

plus seulement un simple vol, une simple destruction matérielle, mais une remise en cause du dogme catholique par des catholiques.

Enfin, après la dégradation de l'objet chrétien arrive la réaction à l'attaque. Nous avons repéré trois réponses possibles dans nos occasionnels qui peuvent parfois se croiser. Ainsi, la première est celle du miracle. Ce point nous a paru particulièrement important à aborder étant donné qu'il met bien en avant la façon dont le surnaturel joue un rôle actif dans la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Il montre toute la supériorité du catholicisme en réaffirmant ses dogmes, comme le culte des saints. La deuxième réaction consiste en l'organisation des processions. Ces longues et fastueuses cérémonies symbolisent l'union des catholiques et la solidarité qui règne entre eux. Tout en conjurant le mal causé, la procession permet de montrer que le catholicisme est toujours suffisamment puissant pour répondre aux attaques contre les objets chrétiens. Ces deux premières réactions, on le constate, sont intimement liées aux notions de dévotion. Elles permettent de montrer tout l'attachement que les catholiques portent à leurs dogmes et de répondre à ceux qui leur nuisent, qu'ils soient protestants, juifs, musulmans ou même catholiques. Cette réponse dévotionnelle est néanmoins complétée par une réaction judiciaire. Après avoir détruit des objets chrétiens, les individus peuvent être capturés et condamnés. Si nos occasionnels nous ont fait voir quelques punitions possibles, très régulièrement c'est la mort qui est décidée. C'est alors vers les traités juridiques que nous avons fait le choix de nous tourner pour voir précisément sur quels textes les juges de l'époque pouvaient se baser. Nous avons alors appris qu'il existait plusieurs peines différentes (amendes, bannissement, enfermement...). Cela nous a notamment permis de voir que les nouvelles imprimées relayent plutôt des histoires avec un schéma précis, dans lequel la mort est très souvent décidée.

Ainsi, au terme de cette étude, nous sommes mieux informés sur le regard que les nouvelles imprimées portent sur ces attaques. Nous devons garder à l'esprit que ces imprimés s'expriment d'une certaine façon. Ainsi, la *Gazette de France* dépend beaucoup du pouvoir royal et ne peut pas se permettre des égarements. Les canards doivent plaire au public et doivent donc proposer des histoires dans lesquelles la demande sociale d'information peut être rassasiée. L'objectif final de ces publications n'est pas forcément de chercher le vrai, mais plutôt de

répondre à une demande. Cette enquête n'avait donc pas vraiment pour objectif de faire ressortir la vérité sur les affaires traitées, mais plutôt de comprendre et d'expliquer ce que ces récits racontaient de l'époque où ils étaient publiés. Le rôle des nouvelles imprimées est extrêmement clair au terme de ce travail : elles doivent informer des attaques, réelles ou non, et les condamner, pour dissuader ceux qui seraient tentés par de tels gestes et fédérer la communauté autour de ceux qui ont agi de la sorte. Le fonctionnement de ces publications est souvent didactique : léger contexte pour justifier l'histoire, déroulement des faits où on apprend qui agit, ce qu'il attaque, comment et pourquoi. Enfin, pour terminer vient la réaction face à cette attaque : le miracle, la procession voire la mort et parfois des associations. En réprouvant toutes ces actions, les nouvelles imprimées participent pleinement à un affermississement de la morale et sont ainsi en partie garante de la paix au sein du royaume.

Néanmoins, cette étude gagnerait à être complétée en différents points. Un premier aspect intéressant serait de se pencher plutôt sur des archives judiciaires. Pour insister sur cette idée, nous reprendrons les propos de Arlette Farge :

Qu'il s'agisse de victimes, plaignants, suspects ou délinquants, aucun d'entre eux ne rêvait de cette situation ou il faut expliquer, se plaindre, se justifier devant une police peu amène. Leurs paroles sont consignées une fois survenu l'évènement, et si elles ont, sur le moment, une stratégie, elles n'obéissent pas, comme l'imprimé, à la même opération intellectuelle. Elles livrent ce qui n'aurait jamais été prononcé si un événement social perturbateur n'était survenu. En quelques sorte, elles livrent un non-dit<sup>401</sup>.

Cette distinction entre l'archive judiciaire et l'imprimé est ici essentielle dans notre enquête. Nous avons travaillé sur des évènements qui se sont retrouvés sous les presses d'un imprimeur car il a jugé qu'ils étaient suffisamment pertinents pour attirer l'attention, pour faire vendre, pour séduire une certaine clientèle. Les sources judiciaires seraient intéressantes car elles nous permettraient de croiser les sources. Elles pourraient nous permettre de répondre à la question suivante : quel crédit peut-on vraiment donner à nos imprimés ? C'est

<sup>401</sup> FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Seuil, Paris, coll. « Points Histoire », 1997, p. 12-13. (Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », 1989)

une question que nous n'avons pu traiter que très superficiellement dans notre recherche. Il s'agirait alors de retrouver la trace de ses affaires directement dans les sources manuscrites, afin d'avoir un point de vue global sur ces récits et voir en quels aspects il peut y avoir des mensonges de la part du narrateur. Au même titre, cela nous permettrait de compléter des histoires fragmentaires : nous ne savons pas comment l'affaire du religieux qui a attaqué le prêtre s'est terminée<sup>402</sup> et peut-être est-il possible de retrouver sa trace. Les sources judiciaires nous permettraient alors de retravailler cette période avec un autre point de vue et peut-être avec de plus nombreuses affaires et plus proches de la vérité cette fois-ci.

Une autre hypothèse pour compléter et continuer cette étude serait de se concentrer spécifiquement sur la Fronde. Nous l'avons vu, cette période fait parfois allusion à des destructions d'objets chrétiens, bien qu'elles soient évasives. Néanmoins, lors de nos consultations à la Bibliothèque nationale de France, nous avons trouvé plusieurs imprimés qui faisaient référence à ces destructions. Nous en avons sélectionné certaines, mais une question s'est alors posée à ce moment : si les imprimés y font référence, est-ce que des sources manuscrites peuvent aussi nous renseigner sur le sujet ? Lorsque l'évêque d'Angers Henri Arnauld<sup>403</sup> nous parle des désordres causés par les affrontements liés à la Fronde, quelle trace les archives d'Angers conservent à ce sujet ? quel regard y est porté ? L'intérêt serait alors de réaliser une étude plus précise autour de ces destructions, durant cette courte période. Un tel travail est aussi faisable avec d'autres conflits, comme la guerre de Trente Ans, ou bien la guerre franco-espagnole. Lorsque François Lefèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, déplore les destructions dans son diocèse, de quelles sources manuscrites disposons-nous pour les documenter<sup>404</sup> ? Il existe donc de multiples moyens d'approfondir cette

<sup>402</sup> *Récit véritable, D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649 au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la sainte Messe*, Paris, 1649.

<sup>403</sup> ARNAULD Henri, *Tres-humble Remonstrance faite au Roy et à la Reyne, par Monseigneur l'Evesque d'Angers, sur les actes d'hostilité, sacrileges, violements & incendies, commis par les troupes du Mareschal d'Hocquincourt, dans plusieurs lieux de son Diocese & singulierement és environs de la ville d'Angers*, Paris, Salomon de La Fosse, 1652.

<sup>404</sup> CAUMARTIN François Lefèvre de, *Mandement de monsieur l'evesque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, 1650.

étude, que cela soit en retravaillant ce même contexte sous un autre angle, ou bien en le prolongeant, en adoptant une approche qui saura combler les manques qui auront été repérés auparavant. Pour notre part, nous sommes convaincus que c'est dans ce croisement des sources imprimées et manuscrites que cette étude gagnerait en qualité et nous laissons le dernier mot à Marc Bloch pour ce point :

L'illusion serait grande d'imaginer qu'à chaque problème historique réponde un type unique de documents, spécialisé dans cet emploi. Plus la recherche, au contraire, s'efforce d'atteindre les faits profonds, moins il lui est permis d'espérer la lumière autrement que des rayons convergents de témoignages très divers dans leur nature<sup>405</sup>.

---

<sup>405</sup> BLOCH Marc. *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Malakoff, Dunod, coll. « EKHO », 2020, p. 119. (Paris, Armand Colin, 1949)

## ANNEXES

### **ANNEXE 1 [CATALOGUE DES OCCASIONNELS IMPRIMÉS]**

Un catalogue a été réalisé pour compléter cette étude, spécifiquement à propos des occasionnels imprimés. L'objectif est de constater le nombre d'exemplaires existants pour une même édition. Le premier intérêt est de pouvoir avoir un semblant d'idée sur la façon dont un occasionnel a été imprimé : plus on est susceptible de trouver d'impressions, plus celui-ci peut avoir été diffusé. Néanmoins, nous gardons à l'esprit que partir d'un tel constat représente une lacune principale. Nous ne possédons pas, effectivement, les circonstances de conservation de ces impressions. Ainsi il est possible qu'une quantité importante d'exemplaires conservés d'un même objet soit aussi le fruit du hasard. Le second intérêt de ce catalogue ne se limite pas à cette enquête. Il peut être un moyen, pour quiconque le souhaite, d'approfondir certains imprimés, de se baser sur cette liste qui se veut la plus exhaustive possible, au moins pour les fonds français.

Les cinquante-neuf occasionnels possèdent une notice numérotée individuellement de 1 à 59 et sont classés dans l'ordre chronologique. Il n'y a qu'une seule condition à cette règle : si des occasionnels traitant des mêmes évènements sont espacés de plusieurs années, alors, ils sont réunis, peu importe leurs dates de publication. Ensuite, lorsque plusieurs imprimés traitent du même évènement, la mention « Autre édition » est apposée devant le titre. Enfin, la notice comprend les informations suivantes : Auteur(s), titre, lieu(x) d'impression, imprimeur, date, format, nombre de pages, permission d'impression, illustration(s) et lieu(x) de conservation. Si une ou plusieurs informations ne sont pas indiquées ou déductibles, elles sont remplacées par un tiret (—).

#### **Abréviations des lieux de conservation**

Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne, Paris : BiS

Bibliothèque nationale de France, Paris : BnF

Bibliothèque Mazarine, Paris : BM

Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris : BSG

## Notices individuelles

*1-Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallee de Crosac (qui contient quarante lieuës de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, -, 1609, in-8°, p. 15, -, une illustration.*

BnF Tolbiac : J-23406, MFICHE J-23406 et P88/1221

*2-Autre édition : Histoire véritable des miracles qui se font journellement à la Grece par l'image d'un crucifix, avec la conversion de la Reyne de Carbec & de toute la vallee de Crosac, nouvellement ont commencé à recevoir le Christianisme par les miracles de l'image du Crucifix, & qui commence le XIIIe jour de janvier 1609. Et depuis à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallée de Crosac, qui contient quarante lieues de long, se sont faits Chrestiens au nombre de douze mil hommes, Paris, Jouxte la copie imprimée à Venise, -, 1609, Paris, Jouxte la copie imprimée à Venise, -, 1609, in-8°, p. 7, -, -.*

BnF Tolbiac : J-24693

*3-Discours véritable du premier exploit d'armes faict en Guienne, en l'Abbaye de Sainct Ferme, le 12 octobre 1615 par quelques pretendus Reformateurs d'Estat, contenant leur Horoscope, & la merveille de Dieu qui a paru sur ce sujet, Bourdeaus, Simon Millanges, 1615, in-8°, p.15, -, -.*

Bibliothèque municipale de Bordeaux : H 8844 (18)

BnF Tolbiac : 8-LB36-594, ROTHSCHILD SUPPLEMENT-1815 et ROTHSCHILD SUPPLEMENT-1816

Edinburgh University Library : Dd.9.69/9

4-Autre édition : *Ibid*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Bourdeaus, Louys Hebert, 1615, in-8°, p. 15, -, -.

BnF Tolbiac : 8-LB36-594 (A)

5-Autre édition : *Discours véritable du premier exploit d'armes faict en Guyenne, en l'Abbaye de S. Ferme par, quelques pretendus Reformateurs d'Estat. Contenant leur Horoscop, & les grandz Miracles de Dieu qui parurent sur ce sujet*, Suyvant la copie imprimée à Bordeaux, Simon Millanges, 1616, in-8°, p.16, Avec permission, -.

BnF Tolbiac : 8-LB36-594 (B) et 8-LB36-594 (C)

6-MARQUEMONT Denys Simon de, *Remonstrance de la part du clergé de France faicté à la Royne Mere du Roy, en faveur des Evesques & autres Ecclesiastiques de Béarn, & sur l'execrable & detestable impiété des heretiques de Millaud contre le saint Sacrement. Par Reverend P. en Dieu Messire Denys Simon de Marquemont, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Archevesque Comte de Lyon, & Primat de France*, Paris, -, 1616, in-8°, p. 32, -, -.

Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Rec. D. 001, 2484

BnF Richelieu : ROTHSCHILD SUPPLEMENT-4272

BnF Tolbiac : 8-LD5-133

BSG : 8 Z 1104 INV 3245 RES (P.5)

7-*La Punitio arrivée à six Voleurs du pays Millannois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremone, le 4 Septembre Mil six cens dix-huict*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618, in-8°, p. 14, -, une illustration.

BnF Tolbiac : K-16025, P97/2229 et MFICHE K-16025

8-*Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juifve, pour avoir prophané le saint Sacrement de l'Autel, le 20 Mars 1619. Avec l'execution memorable qui s'en est ensuyvie*, Paris, Abraham Saugrain, 1619, in-8°, p. 16, Avec permission, -.

Bodleian Libraries, University of Oxford : Arch. B f.13 (15)

Bibliothèque municipale de Nancy : 280440bbb Fonds ancien

BnF Tolbiac : 8-LK7-10597

*9-Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, le 9 Janvier 1620. Dont le rapport d'iceluy est maintenant entre les mains de Messieurs de la Cour de Parlement de Paris : Pour sur iceluy prononcer Arrest à l'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont esté condamnez, le 28 Janvier, par le Juge Criminel de ladite Ville de Beauvais, Paris, Jouxte la copie imprimée à Amiens, -, 1620, in-8°, p. 8, -, -.*

Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Rec. D. 003, 335

BnF Richelieu : ROTHSCHILD SUPPLEMENT-4389

BnF Tolbiac : 8-LK7-864

*10-Autre édition : Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais, en Picardie, le 9 Janvier 1620. Approuvé par les informations & depositions de 62 tesmoins, maintenant entre les mains de messieurs de la Cour du Parlement de Paris, Pour sur iceluy prononcer Arrest allencontre des parties accusées. Emsemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont esté condamnez, le 28 Janvier, par le juge Criminel de ladite Ville de Beauvais, Paris, Isaac Mesnier, 1620, in-8°, p. 16, Avec permission, -.*

BnF Tolbiac : 8-LK7-864 (A) et 8-LK7-864 (B)

Médiathèque Pompidou, Châlons-en-Champagne : AF 20263 - 35101000262385

*11-Autre édition : Ibid, Lyon, Claude Armand, 1620, in-8°, p. 8, -, -.*

Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Rec. D. 009, 545

*12-Execrable larrecin et sacrilege fait du S. Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commendataire de S. Jean de Latran de Paris, le 14 Fevrier*

*1620. Ensemble comme il a esté miraculeusement recouvert en les prisons de la Justice de Sainct Benoist de ladite ville, Paris, Isaac Mesnier, 1620, in-8°, p. 16, Avec permission, -, -.*

Bibliothèque Méjanes : Rec. D. 009, 543

Bibliothèque municipale de Lyon : Rés 325610

BnF Tolbiac : 8-LK7-7110, 8-LK7-31947 et 8-Z LE SENNE-8020

*13-Autre édition : Sentence de mort confirmee par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, contre Manuel Magnan compagnon cordonnier, executé, à mort, Pour avoir pris & derobé le sainct Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commandataire de S. Jean de Latran le 14 Février, 1620. Ensemble tout le contenu du Procès, Informations, & confessions, faictes par ledict Magnan, sur ledict larrecin & Sacrilege, Paris, Isaac Mesnier, 1620, in-8°, p. 14, Avec permission, -.*

BnF Richelieu : Ms. Clairambault-1094, fol. 99

BnF Tolbiac : 8-LN27-23622 et F-47092 (30)

*14-Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Contre les Habitans de la Ville de Castelmoron, de la Religion Pretendue Réformée. Pour avoir rompu & brisé l'Image d'un Crucifix, estant sur le Siege de l'Auditoire Royal de ladicte Ville. Ensemble comme par ledict Arrest il est defendu à ceux de ladicte Religion, de mettre en leurs Actes publics, simplement le mot de Religion, ains Religion pretendue Reformée. Le tout selon les Edits & Ordonnances des Roys, Paris, Jouxte la Copie Imprimée à Bourdeaux, Isaac Mesnier, 1620, in-8°, p. 8, -, -.*

Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Rec. D. 001, 2183

BnF Richelieu : ROTHSCHILD SUPPLEMENT-203

BnF Tolbiac : 8-FM-3538 et 8-FM-3539

*15- Autre édition : Ibid, Jouxte la Copie Imprimé à Paris, Isaac Mesnier, 1620, in-8°, p. 8, -, -.*

BnF Tolbiac : F-47117 (16)

16-Autre édition : *Ibid*, Paris, Jouxte la Copie Imprimée à Bourdeaux, Isaac Mesnier, 1620, in-8°, p. 11, -, -.

BnF Tolbiac : F-47117 (15)

17-Autre édition : *Notable Arrest de la cour de parlement de Bordeaux. Donné contre les Habitans de Castelmoron, de la Religion prétendue réformée. Sur les malversations par eux commises contre les ordonnances du Roy*, Paris, Sur la Copie Imprimée à Bourdeaux par Simon Millanges, -, 1622, in-8°, p. 8, -, -.

Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Rec. D. 002, 791

BnF Richelieu : Ms. Clairambault-1217, fol. 122

BnF Tolbiac : F-47117 (18)

18-Autre édition : *Arrest notable de la cour de parlement de Bourdeaux, donné contre les habitans de Castelmoron de la Religion prétendue Réformée. Pour avoir rompu & brisé la figure & Crucifix, le 14 Octobre dernier mil six cens vingt-cinq. Ensemble comme par ledit Arrest il est defendu à ceux de ladite Religion, de mettre en leurs actes publics simplement Religion, ains Religion pretendue Réformée. Le tout selon les Edicts & Ordonnances du Roy*, Paris, Jean Barbote, 1625, in-8°, p. 12, -, -.

BnF Richelieu : ROTHSCHILD SUPPLEMENT-375

BnF Tolbiac : F-47117 (20)

19-Le bannissement des Prestres de l'Oratoire, hors de la Rochelle, avec la Harangue que leur fit le Maire, auparavant que de les en chasser, & generalement tout ce qui s'est passé en ceste action. Avec un véritable recit des insolences & impietez exercees dans des Eglises par les Rochelois, & l'emprisonnement d'un Gentil-homme & de son fils, après avoir pillé son Chasteau, pour n'avoir pas voulu permettre que ses sujets allassent travailler aux fortifications de leur ville au préjudice

*des deffenses du Roy*, Paris, Antoine Vitré, 1621, in-8°, p. 16, Avec permission, –.

British Library : 1193.h.13.(28)/ BLL01003128157

Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence : Rec. D. 003, 891

Bnf Arsenal : 8-H-12838 (11)

BnF Tolbiac : 8-LB36-1644

Bibliothèque nationale et universitaire, Strasbourg : Magasins République D.118.427

BSG : 8 Z 1117 INV 3258 RES (P.11)

ULiège Library, Liège : XXII.87.8 (E)

*20-Harangue au Roy prononcée a Béziers le 20 Juillet 1622. Par Messire Pierre de Fenolliet Evesque de Montpellier, au nom des Catholiques des trois ordres de la Ville & Diocese de Montpellier*, Béziers, Jean Pech, 1622, in-4°, p. 39, Avec permission, –.

BnF Richelieu : ROTHSCHILD SUPPLEMENT-2283

BnF Tolbiac : RES 8-LB36-2015

BSG : 8 X 837 INV 1849

21-Autre édition : *Ibid*, Lyon, Louys Muguet, 1622, in-8°, p. 16, Avec permission, –.

BnF Tolbiac : 8-LB36-2015 (A)

22-Autre édition : *Ibid*, Aix, Jean Tholosan, 1622, in-8°, p. 21, Avec permission, –.

BnF Tolbiac : 8-LB36-2015 (B)

23-Autre édition : *Ibid*, Toloze, Raymond Colomiez, 1622, in-8°, p. 16, –, –

Bibliothèque de l'Arsenal, Toulouse : Resp Pf pl B 69-2 et Resp Pf pl B 442/30

24-Autre édition : *Ibid*, -, -, -, in-8°, p. 20, -, -.

BnF Tolbiac : Z THOISY-472 (4)

25-Autre édition : *Ibid*, Paris, Adrian Taupinart, 1622, in-8°, p. 28, Avec permission, -.

BM : 8° 35286-45, 8° 41641-18, 8° 41655-14, 8° 34613 50/2 et 8° 32996-3

BnF Arsenal : 8-H-12840 (10)

BnF Tolbiac : 8-LB36-2015 (C)

BSG : 8 Z 992 INV 3133 RES (P.11)

26-Autre édition : *Harangue tres-exelente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres. Par messire Pierre de Fenoillet evesque de la ville & dioceze de Mont-Pellier. Ensemble les grandes cruautez exercée contre les Eglises, Autels, Monastères, Prestres & autres Catholiques du bas Languedoc. Par les pretendus de la Religion*, Rouen, Jouxte la coppie Imprimée à Paris, Jacques Besongne, 1622, in-8°, p. 15, Avec permission, -.

27-*Le Harlan ou pillage et desmolissement des Eglises de la ville de Montpelier faicts par quelques Rebelles*, Béziers, Jean Pech, 1622, in-8°, p. 27, -, -.

Médiathèque Émile Zola, Montpellier : 30613RES

28-*Sacrilège execrable commis contre le précieux Corps de Dieu et justement puny. Ensemble l'heureuse Conversion de trois Hérétiques qui commirent l'attentat au Bourg de Couches en Bourgogne, le dernier jour de Decembre mil six cens quarante & un*, Autun, Blaise Simonnot, 1642, in-8°, p. 8, Avec permission, -.

BM : 8° 32126-10

29-Autre édition : *Le sacrilege execrable commis contre le precieux Corps de nostre Seigneur, par quatre Heretiques. Lesquels heretiques ont esté bruslez dans le Bourg de Couches le 3 May 1642 pour avoir forcé sur la minuict l'Eglise dudit bourg de Couches en Bourgongne le dernier jour de Decembre 1641 & avoir emporté le S. Ciboire, avec un Soleil d'argent, & un Ciboire d'estain, & rompu la Saincte hostie en plusieurs pieces. Ensemble l'heureuse Conversion de 3 desdits Heretiques, a l'execution desquel s'est rencontré plusieurs Ministres, pour les empescher de se convertir à la foy Catholique, Apostolique & Romaine, Jouxté la copie imprimée à Autun, Blaise Simonnot, 1642, in-8°, p. 8, Avec permission, -.*

BnF Tolbiac : RES 8-LD176-1591

30-Récit véritable du grand attentat fait au tres-auguste sacrement de l'Autel par un détestable Renegat, nommé François Langlois, qui a meschamment arraché & mis en pieces la sainte Hostie d'entre les mains d'un Prestre, à l'eslevation de la saincte Messe, en l'Eglise Parochiale de S. Hilaire de la ville de Chartres en Beausse, au grand estonnement des assistants : Et pour cet effet, a esté condamné d'avoir le poing coupé, & d'estre brûlé tout vif, & les cendres jettées au vent. Ensemble les grandes ceremonies de la Procession generale qui se sont faites pour ce sujet, par Monseigneur l'ILLUSTRISSEME & REVERENDISSIME Evesque de Chartres, accompagné de tout son Clergé, qui s'y sont comportés avec zele de devotion, Paris, Alexandre Lesselin, 1645, in-4°, p. 8, Avec permission, -.

BnF Arsenal : 8-H-7786 (13)

BnF Tolbiac : 4-LK7-1872

Médiathèque Pompidou, Châlons-en-Champagne : AF 9951 – 35101000274550

31-GUYON Jacques, *Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Parroisse du Diocese d'Orleans et d'une procession solennelle qui y a esté faicte pour reparation dudit crime. Le tout rédigé par écrit par Jaque Guyon, Prestre Orleanois, Orléans, Maria Paris, 1646, in-8°, p. 40, -, -.*

BnF Tolbiac : 8-LK7-3444 et LK7-3444

*32-Le Violement du sanctuaire ou le sacrilege commis sur le Sainct Sacrement de l'autel à Sainct Sulpice, avec la reparation d'honneur qui luy a esté faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Generale faite le 6 d'Aoust 1648, Paris, Guillaume Sassier, 1648, in-4°, p. 8, Avec permission, -.*

Bodleian Libraries, University of Oxford : 4° SIGMA 290 (1)

BM : M 12402

BnF Tolbiac : 4-LK7-7170

Bibliothèque patrimoniale Villon : Leberm-4430

BSG : 4 Z 1076 INV 790 (P.1)

*33-Autre édition : Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé à la mort d'un des voleurs qui avoit pris le S. Ciboire dans l'Eglise S. Sulpice, & jetté les Hosties par terre. Lequel a esté condamné à faire amande honorable nud en chemise la torche au poing, devant ladite Eglise & à estre mené au bas de la ruë de Tournon, & là estre attaché à un poteau, & étranglé, puis brûlé, & ses cendres jettées au vent. Ce qui a esté fait le 16 juin 1649, Paris, Guillaume Sassier, 1649, in-4°, p. 8, Avec permission, -.*

Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, Toulouse : Fa C 1422 (33)

BiS : HJR 4= 33 Pièce 31

BM : M 13061

BnF Arsenal : 8-H-7772 (58)

BnF Tolbiac : 4-LK7-7171

BSG : 4 L 606 (13) INV 508 RES

Médiathèque d'Orléans : Rés.E17714.29 et Rés.E17726.66

University of Glasgow Library : Sp Coll Ferguson Af-b.14

34-*Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti, - , -, 1648, in-8°, p. 16, - , -.*

BnF Tolbiac : 8-LK7-7111

35-*Harangue a la Reyne, par Messieurs les curez des Bourgs de Seaux, Paloyseau, Fontenay aux Rozes, Sévre, Meudon, Clamar, Carmes deschaus de Charenton, & autres des environs de la ville de Paris. Sur les actes d'hostilité, sacrileges, viols commis dans les lieux Saincts & maisons, par les troupes Mazarines, Paris, Pierre Sevestre, 1649, in-4°, p. 12, - , -.*

Bayerische Staatsbibliothek, Munich : 4 Gall.g. 233-3

BiS : HJR 4= 31 Pièce 66 et HJR 4= 93 Pièce 12

BM : 4° 17643-40, 4° 18922-3/15, 4° 19069-7, 4° A 11293-38, 4° A 11506-103, 4° A 11511-48, 4° A 11528-55, 4° A 11529-61, 4° A 11562-25, 4° A 11563-58, 4° A 11580-19, 4° A 12807-22, 4° A 13928-10, M 11009 et M 15216

Bibliothèque municipale de Lyon : Rés 311278, Rés 312800, SJ IF 247/177 et SJ IF 247/191

BnF Tolbiac : 4-Z LE SENNE-1593 (1)

BSG : 4 L 606 (13) INV 508 RES (P.67)

Médiathèque François-Mitterrand, Poitiers : E 7(76)

ULiège Library, Liège : R10827B

36-*Le miracle nouveau d'un crucifix qui parla vendredi dernier dans S. Germain à la Reyne régente, Paris, Denis Langlois, 1649, in-4°, p. 8, - , -.*

Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, Toulouse : Fa C 1229 (8)

BM : M 11633

Bibliothèque municipale de Lyon : Rés 312496, Rés 311761 et SJ IF 247/191, 103

BnF Tolbiac : 4-LB37-1102 et RES 4-NFG-27 (68)

BnF Arsenal : 8-H-7668 (22) et 8-H-7725 (16)

Bibliothèque patrimoniale Villon : Leberm-4430

BSG : 4 L 606 (13) INV 508 RES (P.15) et 4 Z 1036 INV 751 RES (P.43)

Herzog August Bibliothek, Wolfenbüttel : A: 10.4 Poet. (10) et M: Gk 2112 (80)

Médiathèque d'Orléans : Rés.E17711.30

37-Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucuns meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnées, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le SR. Duc d'Espernon. Du 7 may 1649, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1649, in-4°, p. 7, -, -.

BnF Tolbiac : F-23681 (25)

38-Attantat commis en l'eglise de Centnoix pres d'Argenteuil, par Nicolas Geny laquais, âgé de 20 ans, qui arracha le precieux corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du prestre disant la sainte messe, le lundy de la Pentecoste 1649, Paris, Pierre Targa, 1649, in-4°, p. 7, Avec permission, -.

BM : M 13348

BnF Tolbiac : 4-LK7-9188, LK7-9188 et MFICHE 4-LK7-9188

Médiathèque d'Orléans : Rés.E17755.34

39-Autre édition : Recit véritable de l'attentat fait sur le precieux corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du Prestre, disant la messe le lendemain de la Pentecoste, 24<sup>e</sup> May de cette presente année 1649 commis en l'Eglise du village de Sannois, à une petite demy-lieüe d'Argenteüil, par un grand Laquais, âgé de 26 à 27 ans, Paris, -, 1649, in-4°, p. 7, -, -.

BiS : HJR 4= 95 Pièce 62], [BM : M 13276

BM : M 13276

BnF Arsenal : 8-H-7705 (11)

BnF Tolbiac : 4-LK7-9187, LK7-9187 et MFICHE 4-LK7-9187

BSG : 4 F 1121 INV 1773 FA (P.37 BIS)

SLUB Dresden, Dresde : Hist.Gall.C.431, 24

40-Autre édition : *Recit véritable D'une action prophane & extravagante, arrivée Vendredi dernier 11 juin 1649 à la Messe du R. P. Benoist, Prestre de l'Oratoire, dans leur Eglise de S. Honoré à Paris, sur les sept à huit heures du matin*, Paris, François Preuveray, 1649, in-4°, p. 7, -, -.

BiS : HJR 4= 33 Pièce 28

BM : M 13600

BnF Arsenal : 8-H-7662 (90)

BnF Tolbiac : 4-LK7-7002

Bibliothek Universität Augsburg : BV003458127

BSG : 4 F 1121 INV 1773 FA (P.35)

Institut de France, Paris : Fol CX 32 (3)

41-Récit véritable, *D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649. au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la saincte Messe*, Paris, -, 1649, in-4°, p. 6, -, -.

BnF Arsenal : 8-H-7728 (52)

BnF Tolbiac : 4-LK7-7001, 4-Z LE SENNE-1505 (2) et MFICHE 4-LK7-7001

Bibliothèque patrimoniale Villon : Leberm-4430

BSG : 4 L 606 (13) INV 508 RES (P.35)

42-DE LA CAMPIE, *Les profanations mazariniques, ou le truchement de S. Denis, apportant les nouvelles de sa desolation. Par le Sieur De La*

*Campie, Gentil-homme Perigordin*, Paris, Pierre Targa, 1649, in-4°, p. 8, Avec permission, -.

Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, Toulouse : Fa C 1232 (10)

BiS : HJR 4= 42 Pièce 121

BM : M 13241

BnF Arsenal : 8-H-7749 (49) et 8-H-7691 (125)

BnF Tolbiac : 4-LB37-470 et RES 4-NFG-24 (14)

Bodleian Libraries, University of Oxford : 4° SIGMA 288 (1)

Gottfried Wilhelm Leibniz Bibliothek - Niedersächsische Landesbibliothek : Gf-A 969:11

Institut de France : 4° N. S. 2236 (n° 31)

Médiathèque d'Orléans : Rés.E17722.41

Universitätsbibliothek Erlangen-Nürnberg: H00/HIST 1087 o[2]

Sächsische Landesbibliothek - Staats- und Universitätsbibliothek Dresden: Hist.Gall.C.436.b,misc.58 et XMAR114836

*43-Apologie pour messieurs du parlement contre quelques libelles faicts à S. Germain en Laye*, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649, in-4°, p. 12, Avec permission, -.

BM : 12465, 4° 17608-5/72, 4° 19113-44 bis et 4° A 11518-40

BnF Arsenal : 8-H-7660, 8-H-7675, 8-H-7668 (91) et 8-H-7780 (12)

BnF Tolbiac : 4-LB37-671 et RES 4-NFG-24 (22)

BSG : 4 L 606 (16) INV 511 RES (P.29)

BiS : HJR 4= 43 Pièce 77, HJR 4= 6 Pièce 97 et VC 13709 Pièce 34

*44-La Champagne désolée par l'armée d'Erlach*, Paris, -, 1649, in-4°, p. 8, -, -.

BM : M 10724, 4° 18824 Z-28/29, 4° A 11516-2, 4° A 11576-54, 4° A 13939-20 et 4° A 13942-22

BnF Richelieu : Ms. Clairambault-1080, fol. 4

BnF Tolbiac : 15157, 4-LB37-1247, RES 4-NFG-30 (59) et  
MICROFICHE M-12481

45-Autre édition : *La Champagne désolée par l'armée d'Erlach, avec les cruautes exercées par icelle*, Paris, -, 1649, in-4°, p. 8, -, -.

BiS : HJR 4= 4 Pièce 62, HJR 4= 25 Pièce 17, HJR 4= 95 Pièce 54 et  
HJR 4= 29 Pièce 60

BM : 4° 17613-22, 4° A 11518-61, 4° A 11533-46, 4° A 12834-82,  
4° A 11298-49 et M 12633

BnF Arsenal : 8-H-7697 (36), 8-H-7721 (64), 8-H-7733 (29), 8-H-  
7785 (3) et 8-H-7787 (39)

BnF Tolbiac : 4-LB37-1247 (A) et MFICHE 4-LB37-1247 (A)

46-*Soupirs françois sur la paix italienne avec l'augmentation*, Jouxte la  
Copie imprimée à Anvers, -, 1649, in-4°, p. 11, -, -.

BnF Arsenal : 8-H-7662 (41), 8-H-7668 (44) et 8-H-7723 (79)

BnF Tolbiac : YE-4483

BSG : 4 L 606 (5) INV 500 RES (P.22)

47-CAUMARTIN François Lefèvre de, *Mandement de monsieur l'evesque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel*, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, -, 1650, in-4°, p. 6, -, -.

BM : M 11542

BnF Arsenal : 8-H-7830 (11) et 8-H-7678 (84)

BnF Tolbiac : E-2400 (AMIENS,1650/06/01)

48-*Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moynes, deux Gentils-hommes, & deux Damoiselles, sur le S. Sacrement de l'Autel, qu'ils ont fait consumer à une Chevre & à un Oye, & sur trois Enfans, qu'ils ont fait distiller par la lambique. Avec le récit de leur emprisonnement dans l'inquisition de Rome, pour leur estre fait & par*

*fait leur procez. Loué soit le très Sainct Sacrement de l'Autel, Jouxte la copie Imprimée à Paris, –, 1651, in-4°, p. 7, –, –.*

Herzog August Bibliothek, Wolfenbüttel: Gk 2189 (44)

BM : M 13385

BiS : HJR 4= 22 Pièce 13

BnF Tolbiac : K-4667

49-ARNAULD Henri, *Tres-humble Remonstrance faite au Roy et à la Reyne, par Monseigneur l'Evesque d'Angers, sur les actes d'hostilité, sacrileges, violements & incendies, commis par les troupes du Mareschal d'Hocquincourt, dans plusieurs lieux de son Diocese & singulierement és environs de la ville d'Angers*, Paris, Salomon de La Fosse, 1652, in-4°, p. 15, Avec permission, –.

BnF Arsenal : 8-H-7669 (37) et 8-H-7735 (107)

BnF Tolbiac : 4-LB37-2222, MFICHE 4-LB37-5252 (38), RES 4-NFG-40 (38) et SP91/909

Bayerische Staatsbibliothek, Munich : BV001508628

50-Autre édition : *Tres-humble remonstrance faite au Roy, par Mr. l'evesque d'Avranches, sur les actes d'impiété, sacrilege, volleries, & violements qui se commettent tous les jours és environs de la ville de Paris, depuis l'arrivée de Sa Majesté à Saint Germain en Laye*, Paris, , 1652, in-4°, p. 15, –, –.

BnF Arsenal : 8-H-7745 (18)

BnF Tolbiac : 4-LB37-2223

Herzog August Bibliothek, Wolfenbüttel : M: Gk 2193 (23)

51-Lettre d'un habitant de la ville de Blois, escripte a un sien amy, sur les desordres, pilleries, sacrileges & violemens que le Cardinal Mazarin a fait faire, tant dans ladite Ville de Blois, que dans tous les Villages aux environs, Paris, Veufve de Jean Guillemot, 1652, in-4°, p. 7, –, –.

BiS : HJR 4= 39 Pièce 3

BM : M 11167

BnF Arsenal : 8-H-7735 (17)

BnF Tolbiac : 4-LB37-2368

Bibliothèque universitaire de Montpellier : Fe 273 T2 p43

52-*Consultation chrestienne et politique : Sçavoir ; Lequel est le plus expédient, & le plus avantageux à la France, que le Cardinal de Retz, ou le Cardinal Mazarin Gouverne l'Estat, - , -, 1652, in-4°, p. 12, - , -.*

BM : M 12684

BnF Arsenal : 8-H-7904

BnF Tolbiac : 4-LB37-2444 et RES 4-NFG-42 (39)

53-*Inventaire des choses plus memorables trouvées au but de l'armée Mazarine après sa défaite, & qui avoient été par eux volez en divers lieux, Paris, André Chouqueux, 1652, in-4°, p. 8, - , -.*

BM : M 13103, 17608-25/84, 4° 17628-53, 4° 19120-62, 4° A 11308-30, 4° A 12830-34 et 4° A 13948-82

BnF Arsenal : 8-H-7855

BnF Tolbiac : 4-LB37-2392

54-*Arrests du Conseil du Roy, des Chambres de l'édit de Paris et de Castres. Sur la vénération que sa Majesté. veut estre rendue au Saint Sacrement de l'Autel, par ceux de la Religion prétendue reformée de son Royaume. Imprimez par le commandement de Nosseigneurs de l'Assemblée générale du Clergé, Paris, Antoine Vitré, 1656, in-8°, p. 23, Avec permission, -.*

British Library, Londres : 4092.bbb.13.(15.)/BLL01018503852

BnF Tolbiac : Sans cote, F-47055 (43) et F-[...]

Bibliothèque Tolosana : Res Mn 6563 (2)

*55-Arrest du Conseil d'Estat par lequel le Roy, sans s'arrêter à l'Ordonnance du 22 avril 1655, à la Requête du 23 juin en suivant, et au partage intervenu en la Chambre de l'édit de Castres le 22 May 1649, a deschargé les habitans Catholiques de Realmont de la demande à eux faite par ceux de la Religion pretendue reformee, pour entrer en la joüissance de leur Eglise, avec deffenses d'y troubler lesdits catholiques, ny de se plus pourvoir au Conseil pour le fait dont est question dans ledit Arrest, circonstances et dependances, Paris, Antoine Vitré, 1657, in-8°, p. 8, Avec permission, -.*

BnF Tolbiac : F-47062 (16) et Z THOISY-481 (FOL 118)

*56-Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation a mort contre plusieurs Habiants de la Ville d'Aymet faisans Procession de la Religion pretendue Reformée. Pour avoir fait une procession avec un Asne habillé en Prestre, & profané les Divins Misteres du St. Sacrifice de la Messe, & du St. Sacrement de l'Autel, publiquement & scandaleusement au milieu de la place de la Ville d'Aymet. Et le ministre deffaillant apres avoir été trompeté & assigné à trois briefs jours, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1660, in-4°, p. 8, -, -.*

BnF Tolbiac : F-23681 (89)

57-Autre édition : *Ibid*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Bordeaux par Jacques Mongiron Millanges, François Noel, 1660, in-4°, p. 8, -, -.

BnF Tolbiac : F-23681 (88)

Universitätsbibliothek Erfurt : Theol 8° 00273e/03 (06)

58-Autre édition : *Ibid*, Sur l'imprimé à Bourdeaux, Poitiers, Jean Fleuriau, 1660, in-4°, p. 8, -, -.

BnF Tolbiac : Z THOISY-315 (FOL 205)

59-Autre édition : *Ibid*, Toulouse, François Boude, 1660, in-4°, p. 8, -, -.

Bibliothèque Tolosana, Toulouse : Resp Pf PI A 14-2

## ANNEXE 2 [PIERRE DE L'ESTOILE ET LES OCCASIONNELS]

Nous avons effleuré la passion de Pierre de l'Estoile pour la collection des occasionnels. Celle-ci est particulièrement visible quand on parcourt son journal, dans lequel il consignait ses nombreux achats, les faits divers dont il avait connaissance... En bref, la moindre chose, ordinaire comme extraordinaire, pouvait se retrouver dans cet ouvrage. Nous avons ici sélectionné dix passages de son journal pour les années 1609 à 1610. Ces extraits proviennent de la publication suivante : DE L'ESTOILE Pierre, *Mémoires-Journaux 1574-1611. Reproduction intégrale de l'édition Jouaust et Lemerre complétée des inédits découverts ultérieurement. Avec de nombreuses illustrations. Tome X : Journal de Henri IV et de Louis XIII, 1609-1610*, Paris, Tallandier, 1982. (Paris, Librairie des Bibliophiles, Damase Jouaust et Lemerre Alphonse (éd.), 1875-1899).

Afin de ne pas nous cantonner aux canards, nous avons également isolé des passages où il achète des publications officielles, ce qui permet de montrer qu'il veut vraiment toucher à toutes les formes de publications. Classés chronologiquement, ces morceaux témoignent de l'attention que Pierre de l'Estoile accorde à ces publications à travers les nombreux détails qu'il couche à l'écrit : date, format, prix, lieu... Son jugement, parfois ironique, a aussi un intérêt car il porte un regard de collectionneur et croit peu aux canards. On retrouve aussi quelques mots qu'il peut utiliser pour ces canards, à savoir « fadèze », « sottise » ou bien « coionnerie ».

### **Extraits du *Journal de Pierre de l'Estoile* :**

1- « Le mardi 6<sup>e</sup> [octobre 1609], j'ay acheté un Arrest nouveau du Conseil privé du Roy, contenant reiglement d'entre les assesseurs criminels et commissaires examinateurs du siège présidial d'Agenoix en Gascongne, et les Président, Présidial, Juge-mage, etc. ; avec un autre Édit du Roy, portant création et érection d'une lettre de maistrise jurée de chacun art et mestier en toutes les villes, bourgs et fauxbourgs et lieux de son Roiaume et païs de son obéissance, en faveur du mariage de monseingneur le prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France : ces deux m'ont costé quatre sols. » (p. 38)

2- « Le lundi 9<sup>e</sup> [novembre 1609], j'ay acheté, au Palais, une fadèze nouvelle, imprimée nouvellement, in-16°, intitulée : *Le Trompette françois*, qui m'a costé cinq sols, et ne vault pas cinq deniers. » (p. 74)

3- « Le lundi 30<sup>e</sup> [novembre 1609] et dernier du mois, I. R. m'a donné les quatre fadèzes suivantes qui grossiront les pacquets de mes bagatelles :

1° *Histoire prodigieuse d'un novice de l'Ordre S. François, crucifié par les Juifs à S. Ranbin en Piedmont* ;

2° *La Conversion de la Roine de Bandas* ;

3° *Discours facétieux des signes, veux au ciel par un aveugle, et interprétés par ung muet, et entendus par ung sourd* !

4° *Eglogue, enrichie de trente anagrammes sur cest illustre nom MARGUERITE DE VALOIS*,

Imprimées à Rouen, où toutes les sottises et coionneries du temps se trouvent aujourd'hui. » (p. 84-85)

4- « Le mard 19<sup>e</sup> [janvier 1610], j'ay acheté, ung sol, un nouvel Édit du Roy, qu'on criot par ceste ville, en faveur des Référendaires des Chancelleries de France, contenant leur salaire et attribution pour leur droict de veu et rapport de toutes lettres roiaux. » (p. 115)

5- « J'achetai, ce jour [samedi 6 février 1610], ung nouveau petit livret de superstition, imprimé à Tournay, in-16°, 1610, intitulé : "La Vie du beinheureux S. Jean de Sahagonne, Espagnol, de l'Ordre des Eremites du P. S. Augustin, béatifié et rendu Saint par le Pape Clément VIII, pour avoir esté plus fertile en miracles que le Saint des Saints, Jésus Christ", comme apparoist par la lecture de ce petit livre, qui, par ses contes ridicules, incite toutesfois les mieux avisés plus à la risée qu'à la devotion. Il m'a costé, relié en parchemin, dix sols. » (p. 137)

6- « Le lundi, premier de ce mois [mars 1610], on criot, par ceste ville, l'*Histoire pitoiable des parricide commis par Jacques Gentet et sa femme envers leurs pères, mères et sœurs, en la ville de Blaye* ; laquelle encores que je me défiasse avoir esté regrattée et reschauffée par ces pauvres contre-porteux morfondus, si est-ce que, pour n'estre point parmi mes fadèzes et cris de Paris de ce temps, je l'ay voulu avoir et en ay donné deux sols, pour ajouster à mes autres bagatelles. » (p. 158)

7- « On crioit, ce jour [samedi 13 mars 1610], par ceste ville, la suivante fadèze, comme nouvelle, bien que regrattée et surannée : *Discours prodigieux et espouvantable de trois Espagnols et une Espagnole, magiciens et sorciers, qui se faisoient porter, par les diables, de ville en ville* ; avec *leurs déclarations d'avoir fait mourir plusieurs personnes et bestail par leurs sortiléges, et aussi d'avoir fait plusieurs dégâts aux biens de la terre*. Ensemble, l'Arrest prononcé contre eux par la Cour de Parlement de Bourdeaux, le samedi 6<sup>e</sup> jour de mars 1610, qui est une dacte fausse, mise par pitié, et pour rechauffer ces pauvres contreporteurs, morfondus en toutes sortes, par Ruelle l'imprimeur, qui me l'a dit ce jourd'hui et m'en a apporté un. » (p. 167-168)

8- « J'ay acheté, ce mesme jour [samedi 3 avril 1610], deux liards, une nouvelle fadèze, qu'on crioit, d'un cruauté plus que barbare, commise (et à laquelle on n'a pas, possible, pensé) dans la ville de Mets<sup>406</sup> ». (p. 194)

9- « Le lundi 5<sup>e</sup> [avril 1610], j'ay acheté les suivantes fadèzes : *Instructions pour faire les esperviers et pour s'en servir*. – *Le Tumbeau et résurrection de l'amour, à la docte Marguerite* (qui en aimera tousjours mieux la résurrection que le tumbeau). – *Advis sur l'usage des passemens d'or et d'argent*. – *Traicté des saintes méditations pour la*

<sup>406</sup> En partant des quelques détails qu'il donne, à savoir « cruauté plus que barbare » et dans la ville de « Mets » nous avons retrouvé l'occasionnel qui correspond à la *Cruauté plus que barbare du massacre commis en la ville de Mets, ès personnes de Mangeon vefve de feu André Crepinet, Magdeleine sa servante, & d'un enfant âgé de trois ans*. Ensemble la punition qu'a esté faite en la personne du meurtrier, Paris, Jouxte la copie imprimée au Pont-à-Mousson, 1610.

*Semaine sainte*, du P. Bonis, Jésuite, qui est une de leurs marchandises courantes, tous les ans, en ceste Semaine peneuse. Lesquelles quatre m'ont cousté 5 sols. » (p. 194)

10- « Le lundi 19<sup>e</sup> [juillet 1610], j'achetay les fadèzes suivantes, qui se croioient par les rues (qui n'estoient proprement qu'amuse-badaux pour divertir le peuple de penser à autre chose) :

*Funèbres Cyprès*, dédiés à la Roine.

*Les Larmes de la France*.

*Stances sur la mort du Roy*, par Mademoiselle de Rohan.

*Pourtrait de Henri-le-Grand*, imprimé en une grande feuille en taille douce, par J. Le Clerc, avec le sommaire de la vie et Mort d'iceluy.

*L'Arrest du Livre de Mariana*, avec le Censure de la Sorbonne (qui se livroit sous le manteau)

*L'Oraison funèbre*, de M. Des Landes, Jacobin, prononcée par lui dans l'église S<sup>te</sup>-Marie (qui est la meilleure de toutes). Payé demi-quart d'escu. » (p. 338-339)

### ANNEXE 3 [ICONOGRAPHIE DU MIRACLE DES BILLETTES]

Le Miracle des Billettes sera régulièrement repris au cours des siècles et possède ainsi de nombreuses versions différentes. Il a ainsi donné lieu à plusieurs iconographiques, que cela soit sur des vitraux, ou bien des gravures. Au XVII<sup>e</sup> siècle, nous avons notamment deux publications qui nous intéressent car elles mettent en avant ce miracle. Nous proposons ici neuf estampes issues de MILON Pierre, *Le sacrifice de la croix représenté en l'Eucharistie par l'hostie miraculeuse de Paris*, Paris, Pierre Billaine, 1633. Nous utilisons deux exemplaires pour cela :

- des photos personnelles issues de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France (8-Z LE SENNE-7667 (1))
- des captures d'écran tirées de l'exemplaire de la Bibliothèque de Lyon (SJ A 325/54), numérisé sur *Google Books*

Nous joignons à chacune des gravures un court texte, qui lui provient de SEGUIER Jérôme, *Histoire miraculeuse de la saincte hostie gardee en l'eglise de S. Jean en Greve. Ensemble quelques hymnes de l'eglise, au S. Sacrement de l'autel. De la traduction de H. S. P.*, Paris, Frederic Morel, 1604 (Bibliothèque nationale de France, 8-LK7-6870 (2)). Cet occasionnel, publié au début du XVII<sup>e</sup> siècle, contient deux histoires de profanations par des juifs et illustre à quel point l'affaire des Billettes est toujours utilisée pour susciter la dévotion et stigmatiser les juifs. Nous reproduisons d'abord les neuf estampes, puis nous retranscrirons les neuf extraits numérotés comme les images, chacun étant un descriptif d'une image.

**Estampes du Miracle des Billettes :**

**Estampe 1 :**



« Que ce commerce est maudit,  
Femme d'Engager la robe  
C'est ton cœur que tu dérobe  
De vendre enfin Jesus Christ »  
*F. Ragot sc.*

**Estampe 2 :**



*Faillot il donc qu'un baiser  
Helas trahit encore  
Celuy que tant plus j'adore  
Plus je le voi s'abaisser*

« Faillot il donc qu'un baiser/Helas trahit encore !/Celuy que tant plus  
j'adore/Plus je le vois s'abaisser » (Bibliothèque de Lyon, p. 44)

**Estampe 3 :**



« Jesus l'extreme malheur !/Quand ceste femme vous touche/Vous sortez  
tost de sa bouche/Car elle a le diable au cœur » (Bibliothèque nationale  
de France, p. 64)

**Estampe 4 :**



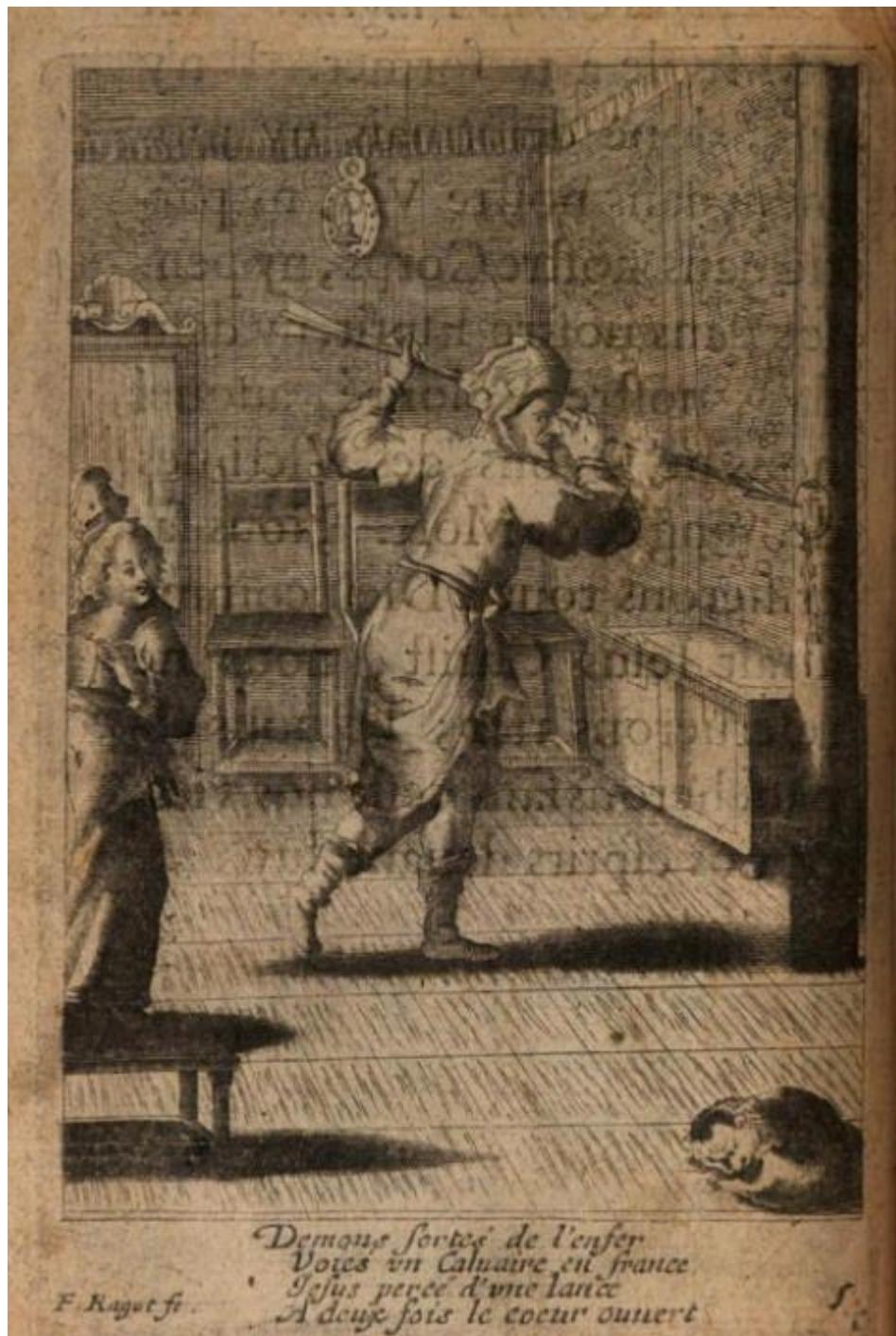
« Traistre et barbare bourreau/Dont la main par trop sanglante/Couppe la chair innocente/D'un canif et d'un couteau. » (Bibliothèque de Lyon, p. 84)

**Estampe 5 :**



« Le sang ne peut estancher/Du Juif la rage infidelle/Car d'une verge cruelle  
il poursuit a l'espanger. » (Bibliothèque nationale de France, p. 104)

**Estampe 6 :**



« Demons sortés de l'enfer/Voiés un Calvaire en France/Jesus percé d'une lance/A deux fois le coeur ouvert. » (Bibliothèque de Lyon, p. 122)

**Estampe 7 :**



« Qui ne fust abismé/De voir Jesus en ces flames/Derechef dire a nos Ames/Qu'alors tout est consommé » (Bibliothèque nationale de France, p. 143)

N.B. : Nous nous excusons que l'image ne contienne pas ici le texte inférieur comme sur les autres images. Notre photographie de base n'était pas d'assez bonne qualité et la gravure n'était pas numérisée. Nous avons donc préféré prendre une autre photographie de meilleure qualité même si incomplète.

**Estampe 8 :**



*Dinin sacrificateur  
Recois donc cette victime  
C'est un gage si sublime  
Qu'il doit loger en ton cœur*

F Ragot sc.

8

« Divin Sacrificateur/Recois donc cette victime/C'est un gage si Sublime/Qu'il doit loger en ton cœur » (Bibliothèque de Lyon, p. 166)

**Estampe 9**



*Le Juif sans se repentir  
Meurt au milieu du Supplice,  
Prions qu'un tel sacrifice  
Nous puisse tous convertir.*

9

« Le Juif sans se repentir/Meurt au milieu du Supplice/Prions qu'un tel  
Sacrifice/Nous puisse tous convertir » (Bibliothèque de Lyon, p. 186)

### **Estampes du Miracle des Billettes :**

#### **Extrait 1 :**

« Il est donc advenu en l'an mil deux cens quatre vingt dix, aux festes solennelles de Pasques, esquelles la religion Chrestienne a de coustume se rassasier du corps & sang de JESUS-CHRIST, vray agneau sans macule qu'une pauvre femme ayant engagé à un certain Juif, demeurant en la rue des Jardins, nommé Jonathas, ses meilleurs habits, pour survenir à sa nécessité, & n'ayant dequoy les racheter, le supplia humblement de les luy rendre ou prester, à ce qu'au jour d'une si bonne feste, elle peust converser plus honnestement avec ses voisines.

Or ce malheureux Juif reconnoissant que cette femme n'estoit peu transportee de cette affection, par l'instinct & trame du malin esprit, commence à luy tenir ce propos : Femme si tu veux que je te donne volontiers ce que tu me demande, fay moy promesse de m'apporter & livrer ceste chose que tu dois recevoir au joud'huy en l'Eglise, & que tu crois estre ton Dieu. Si tu fais cela, je ne te rendray pas seulement tes habits, mais aussi je te donneray l'argent que je t'ay presté. »

#### **Extrait 2 :**

« Tost apres à l'heure de la premiere Messe, elle entre en l'Eglise parrochialle de S. Mederic, & s'approchant avec les autres fidèles pres du saint Autel, comme porte l'ancienne coustume, toute enfilee du venin de sa malice & convoitise, masquee d'une reverence feinte, reçoit les venerables mysteres du corps de JESUS-CHRIST & d'artifice projetté garde la sainte Hostie quelque peu de temps dans sa maudite bouche, & souz la langue de son infidélité : de là ceste faulse trahistresse coupable de l'exces d'un si grand parricide, sortant hors de l'Eglise s'en va vers le Juif, & se desgageant de son impie promesse, luy delivre ce precieux Sacrement, retir ses habits, ainsi qu'il avoi testé convenu, & s'en retourne chez elle, faisant peu d'estat d'avoir si lachement & malheureusement vendu le corps de son Createur. » (p. 9-10)

#### **Extrait 3 :**

« Ce cruel et barbare Juif ayant receu la sainte Eucharistie, aveuglé des ténèbres de son opiniatreté, & ne reconnoissant que souz l'espece

deu pain estoit cachee la craye chair de nostre Sauveur, qu'il a prise des flancs immaculez de la sacree Vierge, commence à tenir ce lagngage à soy-mesme : *Je sçauray maintenant, & à ce coup esprouveray, s'il y a de la verité en ce ces fols de Chrestiens racontent.* » (p. 10-11)

#### **Extrait 4 :**

« Ce disant il prent un canivet ou petit cousteau, tel que celuy dont se servent les escrivains à tailler leurs plumes, & se met à percer de plusieurs poinctures l'Hostie vivante du saint corps de JESUS-CHRIST, par ly mise sur un coffre : & n'eust si tost faict cela qu'à l'instant il void sortir d'icelle, & ruisseler grande quantité de sang précieux. Esmerveillé d'un tel spectacle, il appelle sa femme avec un petit fils & une fille qu'il avoit : & persistant neantmoins tousjours en son incredulité, leur monstre le prodige de son execrable forfait. La femme, bien que du premier abord elle prist quelque plaisir en ceste meschanceté, par apres neantmoins reste toute estonnee d'un aspect si espouventable. » (p.11)

#### **Extrait 5 :**

« Le Juif fut pareillement estonné d'un tel miracle, mais n'arresta pour cela le cours de sa malie, ains au lieu d'entrer en conponction, & repentir d'un crime tant énorme, il prent derechef ceste mesme Hostie, & avec un cloud la transperce à coups de marteau, de laquelle commença derechef a couler du sang en abondance : mais comme \*c'est l'ordinaire du vice de ne desister jamais jusques à ce qu'il soit parvenu au fest & comble d'iniquité, le meschant se met derechef à la flageller d'une si estrange façon que la propre femme du Juif esbranlee de ceste impiété ne se peut contenir de luy dire :

O homme tres-cruel, si jamais y en eut au monde, & despouillé de toute humanité ! comment se peut-il faire que tu ne sois esmeu de si grandes merveilles ? comment est-ce que ton coeur est tant endurcy, & ton esprit obscurcy, & ton ame si plongee au gouffre profond de malice que tu ne vienne à penser à toy, contemplant de tes yeux mal-heureux tant de traicts signalez de la puissance de Dieu ? ne vois tu pas qu'à juste raison les Chrestiens adorent & invocquent un tel pour Messie, caché souz le rideau des elemens visibles, attendu qu'apres avoir esté

percé de tant de coups, & deschiré par toy d'une si grande quantité de playes, il persevere toujours entier & sans corruption ? Cesse au moins maintenant mal-heureux que tu es, cesse de poursuivre la poincte de ta meschanceté, despouille ton obstination & envie aveuglee, & adore avec moy celuy coontre lequel ta rage & fureur s'est si longuement & en vain acharnée. » (p. 11-12)

### **Extrait 6 :**

« Et afin que ce cruel n'oubliast rien des tourmens & supplices que nostre Seigneur avoit souffert en sa premiere passion, il attache contre un lieu puant & infect ceste mesme Hostie, & de toute sa force luy jette un coup de l'ance, qui fit derechef l'ouverture à un grand ruisseau de sang decoulat de la playe comme auparavant. » (p. 15)

### **Extrait 7 :**

« Il advint donc en la mesme solemnité de Pasques, sur l'heure que la grand messe se devoit célébrer, qu'on se mit à sonner les cloches au monastere de saincte Croix, pour assembler le peuple à la manière accoustumee, quant voicy le fils de cet execrable Juif qui sort de la maison de son père, & rencontre plusieurs hommes & femmes, & autres enfans ses compagnons, qui s'acheminoient en haste vers l'Eglise, ausquels il demanda où est-ce qu'il se hastoient d'aller si vistement : les enfans luy respondent, qu'on de la cloches qu'ils avoient entendu nagueres, il s'acheminoient à l'Eglise pour veoir & adorer nostre Seigneur. A quoi il respondit : En vain vous allez à l'Eglise pour veoir vostre Dieu, car mon pere l'a si mal traicté ce matin, & luy a donné tant de coups de fouët & de cousteau qu'il l'a fait mourir.

Alors une bonne femme poussee du zèle de la foy, entendant ces paroles, afin de scâvoir la vérité d'icelles, se voyant proche de la maison de cet infame Juif, prent une petite tasse de bois, entre dedans, & faict semblant d'y chercher du feu, elle n'eust pas si tost le pied en la maison, qu'elle vit tout remply d'une extreme horreur, & recognoist l'exces de ceste sanglante tragedie exercée sur le corps du Sauveur. Se voyant en tel accessoire, elle fait le signe de la Croix, & s'approchant (non sans grande frayeur) pour veoir de pres ceste Saincte Hostie : elle ne se

prend garde qu'à l'instant elle l'aperceut toute entiere voler dedans sa tasse. Laquelle avec grande joye, reverence & admiration elle receut, & la cachant honnestement de son tablier, la porta au curé de S. Jean en Greve, à fin de la garder. » (p. 19-20)

### **Extrait 8 :**

« Icy l'on tient qu'apres qu'elle fut entree en l'Eglise, elle se mit en devoir d'en sortir, ne sçachant bonnement que faire : mais qu'elle ne peut jamais trouver aucune des portes, ains alloit ça et là vaguant à l'entour des autels, comme liee invisiblement de certaines chaisnes, jusques à ce que le Curé s'estant aperceu de ce cas estrange, l'accosta de pres avec plusieurs assistants, & apprit ce qui s'estoit passé, & receut d'elle le precieux joyau que elle portoit. » (p. 21)

### **Extrait 9 :**

« Ce miserable Juif persevera tousjours en son infidelité, bien que sa femme & ses enfans se fussent convertis à la foy, non sans grande devotion. A tant il est mis és mains de la justice, & condamné par le jugement de personnes notables à estre bruslé vif. L'execution n'en est longtemps differee : il est aussi tost libré au Prevost de Paris. On le garrote au bout d'une charrette : & mené au lieu du supplice, on l'environne de fagots & sarmens [...] & à l'instant le feu estant mis au bois préparé, le Juif est aussi facilement consumé avec son livre, qu'opiniatrément il avoit refusé de se convertir. Ainsi le miserable estant condamné par le double jugement de Dieu & des hommes, est redvict en cendre par l'embrasement d'un feu temporel, pour passer incontinent apres aux flammes éternelles. » (p. 24-26)

**ANNEXE 4 [LE SAC DES EGLISES DE LYON]**



*Le sac des églises de Lyon*, musée Gadagne, Lyon, 1565 env., Wikimedia Commons

## **ANNEXE 5 [L'HISTOIRE MIRACULEUSE DE SAINT ANTOINE]**

*Histoire miraculeuse de trois Soldats punis divinement pour les forfaicts, violences, irreverences & indignitez par eux commis, avec blasphemes execrables contre l'image de monsieur saint Antoine. A Soulcy pres Chastillon sur Seine, le vingt-uniesme jour de Juin dernier passé.*

L'an mil cinq cens soixante & seize, le XXI jour de Juin, Monsieur frere du Roy estant à Chastillon sur Seine, & la garde de son Infaterie logée au village de Soulcy, distant d'une lieuë ou environ dudit Chastillon, trois soldats de ladite Infanterie oysifs, estans pres l'Eglise dudit lieu : au devant de laquelle y avoit une grande image de saint Antoine eslevée en pierre : apres plusieurs propos scandaleux par eux tenuz de ladite image par derision, l'armerent d'un morion & d'une hallebarde, luy disans ces mots avec grands & execrables blasphemes : Si tu as de la puissance, monstre la presentement contre nous, & te deffends : & ce disant, ruèrent plusieurs coups des armes qu'ils avoient sur ladite image. Dequoy non contens l'un d'eux, tira contre icelle image deux ou trois harquebouzades, de l'une desquelles fut frappée icelle image en la face, entre la levre basse & le menton, & au mesme instant ledict soldat s'escriant à haute voix, dist ces mots : Je brusle, & tomba mort en terre. En la face duquel, & au mesme endroit que ladite harquebuzade avoit attaint ladite image, apparut le feu qui le brusloit au dedans de la bouche, qui encores continuoit apres sa mort.

Le second desdicts soldats s'estant pareillement escrié par plusieurs fois qu'il brusloit, pensant eviter ce tourment par eau, se seroit precipité de dans une riviere proche dudit lieu, où incontinent il auroit esté suffoqué & noyé.

Le tiers voyant la persecution de ses deux compagnons, tomba esvanoüy en la place, & fut porté en un logis proche dudit lieu, saisy d'une fieuvre chaude, & si violente que ce fut chose admirable à ceux qui le voyoient. Entre lesquels aucun desdictes troupes, ses parens & amis Catholiques eurent soudain recours à l'Eglise, & ayans recouvert un Prestre, firent chanter une Messe devant ladite image, à laquelle un peuple infini assistant, tant soldats que habitans dudit lieu, se mirent

en devotion, & firent tous unanimement prieres à Dieu pour ce pauvre miserable.

Et apres ladicte Messe celebree, & autres pieres & ceremonies faictes, allerent vers le patient, où ayant esté dicte autre prieres & oraisons, ledit Prestre luy baillant de l'eaue beniste : soudain iceluy patient revint à soy, & reconnoissant sa faute, tendant les mains sus, crooit misericorde à Dieu, accusant la faulte avec humbles requestres aux assistants, d'orr & interceder pour luy. Ce qui fut faict, & par la grace de Dieu reduit en sa premiere convalescence, comme il est encors aujourd'huy. Cest acte veritable & tesmoigné par plus de trois mille personnes, donne exemple à toutes personnes vivans soubs la crainte de Dieu, & en l'obeissance de son Eglise, de venerer & honorer les images des Saincts. Lesquelles combien qu'elles ne soient ce qu'elles representent, & que de soy n'ayent divinité, sinon entant qu'elles sont dediees & consacrees à Dieu en memoire du Saint qu'elles representent : toutesfois servent de memoire & advertisement non seulement pour imiter les bonnes œuvres des glorieux Saincts, desquels la vie vertueuse a esté agreable à Dieu pour nous. Et aussi que le mespris & contemnemment d'icelles images peut estre sans grande offense, à cause de ladicte representation, ainsi que les histoires Ecclesiastiques declarent : dont la vindicte est reservee à la puissance de Dieu.

*Histoire miraculeuse de trois Soldats punis divinement pour les forfaicts, violences, irreverences & indignitez par eux commis, avec blasphemes execrables contre l'image de monsieur saint Antoine, Paris, Guillaume Merlin, 1576. (Bibliothèque nationale de France, 8-LK7-1990 (A))*

## SOURCES

### Sources imprimées

N.B. : Les occasionnels ainsi que les périodiques ne suivent pas un classement alphabétique mais chronologique.

### Occasionnels imprimés

*Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimeterre dont en ruissela le sang. Et ledit Turc demeura sur la place, sans se pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eut fait vœu de se faire Chrétien. Ce qui arriva le 13 jour de janvier 1609. Et à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallée de Crosac (qui contient quarante lieues de long) se sont faits Chrétiens en nombre de douze mille hommes, sans comprendre les femmes & enfans, Paris, Jouxte la copie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609.*

*Histoire véritable des miracles qui se font journellement à la Grèce par l'image d'un crucifix, avec la conversion de la Reyne de Carbec & de toute la vallée de Crosac, nouvellement ont commencé à recevoir le Christianisme par les miracles de l'image du Crucifix, & qui commence le XIIIe jour de janvier 1609. Et depuis à l'occasion de ce miracle, plusieurs de la vallée de Crosac, qui contient quarante lieues de long, se sont faits Chrétiens au nombre de douze mil hommes, Paris, Jouxte la copie imprimée à Venise, 1609.*

*Discours véritable du premier exploit d'armes faict en Guienne, en l'Abbaye de Saint Ferme, le 12 octobre 1615 par quelques pretendus Reformateurs d'Estat, contenant leur Horoscope, & la merveille de Dieu qui a paru sur ce sujet, Bourdeaus, Simon Millanges, 1615.*

*Ibid*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Bourdeaus, Louys Hebert, 1615.

*Discours véritable du premier exploit d'armes faict en Guyenne, en l'Abbaye de S. Ferme par, quelques pretendus Reformateurs d'Estat. Contenant leur Horoscop, & les grandz Miracles de Dieu qui parurent sur ce sujet, Suyvant la copie imprimée à Bordeaux, Simon Millanges, 1616.*

MARQUEMONT Denys Simon de, *Remonstrance de la part du clergé de France faicte à la Royne Mere du Roy, en faveur des Evesques & autres Ecclesiastiques de Béarn, & sur l'execrable & detestable impiété des heretiques de Millaud contre le saint Sacrement. Par Reverend P. en Dieu Messire Denys Simon de Marquemont, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Archevesque Comte de Lyon, & Primat de France*, Paris, 1616.

*La Punitio arrivée à six Voleurs du pays Millannois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremone, le 4 Septembre Mil six cens dix-huict, Paris, Jouxte la copie imprimée à Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618.*

*Horrible jugement de Dieu, Tombé sur une femme Juifve, pour avoir prophané le saint Sacrement de l'Autel, le 20 Mars 1619. Avec l'execution memorable qui s'en est ensuyvie, Paris, Abraham Saugrain, 1619.*

*Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais en Picardie, le 9 Janvier 1620. Dont le rapport d'iceluy est maintenant entre les mains de Messieurs de la Cour de Parlement de Paris : Pour sur iceluy prononcer Arrest à l'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont été condamnez, le 28 Janvier, par le Juge Criminel de ladite Ville de Beauvais, Paris, Jouxte la copie imprimée à Amiens, 1620.*

*Miracle nouvellement arrivé en la ville de Beauvais, en Picardie, le 9 Janvier 1620. Approuvé par les informations & depositions de 62 tesmoins, maintenant entre les mains de messieurs de la Cour du Parlement de Paris, Pour sur iceluy prononcer Arrest all'encontre des parties accusées. Ensemble le contenu de la Sentence à quoy ils ont été condamnez, le 28 Janvier, par le juge Criminel de ladite Ville de Beauvais, Paris, Isaac Mesnier, 1620.*

*Ibid*, Lyon, Claude Armand, 1620.

*Execrable larrecin et sacrilege fait du S. Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commendataire de S. Jean de Latran de Paris, le 14 Fevrier 1620. Ensemble comme il a été miraculeusement recouvert en les prisons de la Justice de Saint Benoist de ladite ville, Paris, Isaac Mesnier, 1620.*

*Sentence de mort confirmee par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, contre Manuel Magnan compagnon cordonnier, executé, à mort, Pour avoir pris & derobé le sainct Sacrement de l'Autel, en l'Eglise Commandataire de S. Jean de Latran le 14 Février, 1620. Ensemble tout le contenu du Procès, Informations, & confessions, faicte par ledict Magnan, sur ledict larrecin & Sacrilege, Paris, Isaac Mesnier, 1620.*

*Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Contre les Habitans de la Ville de Castelmoron, de la Religion Pretendue Réformée. Pour avoir rompu & brisé l'Image d'un Crucifix, estant sur le Siege de l'Auditoire Royal de ladite Ville. Ensemble comme par ledict Arrest il est defendu à ceux de ladite Religion, de mettre en leurs Actes publics, simplement le mot de Religion, ains Religion pretendue Reformée. Le tout selon les Edits & Ordonnances des Roys, Paris, Jouxte la Coppie Imprimée à Bourdeaux, Isaac Mesnier, 1620.*

*Ibid, Jouxte la Coppie Imprimé à Paris, Isaac Mesnier, 1620.*

*Ibid, Paris, Jouxte la Coppie Imprimée à Bourdeaux, Isaac Mesnier, 1620.*

*Notable Arrest de la cour de parlement de Bordeaux. Donné contre les Habitans de Castelmoron, de la Religion prétendue réformée. Sur les malversations par eux commises contre les ordonnances du Roy, Paris, Sur la Coppie Imprimée à Bourdeaux par Simon Millanges, 1622.*

*Arrest notable de la cour de parlement de Bourdeaux, donné contre les habitans de Castelmoron de la Religion prétendue Réformée. Pour avoir rompu & brisé la figure & Crucifix, le 14 Octobre dernier mil six cens vingt-cinq. Ensemble comme par ledit Arrest il est defendu à ceux de ladite Religion, de mettre en leurs actes publics simplement Religion, ains Religion prétendue Réformée. Le tout selon les Edicts & Ordonnances du Roy, Paris, Jean Barbote, 1625.*

*Le bannissement des Prestres de l'Oratoire, hors de la Rochelle, avec la Harangue que leur fit le Maire, auparavant que de les en chasser, & généralement tout ce qui s'est passé en ceste action. Avec un véritable récit des insolences & impiétés exercées dans des Eglises par les Rochelais, & l'emprisonnement d'un Gentil-homme & de son fils, après avoir pillé son Château, pour n'avoir pas voulu permettre que ses sujets allassent travailler aux fortifications de leur ville au préjudice des défenses du Roy, Paris, Antoine Vitré, 1621.*

FENOUILLET Pierre de, *Harangue au Roy prononcée a Béziers le 20 Juillet 1622. Par Messire Pierre de Fenolliet Evesque de Montpellier, au nom des Catholiques des trois ordres de la Ville & Diocese de Montpellier,* Béziers, Jean Pech, 1622.

*Ibid*, Lyon, Louys Muguet, 1622.

*Ibid*, Aix, Jean Tholosan, 1622.

*Ibid*, Toloze, Raymond Colomiez, 1622.

*Ibid*, 1622.

*Ibid*, Paris, Adrian Taupinart, 1622.

FENOUILLET Pierre de, *Harangue tres-exelente prononcée au Roy au nom des catholiques & des trois ordres. Par messire Pierre de Fenoillet evesque de la ville & dioceze de Mont-Pellier. Ensemble les grandes cruautez exercée contre les Eglises, Autels, Monastères, Prestres & autres Catholiques du bas Languedoc. Par les pretendus de la Religion,* Rouen, Jouxte la copie Imprimée à Paris, Jacques Besongne, 1622.

*Le Harlan ou pillage et desmolissement des Eglises de la ville de Montpelier faicts par quelques Rebelles*, Béziers, Jean Pech, 1622.

*Sacrilège execrable commis contre le précieux Corps de Dieu et justement puny. Ensemble l'heureuse Conversion de trois Hérétiques qui commirent l'attentat au Bourg de Couches en Bourgogne, le dernier jour de Decembre mil six cens quarante & un*, Autun, Blaise Simonnot, 1642.

*Le sacrilege execrable commis contre le precieux Corps de nostre Seigneur, par quatre Heretiques. Lesquels heretiques ont esté bruslez dans le Bourg de Couches le 3 May 1642 pour avoir forcé sur la minuict l'Eglise dudit bourg de Couches en Bourgogne le dernier jour de Decembre 1641 & avoir emporté le S. Ciboire, avec un Soleil d'argent, & un Ciboire d'estain, & rompu la Saincte hostie en plusieurs pieces. Ensemble l'heureuse Conversion de 3 desdits Heretiques, a l'execution desquel s'est rencontré plusieurs Ministres, pour les empescher de se convertir à la foy Catholique, Apostolique & Romaine, Jouxte la copie imprimée à Autun, Blaise Simonnot, 1642.*

*Récit véritable du grand attentat fait au tres-auguste sacrement de l'Autel par un détestable Renegat, nommé François Langlois, qui a*

*meschamment arraché & mis en pieces la sainte Hostie d'entre les mains d'un Prestre, à l'eslevation de la saincte Messe, en l'Eglise Parochiale de S. Hilaire de la ville de Chartres en Beausse, au grand estonnement des assistants : Et pour cet effet, a esté condamné d'avoir le poing coupé, & d'estre bruslé tout vif, & les cendres jettées au vent. Ensemble les grandes ceremonies de la Procession generale qui se sont faites pour ce sujet, par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evesque de Chartres, accompagné de tout son Clergé, qui s'y sont comportés avec zele de devotion, Paris, Alexandre Lesselin, 1645.*

*GUYON Jacques, Histoire du sacrilège commis contre le S. Sacrement de l'Autel dans une Parroisse du Diocese d'Orleans et d'une procession solennelle qui y a esté faicte pour reparation dudit crime. Le tout rédigé par écrit par Jaque Guyon, Prestre Orleanois, Orléans, Maria Paris, 1646.*

*Le Violement du sanctuaire ou le sacrilege commis sur le Sainct Sacrement de l'autel à Sainct Sulpice, avec la reparation d'honneur qui luy a esté faite : Et tout ce qui s'est passé en la Procession Generale faite le 6 d'Aoust 1648, Paris, Guillaume Sassier, 1648.*

*Relation de la réparation faite à Jésus-Christ, offensé par un hérétique reconnu, jugé, mais converti, 1648.*

*Harangue a la Reyne, par Messieurs les curez des Bourgs de Seaux, Paloyseau, Fontenay aux Rozes, Sévre, Meudon, Clamar, Carmes deschauz de Charenton, & autres des environs de la ville de Paris. Sur les actes d'hostilité, sacrileges, viols commis dans les lieux Saincts & maisons, par les troupes Mazarines, Paris, Pierre Sevestre, 1649.*

*Le miracle nouveau d'un crucifix qui parla vendredy dernier dans S. Germain à la Reyne régente, Paris, Denis Langlois, 1649.*

*Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucuns meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnées, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le SR. Duc d'Espernon. Du 7 may 1649, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1649.*

*Attantat commis en l'eglise de Centnoix pres d'Argenteuil, par Nicolas Geny laquais, âgé de 20 ans, qui arracha le precieux corps de Notre*

*Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du prestre disant la sainte messe, le lundy de la Pentecoste 1649, Paris, Pierre Targa, 1649.*

*Recit véritable de l'attentat fait sur le precieux corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ, entre les mains du Prestre, disant la messe le lendemain de la Pentecoste, 24<sup>e</sup> May de cette presente année 1649 commis en l'Eglise du village de Sannois, à une petite demy-lieüe d'Argenteüil, par un grand Laquais, âgé de 26 à 27 ans, Paris, 1649.*

*Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé à la mort d'un des voleurs qui avoit pris le S. Ciboire dans l'Eglise S. Sulpice, & jetté les Hosties par terre. Lequel a été condamné à faire amande honorable nud en chemise la torche au poing, devant ladite Eglise & à estre mené au bas de la ruë de Tournon, & là estre attaché à un poteau, & étranglé, puis brûlé, & ses cendres jettées au vent. Ce qui a été fait le 16 juin 1649, Paris, Guillaume Sassier, 1649.*

*Récit véritable, D'une action horrible faites dans l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, le unziesme jour de juin 1649 au grand estonnement d'un chacun qui assistoient à la saincte Messe, Paris, 1649.*

Autre édition : *Recit véritable D'une action prophane & extravagante, arrivée Vendredi dernier 11 juin 1649 à la Messe du R. P. Benoist, Prestre de l'Oratoire, dans leur Eglise de S. Honoré à Paris, sur les sept à huit heures du matin, Paris, François Preuveray, 1649.*

*DE LA CAMPIE, Les profanations mazariniques, ou le truchement de S. Denis, apportant les nouvelles de sa desolation. Par le Sieur De La Campie, Gentil-homme Perigordin, Paris, Pierre Targa, 1649.*

*Apologie pour messieurs du parlement contre quelques libelles faicts à S. Germain en Laye, Paris, Nicolas de La Vigne, 1649.*

*La Champagne désolée par l'armée d'Erlach, Paris, 1649.*

*La Champagne désolée par l'armée d'Erlach, avec les cruaitez exercées par icelle, Paris, 1649.*

*Soupirs françois sur la paix italienne avec l'augmentation, Jouxte la Copie imprimée à Anvers, 1649.*

*CAUMARTIN François Lefèvre de, Mandement de monsieur l'evesque d'Amiens, pour invoquer l'ayde de Dieu contre les désordres & sacrilèges*

*que commettent les gens de Guerre envers le très saint Sacrement de l'Autel, Jouxte la copie Imprimée à Amiens, 1649.*

*Histoire véritable des crimes horribles commis à Boulogne par deux Moines, deux Gentils-hommes, & deux Damoiselles, sur le S. Sacrement de l'Autel, qu'ils ont fait consumer à une Chevre & à un Oye, & sur trois Enfans, qu'ils ont fait distiler par la lambique. Avec le récit de leur emprisonnement dans l'inquisition de Rome, pour leur estre fait & par fait leur procez. Loué soit le très Saint Sacrement de l'Autel, Jouxte la copie Imprimée à Paris, 1651.*

ARNAULD Henri, *Tres-humble Remonstrance faite au Roy et à la Reyne, par Monseigneur l'Evesque d'Angers, sur les actes d'hostilité, sacrileges, violements & incendies, commis par les troupes du Mareschal d'Hocquincourt, dans plusieurs lieux de son Diocese & singulierement és environs de la ville d'Angers*, Paris, Salomon de La Fosse, 1652.

[ARNAULD Henri], *Tres-humble remonstrance faite au Roy, par Mr. l'evesque d'Avranches, sur les actes d'impiété, sacrilege, volleries, & violements qui se commettent tous les jours és environs de la ville de Paris, depuis l'arrivée de Sa Majesté à Saint Germain en Laye*, Paris, -, 1652.

*Lettre d'un habitant de la ville de Blois, escrive a un sien amy, sur les desordres, pilleries, sacrileges & violemens que le Cardinal Mazarin a fait faire, tant dans ladite Ville de Blois, que dans tous les Villages aux environs*, Paris, Veufve de Jean Guillemot, 1652.

*Consultation chrestienne et politique : Sçavoir ; Lequel est le plus expédient, & le plus avantageux à la France, que le Cardinal de Retz, ou le Cardinal Mazarin Gouverne l'Estat*, 1652.

*Inventaire des choses plus memorables trouvées au but de l'armee Mazarine apres sa défaite, & qui avoient esté par eux volez en divers lieux*, Paris, André Chouqueux, 1652.

*Arrests du Conseil du Roy, des Chambres de l'édit de Paris et de Castres. Sur la vénération que sa Majesté. veut estre renduë au Saint Sacrement de l'Autel, par ceux de la Religion prétendue reformée de son Royaume. Imprimez par le commandement de Nosseigneurs de l'Assemblée generale du Clergé*, Paris, Antoine Vitré, 1656.

*Arrest du Conseil d'Estat par lequel le Roy, sans s'arrêter à l'Ordonnance du 22 avril 1655, à la Requeste du 23 juin en suivant, et au partage intervenu en la Chambre de l'édit de Castres le 22 May 1649, a deschargé les habitans Catholiques de Realmont de la demande à eux faite par ceux de la Religion pretendue reformee, pour entrer en la jouissance de leur Eglise, avec deffenses d'y troubler lesdits catholiques, ny de se plus pourvoir au Conseil pour le fait dont est question dans ledit Arrest, circonstances et dependances, Paris, Antoine Vitré, 1657.*

*Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation a mort contre plusieurs Habiants de la Ville d'Aymet faisans Procession de la Religion pretendue Reformée. Pour avoir fait une procession avec un Asne habillé en Prestre, & profané les Divins Misteres du St. Sacrifice de la Messe, & du St. Sacrement de l'Autel, publiquement & scandaleusement au milieu de la place de la Ville d'Aymet. Et le ministre deffaillant apres avoir esté trompeté & assigné à trois briefs jours, Bourdeaux, Jacques Mongiron Millanges, 1660.*

*Ibid*, Paris, Jouxte la copie imprimée à Bordeaux par Jacques Mongiron Millanges, François Noel, 1660.

*Ibid*, Sur l'imprimé à Bourdeaux, Poitiers, Jean Fleuriau, 1660.

*Ibid*, Toulouse, François Boude, 1660.

## Périodiques

BILLAINE Pierre, RENAUDOT Théophraste, RICHER Estienne, RICHER Jean et VARENNE DE Olivier, *Le Mercure françois ou la Suitte de l'histoire de la paix commençant l'an 1605...*, Paris, Bureau d'adresse, Pierre Billaine, Jean Hénault, Estienne Richer, Jean Richer et Olivier de Varennes, 1611-1648 :

- Tome 04, 1615, p. 369
- Tome 06, 1619, p. 281
- Tome 07, 1621, p. 699
- Tome 08, 1622, p. 560 et p. 677
- Tome 13, 1627, p. 796

- Tome 14, 1627-1628, p. 98
- Tome 18, 1632, p. 26
- Tome 21, 1636, p. 223-224

RENAUDOT Théophraste, RENAUDOT Théophraste (II), RENAUDOT Isaac,  
RENAUDOT Eusèbe et ROBINET DE SAINT-JEAN Charles, *Gazette de France*,  
Paris, Bureau d'adresse, 1631-1660 :

- 11 juin 1633, p. 3
- 17 janvier 1635, p. 1
- 20 septembre 1635, p. 2-3
- 3 avril 1636, p. 3-4
- 04 juin 1636, p. 1-2
- 13 septembre 1636, p. 1
- 20 juin 1643 p. 1
- 27 mai 1645, p. 6-7
- 10 août 1648, p.1-12
- 22 août 1648, p. 8
- 12 septembre 1648, p. 8
- 17 septembre 1648, p. 1-12
- 15 mai 1655, p. 6

## Dictionnaires

*Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694.

FURETIERE Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois...*, La Haye, Arnout et Reinier Leers, 1690.

OUDIN François, *Curiositez françoises, pour supplement aux dictionnaire*, Paris, Antoine de Sommaville, 1640.

NICOT Jean et RANCONNET DE Aimar, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur, 1606.

RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois...*, Genève, Jean-Herman Widerhold, 1680.

### **Collection du clergé de France**

*Le second livre du recueil des Edicts, Reglements, Contracts, & autres choses concernans le Clergé de France*, 1615.

*Recueil general des affaires du clergé de France. Tome premier. Contenant les remonstrances prononcées devant les Roys, par l'Ordre des Estates généraux, & des Assemblées Generales dudit clergé*, Paris, Antoine Vitray, 1636.

*Recueil general des affaires du clergé de France. Tome II. Partie I. Contenant les contracts passez avec le Roy : les Edicts, Contracts, Arrests & autres Actes concernans les Officiers dudit Clergé, avec le supplément de finance, & subventions accordées au Roy*, Paris, Antoine Vitray, 1636.

*Actes, títres et memoires, concernant les affaires du clergé de France. Recueillis, mis en ordre, & imprimez par commandement de l'assemblée générale, tenuë à Paris és années 1645. & 1646. Tome premier*, Paris, Antoine Vitré, 1646.

*Actes, títres et memoires, concernant les affaires du clergé de France. Recueillis, mis en ordre, & imprimez par commandement de l'assemblée générale, tenuë à Paris és années 1645. & 1646. Tome second*, Paris, Antoine Vitré, 1646.

*Actes, títres et memoires, concernant les affaires du clergé de France. Recueillis, mis en ordre, & imprimez par commandement de l'assemblée générale, tenuë à Paris és années 1645. & 1646. Tome troisième*, Paris, Antoine Vitré, 1646.

## Traités juridiques

AUTOMNE Bernard, *La conference du droict françois avec le droict romain, civil et canon...*, Paris, Charles Chastelain, 1644. (Paris, Nicolas Buon, 1610)

DU ROUSSEAUD DE LA COMBE Guy, *Traité des matières criminelles suivant l'ordonnance du mois d'août 1670 & les édits, déclarations du roi, arrêts et réglemens intervenus jusqu'à présent*, Paris, Théodore Le Gras, 1741.

FLEURY Claude, *Institution au droit ecclésiastique*, Paris Hilaire Baritel, 1692. (Paris, Gervais Clouzier, 1677)

LE BRUN DE LA ROCHEtte Claude, *Le Procez civil et criminel, contenant la methodique liaison du droict, & de la pratique judiciaire, civile & criminelle...*, Lyon, Jean-Ayne Candy, 1643. (Paris, Pierre Calles, 1611)

PAPON Jean, *Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France...*, Genève, Jacques Stoer, 1621. (Lyon, Jean de Tournes, 1556)

## Sources éditées

### Occasionnels imprimés

*Le Harlan des Églises de Montpellier. Réimpression faite par la Société des Bibliophiles de Montpellier, d'après le seul exemplaire connu de l'édition de 1622, Béziers, Jean Pech, Montpellier, Félix Seguin, 1875.*

## BIBLIOGRAPHIE

### **Iconoclasme à l'époque médiévale**

AUZEPY Marie-France, *L'iconoclasme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2006.

BOULLAY Séverine, « Querelle iconoclaste, querelle des images dans l'Empire byzantin (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle) », *L'Histoire à la BnF* [En ligne], 2019. Disponible sur : <https://histoirebnf.hypotheses.org/5642>. Mis en ligne le 23 janvier 2019. Consulté le 10 janvier 2023.

MARCHAL Guy et RIVIERE Véronique, « Jalons pour une histoire de l'iconoclasme au Moyen Âge. », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 50, 1995/5, p. 1135-1156.

WIRTH Jean, « Sur la destruction d'œuvres d'art au Moyen Âge », *Perspective, Revue de l'INHA*, n° 2, 2018, p. 175-188.

BARTHOLEYNS Gil, DITTMAR Pierre-Olivier et JOLIVET Vincent, « Des raisons de détruire une image », *Images Re-vues* [En ligne], n° 2, 2006/1. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/imagesrevues/248>. Mis en ligne le 01 janvier 2023. Consulté le 01 juin 2023.

SCHEFER Jean-Louis, *L'Hostie profanée : histoire d'une fiction théologique*, Paris, Éditions P.O.L, 2007. [Non vidi]

### **Iconoclasme à l'époque moderne**

BALAN Jérémie, « Réflexion sur l'"iconoclasme tridentin" dans le diocèse de Bordeaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, n° 105, 2019/1, p. 41-58.

BESANÇON Alain, *L'image interdite : une histoire intellectuelle de l'iconoclasme*, Paris, Fayard, coll. « L'esprit de la cité », 1994.

BOER David de, « Picking up the Pieces: Catholic Material Culture and Iconoclasm in the Low Countries », *Low Countries Historical Review*, n° 131, 2016/1, p. 59-80.

BOER David de, « De Gebroken Kerk, Katholieken en de Beeldenstorm », *Tijdschrift voor Nederlandse Kerkgeschiedenis*, n° 17, 2014/2, p. 53-57.

BREMMER Jan, « Iconoclast, Iconoclastic, and Iconoclasm: Notes Towards a Genealogy », *Church History and Religious Culture*, n° 88, 2008/1, p. 1-17.

CHRISTIN Olivier, « *De imaginibus*. Une histoire de controverse et son public dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 74, 1988/2, p. 235-243.

CHRISTIN Olivier, « Du culte chrétien au culte de l'art : la transformation du statut de l'image (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 49, 2002/3, p. 176-194.

CHRISTIN Olivier, « L'iconoclasme huguenot : *Praxis pietatis* et geste révolutionnaire », *Ethnologie française*, n° 24, 1994/2, p. 216-225.

CHRISTIN Olivier, « L'iconoclaste et le blasphémateur au début du XVI<sup>e</sup> siècle », dans DELUMEAU Jean, *Injures et blasphèmes*, Paris, Éditions Imago, 1989, p. 35-47.

CHRISTIN Olivier, *Quand les idoles avouent leurs crimes : l'iconoclasme en Europe (1520-1620)*, dans CASTAGNET Véronique, CHRISTIN Olivier et GHERMANI Naima (dir.), *Les affrontements religieux en Europe : du début du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 20-31.

CHRISTIN Olivier, « Iconographie de l'iconoclasme. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 75, 1988, p. 50-53.

CHRISTIN Olivier, *Le roi idole ? Iconoclasme protestant et pensée monarchomaque*, dans BUTI Gilbert et CAROL Anne (dir.), *Comportements croyances et mémoires : Europe méridionale XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Études offertes à Régis Bertrand*, Aix en Provence, coll. « Le temps de l'histoire », Presses Universitaires de Provence, 2007, p. 171-182.

CHRISTIN Olivier, « Les iconoclastes savent-ils ce qu'ils font ? Rouen, 1562-1793 » dans BERNARD-GRIFFITHS Simone, CHEMIN Marie-Claude et EHRARD Jean (dir.), *Révolution française et "vandalisme révolutionnaire": Actes du colloque international de Clermont-Ferrand 15-17 décembre 1988*, Paris, Universitas, p. 353-365.

CHRISTIN Olivier, *Les Yeux pour le croire. Les Dix commandements en images, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2003. [Non vidi]

CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique : l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1991.

DEKONINCK Ralph, « "Ce qui n'a point forme d'homme n'est pas image" Le corps de l'image, de la devise à l'allégorie », *Faux-titre*, n° 374, 2012/10, p. 225-235.

DEKONINCK Ralph, « Cosmoclasme. Les images de la destruction du système des objets du culte aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Perspective. Revue de l'INHA*, n° 2, 2018, p.189-208.

DEKONINCK Ralph, « De la violence de l'image à l'image violentée. L'iconoclasme protestant comme rupture fondatrice » dans BOULOGNE Jacques, *Questionnements de la violence*, Lille, Presses de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2001, p. 57-68.

DEKONINCK Ralph, « Des idoles de bois aux idoles de l'esprit. Les métamorphoses de l'idolâtrie dans l'imaginaire moderne », *Revue théologique de Louvain*, n° 35, 2004/2, p. 203-216.

DEKONINCK Ralph, « Une idolâtrie iconoclaste. Usures et brisures pieuses des images saintes », dans BELIN Christian, LAFONT Agnès et MYERS Nicholas (dir.), *L'image brisée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : breaking the Image in the Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2019, p. 155-166.

DEYON Solange et LOTTIN Alain, *Les casseurs de l'été 1566 : L'iconoclasme dans le Nord*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013. (Paris, Hachette, 1981)

DUPEUX Cécile, JEZLER Peter et WIRTH Jean (dir.), *Iconoclasme : vie et mort de l'image médiévale*, Paris, Somogy Éditions d'art, 2001.

FRAYSSENGE Jacques, « *Controverses et troubles religieux à Millau au début du XVII<sup>e</sup> siècle* » dans FOUILLERON Joël et MICHEL Henri, *Mélanges Michel Péronnet 2 : La Réforme*, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 2003, p. 161-168.

FREEDBERG David, « The hidden god: image and interdiction in the Netherlands in the sixteenth century », *Art history*, n° 5, 1982/2, p. 133-153.

JONCKHEERE Koenraad, « The Power of Iconic Memory: Iconoclasm as a Mental Marker », *Low Countries Historical Review*, n° 131, 2016/1, p. 141-154.

KOERNER Joseph Leo, *The Reformation of the Image*, Chicago, University of Chicago Press, 2008. [Non vidi]

LEZOWSKI Marie et LIGNEREUX Yann (dir.), *Matière à discorde : les objets chrétiens dans les conflits modernes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2021.

REAU Louis, *Histoire du vandalisme : les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1994. (Paris, Hachette, 1959)

RECHT Roland (dir.), *De la puissance de l'image : les artistes du nord face à la Réforme*, Paris, La documentation Française, 2002.

SANDBERG Brian, « Comettant des actions exécrables sur les sacrées images de Dieu » : la violence iconoclaste dans le Sud de la France après l'édit de Nantes, dans CALLARD Caroline, DEBBAGI BARANOVA Tatiana et LE Roux Nicolas (dir.), *Un tragique XVI<sup>e</sup> siècle. Mélanges offerts à Denis Crouzet*, Paris, Champ Vallon, coll. « Époques », 2022, p. 408-414.

SAUZET Robert, « L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 66, 1980/1, p. 5-15.

SCHNITZLER Norbert, *Ikonoklasmus--Bildersturm: theologischer Bilderstreit und ikonoklastisches Handeln während des 15. und 16. Jahrhunderts*, Paderborn, Wilhelm Fink Verlag, 1996. [Non vidi]

SCRIBNER Robert (dir.), *Bilder und Bildersturm im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Wolfenbütteler Forschungen, Wiesbaden, 1990. [Non vidi]

SPICER Andrew, « After Iconoclasm: Reconciliation and Resacralization in the Southern Netherlands, ca. 1566–85 », *The Sixteenth Century Journal*, n° 44, 2013/2, p. 411-433.

SIMONA BOSCANI Leoni, « Les images abîmées : entre iconoclasme, pratiques religieuses et rituels "magiques" », *Images Re-vues* [En ligne], n° 2, 2006/1, n.p. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/imagesrevues/231>. Mis en ligne le 01 janvier 2006. Consulté le 18 octobre 2023.

WANEGFFELEN Thierry, « Le condamné et le refoulé. Le geste iconoclaste au début des guerres de Religion », *Les cahiers de médiologie*, n° 13, 2002/1, p. 67-77.

ZEMON DAVIS Natalie « Les rites de violence » dans ZEMON DAVIS Natalie, *Les Cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVI<sup>e</sup> siècle*, trad. Marie-Noëlle Bourguet, Paris, Aubier Montaigne, 1979, p. 251-307.

## **Iconoclasme à l'époque contemporaine**

CLAY Richard, *Iconoclasm in revolutionary Paris: the transformation of signs*, Oxford, Voltaire Foundation, 2012.

FUREIX Emmanuel, « L'iconoclasme, un objet d'histoire politique ? Souveraineté et recharge révolutionnaire, 1830-1831 », *Raison publique*, n° 21, 2017/1, p. 97-111.

FUREIX Emmanuel, *L'œil blessé : Politiques de l'iconoclasme après la Révolution française*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019.

FUREIX Emmanuel (dir.), *Iconoclasme et révolutions, de 1789 à nos jours*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2014. [Non vidi]

GAMBONI Dario, *La destruction de l'art. Iconoclasme et vandalisme depuis la Révolution française*, trad. Estelle Beauseigneur, Dijon, Les Presses du réel, 2015. (Londres, Reaktion Books, 1997)

LALOUETTE Jacqueline, *Les statues de la discorde*, Paris, Passés Composés, 2021.

## **Iconoclasme toutes périodes confondues**

CAVINESS Madeline Harrison, « Iconoclasme et iconophobie : quatre études de cas historiques », *Diogène*, n°199, 2002/3, p. 119-134.

FREEDBERG David, « Iconoclasts and their motives » dans FREEDBERG David, *Iconoclasm*, Chicago, University of Chicago Press, 2021, p. 133-150.

GAMBONI Dario, « Iconoclasme, histoire de l'art et valeurs » *Perspective. Revue de l'INHA*, n° 2, 2018, p. 125-146.

KOLRUD Kristine et PRUSAC Marina (dir.), *Iconoclasm from Antiquity to Modernity*, Farnham, Ashgate, 2014.

MARCONOT Jean-Marie et TABUCE Bernard (dir.), *Iconoclasme et vandalisme. La violence de l'image*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2005.

WARNKE Martin (dir.), *Bildersturm: die Zerstörung des Kunstwerks*, Munich, Hanser, 1973. [Non vidi]

## **Histoire de l'imprimé entre religion et politique**

BRETECHE Marion, *Les Compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2015. [Non vidi]

CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde : les Mazarinades (1648-1653)*, Genève, École Pratique des Hautes Études, coll. « Histoire et civilisation du livre », 1991.

CERDEIRA Virginie, *Histoire immédiate et raison d'État. Le Mercure François sous Louis XIII*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Histoire des Temps modernes », 2021.

CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1987.

CHARTIER Roger (dir.), *Les usages de l'imprimé (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1987.

CHARTIER Roger, « Loisir et sociabilité : lire à haute voix dans l'Europe moderne », *Littératures classiques*, n° 12, 1990, p. 127-147.

CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean (dir), *Histoire de l'édition française. Tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1989.

- DUCCINI Hélène, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2003.
- FEYEL Gilles, *L'annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-1788*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.
- FOGEL Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1989.
- HAFFEMAYER Stéphane, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la « Gazette » de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque d'Histoire Moderne et Contemporaine », 2002.
- JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1985.
- JOUHAUD Christian, « Les libelles en France au XVII<sup>e</sup> siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 90-91, 2003/1, p. 33-45.
- LEVER Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, coll. « Nouvelles Études Historiques », 1993.
- LIEBEL Silvia, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés français (1574-1651)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013.
- MARTIN Henri-Jean, « Culture écrite et culture orale, culture savant et culture populaire dans la France d'Ancien Régime », *Journal des Savants*, n° 3, 1975/3-4, p. 225-282.
- MARTIN Philippe, *Une religion des livres : 1640-1850*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2003.
- MARTIN Philippe (dir.), *Ephemera catholiques : l'imprimé au service de la religion, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Beauchesne, 2012.
- PETIT Nicolas, *L'éphémère, l'occasionnel et le non-livre (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Klinkcksieck, 1997.
- RETAT Pierre (dir.), *Le journalisme d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2019.

SAWYER Jeffrey, *Printed Poison. Pamphlet propaganda, Faction politics and the Public Sphere in Early seventeenth-century France*, Berkeley-Oxford, University of California Press, 1990. [Non vidi]

SEGUIN Jean-Pierre, « Les feuilles d'information non périodiques ou "canards" », en France. Leur valeur de témoignage historique et social », *Revue de synthèse*, n°7, 1957/3, p. 391-420.

SEGUIN Jean-Pierre, *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire de la presse : 1600-1789*, Paris, Universitas-Voltaire Foundation, 1991.

SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, Paris-Oxford, Universitas-Voltaire Foundation, 1999.

SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789* [En ligne], Paris Oxford, Universitas Voltaire Foundation, 1991. Disponible sur : <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/>. Mis en ligne le 29 juillet 2012. Consulté le 18 février 2023.

SHEPARD Leslie, *The history of street literature*, Newton Abbot, David and Charles, 1973.

## **Reconquête catholique et histoire des dévotions**

BALZAMO Nicolas, *Les êtres artificiels. Essai sur le culte des images en Occident, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 2021. [Non vidi]

BALZAMO Nicolas, *Les Miracles dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle. Métamorphoses du surnaturel*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le miroir des humanistes », 2014.

BREMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Tome 1. L'humanisme dévot 1580-1660*, Paris, Bloud et Gay, 1921. [Non vidi]

BRUNET Serge (dir.), *La Sainte Union des catholiques de France et la fin des guerres de religion (1585-1629)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2016. [Non vidi]

CHATELLIER Louis, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987. [Non vidi]

DOMPNIER Bernard, *Le venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le centurion, coll « Chrétiens dans l'histoire », 1985. [Non vidi]

GUTTON Jean-Pierre, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle : construire le ciel sur la Terre*, Paris, Belin, 2004. [Non vidi]

MARCHAL Corinne et Tramaux Manuel (dir.), *Le miracle de Faverney (1608)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2010.

MARTINAZZO Estelle, *Toulouse au Grand siècle : le rayonnement de la Réforme catholique, 1590-1710*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015.

SAGER Jason, « The Eucharistic Debate and the Redefinition of Catholic-Protestant Confessional Boundaries under Louis XIII », *Europa Moderna. Revue d'histoire et d'iconologie*, n°2, 2011/1, p. 60-77.

RODIER Yann, *Les raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Champ Vallon, coll. « Époques », 2019.

TALLON Alain, *La Compagnie du Saint-Sacrement, 1629-1667*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1990.

VIGUERIE Jean de, « Le miracle dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *Société d'étude du XVII<sup>e</sup> siècle*, n°140, 1983/3, p. 313-331.

## **Contexte politique et religieux**

CASSAN Michel, *La grande peur de 1610 : les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2010.

CHRISTIN Olivier, « Mémoire inscrite, oublie prescrit : la fin des troubles de religion en France », dans MARCOWITZ Reiner et PARAVICINI Werner (dir.), *Vergeben und Vergessen? Pardonner et oublier ? Vergangenheitsdiskurse nach Besatzung, Bürgerkrieg und Revolution. Les discours sur le passé après l'occupation, la guerre civile et la révolution*, München, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2009, p. 73-91.

CORNETTE Joël, *Les années cardinales. Chronique de la France, 1599-1652*, Paris, Armand Colin/SEDES, 2000

CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion*, vers 1525-vers 1610, Paris, Champ Vallon, coll. « Époques », 1990.

DESCIMON Robert et JOUHAUD Christian, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup Histoire », 1996.

DREVILLON Hervé, *Les Rois absolus (1629-1715)*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2009.

HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, Paris, Flammarion, coll. « Grandes biographies », 2004.

LE ROUX Nicolas, *1559-1629, les guerres de religion*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2009.

MALANDAIN Gilles, « Les sens d'un mot : « attentat », de l'Ancien Régime à nos jours », *La Révolution française* [En ligne], n° 1, 2012/1, n.p. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/lrf/368>. Mis en ligne le 20 mars 2012. Consulté le 10 février 2023.

NASSIET Michel, *La France au XVII<sup>e</sup> siècle - Société, politique, cultures*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup Histoire », 2006.

PERNOT Michel, *La Fronde*, Paris, Édition de Fallois, 1994.

PILLORGET René et PILLORGET Suzanne, *France baroque, France classique : 1589-1715*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1995.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Illustration 1 Croix avec deux christogrammes : INRI et In hoc signo vinces. Bibliothèque nationale de France, J-23406, *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimenterre dont en ruissela le sang...*, Paris, Jouxte la coppie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609, p. 13..... 51
- Illustration 2 Gravure représentant saint François d'Assise. Bibliothèque nationale de France, J-23406, *Discours miraculeux et véritable d'un Turc, lequel par derision frappa l'Image d'un Crucifix d'un coup de Cimenterre dont en ruissela le sang...*, Paris, Jouxte la coppie Imprimée à Venise & depuis à Troyes, 1609, p. 15..... 52
- Illustration 3 Gravure représentant saint Antoine le Grand. Bibliothèque nationale de France, K-16025, *La Punitio[n] arrivée à six Voleurs du pays Millannois, lesquels avoient vollé l'Eglise de S. Anthoine, pres de Cremona, le 4 Septembre Mil six cens dix-huit...*, Lyon, Veufve de Jean Du Carroy, 1618. ..... 53
- Illustration 4 Gravure représentant le mythe d'Actéon. Bibliothèque nationale de France, 8-H-7855, *Inventaire des choses plus memorables trouvées au but de l'armée Mazarine après sa défaite, & qui avoient esté par eux volez en divers lieux*, Paris, André Chouqueux, 1652. ..... 54
- Illustration 5 Marques typographiques de Jacques Mongiron Millanges représentant les armes de France et de Navarre. Sur la gauche celle de 1649 et celle de droite, 1660. Bibliothèque nationale de France, F-23681 (25), *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffences à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville*, Paris, Jacques Mongiron Millanges, 1649 et Bibliothèque nationale de France, F-23681 (89), *Arrest de la cour de parlement de Bourdeaux. Portant condamnation a mort contre plusieurs Habiants de la Ville d'Aymet...*, Paris, Jacques Mongiron Millanges, 1660. ..... 57
- Illustration 6 Marque typographique de Denis Langlois, modifiée spécialement pour la publication d'une mazarinade. Bibliothèque nationale de France, 4-LB37-1102, *Le miracle nouveau d'un crucifix qui*

<i>parla vendredi dernier dans S. Germain à la Reyne régente</i> , Paris, Denis Langlois, 1649. ....	58
Illustration 7 Évolution et stabilisation de l'ornementation de la Gazette. La première date de 1632 et la seconde de 1634. Bibliothèque nationale de France, 4-LC2-1, <i>Gazette du 3 décembre 1632</i> et Bibliothèque nationale de France, 4-LC2-1, <i>Gazette du 20 août 1634</i> . .....	59



## TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Quatre ensembles d'occasionnels .....	31
Graphique 2 Répartition chronologique de la production des occasionnels relatant des faits d'attaques contre les objets chrétiens (1609-1660).....	32
Graphique 3 Répartition chronologique des affaires d'attaques contre les objets chrétiens dénombrées dans les périodiques (1615-1655) ..	36
Graphique 4 La « fonction-auteur » dans les occasionnels.....	39
Graphique 5 Format des occasionnels .....	47
Graphique 6 Typologie des objets chrétiens dans les faits rapportés des occasionnels .....	79
Graphique 7 Typologie des objets chrétiens dans les faits rapportés des périodiques .....	83
Graphique 8 Confession des auteurs dans les faits rapportés des nouvelles imprimées .....	90
Graphique 9 Répartition chronologique des attaques selon la confession des auteurs dans les faits rapportés des occasionnels.....	96
Graphique 10 Répartition chronologique des attaques selon la confession des auteurs dans les faits rapportés du Mercure François (gauche) et de la Gazette de France (droite) .....	96

## TABLE DES CARTES

Carte 1 Carte de la publication des occasionnels par ville (1609-1660).....	61
Carte 2 Lieux des attaques dans les nouvelles imprimées. Sur la carte de gauche, dans les occasionnels, sur celle de droite dans les périodiques.....	62

## TABLE DES MATIERES

Avertissement .....	3
Engagement de non plagiat .....	4
Remerciements.....	5
Sommaire.....	7
Introduction .....	9
I.    Objets chrétiens et nouvelles imprimées : de la destruction à l'information .....	10
II.    État de l'art .....	16
II.A. L'iconoclasme : de Byzance à <i>Black Lives Matter</i> .....	16
II.B. L'imprimé et l'information dans le premier XVII <sup>e</sup> siècle .	20
II.C. La dévotion catholique dans le premier XVII <sup>e</sup> siècle .....	22
III.    Constitution du corpus imprimé .....	23
IV.    Démarche du mémoire .....	26
I.    La publication des vols et destructions sacrilèges .....	29
I.A. La production des nouvelles imprimées dans le premier XVII <sup>e</sup> siècle .....	29
Catégorisation et chronologie des occasionnels .....	29
Deux périodiques pour le premier XVII <sup>e</sup> siècle .....	34
I.B. Attribution et formes des nouvelles imprimées .....	39
L'auteur dans les nouvelles imprimées .....	39
Formats et nombre de pages des nouvelles imprimées.....	46
Décorer les nouvelles imprimées : gravures, marques typographiques et ornements.....	50
I.C. Horizon de réception des nouvelles imprimées .....	60
Géographie de l'impression et de l'évènement.....	60
Espace rural et espace urbain .....	65
Le public et sa réception : entre écrit et oral .....	67

II.	Les vols et destructions : objets, gestes, acteurs .....	79
II.A.	Cibles et qualifications des destructions.....	79
	Les objets visés.....	79
	Le lexique de la destruction .....	85
II.B.	Les auteurs des faits .....	87
	La question du genre.....	87
	La confession et les auteurs.....	90
	Évolution chronologique des profils .....	95
II.C.	Motivations alléguées et pratiques de destruction .....	98
	L'absence de religion : appât du gain et impiété .....	99
	Les protestants : combattre et humilier le catholicisme .....	101
	Une victoire du catholicisme sur le protestantisme ?.....	106
	Les juifs sacrilèges : perpétuation d'un archétype .....	107
	Un musulman défiant le « Dieu des Chrestiens ».....	108
	Les catholiques : des explications morales et passionnelles...109	
	Une contestation des « mystères » de la foi .....	112
III.	Réagir face à l'attaque : entre dévotion et justice.....	117
III.A.	Une dévotion restreinte : le miracle.....	117
	La présence du miracle dans les nouvelles imprimées .....	117
	Un miracle pour répondre aux hérétiques .....	120
	Un crucifix sauvé des flammes .....	121
	Le miracle et les saints .....	123
	L'objet chrétien animé .....	125
III.B.	Une dévotion démonstrative : les processions .....	126
	Les processions dans les nouvelles imprimées .....	127
	Annoncer la procession par l'imprimé .....	128
	Motivations et prestiges des processions.....	131
	La recharge sacrale par la procession .....	134
III.C.	Une justice expiatoire .....	137
	Punir dans les nouvelles imprimées.....	137

La spécificité des miracles et des guerres .....	139
Des procédures incomplètes .....	142
Conclusion .....	149
Annexes .....	155
Annexe 1 [Catalogue des occasionnels imprimés] .....	155
Annexe 2 [Pierre de l'Estoile et les occasionnels] .....	173
Annexe 3 [Iconographie du Miracle des Billettes] .....	177
Annexe 4 [ <i>Le sac des églises de Lyon</i> ] .....	191
Annexe 5 [ <i>L'histoire miraculeuse de saint Antoine</i> ] .....	192
Sources.....	194
Sources imprimées .....	194
Occasionnels imprimés.....	194
Périodiques .....	201
Dictionnaires .....	202
Collection du clergé de France.....	203
Traité juridiques .....	204
Sources éditées .....	204
Occasionnels imprimés.....	204
Bibliographie .....	205
Iconoclasme à l'époque médiévale.....	205
Iconoclasme à l'époque moderne .....	205
Iconoclasme à l'époque contemporaine .....	209
Iconoclasme toutes périodes confondues .....	209
Histoire de l'imprimé entre religion et politique .....	210
Reconquête catholique et histoire des dévotions .....	212
Contexte politique et religieux .....	213
Table des illustrations .....	215
Table des graphiques.....	218
Table des cartes.....	219
Table des matières .....	220

Abstract.....	224
Résumé .....	224

## RESUME

### **Vols et destructions des objets chrétiens dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle : le miroir des nouvelles imprimées**

À travers cette étude, nous entendons revenir sur la question des violences exercées envers les objets chrétiens. Malgré la fin des conflits religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, les attaques contre les objets chrétiens perdurent, soit par l'intermédiaire de nouveaux affrontements (les années 1620, la Fronde) ou bien par des actes isolés. Les productions imprimées, qui connaissent une importante évolution pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, permettent la diffusion d'informations sur ces attaques. Plus précisément, ce sont les nouvelles imprimées, terme sous lequel nous regroupons à la fois les occasionnels et les périodiques, qui nous intéressent ici pour comprendre comme l'information est traitée. Ces sources nous offrent ainsi une certaine vision des vols et de destructions, en nous proposant des récits autour des objets visés, des auteurs de ces gestes, de leurs motivations alléguées ainsi que des réactions qu'ils provoquent.

**Mots-clés : iconoclasme, périodiques, occasionnels, canards, dévotion, protestantisme, Louis XIII, miracles, destructions**

## ABSTRACT

### **Theft and destruction of Christian objects in early 17th-century France: the mirror of printed news**

The aim of this study is to revisit the issue of violence against Christian objects. Despite the end of the religious conflicts of the 16th century, attacks on Christian objects continued, either through new confrontations (the 1620s, the Fronde) or through isolated acts. The first half of the seventeenth century saw a significant evolution in print production, enabling the dissemination of information on these attacks. More specifically, it's printed news - a term that covers both occasional papers and periodicals - that interests us here, to understand how information is processed. These sources provide us with a certain vision of theft and destruction, offering us stories about the objects targeted, the perpetrators, their alleged motives, and the reactions they provoke.

**Key words : iconoclasm, periodicals, occasional, canards, devotion, Protestantism, Louis XIII, miracles, destructions**